



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours de la
SOMME**



**Schéma Départemental d'Analyse et de
Couverture des Risques**



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

**ARRETE établissant le règlement
du Schéma Départemental d'Analyse
et de Couverture des Risques**

Le Préfet de la Région Picardie
Préfet de la Somme

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1424-7 ;

VU la loi n° 2007-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile, et notamment son article 49 ;

VU l'avis favorable du Conseil Général en date du 19 novembre 2008 ;

VU l'avis conforme du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 6 octobre 2008 ;

Après présentation et avis favorable :

- du Comité Technique Paritaire Départemental en date du 4 septembre 2008 ;
- du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 11 septembre 2008 ;
- de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours en date du 30 septembre 2008.

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

ARRETE

Article 1 : Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (S.D.A.C.R.) de la Somme annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2 : Le SDACR sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets des arrondissements d'Abbeville, Péronne et Montdidier, le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, le Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Somme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le

10 DEC. 2008

Le Préfet,

Henri-Michel COMET

SOMMAIRE

AVANT PROPOS

LES OBJECTIFS DE LA REVISION DU SDACR

GENERALITES

	Page
1. Présentation du département	15
○ La situation géographique	15
○ Le milieu naturel	16
○ La population	19
○ Le climat	22
○ L'organisation administrative	23
○ L'activité économique	25
○ Les réseaux de transport	28
2. Définitions	32

RISQUES COURANTS

1. Analyse	34
1.1. <u>Bilan de l'existant</u>	34
○ Structures opérationnelles	34
▪ Liste des Centres de Secours Principaux (CSP)	34
▪ Liste des Centres de Secours (CS)	34
▪ Liste des Centres de Première Intervention (CPI) intégrés	34
▪ Liste des CPI non intégrés	35
○ Implantation des CIS	36
○ Bilan des casernements	39
○ Répartition des véhicules	41
1.2. <u>Evolution des interventions : statistiques</u>	49

2. Objectifs de couverture opérationnelle	51
2.1. <u>Les missions</u>	51
2.1.1. <u>Aspect réglementaire</u>	51
2.1.2. <u>Les missions des sapeurs pompiers.</u>	51
2.2. <u>Notion de zone et de délai de réponse</u>	52
2.3. <u>Définition du délai de réponse</u>	56
2.4. <u>Etude et propositions pour les communes hors délai</u>	57
2.5. <u>Degré de sollicitation / Politique de redéploiement des engins</u>	62
○ Les Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV)	63
○ Les Véhicules d'Interventions Diverses (VID)	67
○ Les Véhicules de Secours Routiers (VSR)	71
○ Les Fourgons Pompe Tonne (FPT)	75
○ Les Camions Citerne Feux de Forêts (CCF)	79
○ Les Camions Dévidoirs (CD)	83
○ Les Echelles Pivotantes Automatiques (EPA)	86
○ Les Fourgons Mousse Grande Puissance (FMOGP)	90
○ Les Embarcations	92
Bilan des mouvements de véhicules (Hors CPI)	95
Bilan des engins dans le département	96
2.6. <u>Etude et propositions au regard des CPI</u>	97
○ CPI intégrés à l'origine	99
○ CPI intégrés récemment	99
○ CPI permettant de supprimer une ou plusieurs communes situées à plus de 20 minutes	103
○ CPI intégrables de par leur position géographique intéressante	108
○ CPI qui défendent un secteur à risques	109
○ CPI à créer	110
○ Proposition de fusion de CPI	111
Proposition d'armement des CPI intégrés	113
Synthèse des propositions de mouvements de véhicules des CPI intégrés	114

RISQUES PARTICULIERS

1. Analyse et couverture des risques	117
1.1. <u>Risque naturel</u>	117
Définition du risque naturel	117
○ Le risque inondation	118
○ Le risque glissement de terrain	124
○ Les dépressions atmosphériques	129
○ Les chutes de neige	130
○ Les marées blanches	130
○ Les séismes	131
○ Le risque littoral	132
1.2. <u>Risque industriel</u>	134
○ Etude de l'Espace Industriel Nord d'AMIENS	142
○ Etude du Pôle d'Activités de NESLE / MESNIL SAINT NICAISE	147
1.3. <u>Risque bâtementaire</u>	151
1.4. <u>Risque lié aux transports</u>	153
○ Le transport routier	153
○ Le transport ferroviaire	155
○ Le transport fluvial	157
○ Le transport aérien	159
○ Le transport de matières dangereuses	161
1.5. <u>Risque NRBC</u>	164
○ Le risque chimique	164
○ Le risque radiologique	166
○ Le risque biologique et sanitaire	168
1.6. <u>Risques sociétaux</u>	171
1.7. <u>Sites spécifiques</u>	174
1.7.1. Risque Agglomération	174
○ Propositions de défense de l'agglomération d'AMIENS	176
▪ Hypothèse 1	179
▪ Hypothèse 2	182
▪ Hypothèse 3	185
Synthèse des délais	188
Estimation des coûts – Défense de l'agglomération d'AMIENS	189
○ Proposition d'intégration des CPI du secteur d'ABBEVILLE	190
1.7.2. Risque saisonnier	192
○ Proposition de garde saisonnière sur le secteur côtier	192

2. Les équipes spécialisées	194
2.1. <u>Le Groupe de Reconnaissance en Milieu Périlleux (GRIMP)</u>	194
2.2. <u>Les spécialités des Risques Technologiques</u>	196
2.2.1 Les risques chimiques et biologiques	196
2.2.2 Le risque radiologique	198
2.3. <u>Les secours nautiques</u>	200
2.4. <u>Les équipes de Sauvetage Déblaiement (SD)</u>	203
2.5. <u>Les équipes cynotechniques</u>	204
Carte de localisation des véhicules spécialisés	205

LE SCHEMA REGIONAL D'ORGANISATION SANITAIRE (SROS)

PROPOSITION DE CLASSEMENT ET DE REPARTITION DES CENTRES

PROPOSITION D'EFFECTIF DANS LES CENTRES

Effectif Sapeur-pompier par centre avec Chef de Centre et Adjoint – Hors SSSM 214

Proposition d'armement des CIS d'AMIENS METROPOLE 215

CONCLUSION

Lexique 223

Nomenclature des engins – Effectifs par engin 225

AVANT PROPOS

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile, dans son article 49, premier alinéa, impose au représentant de l'Etat dans le département d'arrêter un Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ; ce dernier est établi après avis du Conseil Général et sur avis conforme du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (*texte repris dans le Code Général des Collectivités Territoriales – art L 1424-7*).

Ce schéma « dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes, des biens auxquels doivent faire face les Services d'Incendie et de Secours dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci ».

Cette représentation des risques et des moyens doit conduire les décideurs (Préfet, Elus du CASDIS et du Conseil Général) à des choix d'organisation, d'implantation, de missions des centres d'incendie et de secours, ainsi qu'à l'acquisition de moyens les plus pertinents possibles.

Document politique et prospectif, le SDACR fixe pour au moins cinq années les grands axes de développement et les orientations du SDIS.

Ce document existait déjà dans le département de la Somme depuis le 27 avril 2000, puisque les précédentes législations l'imposaient déjà (loi du 22 juillet 1987 abrogée, loi du 3 mai 1996 dans son article 7). Elaboré par le SDIS, sous l'autorité du Préfet, il avait pour objet de :

- Fournir des éléments d'analyse permettant d'évaluer l'adéquation des moyens de secours existants à la réalité des risques du département en répondant à l'évolution et la prise en compte de ces derniers,
- Permettre d'opérer des choix pour la mise en œuvre des moyens en matériels et en personnels, dans un double souci de rigueur budgétaire et de réponse aux besoins de sécurité analysés précédemment,
- Fournir les éléments d'analyse pour optimiser l'ensemble des moyens matériels et humains (mutualisation de l'existant, plans d'équipement d'achat ou de renouvellement de matériels, plans d'adaptation des ressources humaines et de formation).

L'arrêté pris alors par le représentant de l'Etat en fonction dans le département précisait que, conformément à la loi du 3 mai 1996, dans le domaine

des risques courants le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques devait être révisé tous les cinq ans. C'est ainsi qu'en 2004, la révision de ce document en son entier a débuté, en application de cet arrêté préfectoral et de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004.

Cette révision repose sur :

- La prise en compte du SDACR élaboré en 2000,
- La prise en compte du Dossier Départemental des Risques Majeurs (revu),
- La prise en compte des mesures prises en application de ces derniers et de leurs conséquences,
- Le constat sur l'évolution des cinq dernières années et anticipation sur les prochaines.

*LES OBJECTIFS DE
LA REVISION DU
SDACR*

- Offrir aux responsables les moyens d'une politique de sécurité civile sur le département,
- Réviser les risques courants et proposer les modifications nécessaires pour les couvrir,
- Analyser la couverture des risques particuliers sur l'ensemble du département,
- Proposer l'organisation des unités du SDIS afin de répondre en termes de délai aux différentes sollicitations,
- Envisager une réponse coordonnée des acteurs de la sécurité civile et de leurs partenaires face aux crises de sécurité civile.

Les risques particuliers

- Le risque technologique qu'il soit fixe ou mobile (route, fer, fluvial),
- Le risque transport collectif quel que soit le vecteur de transport (rail, route, avion),
- Les risques naturels (séisme, inondations, tempêtes),
- Les risques sociétaux (grands rassemblements).

L'organisation territoriale

- Réaliser le nouveau CTA – CODIS,
- Améliorer la couverture territoriale (CPI intégrés, nouveaux CIS),
- Réaliser la défense de l'agglomération d'Amiens,
- Mettre en place les bureaux de proximité, mettre le fonctionnel au service de l'opérationnel.

Les domaines de propositions

➤ *Propositions d'ordre technique*

- Poursuivre les efforts de modernisation du parc matériel :
 - Renforcer la couverture en échelles aériennes,
 - Mettre à niveau les dévidoirs automobiles,
 - Optimiser les moyens de secours routiers et les rationaliser,
 - Envisager l'acquisition de postes de commandement mobiles,
 - Acquérir les moyens de lutte contre les risques industriels et technologiques,
 - Doter les Centres de moyens de base structurés pour faire face aux intempéries et adapter la réponse départementale,
 - Renforcer les moyens de lutte contre les incendies en espace clos,
 - Compléter les moyens SAP (VSAV, sacs de l'avant, DSA).
- Tendre vers une indépendance électrique et énergétique des Centres d'Incendie et de Secours,
- Mettre à niveau et harmoniser les armements des engins,
- Poursuivre la politique d'investissement immobilier (constructions et rénovations des CIS et CPI intégrés).

➤ *Propositions sur le volet humain*

- Poursuivre une politique de sécurité des intervenants,
- Poursuivre de manière pérenne la formation des personnels notamment en matière :
 - De formation initiale, de formation d'avancements,
 - De sauveteurs aquatiques pour les risques inondations,
 - De conduite des engins pour les inondations, les échelles,
 - De gestion opérationnelle pour la chaîne de commandement,
 - De qualification pour les risques technologiques.
- Mettre en place une formation de maintien des acquis dans tous les domaines (tronc commun et spécialités),
- Disposer d'un plateau technique pour la formation (maison à feu) pour développer le savoir-faire des personnels,
- Mieux dimensionner les gardes journalières des SPP et SPV, les astreintes et fixer le potentiel humain opérationnel de chaque Centre.

➤ *Propositions sur le plan de l'organisation*

- Définir la couverture opérationnelle pour :
 - Augmenter la population couverte en moins de 10 mn en zone urbaine, grâce au dimensionnement et à la localisation des casernes et de leur garde,
 - Réduire les délais d'intervention supérieurs à 20 mn en milieu rural,
 - Atteindre les 100 % de couverture grâce à l'organisation de l'astreinte et la mutualisation des Centres de 1^{er} et 2^{ème} appel,
 - Intégrer les CPI nécessaires à la couverture territoriale,
 - Dépasser les limites communales pour les secteurs des CPI intégrés,
 - Envisager la fusion de certains CPI entre eux dans la concertation,
 - Intégrer les CPI communaux reconnus réglementaires dans le système de couverture,
 - Développer la coopération transfrontalière et la complémentarité interdépartementale,
- Structurer la chaîne de commandement,
- Améliorer la réponse en matière de prévision opérationnelle,
- Renforcer et harmoniser la doctrine opérationnelle (R.O.),
 - Disposer d'un responsable identifié dans chaque spécialité,
 - Revoir le positionnement des unités spécialisées.

➤ *Propositions financières*

- Etudier l'adéquation entre l'amortissement technique et l'amortissement financier,
- Elaborer :
 - un plan pluriannuel d'équipement en véhicules et matériels,
 - un plan pluriannuel d'investissements immobiliers,
 - un plan pluriannuel de recrutement.

En fonction des besoins identifiés.

*G*ENERALITES

1. Présentation du département

LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le département de la Somme est inclus dans la région Picardie.

Il est bordé par les départements :

- du Pas de Calais (62)
- du Nord (59)
- de l'Aisne (02)
- de l'Oise (60)
- et de la Seine Maritime (76)

Il porte le nom du fleuve qui le traverse d'est en ouest et en dessine l'axe principal.

D'une superficie de 6 176 km² (1,13 % du territoire national), il possède une façade maritime de 67 km sur la Manche.

LE MILIEU NATUREL

Le paysage se décline en une succession de plateaux et de vastes plaines agricoles creusées de vallées et d'une multitude de plans d'eau qui totalisent 6 000 ha.

Le point culminant, d'une altitude de 210 mètres, se trouve dans le Vimeu.

Le réseau hydrographique est constitué de 900 km de cours d'eau, dont 160 km sont navigables. La Somme (192 km) parcourt le département et se jette dans la Manche en créant un vaste estuaire : la Baie de Somme.

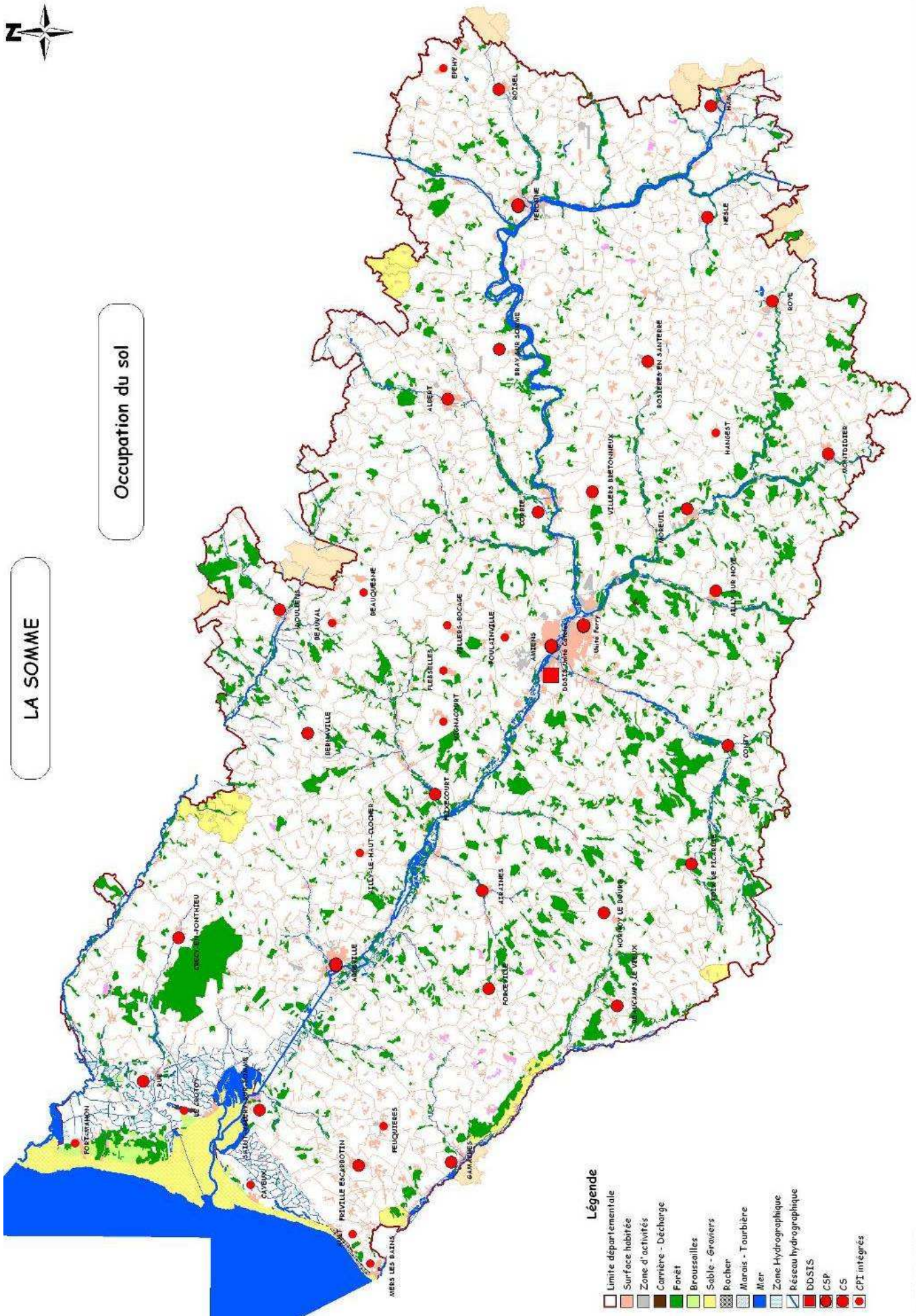
Les bois et les forêts couvrent une superficie de 53 000 ha.





LA SOMME

Occupation du sol



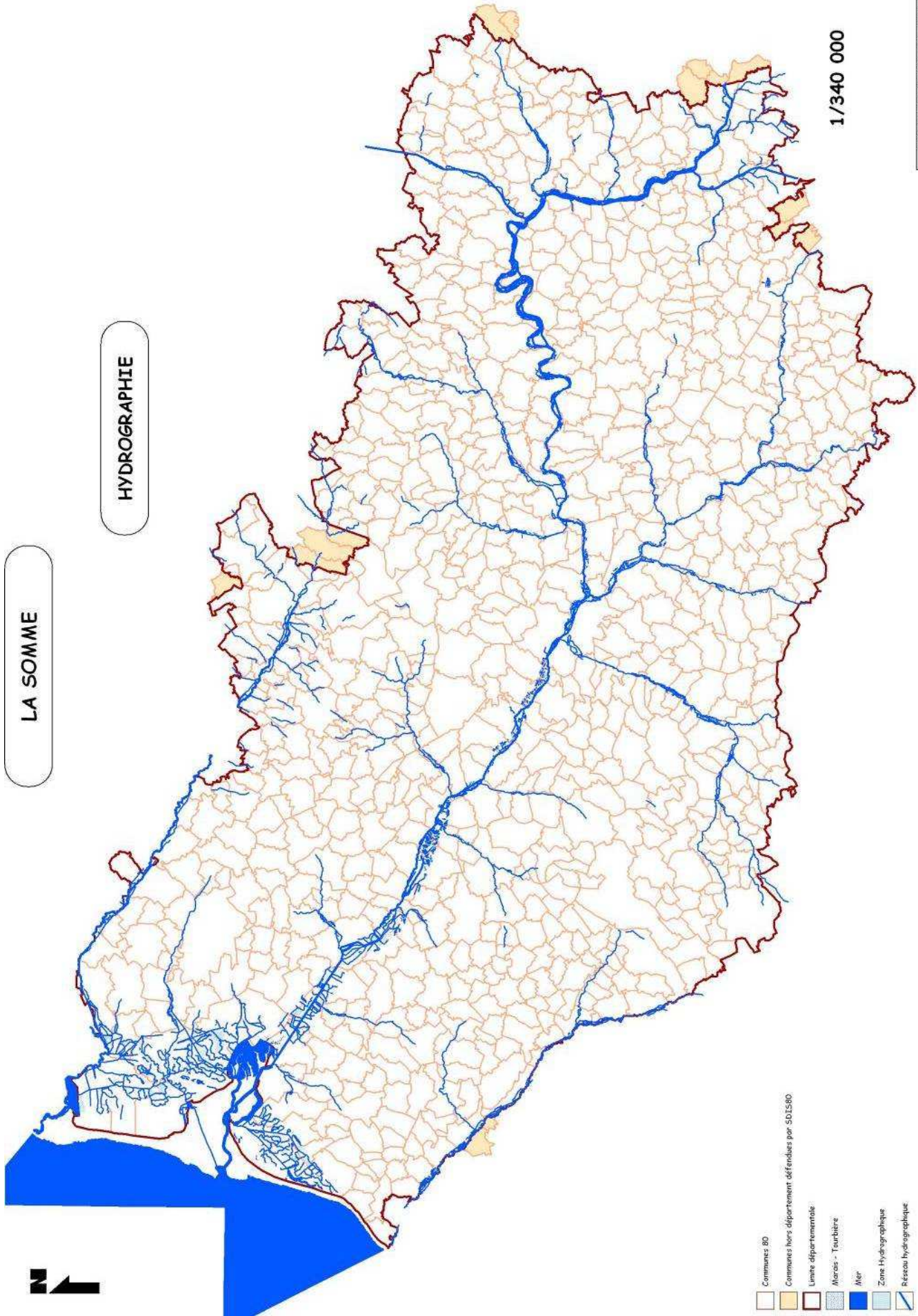
- Légende**
- Limite départementale
 - Surface habitée
 - Zone d'activités
 - Carrière - Décharge
 - Forêt
 - Broussailles
 - Sabile - Gravier
 - Rocher
 - Marais - Tourbière
 - Mer
 - Zone Hydrographique
 - Réseau hydrographique
 - DDSIS
 - CSP
 - CS
 - CPI intégrés

1/340 000

Auteur : Bureau SIG - Service Prévision - SDOP - DDSIS 80 - 12/06/07

LA SOMME

HYDROGRAPHIE



Source : BD CARTO - IGN 2004

Auteur: D051580 - SDOP - BUREAU SIG - 08/03/2007

LA POPULATION

La Somme compte 570 296 habitants. La répartition géographique de ceux-ci est inégale ; en effet, les agglomérations d'Abbeville et d'Amiens regroupent environ un tiers de la population du département.

Pendant la période estivale, les communes du bord de mer voient leur population tripler, quadrupler voire décupler pour certaines.

Durant les week-ends, ces communes du littoral enregistrent également un flux migratoire positif important.

Au cours des 20 dernières années, la population de la Somme a progressé de 2%. La densité moyenne est de 92 habitants / km² (elle était de 89 habitants / km² en 1999), soit un niveau inférieur à la moyenne nationale qui est de 108 hab/km².

Seules 10 villes comptent plus de 5 000 habitants (Amiens, Abbeville, Albert, Péronne, Doullens, Roye, Montdidier, Corbie, Ham et Longueau)

La population est relativement jeune : les moins de 25 ans représentent 33,9% (la moyenne nationale est de 32,3%).

La population active ayant un emploi se répartit comme suit :

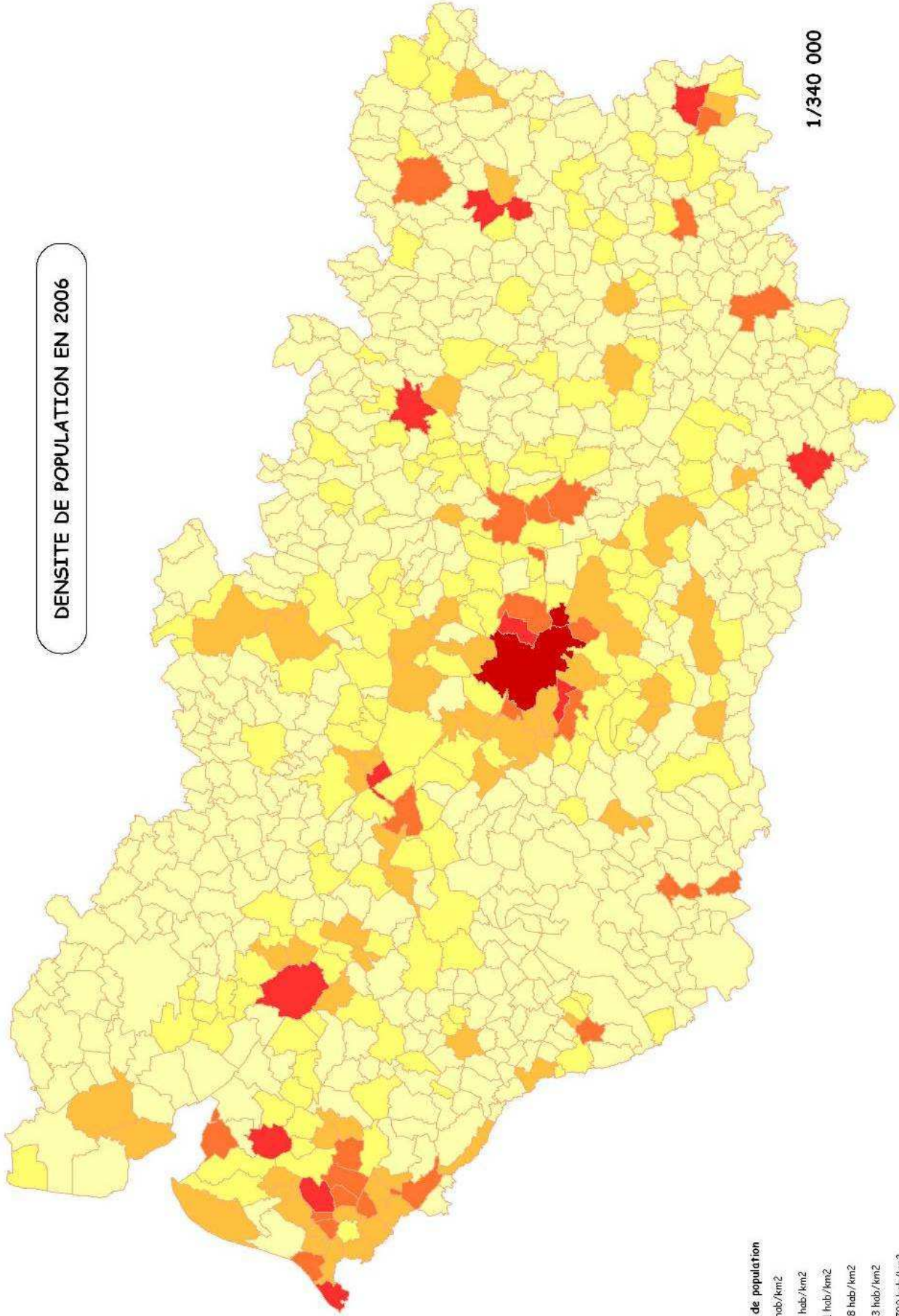
- Agriculture	:	2,42%
- Industrie	:	23,32%
- Construction	:	4,80%
- Commerce	:	11,87%
- Services	:	57,55%

En septembre 2006, le taux de chômage était de 10,4%, donc supérieur à la moyenne nationale qui était de 8,8 %.

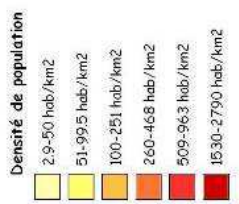


LA SOMME

DENSITE DE POPULATION EN 2006



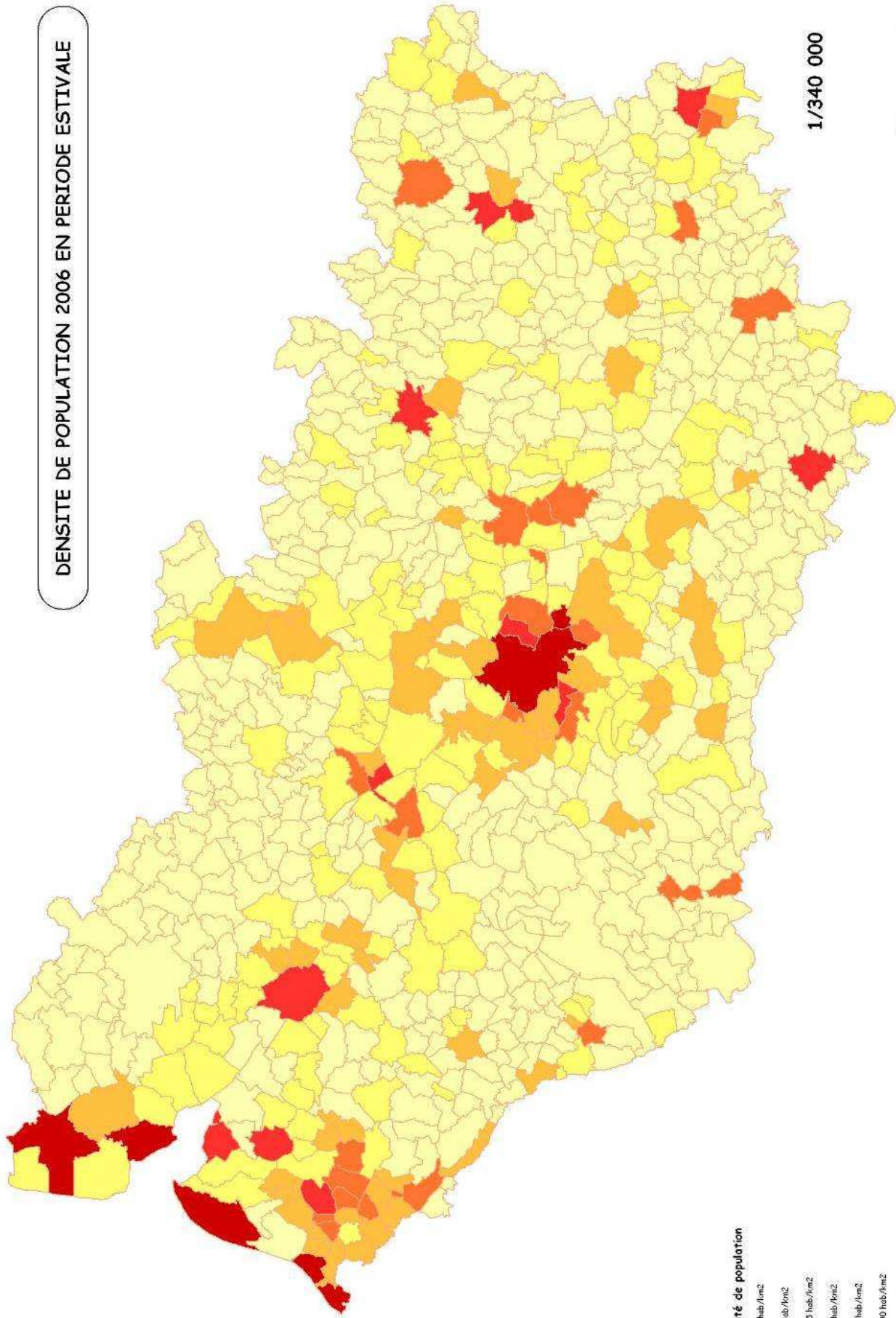
1/340 000





LA SOMME

DENSITE DE POPULATION 2006 EN PERIODE ESTIVALE



Densité de population

2,9-50,8 hab./km ²
51-99,5 hab./km ²
100-250,3 hab./km ²
251-468 hab./km ²
509-963 hab./km ²
1052-2790 hab./km ²

1/340 000

Source : Recensement 2006

Auteur: DDES580 - SDOP - BUREAU STG - 08/03/2007

LE CLIMAT

La Somme sous influence maritime se voit dotée d'un climat équilibré, doux et humide.

La température moyenne est de 10,1°C avec des variations saisonnières de +6°C en été et de -6°C en hiver.

La pluviométrie moyenne varie de 900 mm/an dans l'ouest à 600 mm dans l'est. Il pleut en moyenne 125 jours par an, le mois de novembre étant le plus arrosé et le mois d'avril le plus sec.

Les vents dominants sont d'ouest ou de sud-ouest. Les vents forts, supérieurs à 16 m/s (58 km/h), sont présents 61 jours par an.

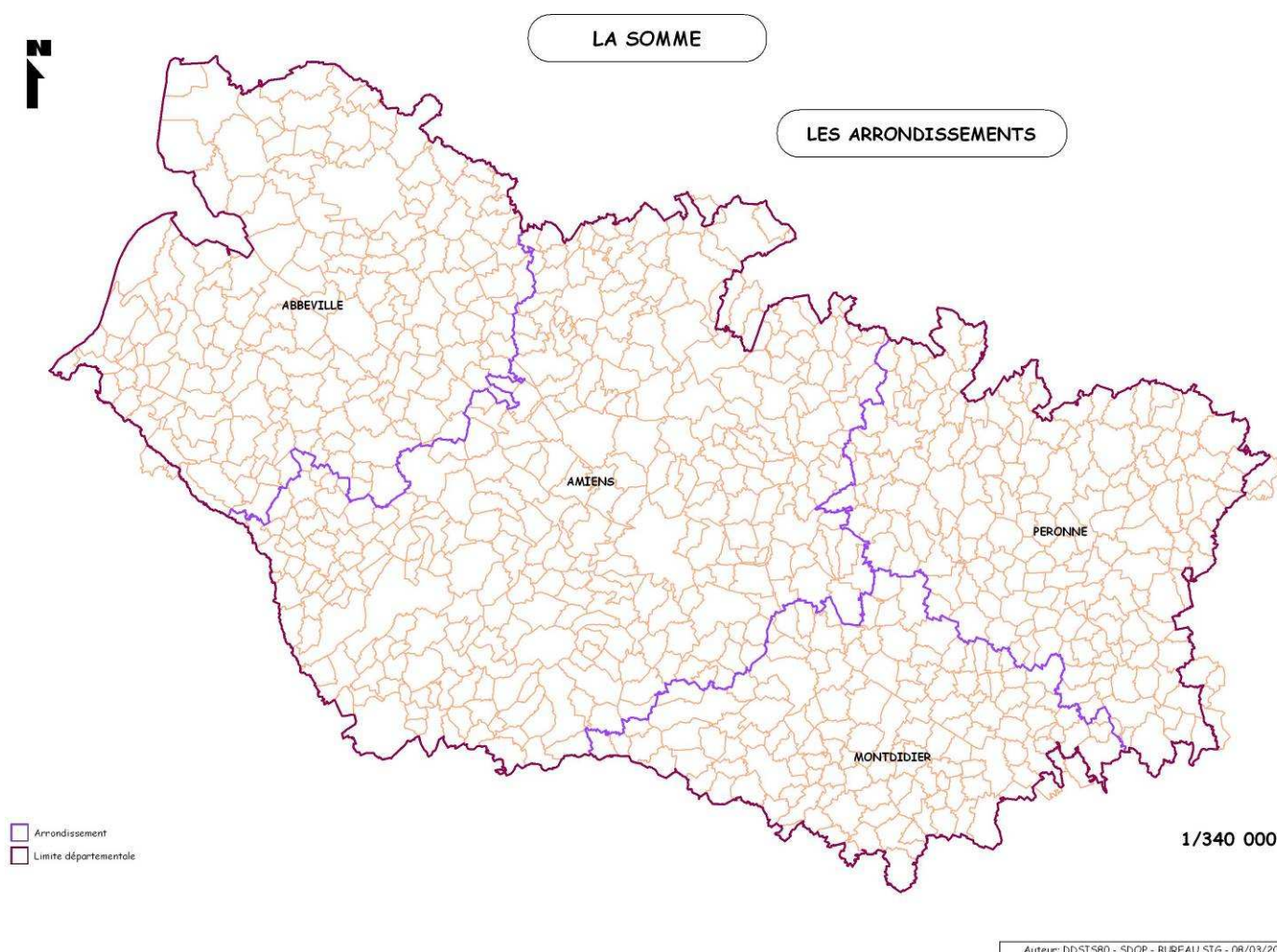
Les brouillards rendant la visibilité inférieure à 1 kilomètre sont fréquents.

La majorité des orages s'observe durant la période estivale de mai à septembre et c'est le sud-est du département (région de Roye et de Montdidier) qui est le plus touché.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le département de la Somme compte 782 communes réparties dans 4 arrondissements et 46 cantons :

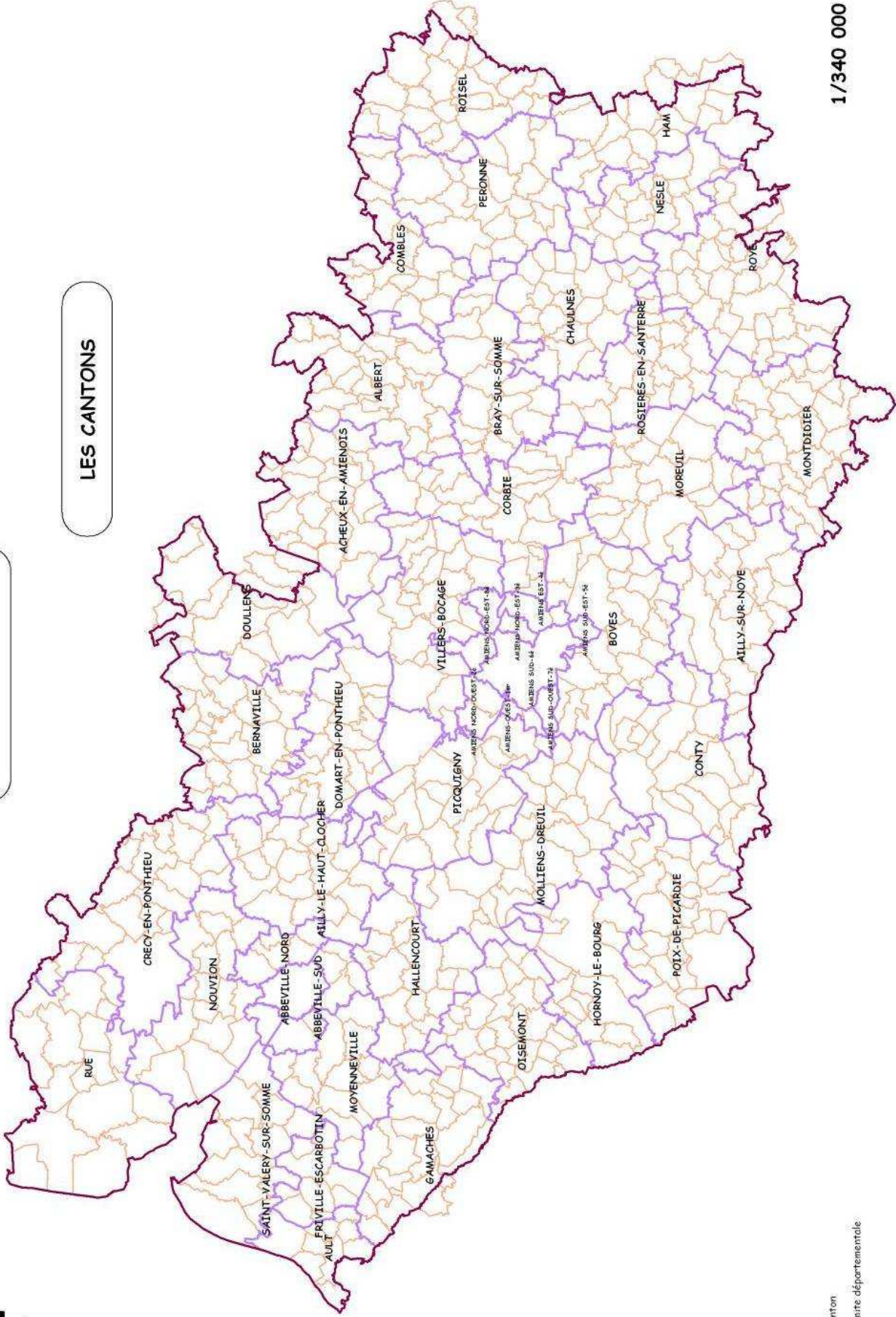
- Arrondissement d'Abbeville : 12 cantons
- Arrondissement d'Amiens : 21 cantons
- Arrondissement de Péronne : 8 cantons
- Arrondissement de Montdidier : 5 cantons





LA SOMME

LES CANTONS



Canton
 Limite départementale

1/340 000

L'ACTIVITE ECONOMIQUE

En raison d'une géographie et d'un climat très favorable, la Somme reste un département à vocation agricole ; toutefois, elle possède une tradition industrielle avec des savoirs faire reconnus.

Le secteur agricole, qui occupe près de 80% du territoire, est très développé :

- 1^{ère} place nationale pour la betterave à sucre avec plus de 30% de la production française
- 1^{ère} place pour la production de pommes de terre, qui seront transformées par l'industrie féculière
- 2^{ème} place pour les pommes de terre de conservation.

La Somme occupe également les tous premiers rangs pour les céréales et les légumes destinés à la transformation : haricots, petits pois, salsifis, épinard, oignons et endives.

En 25 ans, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 44,5% mais la surface agricole utilisée par exploitation a augmenté de 43%.

Dans le cadre des énergies renouvelables, 80% des jachères agricoles sont utilisées pour la production de cultures énergétiques et la filière bois est en plein développement.

Le secteur industriel est constitué d'un tissu de petites et moyennes entreprises industrielles associées à de grands groupes industriels. 20% des établissements emploient plus de 200 salariés.

Les principaux bassins d'emploi sont :

- Amiens qui abrite de nombreuses industries de la sous-traitance automobile, de la chimie et de la plasturgie.

- Le Vimeu où se pratique la petite métallurgie : robinetterie, serrurerie et traitement de surface.
- La vallée de la Bresle où s'est développée l'industrie du verre.
- Albert qui se caractérise par la machine outil, l'hydraulique et l'aéronautique.
- La région de Ham / Eppeville qui est spécialisée dans la maintenance et la chaudronnerie pour les grandes entreprises agroalimentaires et chimiques de proximité.

L'industrie agroalimentaire est présente dans tout le département et plus particulièrement dans le Santerre et dans la Métropole Amiénoise.

A côté des grands groupes industriels, on observe un regroupement croissant des PME en microgroupes (pépinières, associations d'entreprises, groupements d'intérêt économique ...). Leur nombre a été multiplié par 6 ces 10 dernières années. Certaines entreprises coopèrent pour être plus résistantes : ce fonctionnement en réseau permet de mutualiser les ressources et les compétences, de s'adapter ensemble et de se renforcer.

L'exemple le plus structuré est celui des 5 Systèmes Productifs Locaux reconnus et soutenus par la DATAR et la DRIRE qui sont :

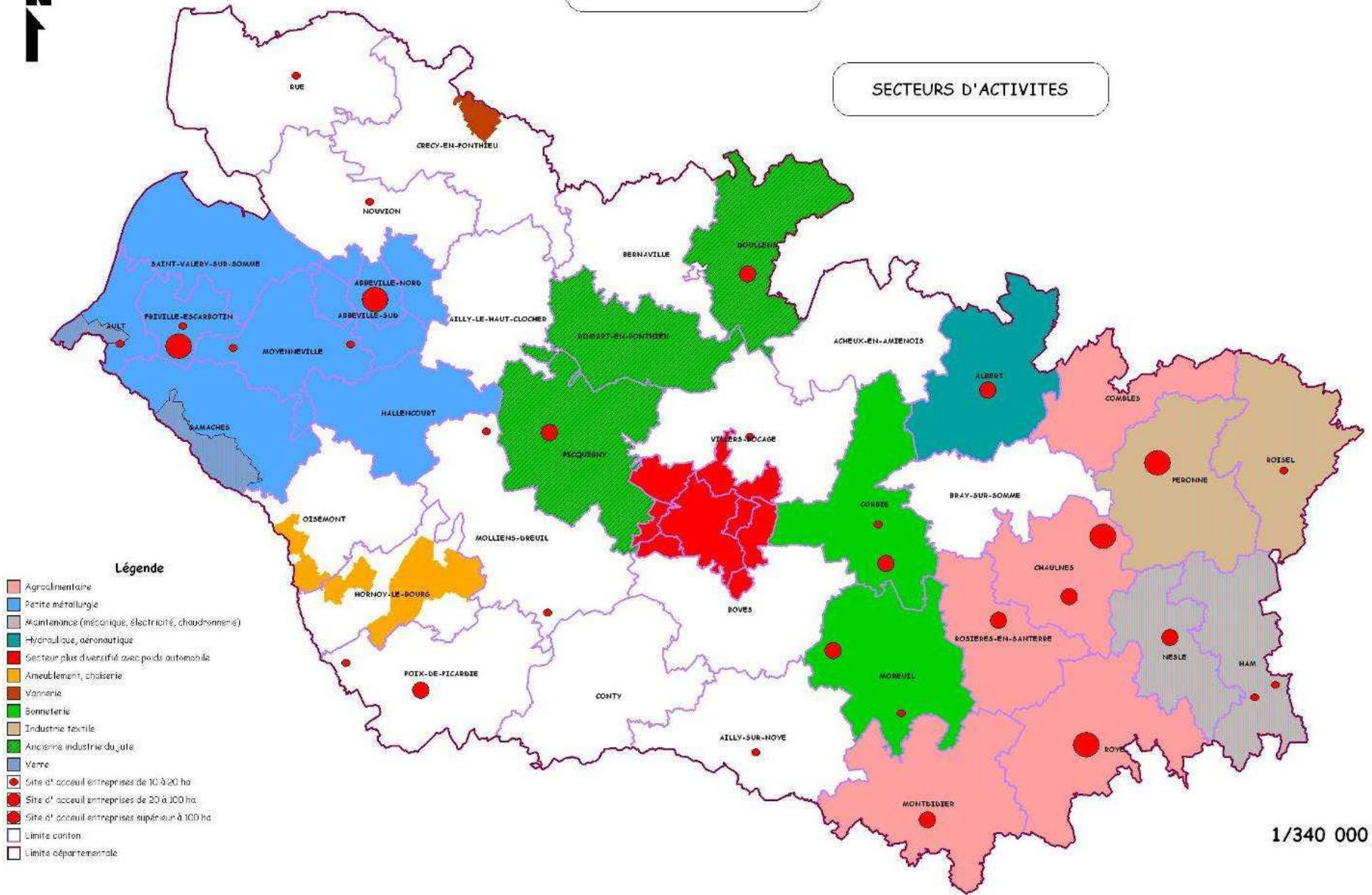
- Le pôle hydraulique et mécanique d'Albert créé en Juillet 1993,
- Le pôle européen du flaconnage verrier de la Vallée de la Bresle créé en 1999,
- Le pôle de la chaudronnerie et de la maintenance de Ham créé en mai 2000,
- Le pôle de la métallurgie légère du Vimeu spécialisé dans la serrurerie, la quincaillerie, le bricolage et la robinetterie créé en 2005.
- Le Santerre Pôle Légumes regroupant les agriculteurs et négociants et des industriels de l'agroalimentaire créé en 2005.

Avec près de 2 200 000 visiteurs par an et 9 000 emplois générés dans le secteur du tourisme, la Somme est un département attractif. Elle dispose notamment de 15 800 places de camping, de 2 500 chambres d'hôtel, de 1 300 gîtes et de 400 chambres d'hôtes.



LA SOMME

SECTEURS D'ACTIVITES



1/340 000

Source : BD CARTO - IGN 2004

Auteur : DdS1580 - SDOP - BUREAU SIG - 15/03/2007

Source : Somme Expansion

LES RESEAUX DE TRANSPORT

Le réseau routier est composé de :

- 290 km d'autoroutes
- 328 km de routes nationales dont 260 km de routes d'intérêt local
- 4 315 km de routes départementales
- 13 987 km de voies communales

Un projet d'autoroute, l'A24, qui reliera Amiens à Lille est en cours d'étude.



Le réseau ferroviaire

La SNCF exploite 652 km de voies ferrées dont 50 km de lignes à grande vitesse. Les principales gares sont :

- TGV Haute Picardie (1 058 voyageurs / jour en moyenne)
- Amiens
- Longueau
- Abbeville
- Albert
- et Corbie

Le flux moyen est de 6 300 voyageurs transportés par jour et de 124 trains de fret. Un projet de nouvelle ligne TGV reliant Paris à Londres en passant par Amiens est en cours d'analyse.

Les aérodromes

Le département possède deux aérodromes principaux situés à Amiens Glisy (36 000 mouvements en 2005) et à Abbeville Drucat (10 370 mouvements en 2005).

Un troisième à Albert Méaulte a ouvert en juin 2007. Le trafic prévu sera à terme le plus important du département.

D'autres terrains de moindre importance existent à Poix de Picardie (terrain de secours de l'aéronautique marchande), à Estrées Mons (école d'avion et de parachutisme) et Montdidier (école d'avion et d'ULM).

Le transport fluvial

Le canal de la Somme s'étend d'est en ouest sur 117 kilomètres.

La navigation est essentiellement touristique sur l'ensemble du réseau (630 bateaux en 2006). Quelques péniches transportant des céréales naviguent sur la partie amont du fleuve, entre le Canal du Nord et Corbie (une péniche par mois en moyenne).

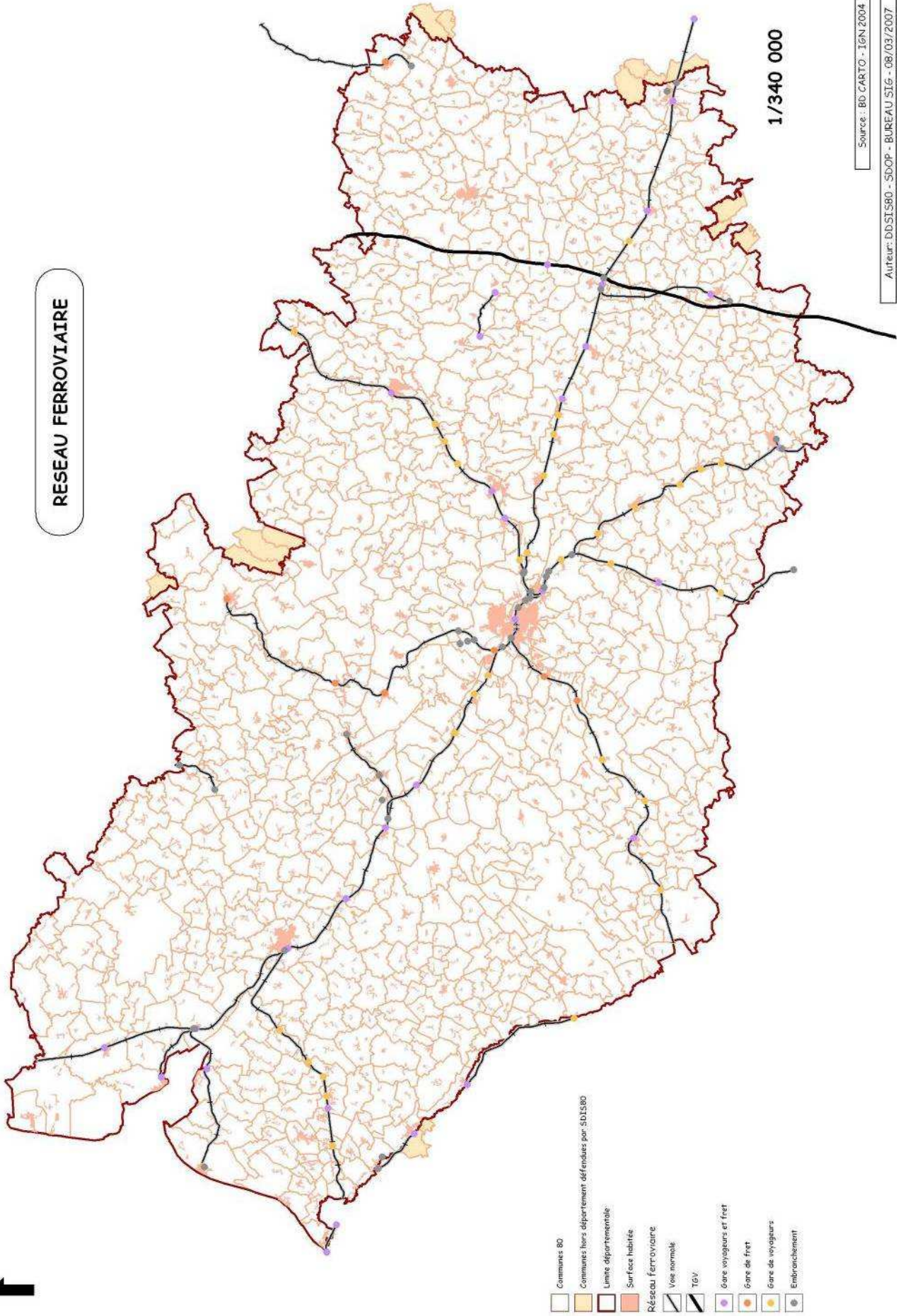
Sur le canal du Nord actuel, il transite principalement des matériaux de construction (59%), des produits agricoles (25%), des engrais (6%), des produits chimiques (5%) des denrées alimentaires (3%) et des produits combustibles (2%).

Le futur canal du Nord, dit Canal Seine Nord Europe, à grand gabarit traversera l'est du département sur 46 kilomètres. Sa mise en service est prévue pour 2013.



LA SOMME

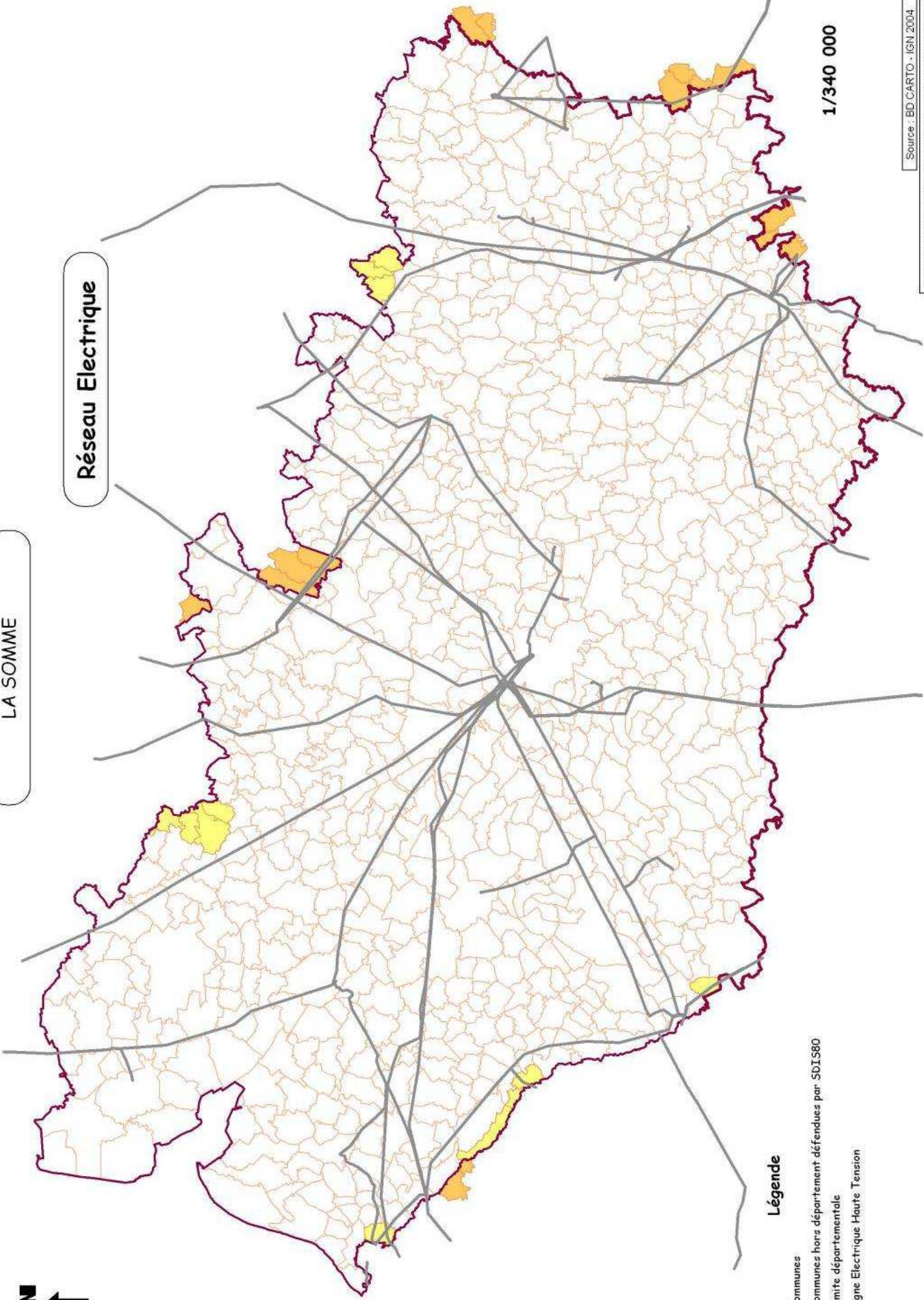
RESEAU FERROVIAIRE









LA SOMME

Réseau Electrique



Légende

-  Communes
-  Communes hors département défendues par SDIS80
-  Limite départementale
-  Ligne Electrique Haute Tension

1/340 000

2. Définitions

Risque courant :

Le risque est dit courant lorsque l'effet produit sur l'activité du service d'incendie et de secours présente une forte réalité en termes d'occurrence et une gravité faible. Il concerne le secours à personnes, les incendies et les opérations diverses.

Risque particulier :

Il nécessite l'engagement de moyens supplémentaires par rapport à l'organisation normale. L'élément déterminant n'est plus la fréquence qui est faible, voire impossible à chiffrer, mais la gravité supposée. Le risque particulier se divise en deux ensembles :

- **Risque particulier grave** : aléas sérieux, aux conséquences traitées au niveau départemental, qui peuvent justifier la création de plans d'urgence.
- **Risque particulier majeur** : aléas dont les conséquences nécessitent une mobilisation zonale voire nationale ou européenne, avec des conséquences graves pour les personnes, les biens et/ou l'environnement.

Effet catastrophique

Accident, sinistre ou calamité où sont impliquées de très nombreuses victimes, et où il existe de très importantes conséquences financières, médiatiques et psychologiques ainsi qu'une désorganisation importante de la société et des services publics. Cela implique une dimension supérieure et une prise de direction et de commandement au plan national.

Site à risque :

Zone de concentration de constructions, d'activités etc. de configuration homogène. Le niveau de couverture est établi de manière globale. Les sites qui peuvent générer des accidents nécessitant la mise en œuvre de moyens spécialisés sont également appelés sites à risques.

Risque social :

Rassemblement de foule important pouvant créer des dommages sur les personnes, les biens et l'environnement.

RISQUES

COURANTS

1. Analyse

1.1. Bilan de l'existant

STRUCTURES OPERATIONNELLES

Liste des Centres de Secours Principaux

ABBEVILLE
AMIENS FERRY

AMIENS CATELAS
PERONNE

Liste des Centres de Secours

AILLY SUR NOYE
AIRAINES
ALBERT
BEAUCAMPS LE VIEUX
BERNAVILLE
BRAY SUR SOMME
CONTY
CORBIE
CRECY EN PONTHEU
DOULLENS

FLIXECOURT
FORCEVILLE EN VIMEU
FRIVILLE ESCARBOTIN
GAMACHES
HAM
HORNOY LE BOURG
MOREUIL
NESLE
MONTDIDIER
POIX DE PICARDIE

ROISEL
ROSIERES EN SANTERRE
ROYE
RUE
SAINT VALERY SUR SOMME
VILLERS BRETONNEUX

Liste des Centres de Première Intervention Intégrés

AILLY LE HAUT CLOCHER
AULT
BEAUQUESNE
BEAUVAIL
CAYEUX SUR MER
EPEHY

FEUQUIERES EN VIMEU
FLESSELLES
FORT MAHON
HANGEST EN SANTERRE
LE CROTOY
MAILLY MAILLET

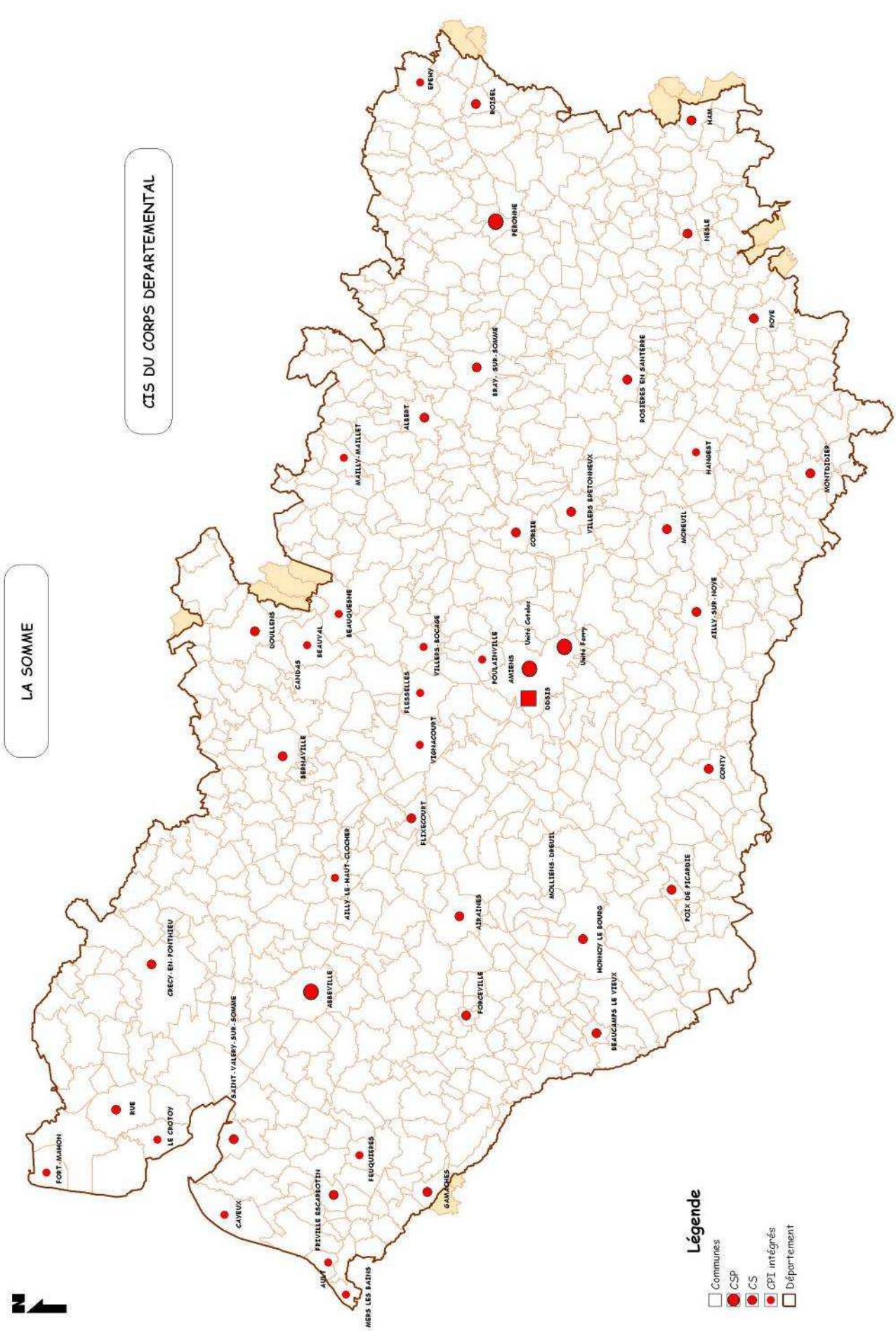
MERS LES BAINS
POULAINVILLE
VIGNACOURT
VILLERS BOCAGE

Liste des Centres de Première Intervention non intégrés

On compte 76 CPI non intégrés dans le département :

ACHEUX EN VIMEU	HARBONNIERES	QUEND
AILLY SUR SOMME	HESCAMPS	QUESNOY LE MONTANT
ALLERY	HEUDICOURT	QUEVAUVILLERS
ARREST	HUPPY	RAINCHEVAL
BARLY	LANCHERES	RAINNEVILLE
BEAUCHAMPS	LUCHEUX	RAMBURELLES
BEHEN	MAISNIERES	RAMBURES
BETHENCOURT SUR MER	MARTAINNEVILLE	SAIGNEVILLE
BOUGAINVILLE	MERELESSART	SAINT AUBIN MONTENOY
BOUQUEMAISON	MIANNAY	SAINT BLIMONT
BOURSEVILLE	MIRAUMONT	SAINT MAXENT
BOUVAINCOURT SUR BRESLE	MOISLAINS	SAINT QUENTIN LAMOTTE
CANDAS	MOLLIENS DREUIL	SAINT RIQUIER
CHEPY	MONS BOUBERT	SAINT SAUFLIEU
DAOURS	NAOURS	SENARPONT
DARGNIES	NEUVILLE COPPEGUEULE	TOEUFLES
DOMART EN PONTTHIEU	NIBAS	TOURS EN VIMEU
EMBREVILLE	NOUVION EN PONTTHIEU	TOUTENCOURT
ERCHEU	ORESMAUX	TULLY
FIENVILLERS	OUST MAREST	VALINES
FRAMICOURT	PENDE	VAUDRICOURT
FRESSENNEVILLE	PICQUIGNY	VISMES AU VAL
FRETTEMEULE	PONT NOYELLES	WARLOY BAILLON
GROUCHES LUCHUEL	PROUVILLE	WOIGNARUE
GUESCHART	PROYART	WOINCOURT
HALLENCOURT		

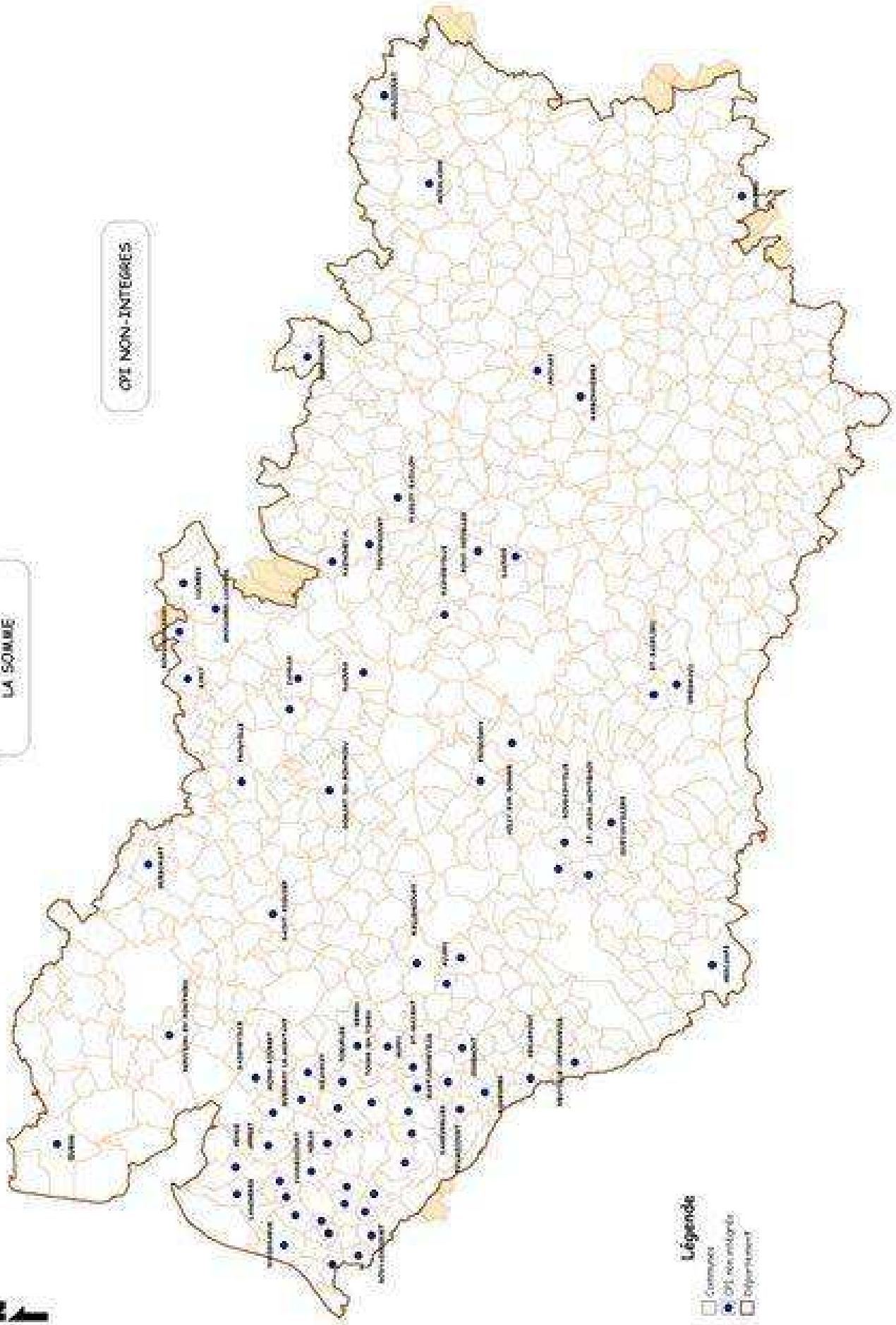
IMPLANTATION DES CIS





LA SOMME

COM NON-INTEGRES



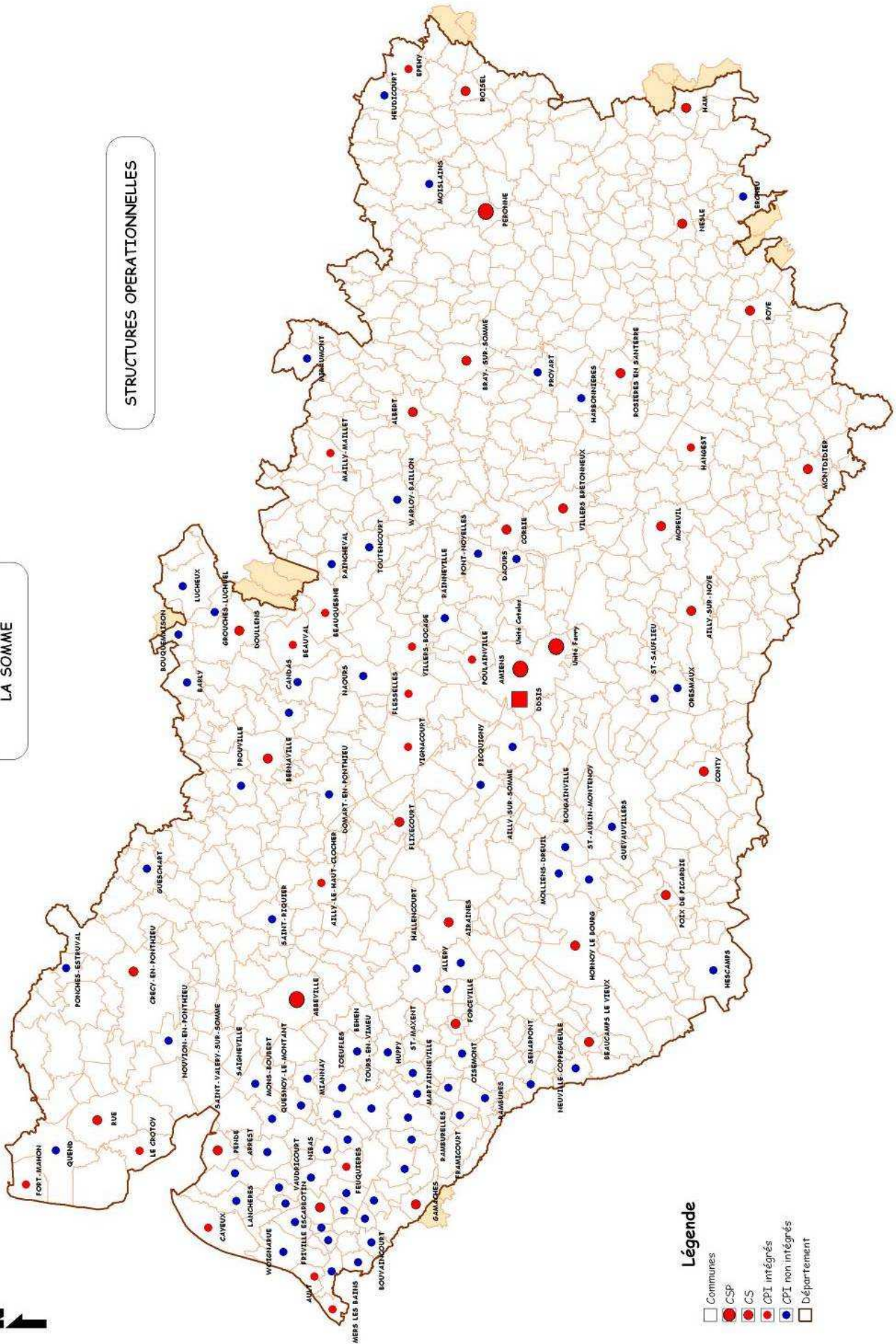
1/240 000

Anteur : 0031345 - 688 - Service Prévisions - Bureau 316 - 07/08/03



LA SOMME

STRUCTURES OPERATIONNELLES



Légende

- Communes
- CSP
- CS
- CPI intégrés
- CPI non intégrés
- Département

Bilan des casernements

CS à reconstruire :

CENTRES	MONTANT APPROXIMATIF
- BERNAVILLE	- 1,2 M €
- GAMACHES	- 2,1 M €
- VILLERS BRETONNEUX (fusion CORBIE)	- 2,1 M €
- ROYE (Prévu en 2009-2010)	- 2,1 M €
- FERRY	- 3,5 M €
- ABBEVILLE (Pas prioritaire)	- 6 M €
- BEAUCAMPS LE VIEUX	- 1,2 M €

CS à agrandir :

CENTRES	MONTANT APPROXIMATIF
- CORBIE (fusion VILLERS BRETONNEUX)	- 0,3 M €
- CONTY	- 0,5 M €
- SAINT VALERY SUR SOMME	- 0,5 M €

CS à créer :

CENTRES	MONTANT APPROXIMATIF
- Centre – Sud Agglomération d'AMIENS	- 7 M €
- CS Villers Bocage (sous réserve choix Poulainville)	- 1 M €

CPI à reconstruire :

CENTRES	MONTANT APPROXIMATIF
- FORT MAHON (+ fusion avec QUEND)	- 1,2 M €
- AULT (Fusion SAINT QUENTIN LAMOTTE)	- 1,2 M €
- EPEHY	- 1 M €
- Futur CS AMIENS Nord	- 3,5 M €

CPI à agrandir :

CENTRES	MONTANT APPROXIMATIF
- PROYART	- 0,3 M €
- MOISLAINS	- 0,1 M €
- TOUTENCOURT	- 0,5 M €
- MARTAINNEVILLE	- 0,5 M €

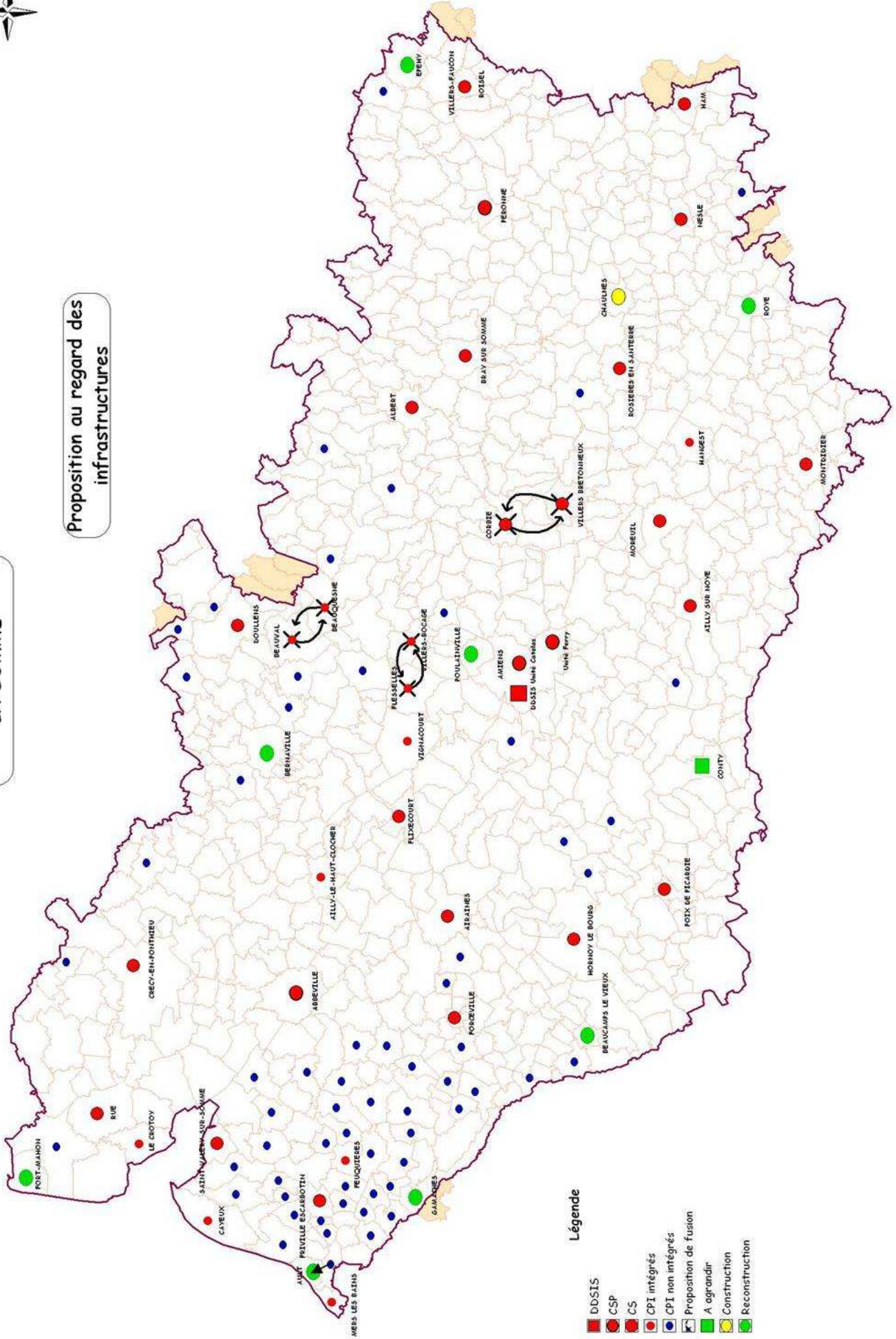
CPI à créer :

CENTRES	MONTANT APPROXIMATIF
- CHAULNES	- 0,5 M €



LA SOMME

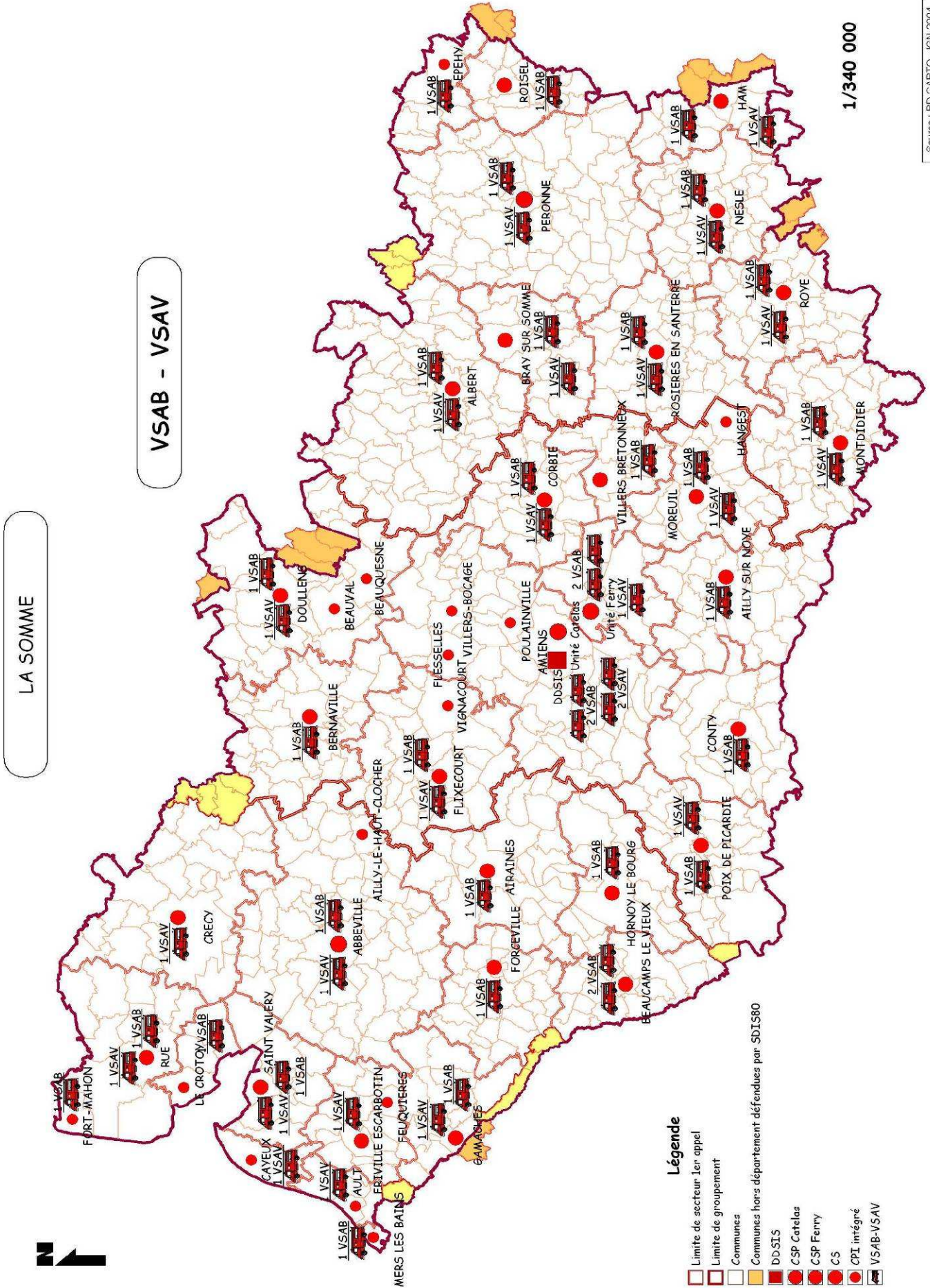
Proposition au regard des infrastructures



Légende

- DDSIS
- CSP
- CS
- CPI intégrés
- CPI non intégrés
- Proposition de fusion
- A agrandir
- Construction
- Reconstruction

REPARTITION DES VEHICULES

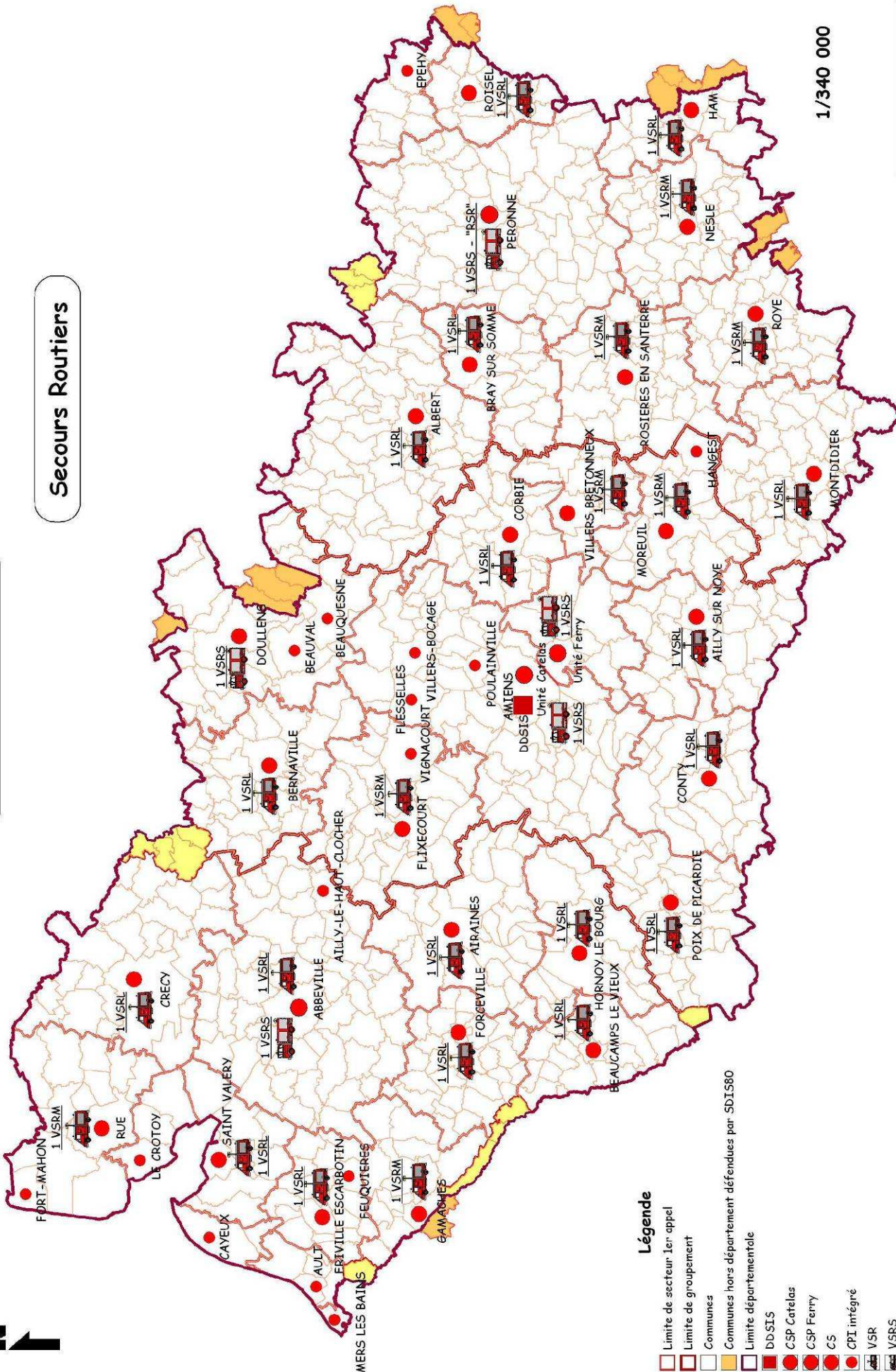


Source : BD CARTO - IGN 2004
Auteur : DD S15 80 - SD0P - Service Prévision - Bureau S16 - 04/05/07



LA SOMME

Secours Routiers



Légende

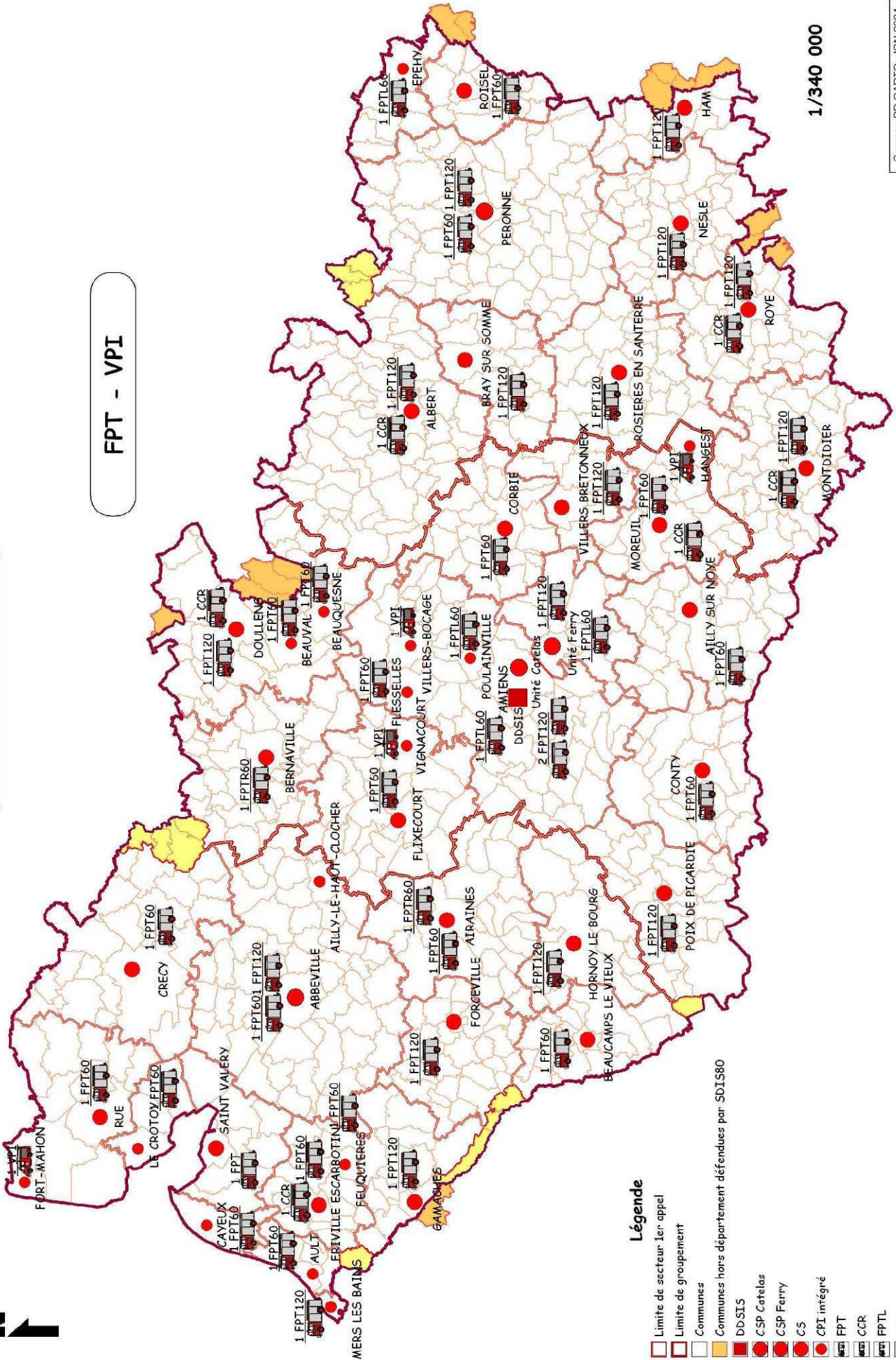
- Limite de secteur 1er appel
- Limite de groupement
- Communes
- Communes hors département défendues par SDI 580
- Limite départementale
- DDSTIS
- CSP Catelas
- CSP Ferry
- CS
- CPI intégré
- VSR
- VSRS

1/340 000



LA SOMME

FPT - VPI



1/340 000

Légende

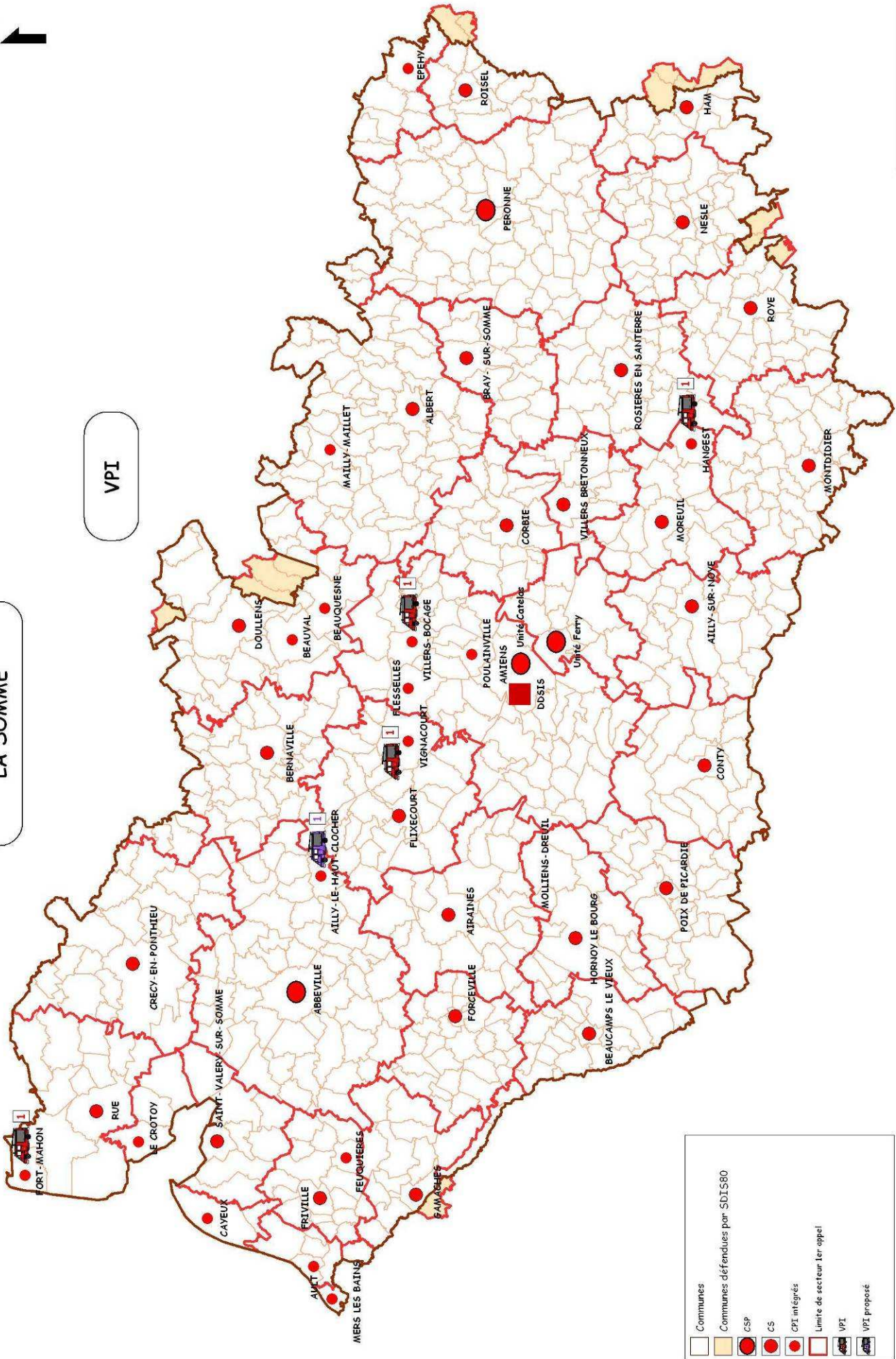
- Limite de secteur 1er appel
- Limite de groupement
- Communes
- Communes hors département défendues par SDIS80
- DD SIS
- CSP Certelas
- CSP Ferry
- CS
- CPI intégré
- FPT
- CCR
- FPTRL
- VPI

Source : ED CARTO - IGN 2004
 Auteur : DDIS 80 - SDOP - Service Prévision - Bureau S16 - 04/05/07



LA SOMME

VPI



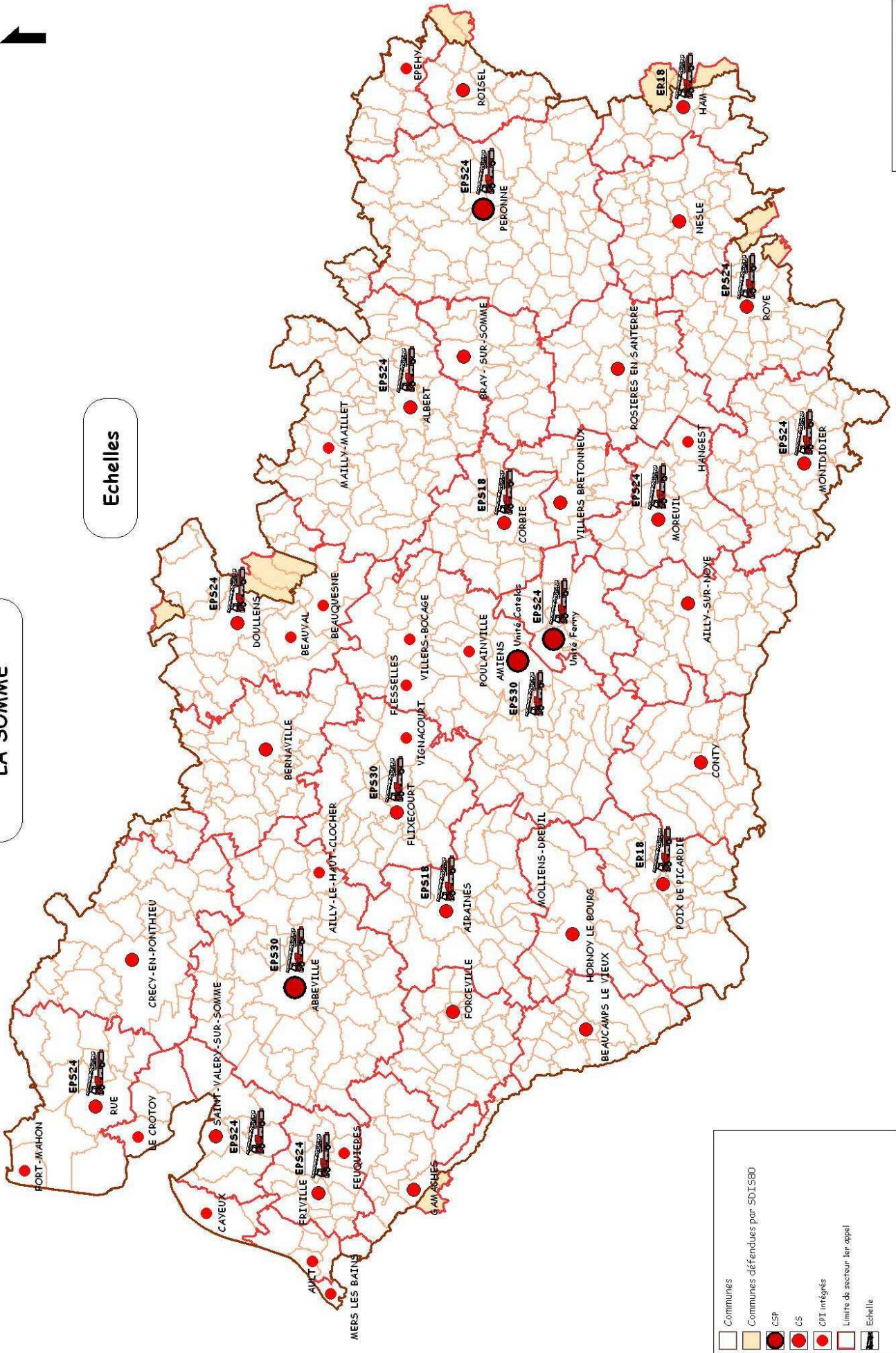
1/340 000

Source : Groupement Mission
Auteur : Bureau S16 - Service Prévision - Groupement Gestion des Risques - DSDS 80 - 25/09/07



LA SOMME

Echelles



	Communes
	Communes défendues par SDISB0
	ER18
	EPS24
	EPS30
	Unité Cotels
	Unité Ferry
	Limite de secteur 1er appel
	Echelle

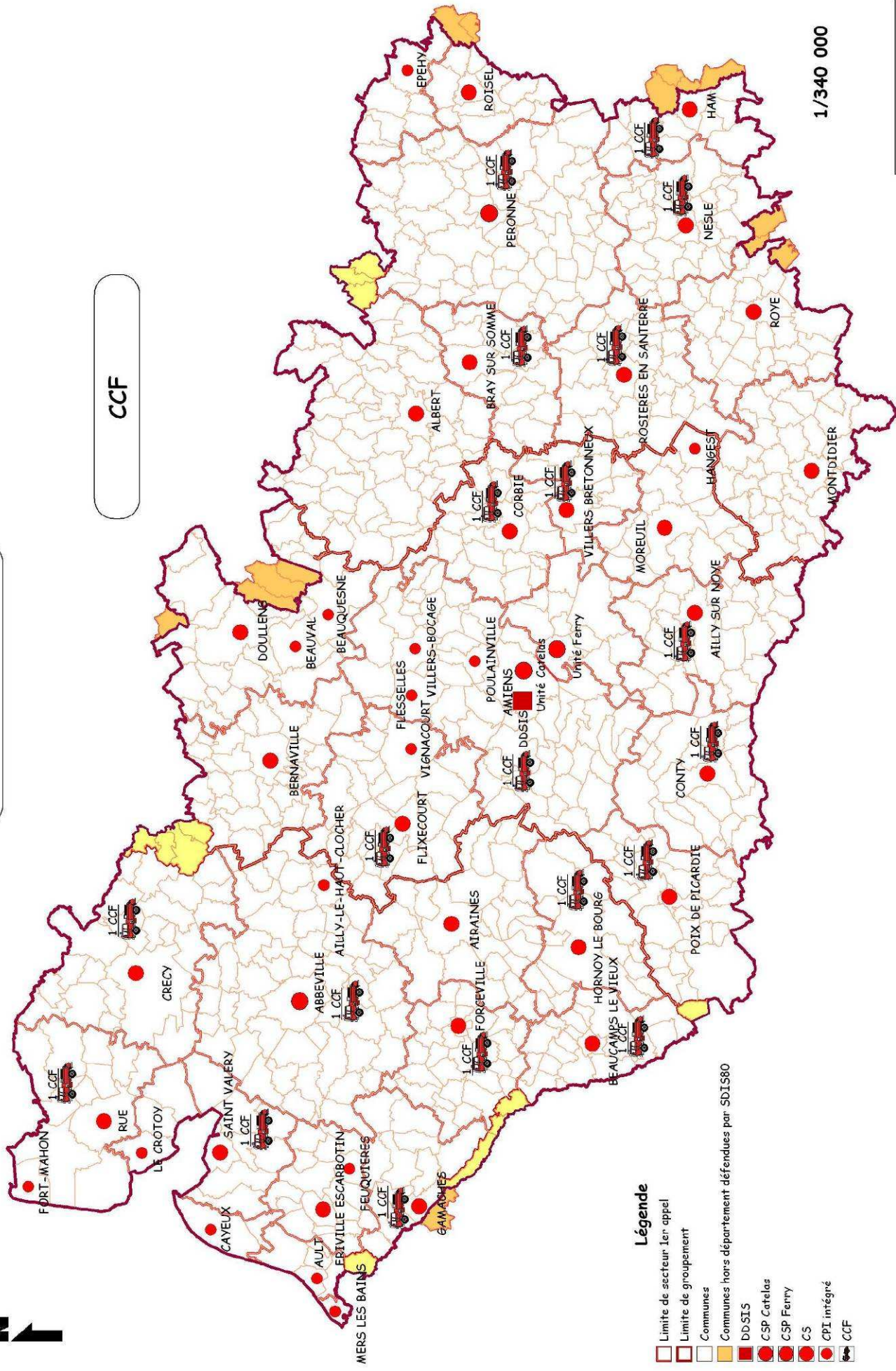
1/340 000

Source : Groupement Mission
Auteur : Bureau SDP - Service Prévision - Groupement Section des Risques - DDES 00 - MAJ le 02/10/07



LA SOMME

CCF



Légende

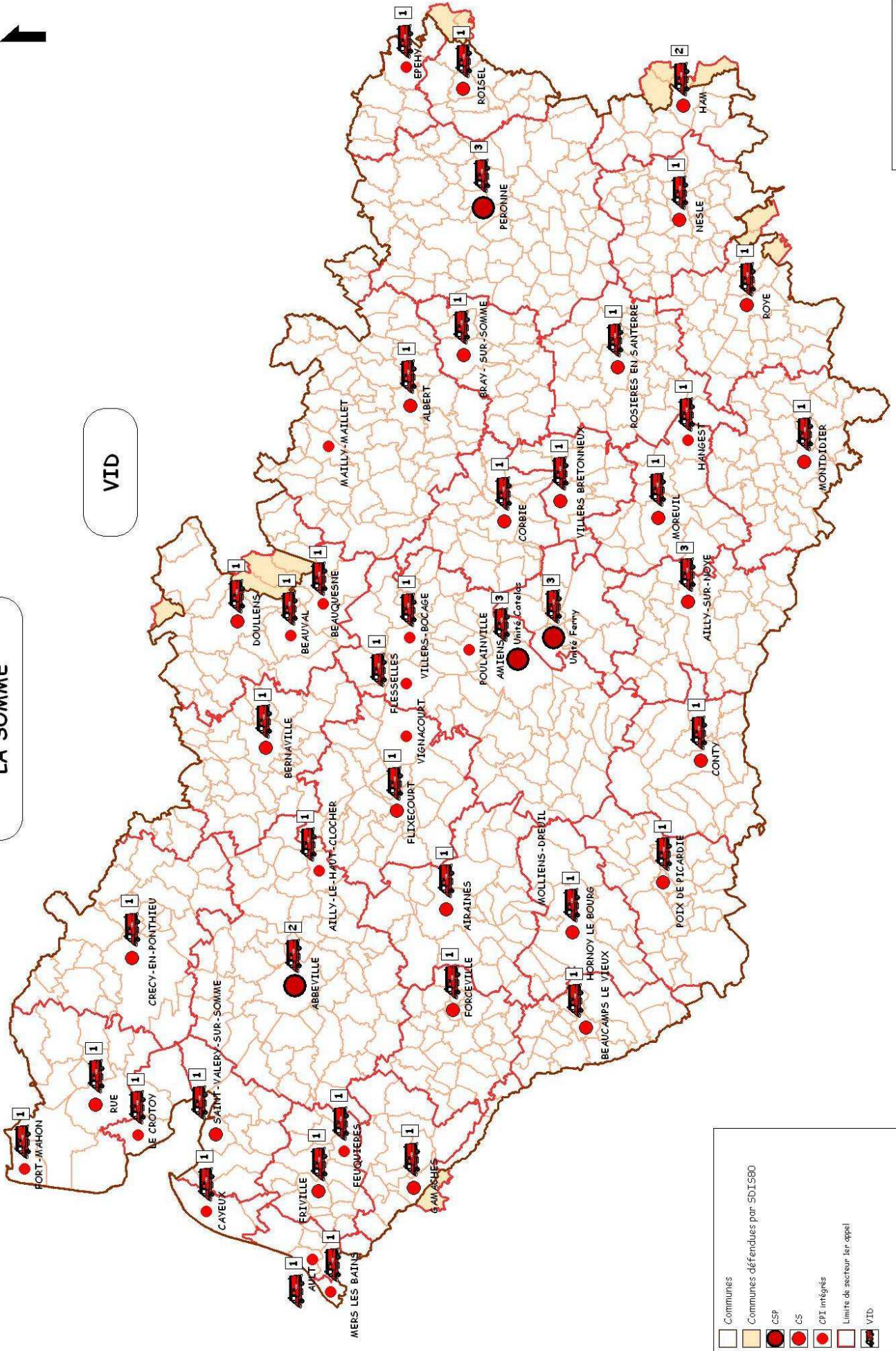
- Limite de secteur 1er appel
- Limite de groupement
- Communes
- Communes hors département défendues par SDIS60
- DD SIS
- CSP Catelas
- CSP Ferry
- CS
- CPI intégré
- CCF

1/340 000



LA SOMME

VID



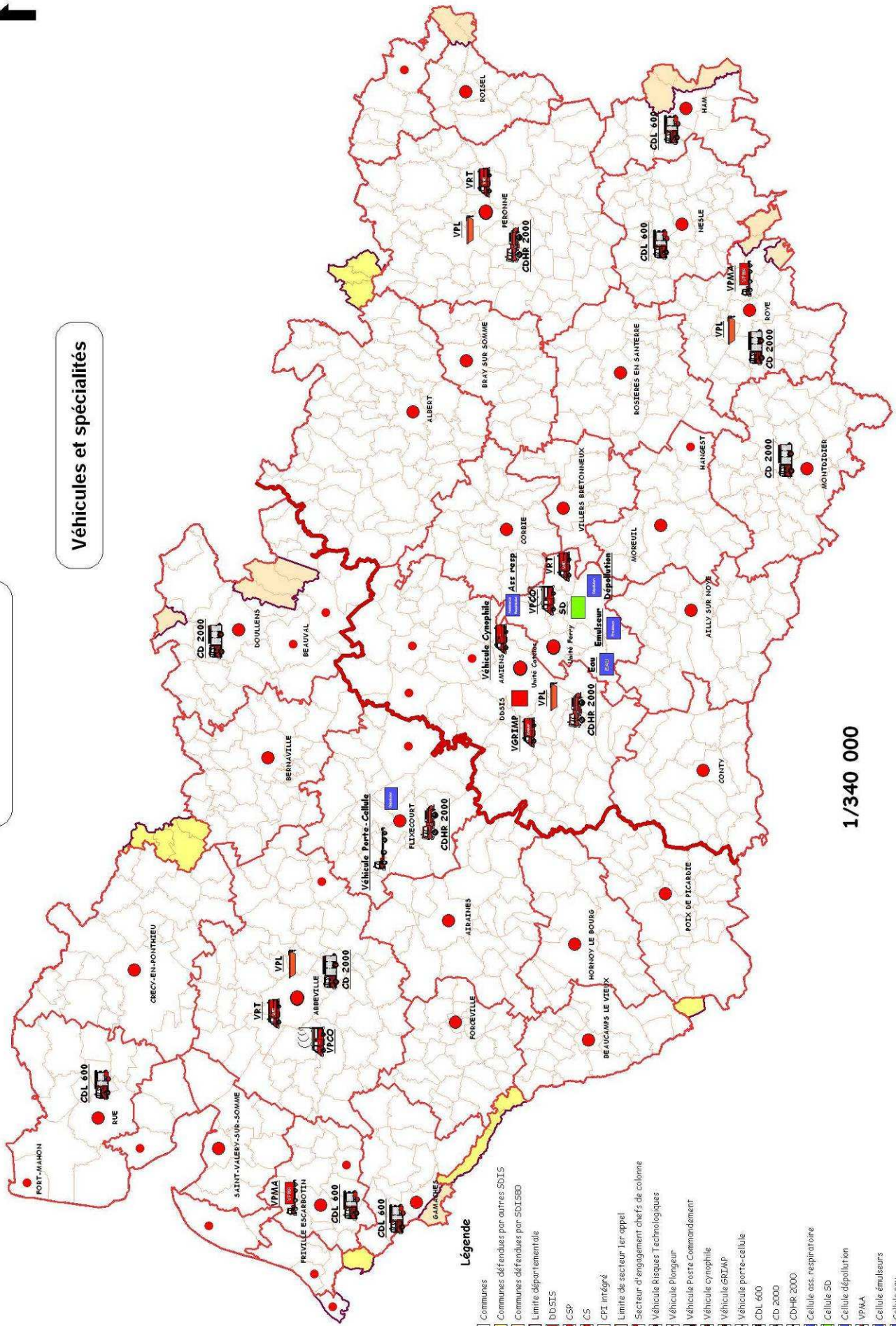
Source : Groupement Mission

Artur : Bureau SDP - Service Prévision - Groupement Gestion des Risques - DSDS 80 - MAJ le 08/10/07

1/340 000

LA SOMME

Véhicules et spécialités



- Légende**
- Communes
 - Communes défendues par autres SDIS
 - Communes défendues par SBI500
 - Limite départementale
 - DD515
 - CSP
 - CS
 - CPI intégré
 - Limite de secteur 1er appel
 - Secteur d'engagement chefs de colonne
 - Véhicule Risques Technologiques
 - Véhicule Plongeur
 - Véhicule Poste Commandement
 - Véhicule cynophile
 - Véhicule GRTAP
 - Véhicule porte-cellule
 - CDL 600
 - CD 2000
 - CD-HR 2000
 - Cellule ass. respiratoire
 - Cellule SD
 - Cellule dépollution
 - VPMA
 - Cellule émulseurs
 - Cellule eau
 - Cellule décontamination

1/340 000

1.2. Evolution des interventions : Statistiques

Depuis 2000, année de signature du SDACR, le nombre moyen d'interventions par an a progressé de 28 000 à 39 000, soit une augmentation de 40 %. Rapporté à la journée, on est passé de 80 à 107 interventions.

Toutefois l'évolution n'est pas homogène selon la nature de l'intervention.

	2000	2007	Nombre 2007
Incendies	11%	10%	3990
Secours à personnes	35%	57%	22197
Accidents de circulation	11%	6%	2490
Opérations diverses	43%	27%	10528

Les incendies représentent 10% de l'activité, mais on est passé de 3 073 feux à 3 990. Les incendies de véhicules et les feux divers sont en nette progression.

Incendies	2000		2007	
Habitations	1 035	34%	1021	26%
ERP	67	2%	83	2%
Autres bâtiments	306	10%	262	7%
Véhicules	199	6%	709	18%
Végétation	253	8%	322	3%
Autres	1 014	33%	1 593	39%
Total	3 073		3 990	

Les secours à personnes sont en augmentation importante car de 35% de l'activité avec 9 774 interventions, ils représentent maintenant 57% de l'activité avec 22 197 interventions. La comparaison par rubrique est impossible car celles-ci ont doublé depuis l'année 2000.

Les accidents de circulation sont en baisse : de 2 998 accidents soit 11% des interventions, on effectue maintenant 2 490 interventions soit 6% de l'activité annuelle.

Le secours à victimes, cumul du secours à personnes et des accidents de circulation, est passé de 46% de l'activité du SDIS à 63%.

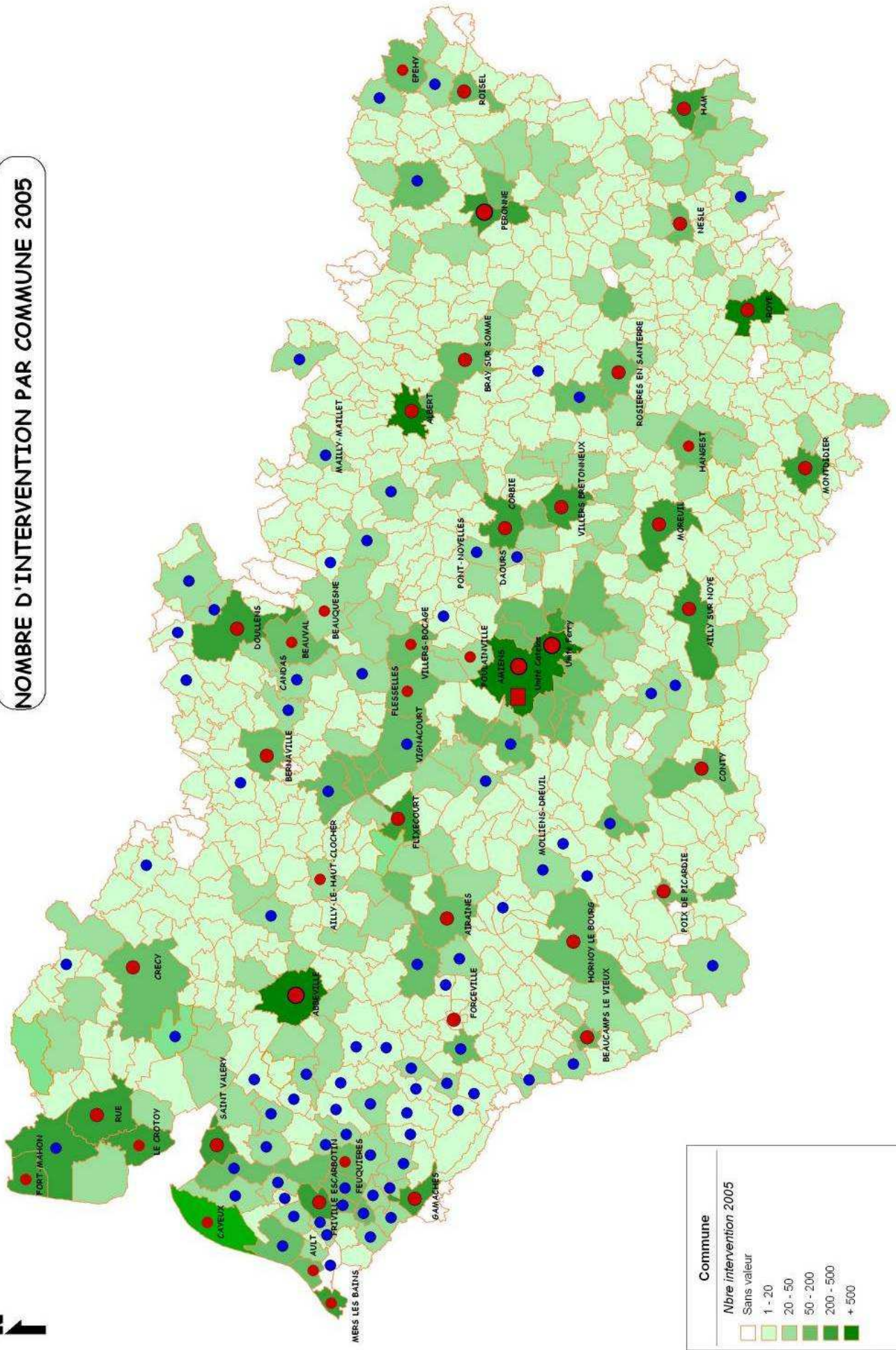
Les opérations diverses sont en baisse : de 43% de l'activité avec 12 065 interventions, elles représentent aujourd'hui 27% de l'activité annuelle avec 10 528 interventions.

On note une augmentation particulière de certaines rubriques : les effondrements (+ 323%) ; les fausses alertes (+ 274%) ; les ouvertures de porte (+ 231%) et la lutte contre les pollutions (+ 132%).

Toutes les autres rubriques sont en diminution. La variation du nombre d'interventions diverses est principalement liée aux conditions météorologiques (tempêtes, fortes pluies, sécheresse ...).



NOMBRE D'INTERVENTION PAR COMMUNE 2005



Commune	
	Sans valeur
	1 - 20
	20 - 50
	50 - 200
	200 - 500
	+ 500

1/340 000

2. Objectifs de couverture opérationnelle

2.1. Les missions

2.1.1. Aspect réglementaire

La loi 96-639 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours précise dans son article 2 que « les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent avec les autres services et professionnels concernés à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence. »

On distingue le risque courant du risque particulier qui à lui seul impose de définir des moyens plus adaptés et spécifiques.

2.1.2. Les missions des sapeurs pompiers

De façon générale, et selon les recommandations de la DDSC, les interventions sont classées suivant 4 catégories qui sont les suivantes :

- **Le secours à victimes** : Le secours à victimes représente environ **56%** de nos interventions. Ils constituent toutes les actions d'urgence apportées à une ou plusieurs personnes afin d'éviter leur péril ou de sortir d'une situation de danger.
- **Les incendies** : Ils constituent **11%** des interventions et comprennent d'une manière générale tous les feux de bâtiments, de véhicules et de végétation.
- **Les accidents de circulation** : **7%** de nos interventions sont liées aux accidents de circulation, qui peuvent être routiers, ferroviaires, aériens ou fluviaux voire maritimes. Outre leur action auprès des victimes, les sapeurs pompiers effectuent aussi des missions de protection et de désincarcération, représentant des gestes techniques spécifiques.
- **Les opérations diverses** : Cette catégorie intervient à hauteur de **26%** de nos interventions. Très diversifiée, elle regroupe toutes les autres missions telles que les inondations, effondrements, sauvetages d'animaux, pollutions ...

La première partie de ce document traitera donc du risque courant avec les études de délais et les réponses types à apporter, tandis que la deuxième partie abordera le risque particulier avec des objectifs de moyens et de délais à atteindre.

L'étude de ces données associée à la localisation actuelle des engins et au nombre d'interventions permettra de dégager des aspects fondamentaux en matière de CPI, de déploiement et de polyvalence des engins.

2.2. Notion de zone et de délai de réponse

La classification des communes du département en différentes zones permet pour chacune des 782 communes d'avoir un délai de réponse commun et conforme aux exigences individuelles.

Par conséquent, il est défini 4 zones avec, pour chacune d'entre elle, des délais de réponse représentatifs de la population à défendre.

Voici le descriptif de ces quatre zones ainsi que les noms des communes leur correspondant :

Zone A : Zone urbaine

« Agglomérations ayant une population supérieure à 20 000 habitants et/ou une concentration d'ERP de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie ou sensibles (J, O, U, P ...) »
11 communes sont concernées.

ABBEVILLE
AMIENS
CAGNY*
CAMON*
DREUIL*
DURY*

LONGUEAU*
PONT DE METZ*
RIVERY*
SALEUX*
SALOUEL*

Objectifs de délai de réponse :

TEMPS	INCENDIE	SECOURS A PERSONNES
10 min.	2 FPT + 1 EA	1 VSAV + 1 VSR
20 min.	1 EA	1 VSAV
30 Min.	2 FPT	1 VSAV
45 Min.	1 FPT + 1 FMOGP	

Proposition de couverture transitoire : (Cas d'Abbeville)

TEMPS	INCENDIE	SECOURS A PERSONNES
10 min.	1 FPT + 1 EA	1 VSAV
20 min.	1 FPT	1 VSAV + 1 VSR
30 Min.	1 FPT	1 VSAV
45 Min.	1 FPT + 1 FMOGP	

* Communes en rouge : évolution par rapport à l'ancien SDACR

Zone B : Zone péri urbaine

« Communes ayant une population comprise entre 5 000 et 20 000 habitants »
7 communes sont concernées.

ALBERT
CORBIE
DOULLENS
HAM

MONTDIDIER
PERONNE
ROYE

Objectifs de délai de réponse :

TEMPS	INCENDIE	SECOURS A PERSONNES
10 min.	1 FPT + EA	1 VSAV
20 min.	1 FPT	1 VSAV + 1 VSR
45 Min.	1 FPT + FMOGP	1 VSAV

Ils correspondent à la couverture du SDACR national.

Pour toutes les communes concernées, les moyens incendie et secours à personne du SDACR national sont respectés pour les délais de 10 mn et de 45 mn.

Pour le délai de 20 mn, les moyens suivants sont hors délais :

- ALBERT : VSR et VSAV (29 mn)
- CORBIE : VSR (21 mn)
- DOULLENS : FPT, VSR et VSAV (26, 28 et 30 mn)
- HAM : FPT, VSR et VSAV (23 mn)
- MONTDIDIER : FPT, VSR et VSAV (25,27 et 25 mn)
- PERONNE : FPT et VSR (24 et 30 mn)
- ROYE : VSAV (24 mn)

Si on porte le délai de 20 mn à 30 mn, l'ensemble des moyens de secours arrive dans ces nouveaux délais.

Cependant, la prise en compte des CPI alentours avec un renforcement à envisager est à étudier pour assurer les délais réglementaires.

La couverture des communes en zone B doit faire l'objet d'une étude précise.

Zone S « Littoral » : Zone spécifique côtière

« Communes ayant une forte augmentation de population estivale
7 communes sont concernées.

AULT*
CAYEUX SUR MER*
FORT MAHON*
LE CROTOY*

MERS LES BAINS*
QUEND*
SAINT VALERY SUR SOMME*

Objectifs de délai de réponse : (pendant la période estivale)

TEMPS	INCENDIE	SECOURS A PERSONNES
15 min.		1 VSAV
20 min.	1 FPT	
30 min.	1 FPT + 1 EA	1 VSAV + 1 VSR
45 min.	1 FPT + 1 FMOGP	1 VSAV

Si on veut considérer l'ensemble de ces communes en zone B l'été, le tableau suivant serait à respecter :

TEMPS	INCENDIE	SECOURS A PERSONNES
10 min.	1 FPT	1 VSAV
20 min.	1 FPT	1 VSAV + 1 VSR
30 min.	1 EA	1 VSAV
45 min.	1 FPT	

Ceci implique de renforcer le potentiel opérationnel de ces centres pour les passer de CS7 à CS 13 et d'instaurer des gardes au centre pendant la saison estivale.

* Communes en rouge : évolution par rapport à l'ancien SDACR

Zone C: Zone rurale

« Communes ayant une population inférieure à 5 000 habitants »

C'est-à-dire les 757 communes restantes.

Objectifs de délai de réponse :

TEMPS	INCENDIE	SECOURS A PERSONNES
20 min.	1 FPT	1 VSAV
30 min.	1 EA	1 VSR
45 min.	2 FPT + 1 FMOGP	

2.3. Définition du délai de réponse

Le délai de réponse est le temps qui pourra s'écouler, dans des conditions normales de circulation, entre le début de réception de l'appel au CTA et l'arrivée sur les lieux du sinistre ou de l'accident du premier moyen d'intervention adapté afin de conserver la notion de prompt secours.

Le traitement de l'appel au CTA et la transmission de l'alerte au CIS concerné demande 2 minutes au plus, toutefois, avec le nouveau CTA, ce temps sera de 1 minute seulement.

Le temps de réponse des personnels est fixé à 2 minutes pour les sapeurs pompiers en garde au poste et à 5 minutes pour les personnels d'astreinte à domicile.

La durée de traitement de l'appel et de départ des personnels en garde au centre est donc de 4 minutes. Elle concerne les centres d'AMIENS CATELAS, AMIENS FERRY, ABBEVILLE et PERONNE.

Pour les autres centres d'incendie et de secours, cette durée est de 7 minutes.

2.4. Etude et propositions pour les communes hors délai

En prenant en compte les délais des zones A – B – S et C précédemment exposés, il subsiste 85 communes hors délai réparties comme suit :

- 6 commune en zone A
- 1 commune en zone S
- 78 communes en zone C

Au regard de chacune d'elle, la proposition d'intégration d'un CPI est faite avec le nouveau délai de réponse.

Code INSEE	COMMUNES	Zone	CS du 1er appel	Délai	CPI	Délai
80256	Dreuil lès Amiens	A	Catelas	14		
80261	Dury	A	Ferry	15		
80632	Pont-de-Metz	A	Catelas	13		
80674	Rivery	A	Catelas	12		
80724	Saleux	A	Catelas	15		
80725	Salouël	A	Catelas	12		
80649	Quend	S	Rue	15	Fort Mahon	15
80003	Acheux en amiénois	C	Albert	22	Mailly Maillet	16
80004	Acheux en vimeu	C	Abbeville	24	Quesnoy le Montant	15
80006	Agenvillers	C	Abbeville	22	Saint Riquier	15
80008	Aigneville	C	Gamaches	22	Feuquières en Vimeu	12
80025	Argoules	C	Crécy en Ponthieu	21		
80028	Arquèves	C	Albert	27	Toutencourt	13
80031	Arvillers	C	Roye	24	Hangest en Santerre	13
80038	Auchonvillers	C	Albert	22	Mailly Maillet	11
80043	Authie	C	Doullens	24	Beauquesne	19
80057	Bayencourt	C	Albert	30	Mailly Maillet	17
80059	Bazentin	C	Albert	22	Miraumont	16
80065	Beaucourt sur l'ancre	C	Albert	22	Miraumont	11
80066	Beaucourt sur l'hallue	C	Catelas	21	Toutencourt	15
80069	Beaumont hamel	C	Albert	22	Mailly Maillet	13
80095	Bertrancourt	C	Albert	25	Mailly Maillet	13
80119	Bougainville	C	Hornoy le Bourg	21	Molliens Dreuil	11
80142	Briquemesnil Floxicourt	C	Catelas	21	Molliens Dreuil	12
80153	Bus les Artois	C	Albert	27	Mailly Maillet	16
80155	Bussus Bussuel	C	Abbeville	22	Saint Riquier	13
80166	Canaples	C	Flixecourt	27	Vignacourt	14
80180	Cavillon	C	Airaines	22	Picquigny	13
80201	Coigneux	C	Albert	30	Mailly Maillet	18
80203	Colincamps	C	Albert	24	Mailly Maillet	11
80204	Combles	C	Péronne	21	Moislains	21
80207	Contay	C	Albert	22	Toutencourt	12

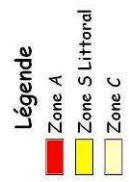
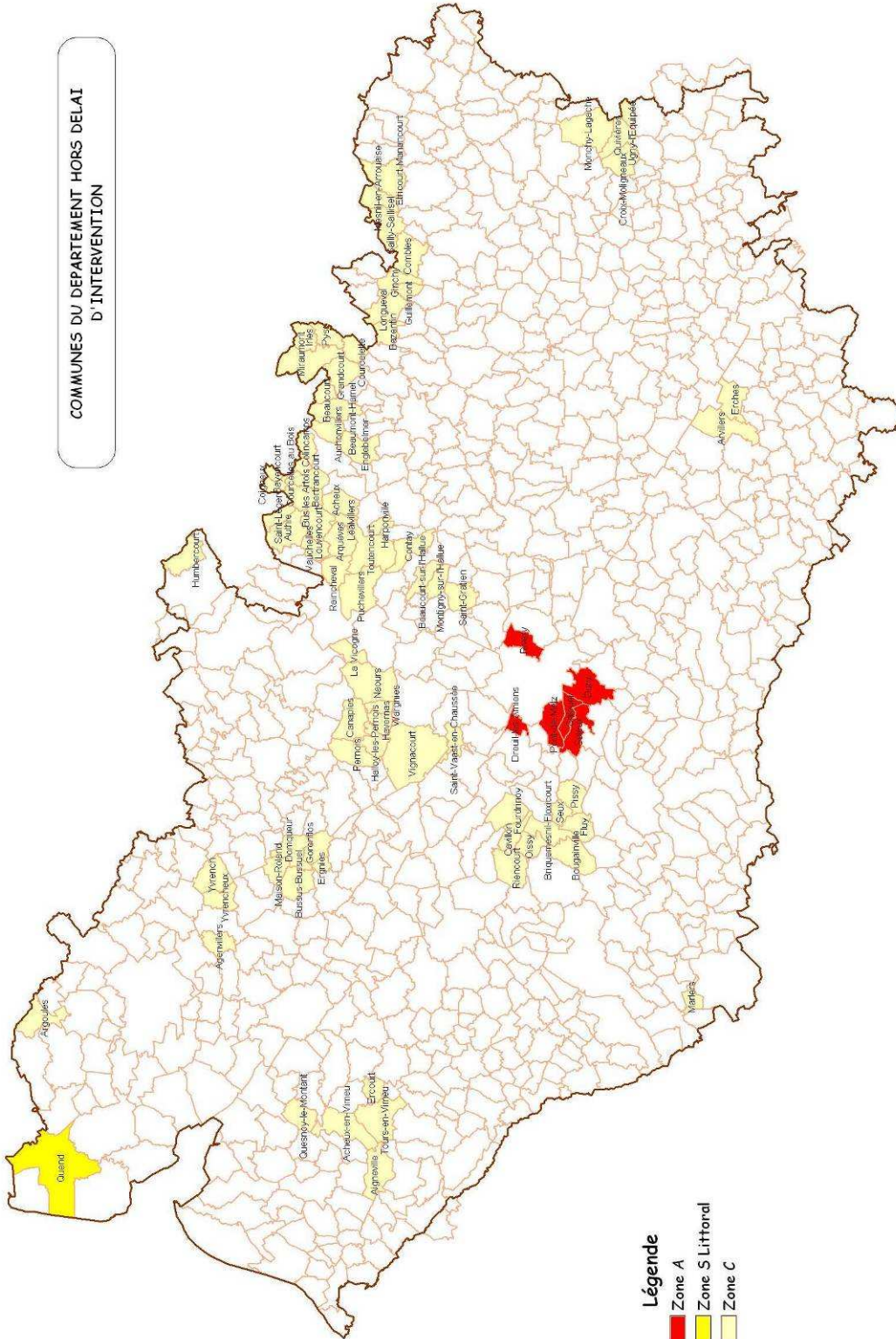
80216	Courcelette	C	Albert	22	Miraumont	12
80217	Courcelles au bois	C	Albert	26	Mailly Maillet	13
80226	Croix Moligneaux	C	Ham	21		
80249	Domqueur	C	Abbeville	26	Ailly le haut clocher	17
80266	Englebelmer	C	Albert	22	Mailly Maillet	10
80278	Erches	C	Roye	21	Hangest en Santerre	16
80280	Ercourt	C	Abbeville	22	Martainneville	16
80281	Ergnies	C	Abbeville	22	Ailly le haut clocher	12
80298	Etricourt Manancourt	C	Péronne	23	Moislains	15
80319	Fluy	C	Catelas	23	Molliens Dreuil	15
80341	Fourdrinoy	C	Catelas	25	Picquigny	13
80378	Ginchy	C	Péronne	26	Moislains	23
80380	Gorenflos	C	Flixecourt	21	Ailly le haut clocher	14
80385	Grandcourt	C	Albert	22	Miraumont	10
80401	Guillemont	C	Péronne	24	Moislains	22
80408	Halloy les Pernois	C	Flixecourt	25	Vignacourt	14
80420	Harponville	C	Albert	21	Toutencourt	13
80423	Havernas	C	Flixecourt	25	Flesselles	13
80445	Humbercourt	C	Doullens	21	Lucheux	13
80451	Irlès	C	Albert	27	Miraumont	10
80792	La Vicogne	C	Doullens	21	Beauval	14
80470	Léalvillers	C	Albert	22	Toutencourt	14
80490	Longueval	C	Albert	25	Miraumont	18
80493	Louvencourt	C	Albert	24	Mailly Maillet	19
80502	Maison roland	C	Abbeville	25	Saint Riquier	16
80515	Marlers	C	Poix de Picardie	21	Hescamps Saint Clair	14
80538	Mesnil-en-Arrouaise	C	Péronne	23	Moislains	17
80549	Miraumont	C	Albert	25	Miraumont	8
80555	Monchy-Lagache	C	Péronne	21		
80562	Montigny-sur-l'Hallue	C	Catelas	25	Toutencourt	18
80584	Naours	C	Catelas	25	Flesselles	12
80607	Oissy	C	Airaines	23	Molliens Dreuil	11
80619	Pernois	C	Flixecourt	26	Vignacourt	18
80626	Pissy	C	Catelas	23	Molliens Dreuil	19
80645	Puchevillers	C	Doullens	24	Beauquesne	12
80648	Pys	C	Albert	22	Miraumont	11
80654	Quesnoy-le-Montant	C	Abbeville	21	Quesnoy le Montant	8
80658	Quivières	C	Ham	24		
80659	Raincheval	C	Doullens	23	Beauquesne	13
80673	Riencourt	C	Airaines	21	Molliens Dreuil	13
80695	Sailly Saillisel	C	Péronne	21	Moislains	17
80704	Saint Gratien	C	Catelas	21	Poulainville	17
80705	Saint Léger lès Authie	C	Doullens	27	Beauquesne	20
80722	Saint-Vaast-en-Chaussée	C	Catelas	21	Vignacourt	14
80735	Seux	C	Catelas	24	Molliens Dreuil	16
80765	Tours-en-Vimeu	C	Friville Escarbotin	23	Feuquières en Vimeu	15
80766	Toutencourt	C	Albert	25	Toutencourt	8

80771	Ugny-l'Équipée	C	Ham	22		
80777	Vauchelles-lès-Authie	C	Doullens	21	Beauquesne	17
80793	Vignacourt	C	Flixecourt	27	Vignacourt	8
80819	Wargnies	C	Catelas	27	Flesselles	15
80833	Yvrench	C	Crécy en Ponthieu	21	Saint Riquier	18
80834	Yvrencheux	C	Crécy en Ponthieu	22	Saint Riquier	19



LA SOMME

COMMUNES DU DEPARTEMENT HORS DELAI D'INTERVENTION



1/340 000

Auteur : DD51580 - 668 - Service Prévision - Bureau 516 - 17/06/08

L'intégration des CPI, cités dans le tableau précédent, permet donc de couvrir la grande majorité de ces communes dans les délais. Seules 15 communes auraient encore un délai inadapté, réparties comme suit :

- 6 commune en zone A
- 1 commune en zone S
- 8 communes en zone C

Code INSEE	COMMUNES	Ancienne Zone	CS du 1er appel	Délai	CPI	Délai
80256	Dreuil lès Amiens	A	Catelas	14		
80261	Dury	A	Ferry	15		
80632	Pont-de-Metz	A	Catelas	13		
80674	Rivery	A	Catelas	12		
80724	Saleux	A	Catelas	15		
80725	Salouël	A	Catelas	12		
80649	Quend	S	Rue	15	Fort Mahon	15
80025	Argoules	C	Crécy en Ponthieu	21		
80204	Combles	C	Péronne	21	Moislains	21
80226	Croix Molineaux	C	Ham	21		
80378	Ginchy	C	Péronne	26	Moislains	23
80401	Guillemont	C	Péronne	24	Moislains	22
80555	Monchy-Lagache	C	Péronne	21		
80658	Quivières	C	Ham	24		
80771	Ugny-l'Équipée	C	Ham	22		

Les communes de la zone A qui sont toujours hors délai feront l'objet d'une étude particulière dans le cadre de la défense de l'agglomération d'AMIENS.

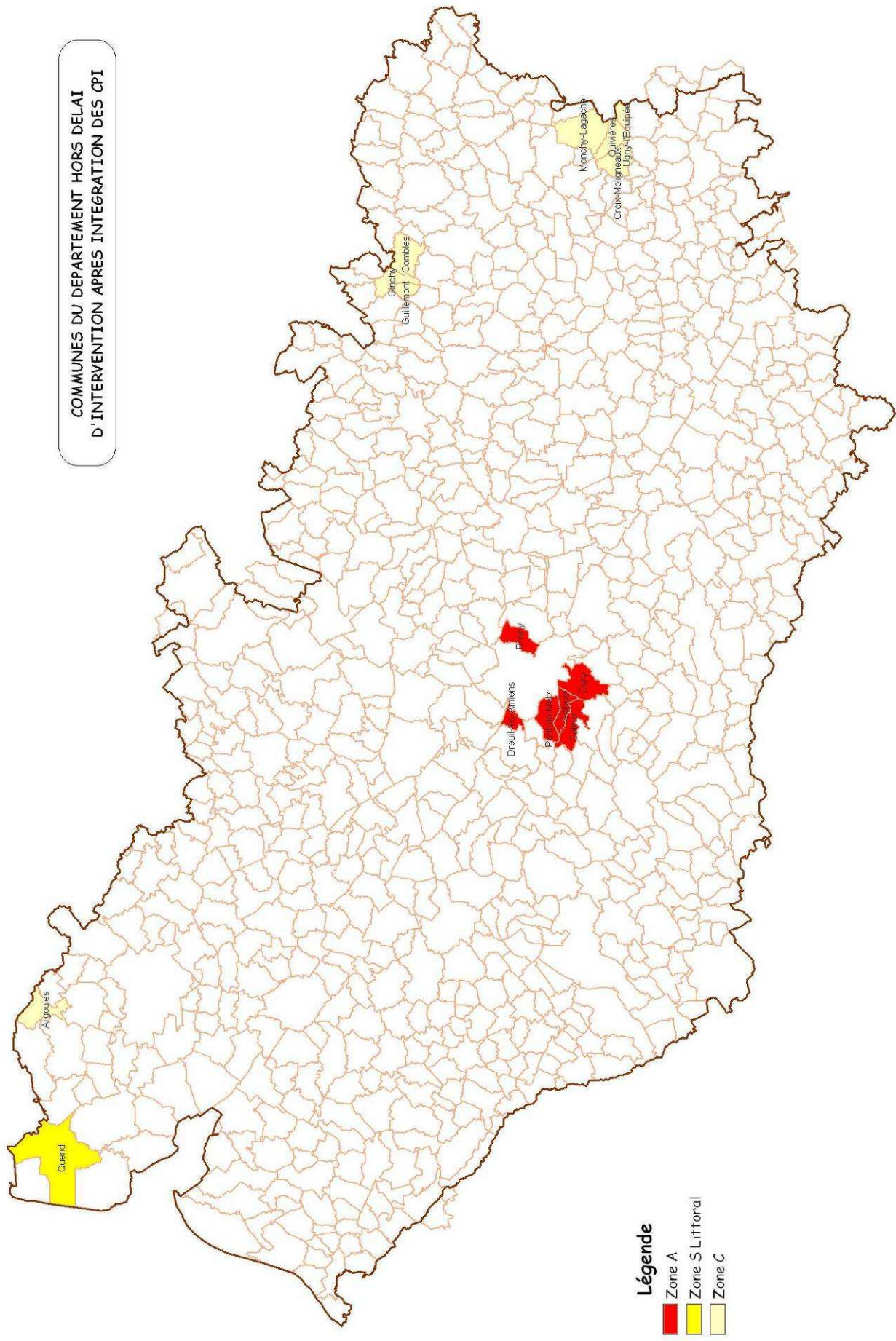
La commune de la zone S sera étudiée avec la fusion des CPI de FORT MAHON et de QUEND.

Concernant les communes de la zone C, il subsiste 8 communes hors délai dont ceux-ci sont compris entre 21 et 24 minutes. Quivières serait la commune ayant le délai de réponse théorique le plus élevé avec 24 minutes.



LA SOMME

COMMUNES DU DEPARTEMENT HORS DELAI
D'INTERVENTION APRES INTEGRATION DES CPI



- Légende**
- Zone A
 - Zone S Littoral
 - Zone C

1/340 000

Auteur : D6S1580 - GGP - Service Prévision - Bureau SIG - 17/06/08

2.5. Degré de sollicitation/Politique de redéploiement des engins

L'étude précise de la localisation des engins associée aux ratios nationaux et au nombre de sorties annuelles laisse apparaître qu'un redéploiement des engins est justifié afin de dispenser une couverture optimale sur toutes les communes.

Ce tableau des moyens adaptés / adaptables permet de connaître les équivalences entre les divers engins et matériels en dotation :

MOYENS ADAPTES / ADAPTABLES			
	Missions	ADAPTES	ADAPTABLES
SAP	Sauvetage	EA	Lot de sauvetage
	Soins et Abordage	VSAV	VLID + Sac de l'avant
	Désincarcération	VSR	FPTSR
INCENDIE	Feux urbains	FPT	FPTSR ou FPTR ou CCR ou FPTL ou VPI
	Feux Environnement Naturel	CCF	CCR ou FPTR
	Alimentation	CDHR	CED
	Feux Spécifiques	FMOGP	CEO + MPR + CEM
	Assistance respiratoire	CEAR	Lots bouteilles
OD	Epuisement	REP	Kits épuisement
	Inondations	CESI	VID + BRS

LES VEHICULES DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES (VSAV)

Le nombre d'interventions annuelles est un élément prépondérant à prendre en compte dans l'étude du nombre de VSAV à attribuer à chacun des centres du département.

Au regard des ratios nationaux le nombre d'interventions des CIS suivants justifie la dotation d'un VSAV supplémentaire :

ALBERT – FERRY – FLIXECOURT – FRIVILLE ESCARBOTIN –
MONTDIDIER – PERONNE.

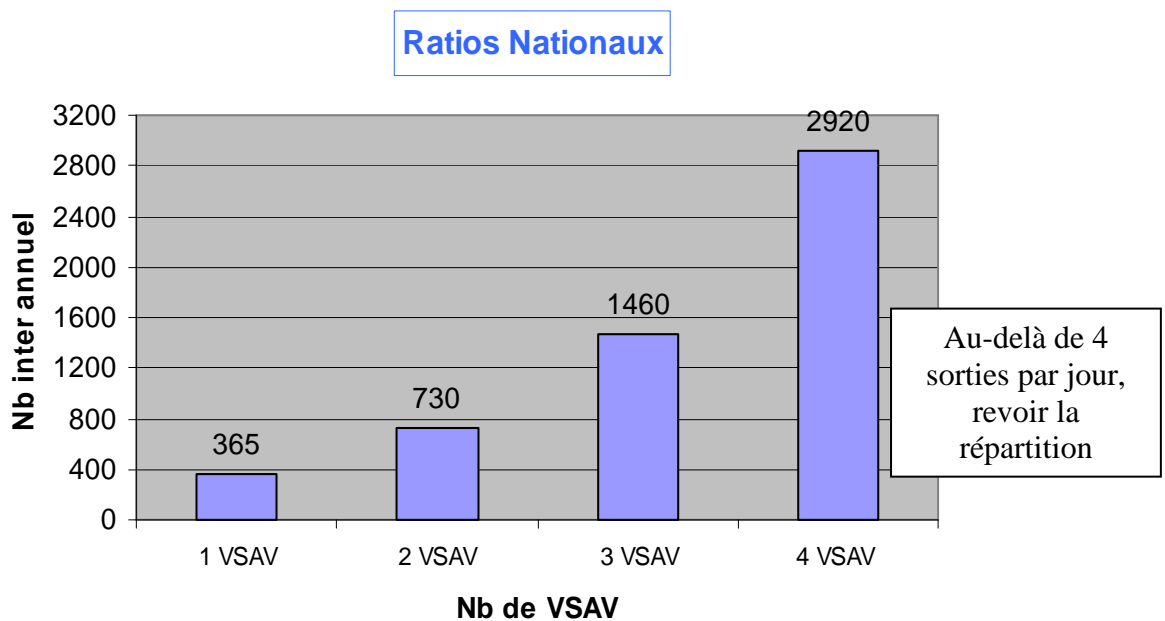
Le CSP ABBEVILLE a un nombre d'interventions justifiant la présence de 2 VSAV supplémentaires.

Au vu de leur nombre d'interventions, les CIS suivants se voient retirer un VSAV : BEUCAMPS LE VIEUX – BRAY SUR SOMME – NESLE – POIX DE PICARDIE et GAMACHES

Le CS ROYE réalise 2,5 sorties par mois de plus que le quota national, il est proposé de ne pas lui affecter un troisième VSAV.

La sollicitation du CSP CATELAS étant supérieure à 4 VSAV, il y a lieu de revoir la répartition de ces engins de secours et donc celle des CIS assurant la défense de l'agglomération Amiénoise.

Les ratios nationaux sont les suivants :



Légende des mouvements de véhicules :

	Retrait d'engins
	Ajout d'engins
	Nombre d'engins inchangé

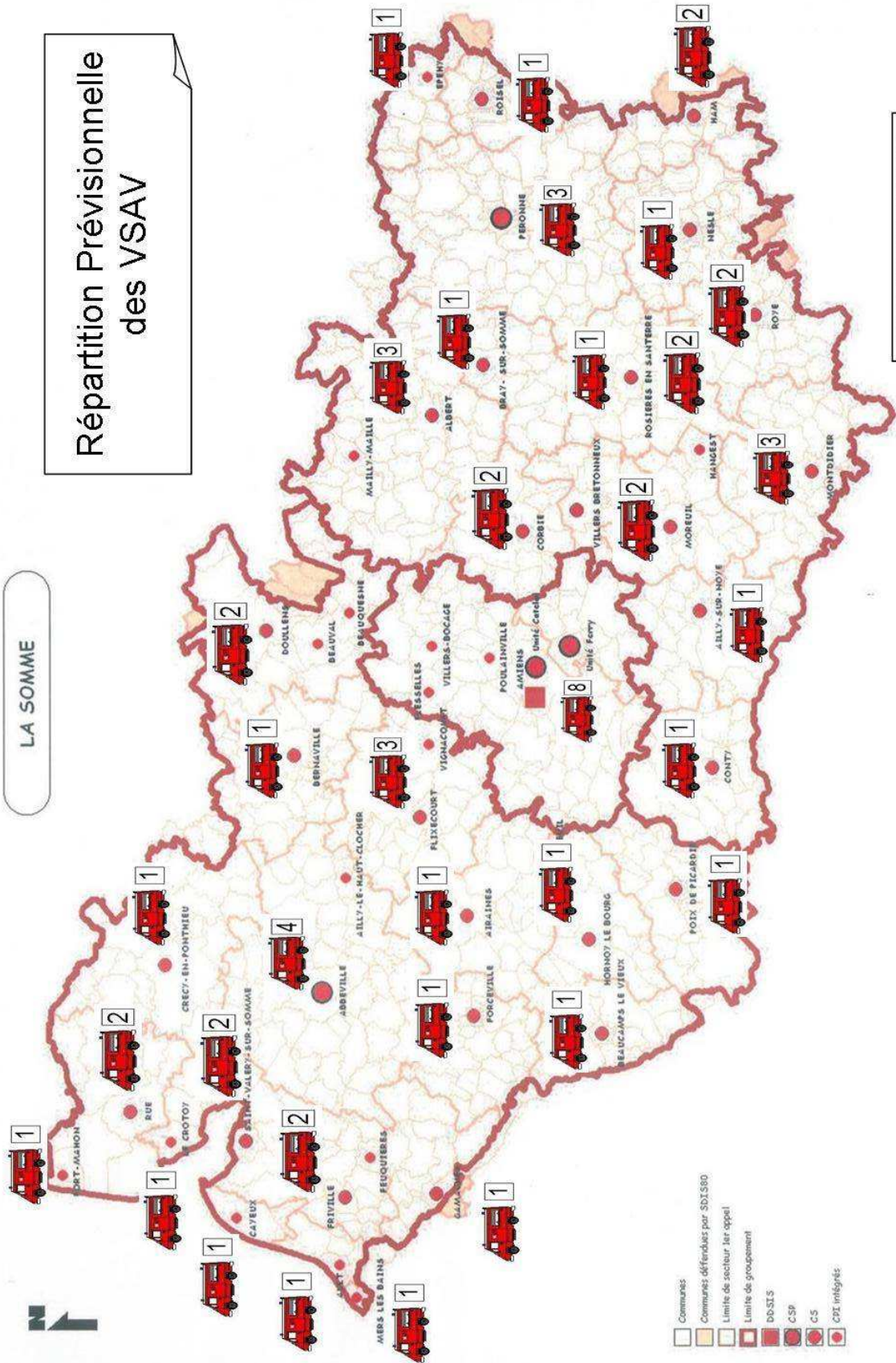
Proposition de mouvements des VSAV

CENTRE DE SECOURS	Nouvelle Catégorie	Nb inter (moyenne 2003 - 2007)	engins actuels	Retrait d'engins	Ajout d'engins	proposition en vue du SDACR
ABBEVILLE	CSP	1725	2 VSAV		2 VSAV	4 VSAV
AILLY LE HAUT CLOCHER	CS4	18				
AILLY SUR NOYE	CS 13	312	1 VSAV			1 VSAV
AIRAINES	CS 13	318	1 VSAV			1 VSAV
ALBERT	CS 13	809	2 VSAV		1 VSAV	3 VSAV
AMIENS CATELAS	CSP	4971	4 VSAV			4 VSAV
AMIENS FERRY	CSP	2453	3 VSAV		1 VSAV	4 VSAV
AULT	CS 7	227	1 VSAV			1 VSAV
BEAUCAMPS LE VIEUX	CS 7	184	2 VSAV	-1 VSAV		1 VSAV
BEAQUESNE	CS 4	9				
BEAUVAIL	CS 4	33				
BERNAVILLE	CS 7	126	1 VSAV			1 VSAV
BRAY SUR SOMME	CS 7	230	2 VSAV	-1 VSAV		1 VSAV
CAYEUX-SUR-MER	CS 7	232	1 VSAV			1 VSAV
CONTY	CS 7	224	1 VSAV			1 VSAV
CORBIE	CS 13	609	2 VSAV			2 VSAV
CRECY EN PONTHEU	CS 7	218	1 VSAV			1 VSAV
DOULLENS	CS 13	650	2 VSAV			2 VSAV
EPEHY	CS 7	136	1 VSAV			1 VSAV
FEUQUIERES EN VIMEU	CS 4	43				
FLESSELLES	CS 4	7				
FLIXECOURT	CS 13	841	2 VSAV		1 VSAV	3 VSAV
FORCEVILLE EN VIMEU	CS 7	186	1 VSAV			1 VSAV
FORT-MAHON-PLAGE	CS 7	182	1 VSAV			1 VSAV
FRIVILLE ESCARBOTIN	CS 13	635	1 VSAV		1 VSAV	2 VSAV
GAMACHES	CS 13	388	2 VSAV	-1 VSAV		1 VSAV
HAM	CS 13	501	2 VSAV			2 VSAV
HANGEST EN SANTERRE	CS 4	21				
HORNOY LE BOURG	CS 7	139	1 VSAV			1 VSAV
LE CROTOY	CS 7	154	1 VSAV			1 VSAV
MAILLY MAILLET	CS 4	9				
MERS-LES-BAINS	CS 7	260	1 VSAV			1 VSAV
MONTDIDIER	CS 13	830	2 VSAV		1 VSAV	3 VSAV
MOREUIL	CS 13	556	2 VSAV			2 VSAV
NESLE	CS 13	304	2 VSAV	-1 VSAV		1 VSAV
PERONNE	CSP	954	2 VSAV		1 VSAV	3 VSAV
POIX DE PICARDIE	CS 13	293	2 VSAV	-1 VSAV		1 VSAV
POULAINVILLE	CIS	6				
ROISEL	CS 7	156	1 VSAV			1 VSAV
ROSIERES EN SANTERRE	CS 13	473	2 VSAV			2 VSAV
ROYE	CS 13	760	2 VSAV			2 VSAV
RUE	CS 13	402	2 VSAV			2 VSAV
SAINT VALERY SUR SOMME	CS 13	420	2 VSAV			2 VSAV
VIGNACOURT	CS 4	232				
VILLERS BOCAGE	CS 4	52				
VILLERS BRETONNEUX	CS 13	278	1 VSAV			1 VSAV
TOTAUX			59 VSAV	-5 VSAV	8 VSAV	62 VSAV



LA SOMME

Répartition Prévisionnelle des VSAV



Source : Groupement Mission

Modification 04/05/08

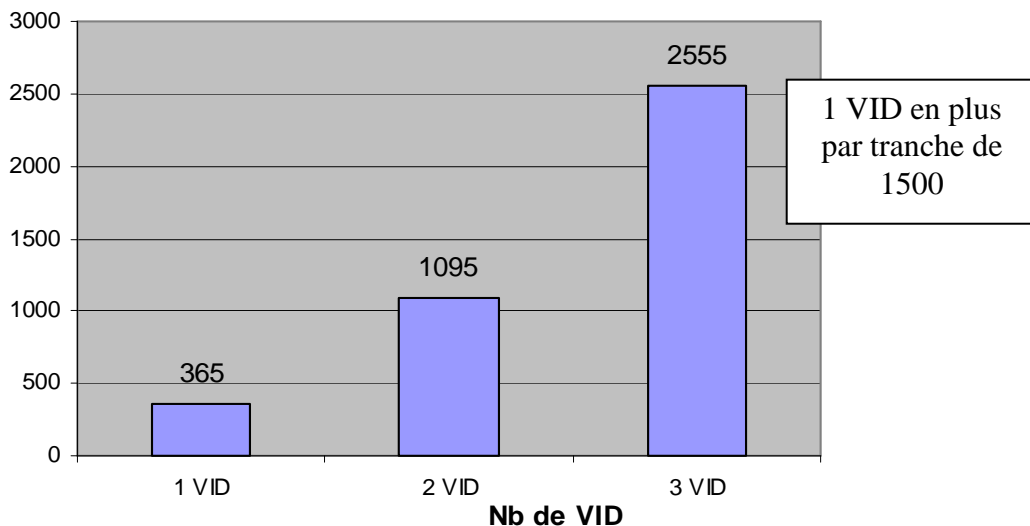
1/340 000

LES VEHICULES D'INTERVENTIONS DIVERSES (VID)

Les ratios nationaux sont les suivants :

Ratios Nationaux

Nb d'inter
annuel

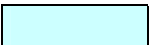




Proposition de mouvements des VID

Centres de Secours	Nouvelle Catégorie	Nb inter (moyenne 2003 - 2007)	engins actuels	Ajout / Retrait d'engins	proposition en vue du SDACR
ABBEVILLE	CSP	818	2 VID		2 VID
AILLY LE HAUT CLOCHER	CS4	20	1 VID	-1 VID	0
AILLY-SUR-NOYE	CS 13	138	3 VID	-2 VID	1 VID
AIRAINES	CS 13	143	1 VID		1 VID
ALBERT	CS 13	268	1 VID		1 VID
AMIENS CATELAS	CSP	2170	3 VID		3 VID
AMIENS FERRY	CSP	1007	3 VID	-1 VID	2 VID
AULT	CS 7	72	1 VID		1 VID
BEAUCAMPS-LE-VIEUX	CS 7	68	1 VID		1 VID
BEAUQUESNE	CS 4	9	1 VID	-1 VID	0
BEAUVAIL	CS 4	24	1 VID	-1 VID	0
BERNAVILLE	CS 7	51	1 VID		1 VID
BRAY-SUR-SOMME	CS 7	69	1 VID		1 VID
CAYEUX-SUR-MER	CS 7	56	1 VID		1 VID
CONTY	CS 7	122	1 VID		1 VID
CORBIE	CS 13	162	1 VID		1 VID
CRECY-EN-PONTHIEU	CS 7	109	1 VID		1 VID
DOULLENS	CS 13	267	1 VID		1 VID
EPEHY	CS 7	49	1 VID		1 VID
FEUQUIERES EN VIMEU	CS 4	27	1 VID	-1 VID	0
FLESSELLES	CS 4	9	1 VID	-1 VID	0

FLIXECOURT	CS 13	273	1 VID		1 VID
FORCEVILLE-EN-VIMEU	CS 7	73	1 VID		1 VID
FORT-MAHON-PLAGE	CS 7	71	1 VID		1 VID
FRIVILLE-ESCARBOTIN	CS 13	327	1 VID		1 VID
GAMACHES	CS 13	162	1 VID		1 VID
HAM	CS 13	177	2 VID	-1 VID	1 VID
HANGEST EN SANTERRE	CS 4	17	1 VID	-1 VID	0
HORNOY-LE-BOURG	CS 7	49	1 VID		1 VID
LE CROTOY	CS 7	77	1 VID		1 VID
MAILLY-MAILLET	CS 4	13	0 VID		0 VID
MERS-LES-BAINS	CS 7	102	1 VID		1 VID
MONTDIDIER	CS 13	162	1 VID		1 VID
MOREUIL	CS 13	201	1 VID		1 VID
NESLE	CS 13	156	1 VID		1 VID
PERONNE	CSP	437	3 VID	-1 VID	2 VID
POIX DE PICARDIE	CS 13	140	1 VID		1 VID
POULAINVILLE	CIS	25	0 VID		0 VID
ROISEL	CS 7	66	1 VID		1 VID
ROSIERES-EN-SANTERRE	CS 13	200	1 VID		1 VID
ROYE	CS 13	251	1 VID		1 VID
RUE	CS 13	196	1 VID		1 VID
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	CS 13	149	1 VID		1 VID
VIGNACOURT	CS 4	25			0
VILLERS BOCAGE	CS 4	63	1 VID	-1 VID	0
VILLERS-BRETONNEUX	CS 13	105	1 VID		1 VID
TOTAUX :			53 VID	-13 VID	40 VID

Légende :

	Retrait d'engins
	Ajout d'engins
	Nombre d'engins inchangé

En fonction du nombre d'interventions, il faut retirer 5 VID dans les CS suivants (hors CPI) :

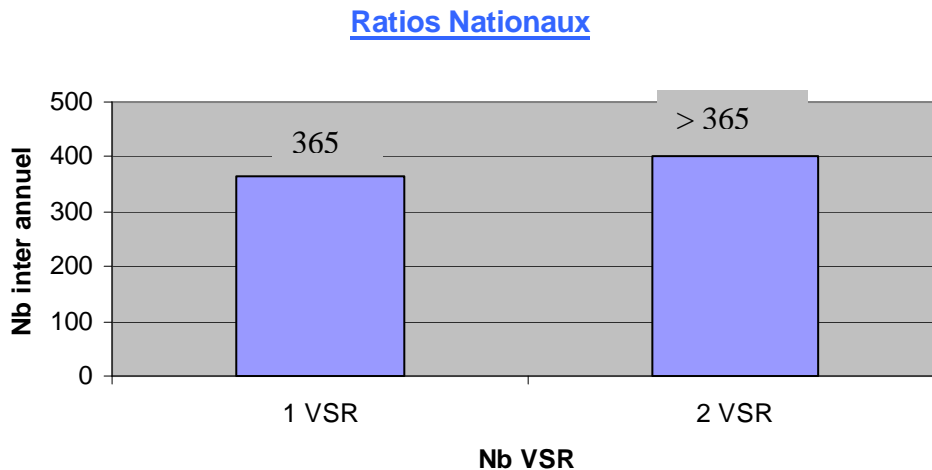
- AILLY SUR NOYE (2 VID)
- FERRY (1 VID)
- HAM (1 VID)
- PERONNE (1 VID)

LES VEHICULES DE SECOURS ROUTIERS (VSR)

Le nombre d'accidents de circulation à l'année est le facteur déterminant pour l'affectation d'un VSR. Il a été décidé qu'en deçà d'un AVP par semaine (soit 52 par an) le centre de secours ne sera pas doté d'un VSR.

Toutefois, afin d'assurer la défense en premier départ des autoroutes, les CIS AILLY SUR NOYE – CONTY – NESLE – POIX DE PICARDIE et VILLERS BRETONNEUX gardent leur VSR.

Les ratios nationaux sont les suivants :



Les CIS suivant qui n'ont pas un nombre d'interventions pour AVP suffisant pour être doté d'un VSR peuvent justifier la mise en place d'un FPTSR, engin polyvalent, afin de rentabiliser au maximum son utilisation et de générer un coût moindre :

BEAUCAMPS LE VIEUX
BERNAVILLE
BRAY SUR SOMME
CRECY EN PONTHEIU

FORCEVILLE EN VIMEU
HORNOY LE BOURG
ROISEL

Pour les CIS AIRAINES et SAINT VALERY SUR SOMME, les cumuls du nombre d'AVP et d'incendies ne permettent pas de les doter d'un FPTSR.

Légende des mouvements de véhicules :

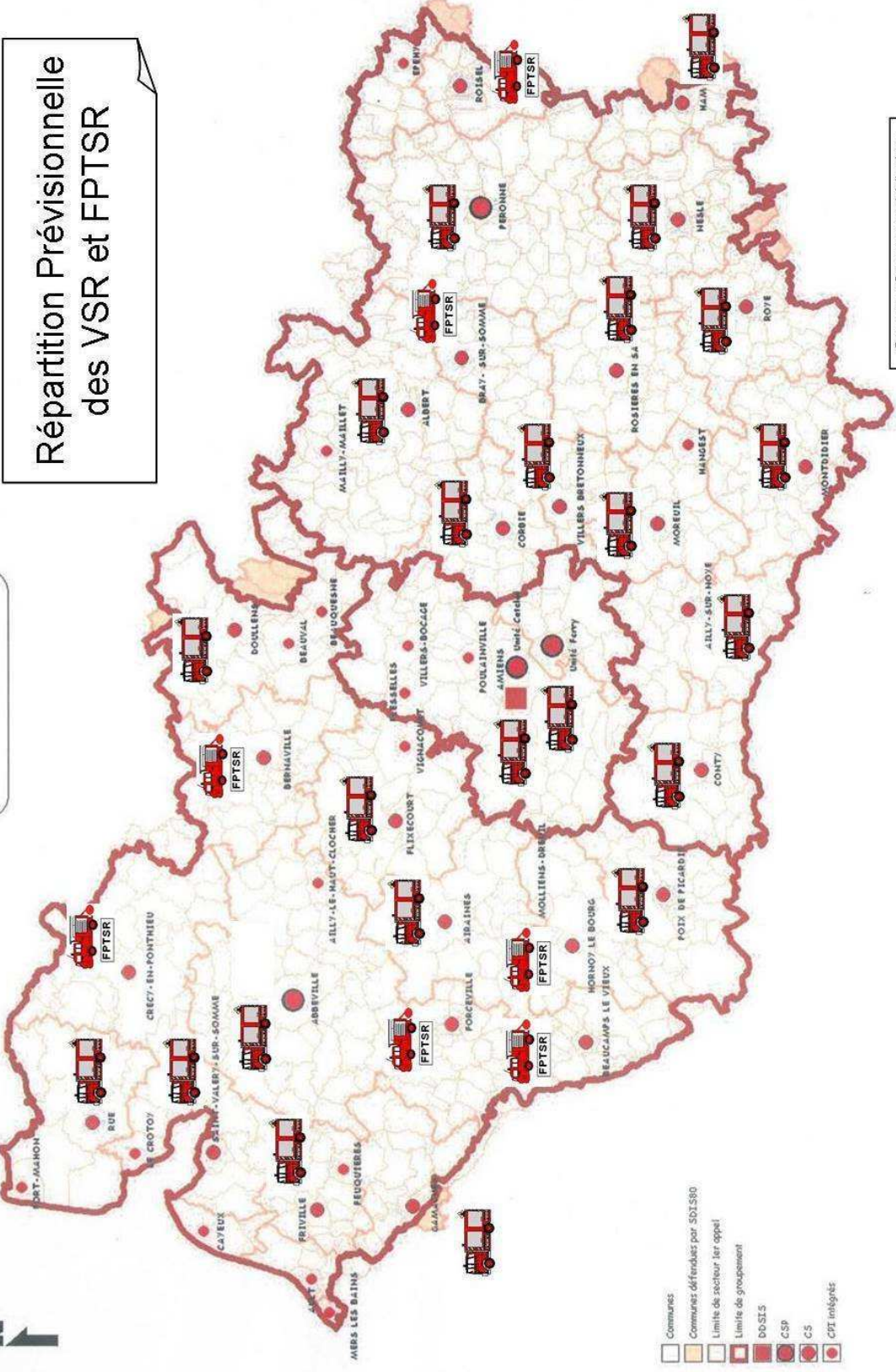
	Retrait d'engins
	Ajout d'engins
	Nombre d'engins inchangé

Proposition de mouvements des VSR

CENTRE DE SECOURS	Nouvelle Catégorie	Nb inter (moyenne 2003 - 2007)	engins actuels	Retrait d'engins	Ajout d'engins	proposition en vue du SDACR
ABBEVILLE	CSP	248	1 VSRS			1 VSRS
AILLY LE HAUT CLOCHER	CS4	6				
AILLY SUR NOYE	CS 13	47	1 VSRL			1 VSRL
AIRAINES	CS 13	41	1 VSRL			1 VSRL
ALBERT	CS 13	109	1 VSRL			1 VSRL
AMIENS CATELAS	CSP	153	1 VSRS			1 VSRS
AMIENS FERRY	CSP	151	1 VSRS			1 VSRS
AULT	CS 7	25				
BEAUCAMPS LE VIEUX	CS 7	28	1 VSRL	-1 VSRL	1 FPTSR	1 FPTSR
BEAUQUESNE	CS 4	1				
BEAUVAL	CS 4	5				
BERNAVILLE	CS 7	20	1 VSRL	-1 VSRL	1 FPTSR	1 FPTSR
BRAY SUR SOMME	CS 7	32	1 VSRL	-1 VSRL	1 FPTSR	1 FPTSR
CAYEUX-SUR-MER	CS 7	17				
CONTY	CS 7	46	1 VSRL			1 VSRL
CORBIE	CS 13	82	1 VSRL			1 VSRL
CRECY EN PONTHEIU	CS 7	36	1 VSRL	-1 VSRL	1 FPTSR	1 FPTSR
DOULLENS	CS 13	84	1 VSRS			1 VSRS
EPEHY	CS 7	10				
FEUQUIERES EN VIMEU	CS 4	4				
FLESSELLES	CS 4	2				
FLIXECOURT	CS 13	117	1 VSRM			1 VSRM
FORCEVILLE EN VIMEU	CS 7	31	1 VSRL	-1 VSRL	1 FPTSR	1 FPTSR
FORT-MAHON-PLAGE	CS 7	10				
FRIVILLE ESCARBOTIN	CS 13	76	1 VSRL			1 VSRL
GAMACHES	CS 13	71	1 VSRM			1 VSRM
HAM	CS 13	55	1 VSRL			1 VSRL
HANGEST EN SANTERRE	CS 4	7				
HORNOY LE BOURG	CS 7	19	1 VSRL	-1 VSRL	1 FPTSR	1 FPTSR
LE CROTOY	CS 7	7				
MAILLY MAILLET	CS 4	3				
MERS-LES-BAINS	CS 7	16				
MONTDIDIER	CS 13	86	1 VSRL			1 VSRL
MOREUIL	CS 13	81	1 VSRM			1 VSRM
NESLE	CS 13	43	1 VSRM			1 VSRM
PERONNE	CSP	187	1 VSRS			1 VSRS
POIX DE PICARDIE	CS 13	45	1 VSRL			1 VSRL
POULAINVILLE	CIS	1				
ROISEL	CS 7	25	1 VSRL	-1 VSRL	1 FPTSR	1 FPTSR
ROSIERES EN SANTERRE	CS 13	68	1 VSRM			1 VSRM
ROYE	CS 13	159	1 VSRM			1 VSRS
RUE	CS 13	65	1 VSRM			1 VSRM
SAINT VALERY SUR SOMME	CS 13	48	1 VSRL			1 VSRL
VIGNACOURT	CS 4	9				
VILLERS BOCAGE	CS 4	11				
VILLERS BRETONNEUX	CS 13	46	1 VSRM			1 VSRM
TOTAUX :			30 VSR	-7 VSRL	VSR	23 VSR
			0 FPTSR	0 FPTSR	7 FPTSR	7 FPTSR



LA SOMME



Source : Groupement Mission

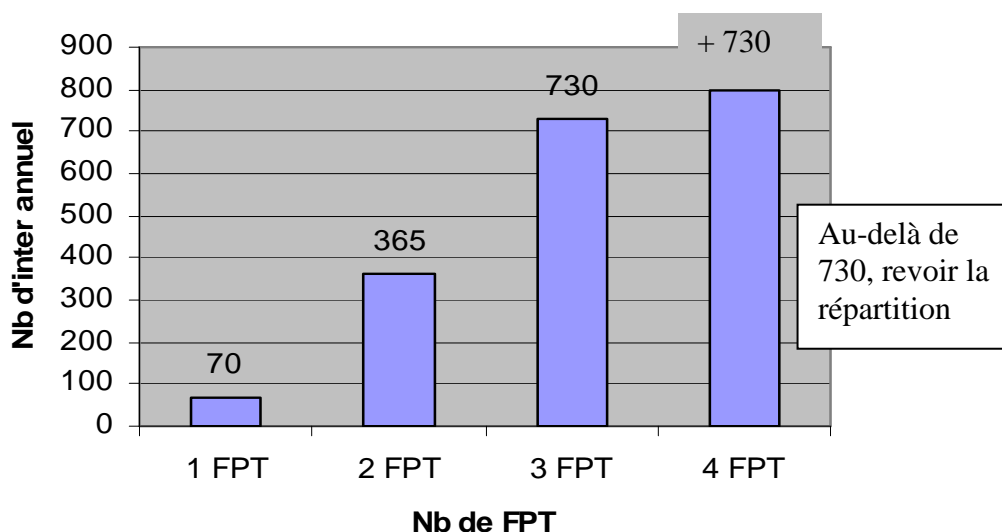
Modification 04/05/08

1/340 000

LES FOURGONS POMPE TONNE (FPT)

Les ratios nationaux sont les suivants :

Ratios Nationaux







Au regard des ratios nationaux, il s'avère qu'il manque 1 FPT dans les CS FERRY - CATELAS - FLIXECOURT et RUE.

Toutefois, il est à noter qu'il n'y a plus de place dans les remises des CIS CATELAS et RUE.

Le nombre d'interventions pour incendie du CIS AIRAINES est inférieur au quota national (67 en moyenne dont 11 feux de végétation soit 56 feux de bâtiments et de véhicules), cela permet de laisser un seul FPT.

Pour les CS de CORBIE et HAM qui réalisent une sortie par mois en plus du quota, il est proposé de leur laisser un seul FPT.

Légende :

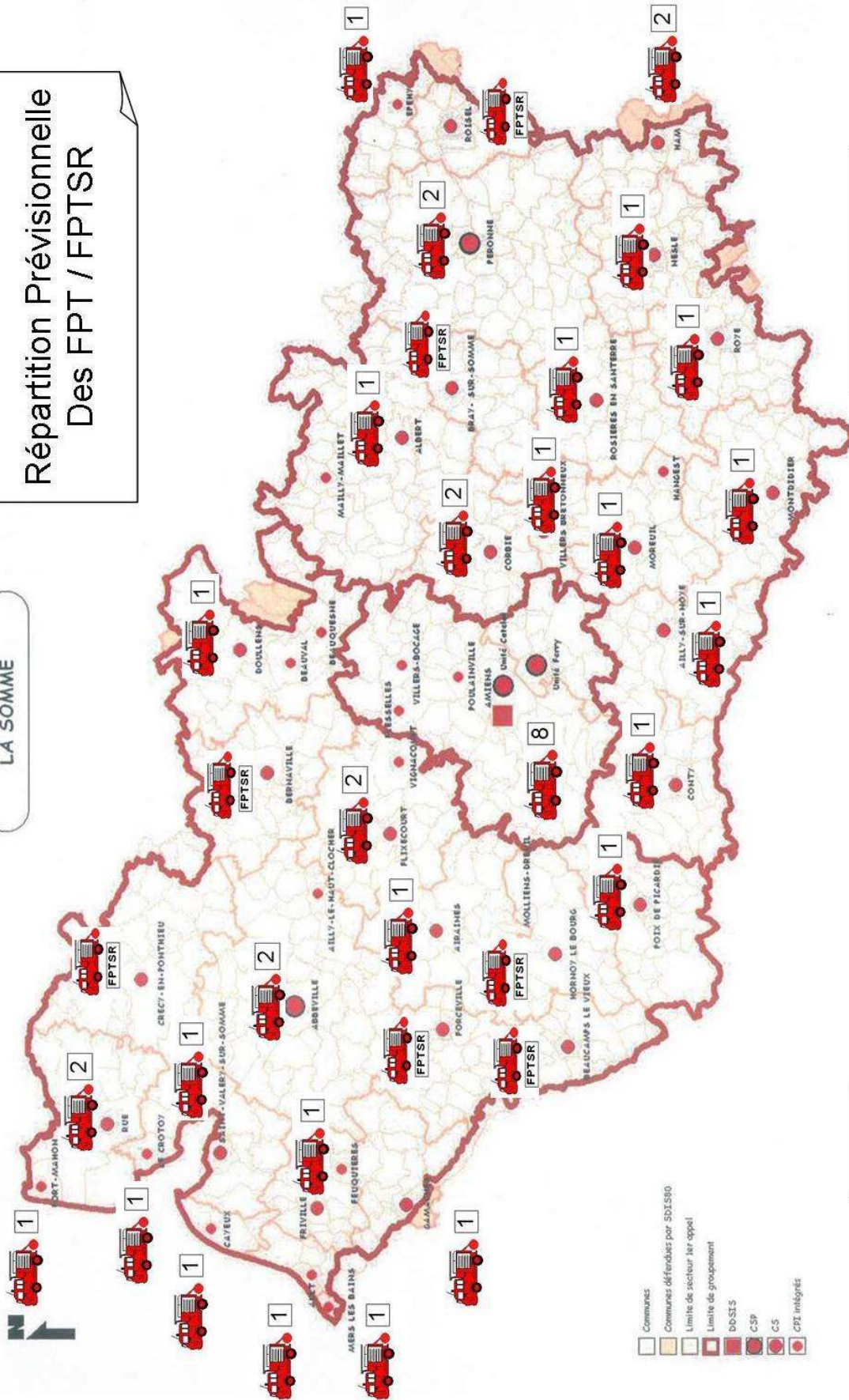
	Retrait d'engins
	Ajout d'engins
	Nouveau matériel
	Nombre d'engins inchangé

Proposition de mouvements des FPT

CENTRE DE SECOURS	Nouvelle Catégorie	Nb inter (moyenne 2003 - 2007)	engins actuels	Retrait d'engins	Ajout d'engins	proposition en vue du SDACR
ABBEVILLE	CSP	249	2 FPT			2 FPT
AILLY LE HAUT CLOCHER	CS4	3	1 VPI			1 VPI
AILLY SUR NOYE	CS 13	71	1 FPT			1 FPT
AIRAINES	CS 13	67	2 FPT	-1 FPT		1 FPT
ALBERT	CS 13	126	1 FPT			1 FPT
AMIENS CATELAS	CSP	1039	3 FPT		1 FPT	4 FPT
AMIENS FERRY	CSP	419	2 FPT		1 FPT	3 FPT
AULT	CS 7	20	1 FPT			1 FPT
BEAUCAMPS LE VIEUX	CS 7	38	1 FPT	-1 FPT	1 FPTSR	1 FPTSR
BEAUQUESNE	CS 4	4	1 FPT	-1 FPT	1 VPI	1 VPI
BEAUVAL	CS 4	10	1 FPT	-1 FPT	1 VPI	1 VPI
BERNAVILLE	CS 7	42	1 FPTR	-1 FPT	1 FPTSR	1 FPTSR
BRAY SUR SOMME	CS 7	45	1 FPT	-1 FPT	1 FPTSR	1 FPTSR
CAYEUX-SUR-MER	CS 7	19	1 FPT			1 FPT
CONTY	CS 7	43	1 FPT			1 FPT
CORBIE	CS 13	83	1 FPT			1 FPT
CRECY EN PONTHEIU	CS 7	52	1 FPT	-1 FPT	1 FPTSR	1 FPTSR
DOULLENS	CS 13	118	1 FPT			1 FPT
EPEHY	CS 7	22	1 FPTL			1 FPT
FEUQUIERES EN VIMEU	CS 4	8	1 FPT	-1 FPT	1 VPI	1 VPI
FLESSELLES	CS 4	2	1 FPT	-1 FPT	1 VPI	1 VPI
FLIXECOURT	CS 13	116	1 FPT		1 FPT	2 FPT
FORCEVILLE EN VIMEU	CS 7	33	1 FPT	-1 FPT	1 FPTSR	1 FPTSR
FORT-MAHON-PLAGE	CS 7	10	1 VPI	-1 VPI	1 FPT	1 FPT
FRIVILLE ESCARBOTIN	CS 13	81	1 FPT			1 FPT
GAMACHES	CS 13	56	1 FPT			1 FPT
HAM	CS 13	82	1 FPT			1 FPT
HANGEST EN SANTERRE	CS 4	3	1 VPI			1 VPI
HORNOY LE BOURG	CS 7	40	1 FPT	-1 FPT	1 FPTSR	1 FPTSR
LE CROTOY	CS 7	25	1 FPT			1 FPT
MAILLY MAILLET	CS 4	4	1 FPT	-1 FPT	1 VPI	1 VPI
MERS-LES-BAINS	CS 7	32	1 FPT			1 FPT
MONTDIDIER	CS 13	87	1 FPT			1 FPT
MOREUIL	CS 13	71	1 FPT			1 FPT
NESLE	CS 13	55	1 FPT			1 FPT
PERONNE	CSP	154	2 FPT			2 FPT
POIX DE PICARDIE	CS 13	67	1 FPT			1 FPT
POULAINVILLE	CIS	5	1 FPT	-1 FPT	1 VPI	1 VPI
ROISEL	CS 7	29	1 FPT	-1 FPT	1 FPTSR	1 FPTSR
ROSIERES EN SANTERRE	CS 13	62	1 FPT			1 FPT
ROYE	CS 13	103	1 FPT			1 FPT
RUE	CS 13	94	1 FPT		1 FPT	2 FPT
SAINT VALERY SUR SOMME	CS 13	60	1 FPT			1 FPT
VIGNACOURT	CS 4	6	1 VPI			1 FPT
VILLERS BOCAGE	CS 4	14	1 VPI			1 VPI
VILLERS BRETONNEUX	CS 13	45	1 FPT			1 VPI
TOTAUX			47 FPT	-14 FPT	5 FPT	38 FPT
			5 VPI	-1 VPI	6 VPI	10 VPI
			0 FPTSR		7 FPTSR	7 FPTSR

Répartition Prévisionnelle Des FPTSR / FPTSR

LA SOMME



Source : Groupement Mission

Modification
04/05/08

1/340 000

LES CAMIONS CITERNE FEUX DE FORETS (CCF)

La répartition actuelle des 19 CCF sur le département est presque homogène.

Toutefois, le secteur de BERNAVILLE laisse apparaître quelques lacunes en matière de couverture.




De plus, les CIS de VILLERS BRETONNEUX et de CORBIE étant distants de 4 Kilomètres, il est possible de faire glisser le CCF de VILLERS BRETONNEUX, le moins sollicité des deux, à BERNAVILLE. La remise de ce centre n'ayant plus de place, il est proposé de le mettre provisoirement au CPI BEAUVAL.

Proposition de mouvements des CCF

CENTRE DE SECOURS	Nouvelle Catégorie	engins actuels	Retrait d'engins	Ajout d'engins	proposition en vue du SDACR
ABBEVILLE	CSP	1 CCF			1 CCF
AILLY LE HAUT CLOCHER	CS4				
AILLY SUR NOYE	CS 13	1 CCF			1 CCF
AIRAINES	CS 13				
ALBERT	CS 13	1 CCR			1 CCR
AMIENS CATELAS	CSP	1 CCF			1 CCF
AMIENS FERRY	CSP				
AULT	CS 7				
BEAUCAMPS LE VIEUX	CS 7				
BEAUQUESNE	CS 4				
BEAUVAL	CS 4				
BERNAVILLE	CS 7			1 CCF	1 CCF
BRAY SUR SOMME	CS 7	1 CCF			1 CCF
CAYEUX-SUR-MER	CS 7				
CONTY	CS 7	1 CCF			1 CCF
CORBIE	CS 13	1 CCF			1 CCF
CRECY EN PONTHEIU	CS 7	1 CCF			1 CCF
DOULLENS	CS 13	1 CCR			1 CCR
EPEHY	CS 7				
FEUQUIERES EN VIMEU	CS 4				
FLESSELLES	CS 4				
FLIXECOURT	CS 13	1 CCF			1 CCF
FORCEVILLE EN VIMEU	CS 7	1 CCF			1 CCF
FORT-MAHON-PLAGE	CS 7				
FRIVILLE ESCARBOTIN	CS 13	1 CCR			1 CCR
GAMACHES	CS 13	1 CCF			1 CCF
HAM	CS 13	1 CCF			1 CCF
HANGEST EN SANTERRE	CS 4				
HORNOY LE BOURG	CS 7				
LE CROTOY	CS 7				
MAILLY MAILLET	CS 4				
MERS-LES-BAINS	CS 7				

MONTDIDIER	CS 13	1 CCR			1 CCR
MOREUIL	CS 13	1 CCR			1 CCR
NESLE	CS 13	1 CCF			1 CCF
PERONNE	CSP	1 CCF			1 CCF
POIX DE PICARDIE	CS 13	1 CCF			1 CCF
POULAINVILLE	CIS				
ROISEL	CS 7				
ROSIERES EN SANTERRE	CS 13	1 CCF			1 CCF
ROYE	CS 13	1 CCR			1 CCR
RUE	CS 13	1 CCF			1 CCF
SAINT VALERY SUR SOMME	CS 13	1 CCF			1 CCF
VIGNACOURT	CS 4				
VILLERS BOCAGE	CS 4				
VILLERS BRETONNEUX	CS 13	1 CCF	-1 CCF		0 CCF
	TOTAUX	18 CCF	-1 CCF	1 CCF	18 CCF
		6 CCR	0 CCR	0 CCR	6 CCR

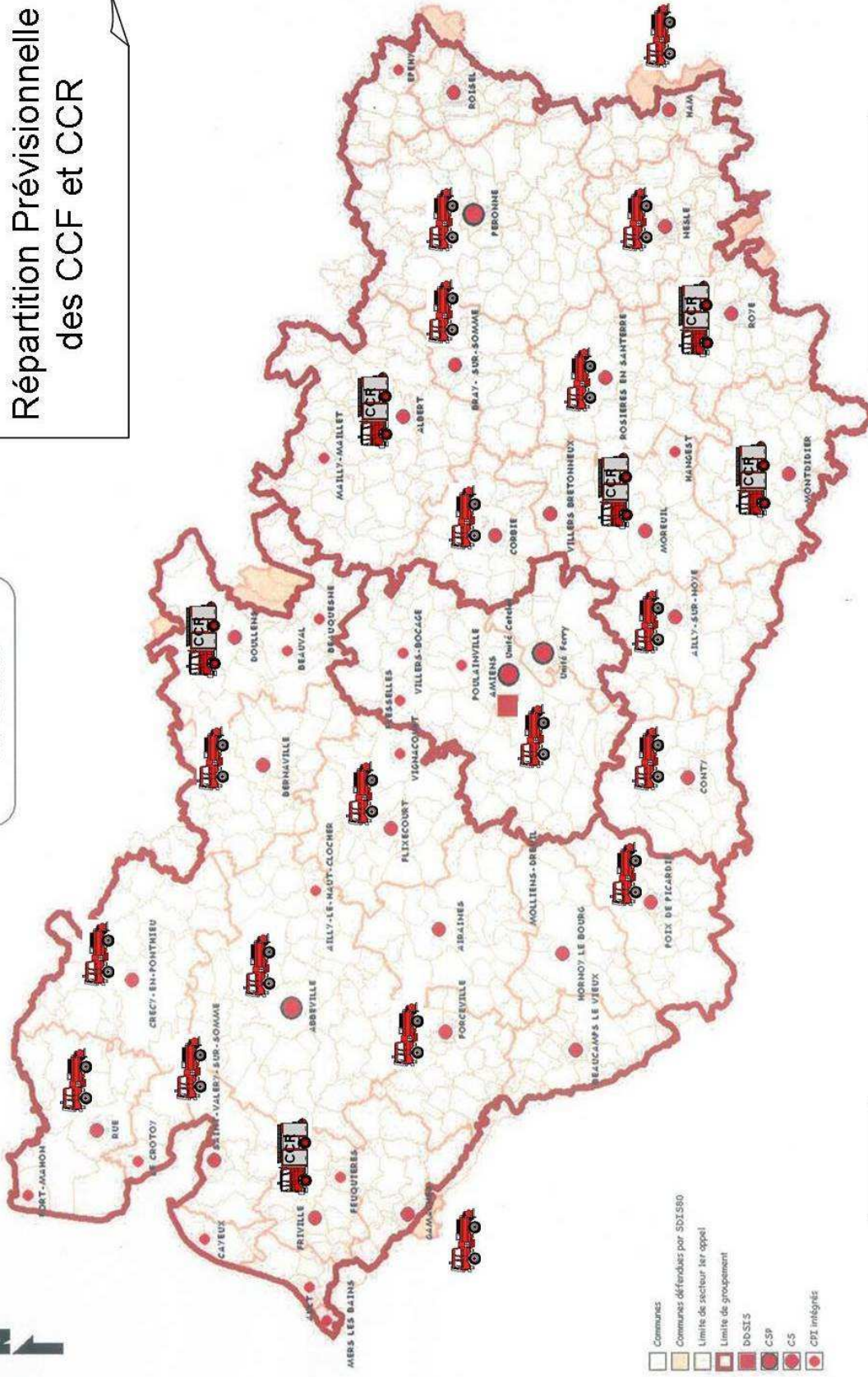
Légende :

	Retrait d'engins
	Ajout d'engins
	Nombre d'engins inchangé



LA SOMME

Répartition Prévisionnelle
des CCF et CCR



Source : Groupement Mission

Modification
04/05/08

1/340 000

LES CAMIONS DEVIDOIRS (CD)

La présence de camions dévidoirs non normalisés nous amène à les supprimer pour ne conserver que les CD2000 au nombre de 5 et un CDHR 4000.

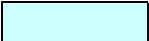


La répartition proposée tient compte de la couverture départementale tout en essayant de réattribuer les CD2000 à des CS qui possédaient déjà un CDL ou VDL 600.

Proposition de mouvements des CDHR

CENTRE DE SECOURS	Nouvelle Catégorie	engins actuels	Retrait d'engins	Ajout d'engins	proposition en vue du SDACR
ABBEVILLE	CSP	1 CD 2000	-1 CD 2000		
AILLY LE HAUT CLOCHER	CS4				
AILLY SUR NOYE	CS 13			1 CDHR 4000	1 CDHR 4000
AIRAINES	CS 13				
ALBERT	CS 13				
AMIENS CATELAS	CSP				
AMIENS FERRY	CSP	1 CDHR 4000	-1 CDHR 4000	1 CED	1 CED
AULT	CS 7				
BEAUCAMPS LE VIEUX	CS 7	1 VDL 600	-1 VDL 600	1 CD 2000	1 CD 2000
BEAUQUESNE	CS 4				
BEAUVAL	CS 4				
BERNAVILLE	CS 7				
BRAY SUR SOMME	CS 7			1 CDHR 2000	1 CDHR 2000
CAYEUX-SUR-MER	CS 7				
CONTY	CS 7				
CORBIE	CS 13				
CRECY EN PONTHEIU	CS 7				
DOULLENS	CS 13	1 CD 2000			1 CD 2000
EPEHY	CS 7				
FEUQUIERES EN VIMEU	CS 4				
FLESSELLES	CS 4				
FLIXECOURT	CS 13	1 CD 2000	-1 CD 2000		
FORCEVILLE EN VIMEU	CS 7				
FORT-MAHON-PLAGE	CS 7				
FRIVILLE ESCARBOTIN	CS 13	1 CDL 600	-1 CDL 600	1 CD 2000	1 CD 2000
GAMACHES	CS 13				
HAM	CS 13	1 CDL 600	-1 CDL 600		
HANGEST EN SANTERRE	CS 4				
HORNOY LE BOURG	CS 7				
LE CROTOY	CS 7				
MAILLY MAILLET	CS 4				
MERS-LES-BAINS	CS 7				
MONTDIDIER	CS 13	1 CDHR 2000	-1 CDHR 2000		
MOREUIL	CS 13				
NESLE	CS 13	1 CDL 600	-1 CDL 600	1 CDHR 2000	1 CDHR 2000
PERONNE	CSP	1 CDHR 2000	-1 CDHR 2000		
POIX DE PICARDIE	CS 13				
POULAINVILLE	CIS				

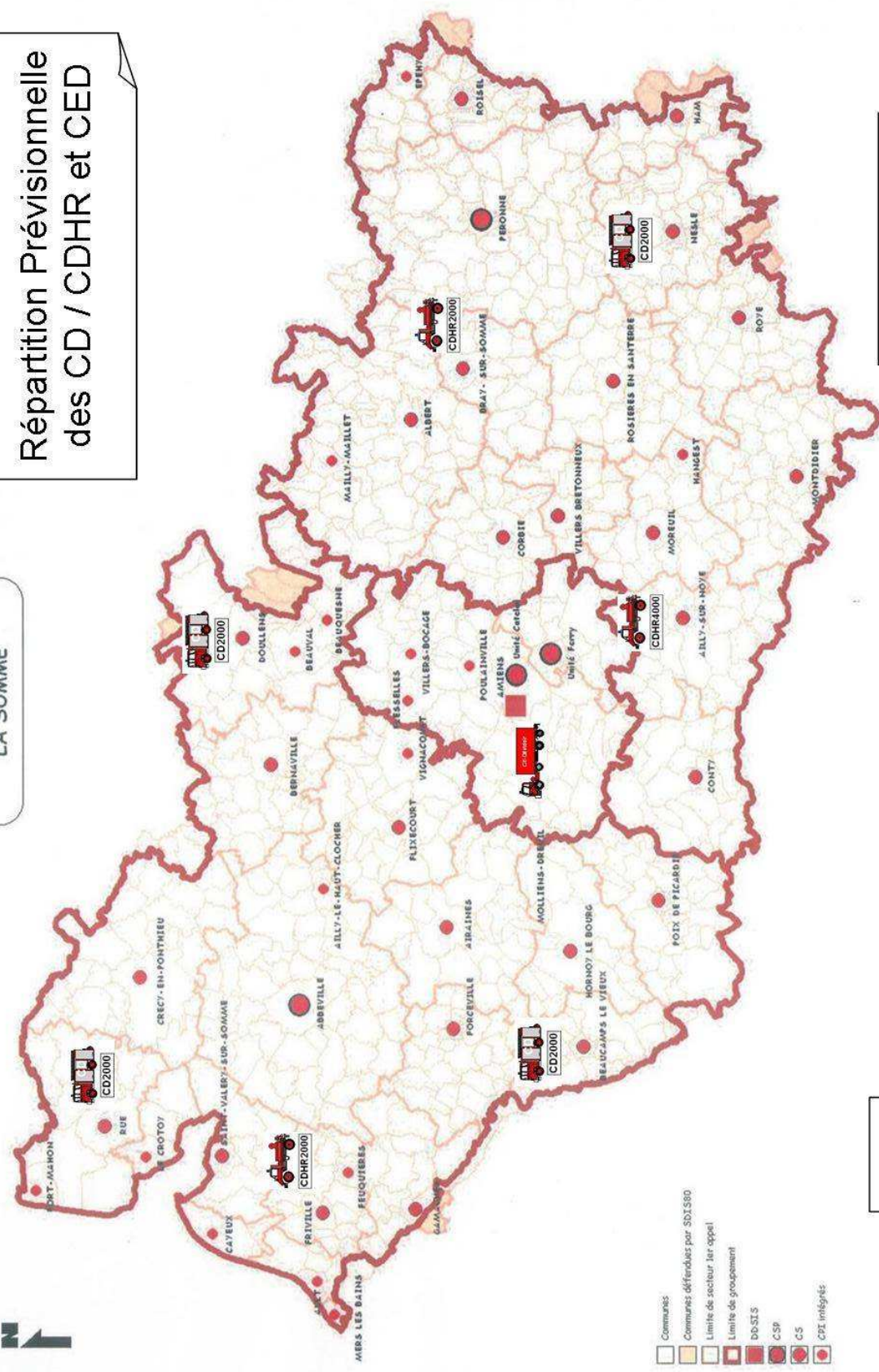
ROISEL	CS 7				
ROSIERES EN SANTERRE	CS 13				
ROYE	CS 13	1 CDHR 2000	-1 CDHR 2000		
RUE	CS 13	1 CDL 600	-1 CDL 600	1 CDHR 2000	1 CDHR 2000
SAINTE VALERY SUR SOMME	CS 13				
VIGNACOURT	CS 4				
VILLERS BOCAGE	CS 4				
VILLERS BRETONNEUX	CS 13				
	TOTAUX	12 CD	-11 CD	7 CD	8 CD

Légende :

	Retrait d'engins
	Ajout d'engins
	Nombre d'engins inchangé

LA SOMME

Répartition Prévisionnelle des CD / CDHR et CED



- Communes
- Communes défendues par SD1580
- Limite de secteur 1er appel
- Limite de groupement
- DS-SLS
- CSP
- CS
- CDH intégrés

Modification
04/05/08

Source : Groupement Mission

1/340 000

LES ECHELLES AERIENNES (EA)

La couverture en échelles mécaniques se fait en fonction du délai selon la zone concernée.

Il s'avère que 6 communes sont hors délai, suivant le tableau ci après :

COMMUNES	Zone	CS du 1er appel	délai	Echelles Aériennes	Délai
Agenville	C	Bernaville	15	Abbeville	32
Bouillancourt en Séry	C	Gamaches	16	Friville Escarbotin	33
Bouttencourt	C	Blangy sur Bresle (Dpt 76)	9	Airaines	33
Epehy	C	Epehy	8	Péronne	32
Maison Ponthieu	C	Auxi le Château (Dpt 62)	16	Frévent (Dpt 62)	32
Neslette	C	Blangy sur Bresle (Dpt 76)	11	Airaines	32

Par conséquent, proposition est faite de doter les centres suivants d'une échelle mécanique afin d'assurer une couverture départementale idéale :

GAMACHES
ROISEL

ROSIERES EN SANTERRE
CRECY EN PONTHEIU ou BERNAVILLE

Ainsi toutes les communes du département (sauf une) seraient défendues dans les délais.

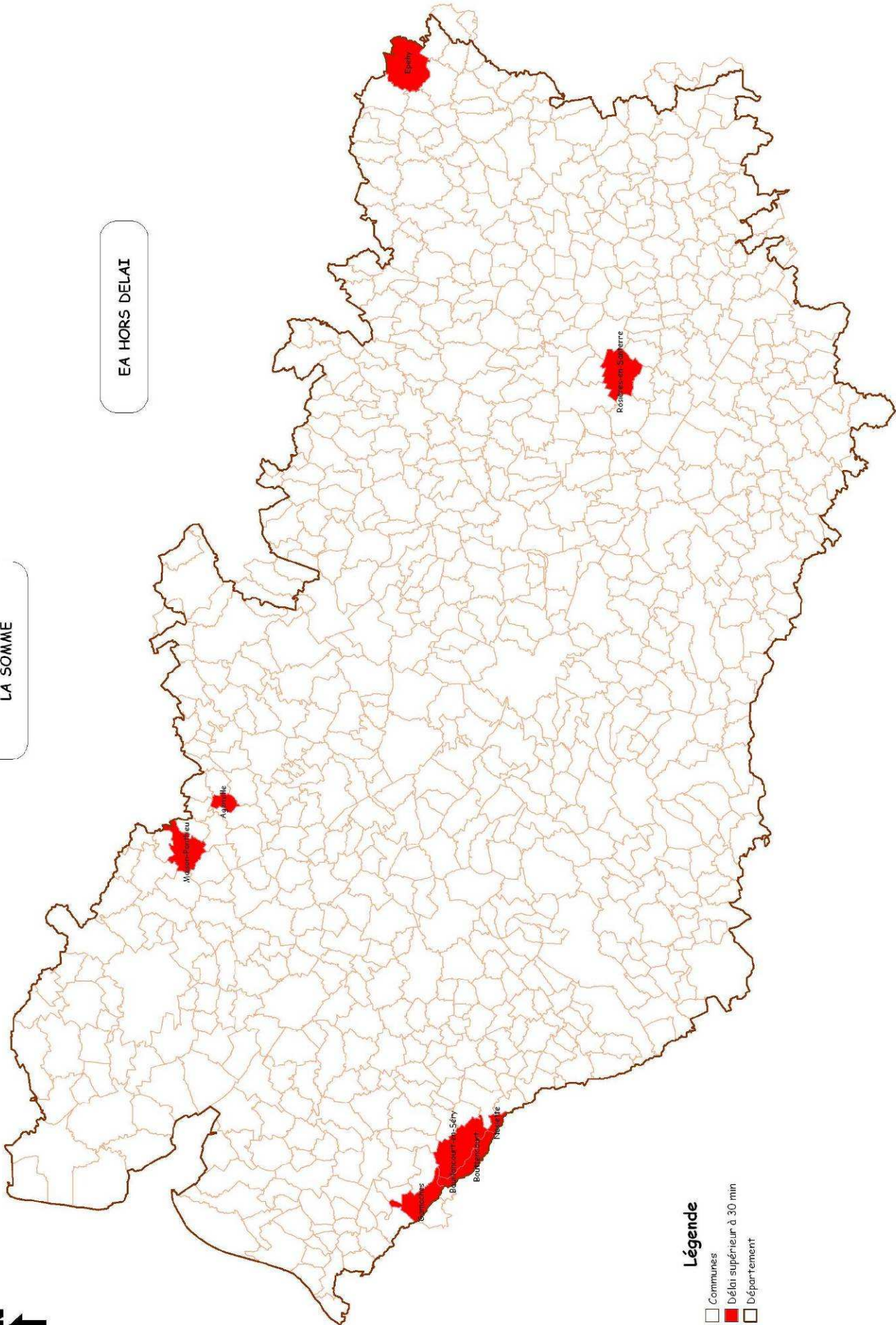
COMMUNES	Zone	Proposition 1	Délai	Proposition 2	Délai
Agenville	C	Bernaville	15	Crécy en Ponthieu	31
Bouillancourt en Séry	C	Gamaches	16		
Bouttencourt	C	Gamaches	16		
Epehy	C	Roisel	17		
Maison Ponthieu	C	Bernaville	28	Crécy en Ponthieu	22
Neslette	C	Gamaches	18		

En outre, il y a lieu de prévoir le remplacement de l'échelle remorquable de 18 mètres du CS POIX DE PICARDIE qui est devenue obsolète.



LA SOMME

EA HORS DELAI



Légende

- Communes
- Délai supérieur à 30 mn
- Département

Proposition de mouvements des EA

CENTRE DE SECOURS	Nouvelle Catégorie	engins actuels	Retrait d'engins	Ajout d'engins	proposition en vue du SDACR
ABBEVILLE	CSP	1 EA 30			1 EA 30
AILLY LE HAUT CLOCHER	CS4				
AILLY SUR NOYE	CS 13				
AIRAINES	CS 13	1 EA 18			1 EA 18
ALBERT	CS 13	1 EA 24			1 EA 24
AMIENS CATELAS	CSP	1 EA 30			1 EA 30
AMIENS FERRY	CSP	1 EA 24	-1 EA 24	1 EA 30	1 EA 30
AULT	CS 7				
BEAUCAMPS LE VIEUX	CS 7				
BEAUQUESNE	CS 4				
BEAUVAL	CS 4				
BERNAVILLE	CS 7				
BRAY SUR SOMME	CS 7				
CAYEUX-SUR-MER	CS 7				
CONTY	CS 7				
CORBIE	CS 13	1 EA 18	-1 EA 18	1 EA 24	1 EA 24
CRECY EN PONTHEU	CS 7			1 EA 24	1 EA 24
DOULLENS	CS 13	1 EA 24			1 EA 24
EPEHY	CS 7				
FEUQUIERES EN VIMEU	CS 4				
FLESSELLES	CS 4				
FLIXECOURT	CS 13	1 EPC 30			1 EPC 30
FORCEVILLE EN VIMEU	CS 7				
FORT-MAHON-PLAGE	CS 7				
FRIVILLE ESCARBOTIN	CS 13	1 EA 24			1 EA 24
GAMACHES	CS 13			1 EA 24	1 EA 24
HAM	CS 13	1 EA 24			1 EA 24
HANGEST EN SANTERRE	CS 4				
HORNOY LE BOURG	CS 7				
LE CROTOY	CS 7				
MAILLY MAILLET	CS 4				
MERS-LES-BAINS	CS 7				
MONTDIDIER	CS 13	1 EA 24			1 EA 24
MOREUIL	CS 13	1 EA 24			1 EA 24
NESLE	CS 13				
PERONNE	CSP	1 EA 24			1 EA 24
POIX DE PICARDIE	CS 13	1 ER 18	-1 ER 18	1 EA 24	1 EA 24
POULAINVILLE	CIS				
ROISEL	CS 7			1 EA 24	1 EA 24
ROSIERES EN SANTERRE	CS 13			1 EA 24	1 EA 24
ROYE	CS 13	1 EA 24			1 EA 24
RUE	CS 13	1 EA 24			1 EA 24
SAINT VALERY SUR SOMME	CS 13	1 EA 24			1 EA 24
VIGNACOURT	CS 4				
VILLERS BOCAGE	CS 4				
VILLERS BRETONNEUX	CS 13				
	TOTAUX	1 ER 18	-1 ER 18	0 ER 18	0 ER 18
		2 EA 18	-1 EA 18	0 EA 18	1 EA 18
		11 EA 24	-1 EA 24	6 EA 24	16 EA 24
		3 EA 30	0 EA 30	1 EA 30	4 EA 30

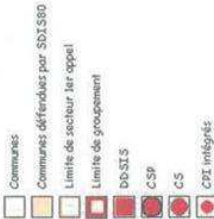
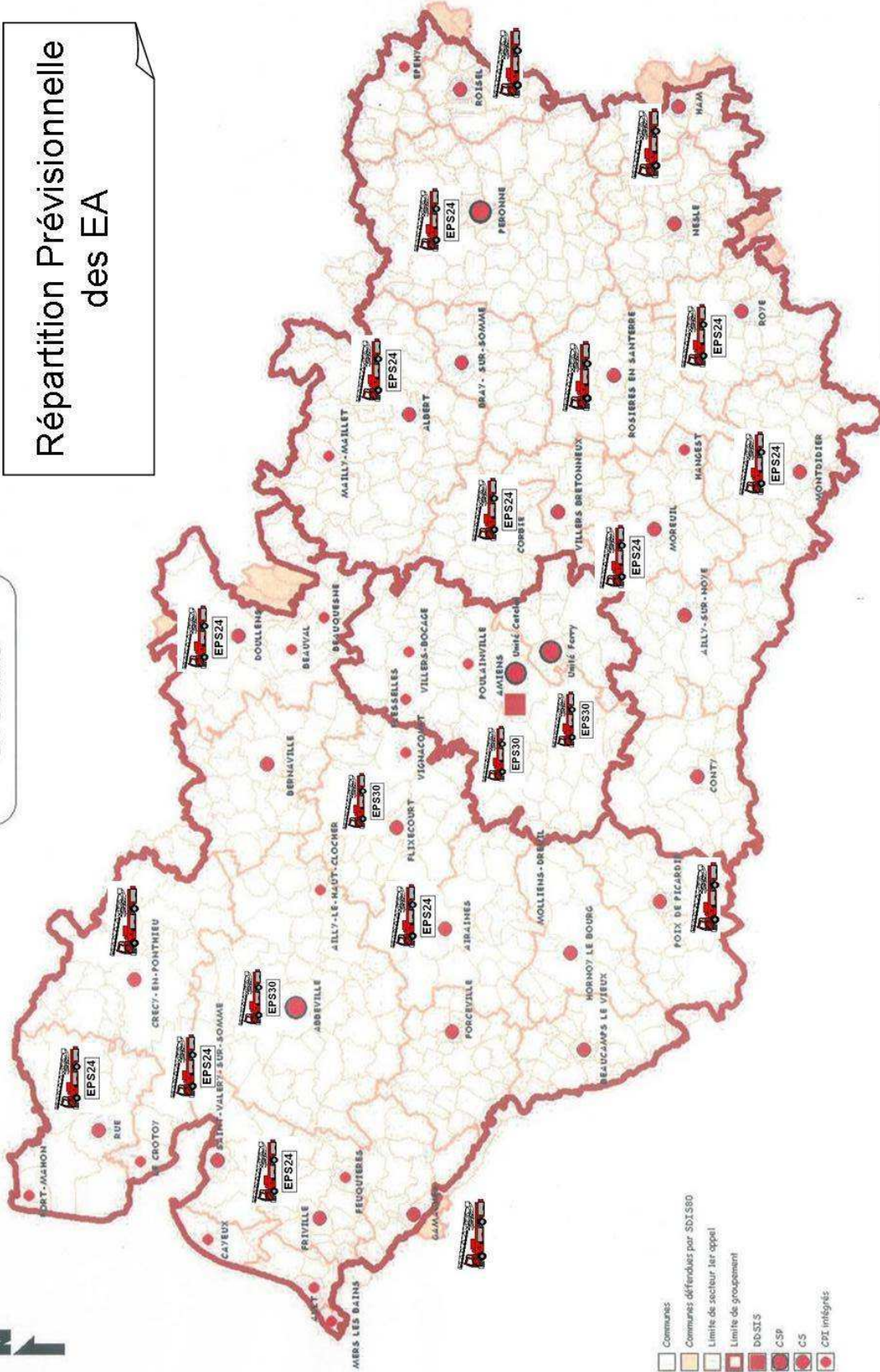
Légende des mouvements de véhicules :

	Retrait d'engins
	Ajout d'engins
	Nombre d'engins inchangé



LA SOMME

Répartition Prévisionnelle des EA



1/340 000

Modification
04/05/08

Source : Groupement Mission

LES FOURGONS MOUSSE GRANDE PUISSANCE (FMOGP)

Les FMOGP sont des engins qui permettent une attaque massive à l'eau ou à la mousse. Ils sont donc utilisés pour l'extinction des feux à fort potentiel calorifique : feux d'usines, d'entrepôts, de plateformes logistiques, de bâtiments de stockage, d'unités de production, de supermarché ...

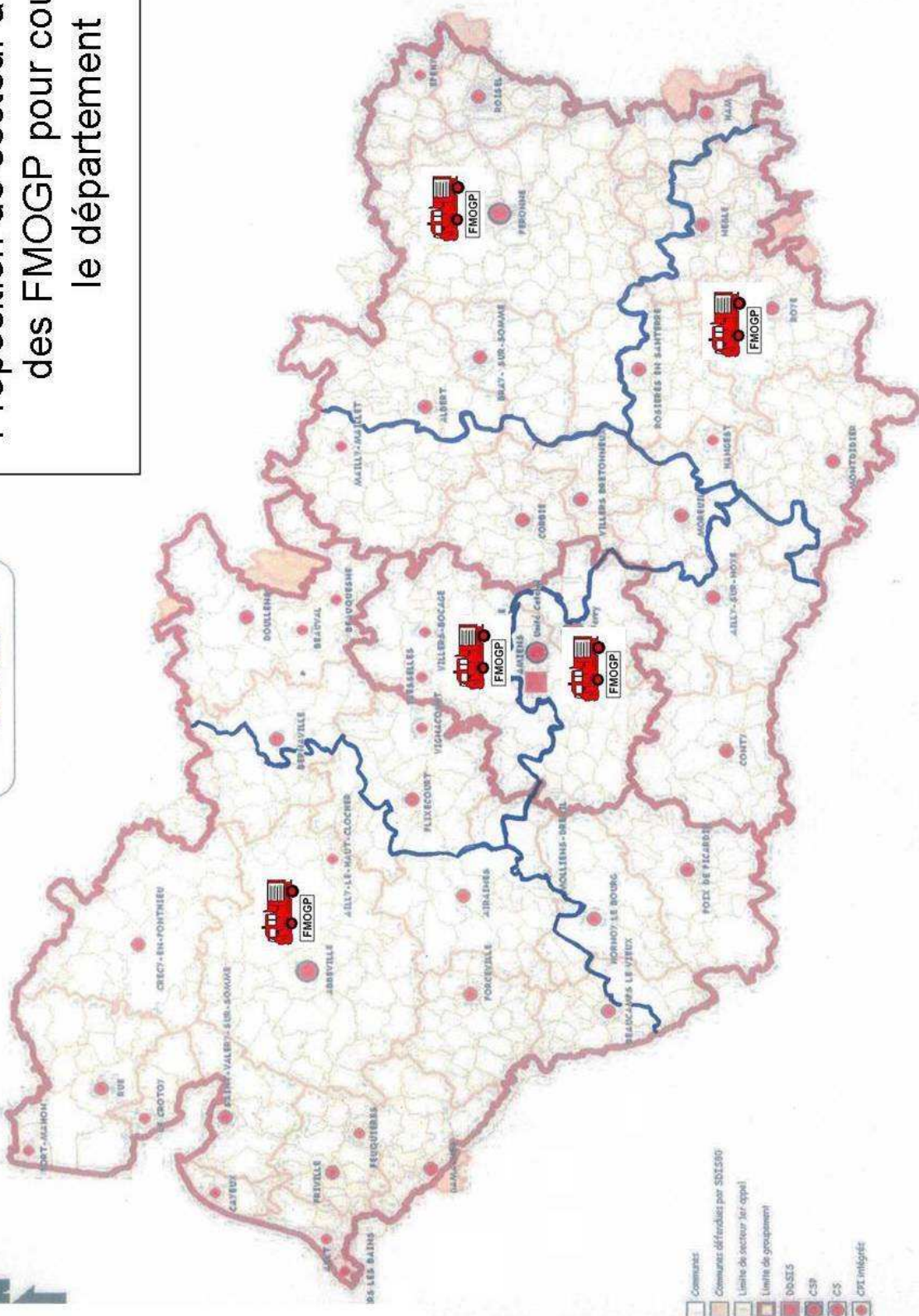
Mais ils ont aussi une efficacité pour l'extinction des feux de poids lourds sur les axes routiers et notamment les autoroutes. Ils peuvent remplir également un rôle de porteur d'eau sur tous feux classiques dans les zones rurales démunies en points d'eau.

En application du SDACR national, toutes les communes doivent être à 45 minutes au plus d'un moyen d'extinction à grande puissance.

En dotant les centres d'ABBEVILLE, d'AMIENS NORD, d'AMIENS SUD, de PERONNE et de ROYE, d'un tel engin, toutes les communes du département sont défendues dans le délai de 45 minutes sauf HUMBERCOURT (secteur DOULLENS) qui est à 46 minutes.

Proposition de secteur à 45 min des FMOGP pour couvrir le département

LA SOMME



Sources : Groupement Mission

LES EMBARCATIONS

La répartition hétéroclite des embarcations dans le département implique un réagencement de la localisation, du nombre et de la puissance des bateaux en fonction de divers critères :

- L'occurrence du risque inondation
- La présence de cours d'eau ou de plans d'eau
- La spécialité des sapeurs pompiers (Permis)
- Le type de bateaux (coque rigide ou caoutchouc)

Actuellement, 35 embarcations (dont 10 gonflables) sont réparties sur l'ensemble du département suivant ce tableau :

CIS	Type et Nom	Coque	Places	Puissance Moteur	Remarque
Abbeville	BLS Jeanneau	Plastique	4	9,9 Cv	OUI
Ailly sur Noye	BLS	Plastique	4	6 Cv	NON
Airaines	BRS	Métallique	10	NON	OUI
Airaines	BLS Jeanneau	Plastique	4	NON	NON
Airaines	BLS Jeanneau	Plastique	3	NON	NON
Airaines	BLS Jeanneau	Plastique	3	NON	NON
Airaines	BLS Armor 400	Plastique	5	NON	NON
Catelas	BLS Jeanneau	Plastique	4	9,9 Cv	OUI
Ferry	BLR Jeanneau	Plastique	3	NON	NON
Ferry	BLR Jeanneau	Plastique	3	NON	NON
Ferry	BLR Jeanneau	Plastique	4	NON	NON
Ferry	BRS	Métallique	8	40 Cv	OUI
Bray sur Somme	BRS	Plastique	4	9,8 Cv	OUI
Bray sur Somme	BRS	Métallique	5	9,9 Cv	OUI
Flixecourt	BRS	Plastique	4	9,8 Cv	OUI
Flixecourt	BRS Jeanneau	Plastique	4	NON	NON
Gamaches	BRS	Métallique	12	NON	NON
Gamaches	BLS Jeanneau	Plastique	8	9,9 Cv	OUI
Ham	BRS Jeanneau	Plastique	4	9,9 Cv	OUI
Ham	BRS	Bois	8	30 Cv	OUI
Montdidier	BRS	Plastique	2	NON	NON
Moreuil	BLS Jeanneau	Plastique	4	NON	OUI
Nesle	BRS	Plastique		9,9 cv	OUI
Nesle	BRS	Métallique		9,9 Cv	OUI
Poix de Picardie	BRS Jeanneau	Plastique	7	9,8 Cv	OUI
Abbeville	BLS Bombard	Caoutchouc	7	30 Cv	OUI
Catelas	BLS Bombard	Caoutchouc	8	40 Cv	OUI
Cayeux sur Mer	BLS Zodiac	Caoutchouc	7	40 Cv	OUI
Fort Mahon	BLS Zodiac	Caoutchouc	6	40 Cv	OUI
Le Crotoy	BLS Zeppelin	Caoutchouc	6	40 Cv	OUI
Mers les Bains	BLS Zodiac	Caoutchouc	9	40 Cv	OUI
Péronne	BLS Zodiac	Caoutchouc	5	30 Cv	OUI
Roye	BLS Zodiac	Caoutchouc	5	30 Cv	OUI
Saint Valery sur Somme	BLS Zodiac	Caoutchouc	10	115 Cv	OUI
Saint Valery sur Somme	BLS Zodiac	Caoutchouc	6	55 Cv	OUI

Il est proposé de répartir les embarcations sur les secteurs défaillants.

Centres de Secours	catégorie	engins actuels	Retrait d'engins	Ajout d'engins	proposition en vue du SDACR
ABBEVILLE	CSP	1 BRS			1 BRS
AILLY-SUR-NOYE	CS 13	1 BRS			1 BRS
AIRAINES	CS 13	5 BRS	-3 BRS		2 BRS
ALBERT	CS 13			1 BRS	1 BRS
AMIENS	CSP	5 BRS	-3 BRS		2 BRS
BRAY-SUR-SOMME	CS 7	2 BRS			2 BRS
CAYEUX-SUR-MER	CS 7			1 BRS	1 BRS
CONTY	CS 13			1 BRS	1 BRS
DOULLENS	CS 13			1 BRS	1 BRS
FLIXECOURT	CS 13	2 BRS			2 BRS
GAMACHES	CS 13	2 BRS			2 BRS
HAM	CS 13	2 BRS			2 BRS
Miraumont	CPI			1 BRS	1 BRS
MONTDIDIER	CS 13	1 BRS			1 BRS
MOREUIL	CS 13	1 BRS			1 BRS
NESLE	CS 13	2 BRS	-1 BRS		1 BRS
Nouvion	CPI			1 BRS	1 BRS
POIX DE PICARDIE	CS 13	1 BRS			1 BRS
RUE	CS 13			1 BRS	1 BRS
		25 BRS	-7 BRS	7 BRS	25 BRS

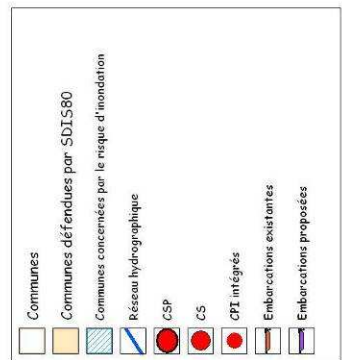
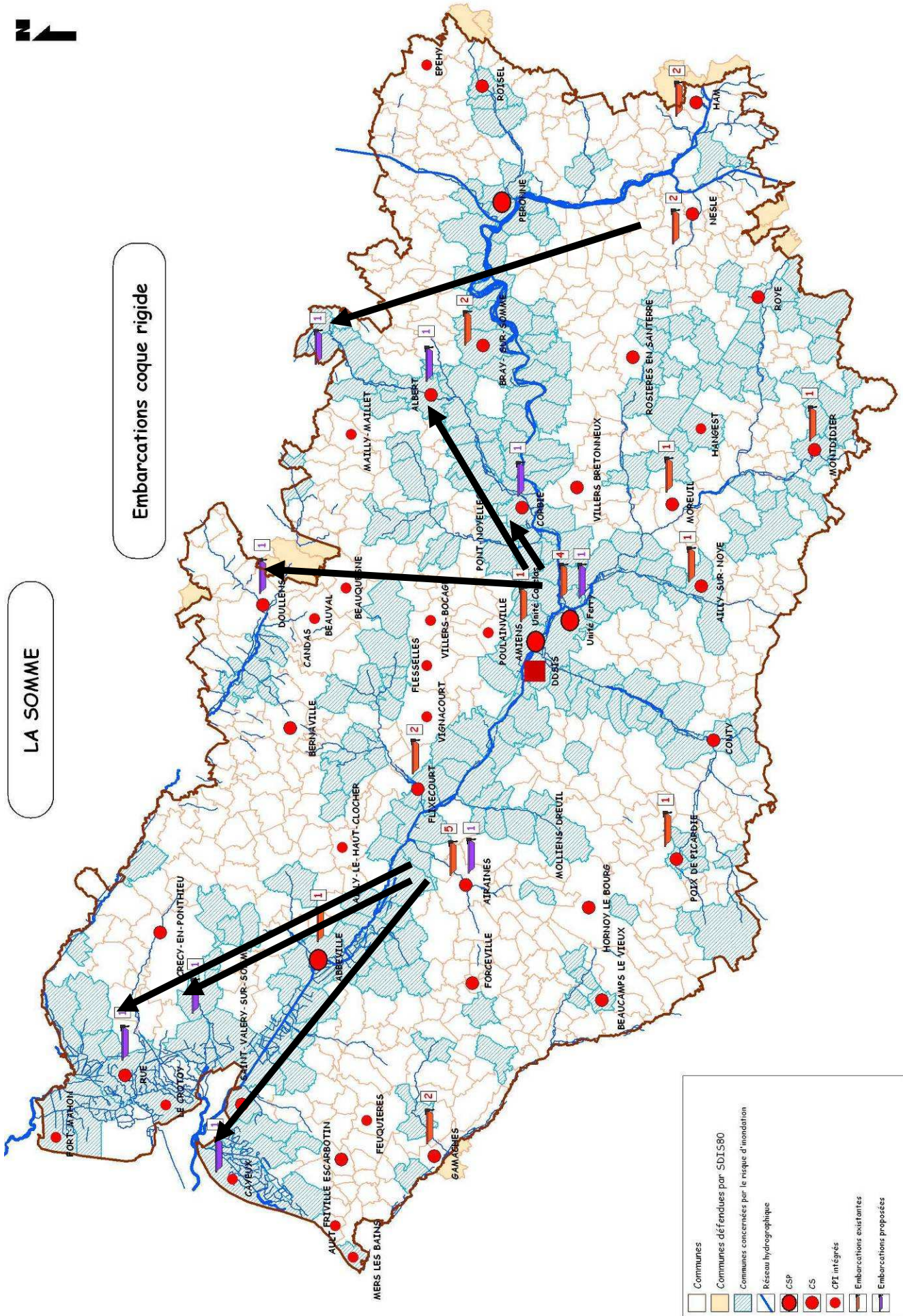
Légende des mouvements de véhicules :

	Retrait d'engins
	Ajout d'engins
	Nombre d'engins inchangé

Par conséquent, la carte suivante indique les centres qui seraient destinataires d'embarcations au regard des contraintes énoncées ci-dessus.

LA SOMME

Embarcations coque rigide



1/340 000

BILAN DES MOUVEMENTS DE VEHICULES (HORS CPI)

CIS	EN MOINS	EN PLUS	
ABBEVILLE	CD 2000	2 VSAV	
AILLY SUR NOYE	2 VID	CD 4000 (FERRY)	
AIRAINES	FPT		
ALBERT		VSAV	
BEUCAMPS LE VIEUX	VSAV – VSR – VDL 600 – FPT	FPTSR	CD 2000 (ABBEVILLE)
BERNAVILLE	VSR – FPT	FPTSR	CCF 2000 (BEAUVAIL provisoirement)
BRAY SUR SOMME	VSAV – VSR – FPT	FPTSR	CD 2000 (PERONNE)
CATELAS		FPT	
CORBIE	EA 18	EA 24	
CRECY EN PONTHEIU	VSR – FPT	FPTSR	EA (ou BERNAVILLE)
FERRY	VID – CD 4000 – EA 24	VSAV – FPT – CED – EA 30	
FLIXECOURT	CD 2000	VSAV – FPT	
FORCEVILLE EN VIMEU	VSR – FPT	FPTSR	
FORT MAHON	VPI	FPT	
FRIVILLE ESCARBOTIN	CDL 600	VSAV – CD 2000 (FLIXECOURT)	
GAMACHES	VSAV	EA	
HAM	VID – CDL 600		
HORNOY LE BOURG	VSR – FPT	FPTSR	
MONTDIDIER	CD 2000	VSAV	
NESLE	VSAV – CDL 600	CD 2000 (ROYE)	
PERONNE	1 VID – CD 2000	VSAV	
POIX DE PICARDIE	VSAV – ER 18	EA	
ROISEL	VSR – FPT	FPTSR	EA
ROSIERES EN SANTERRE		EA	
ROYE	CD 2000		
RUE	CDL 600	FPT – CD 2000 (MONTDIDIER)	
VILLERS BRETONNEUX	CCF		

BILAN DES ENGINES DANS LE DEPARTEMENT

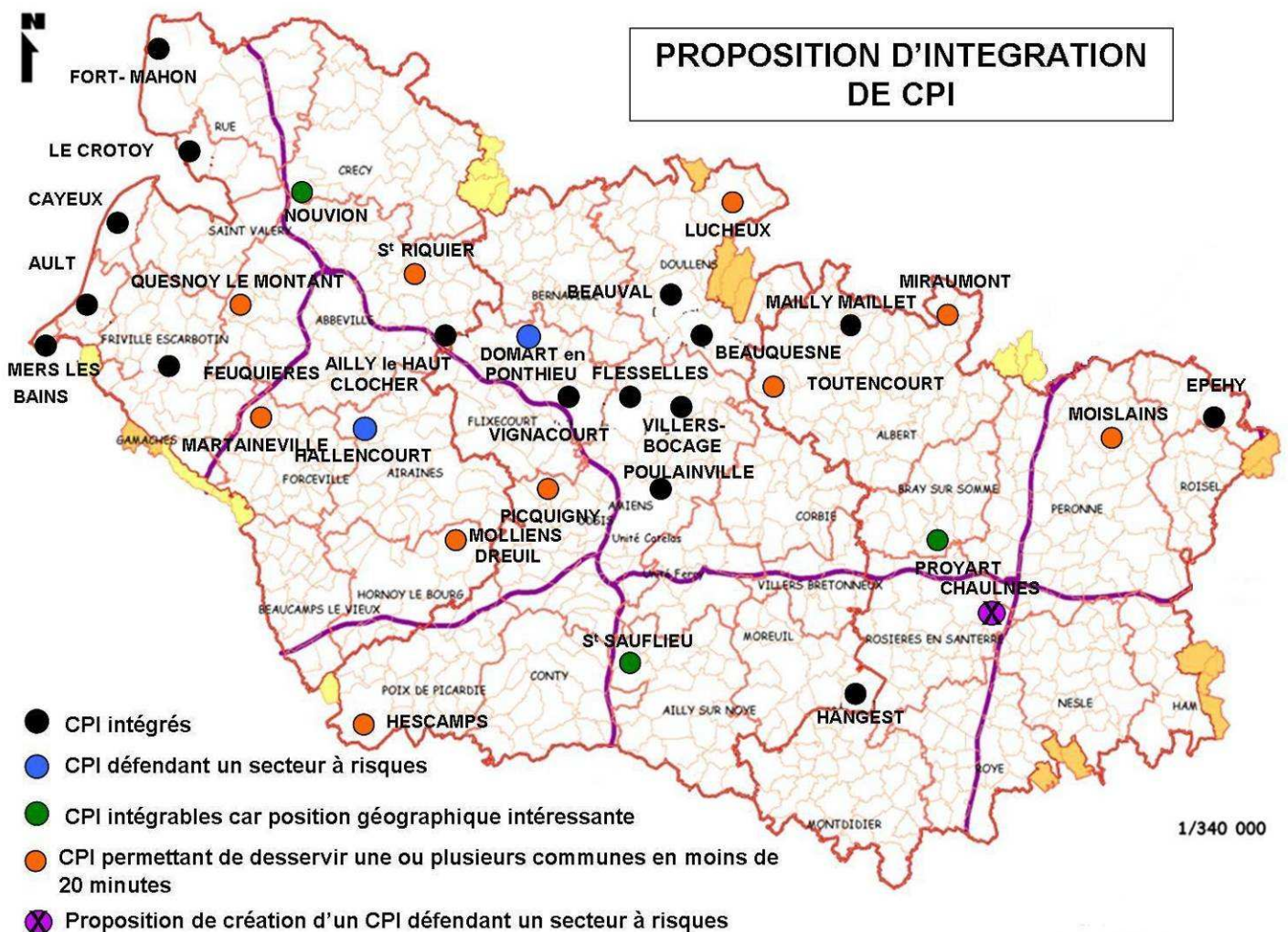
Catégorie	Engins	Avant propositions	Retraits d'engins	Ajout d'engin	Après propositions	Différence	Observation
INC	FPT	47	-14	+5	38	-9	
	CCF	18	-1	+1	18	0	
	CCR	6	0	0	6	0	
	VPI	5	-1	+6	10	+5	
	CD	12	-11	+7	8	-4	Dont acquisition CED
SAP	VSAB et VSAV	59	-5	+8	62	+3	
AVP	VSR FPTSR	31 VSR	-7	0 +7	24 VSR 7 FPTSR	-7 +7	
OD	VID	53	-12	0	41	-12	
	EA	17 dont 1 ER 18	-3	+7	21	+4	

2.6. Etude et propositions au regard des CPI

La localisation, l'effectif, l'état des matériels et locaux des CPI sont les critères qui justifient l'intégration de certains d'entre eux afin d'assurer une couverture uniforme de la totalité du département.

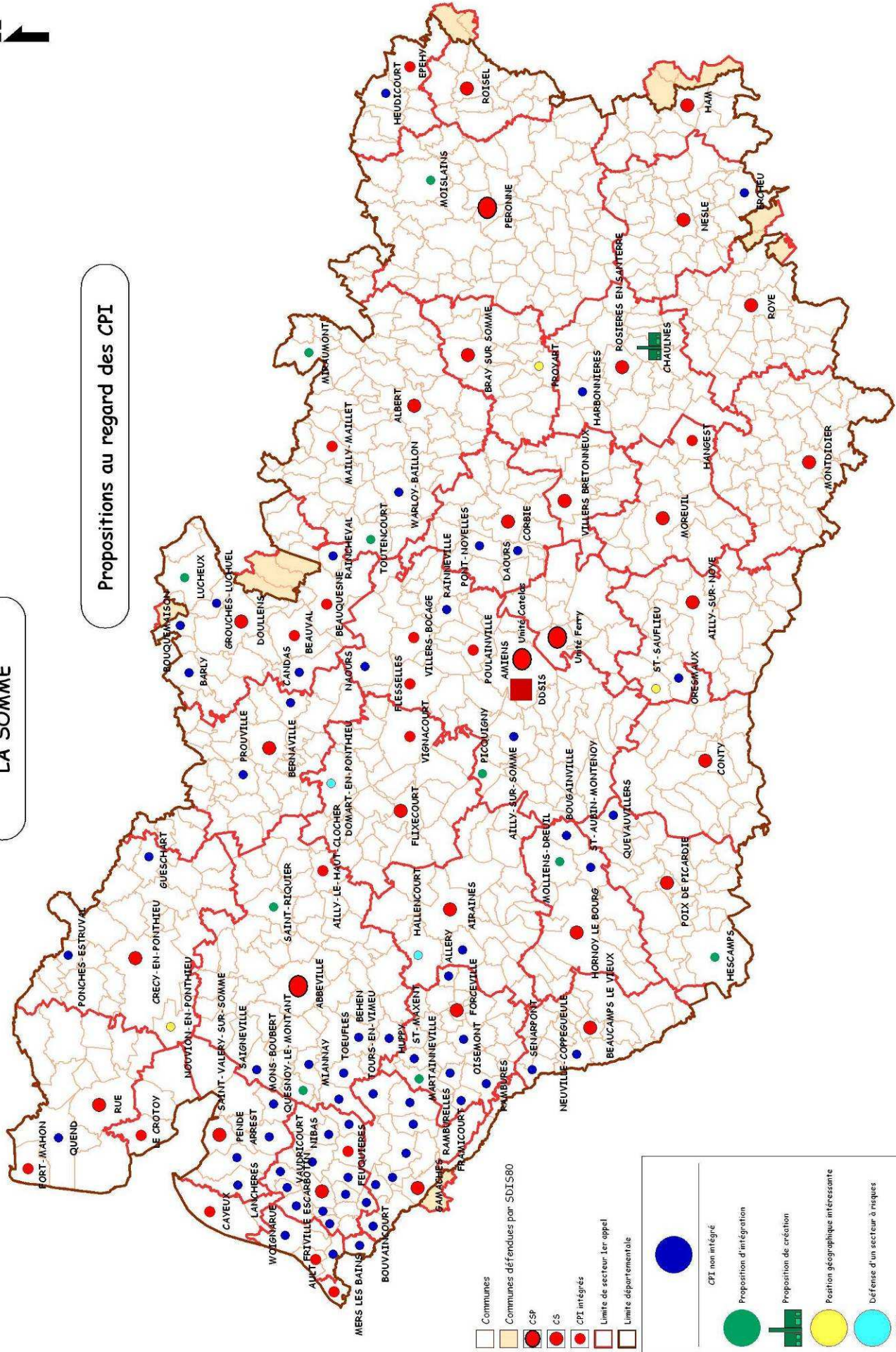
La carte ci-après dresse l'inventaire des propositions concernant les CPI

A la suite, des tableaux individuels permettent de réaliser un comparatif en termes de délais par rapport aux CIS de 1^{er} appel.



LA SOMME

Propositions au regard des CPI



1/340 000

CPI intégrés à l'origine

Les CPI suivants sont intégrés depuis le début des années 2000 :

- Ault
- Cayeux sur Mer
- Fort Mahon
- Epehy
- Le Crotoy
- Mers les Bains
- Poulainville

CPI intégrés récemment

AILLY LE HAUT CLOCHER

Communes 2801 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
BUSSUS BUSSUEL	ABBEVILLE	22	14	St Riquier	13
DOMQUEUR 266 Hab.	ABBEVILLE	26	17		
ERGNIES 159 Hab.	ABBEVILLE	22	12		
FRANCIERES 128 Hab.	ABBEVILLE	15	12		
GORENFLOS 241 Hab.	FLIXECOURT	21	14		
LONG 633 Hab.	FLIXECOURT	19	13		
MAISON ROLAND	ABBEVILLE	24	19	St Riquier	16
VILLERS SOUS AILLY - 149 Hab.	FLIXECOURT	16	10		
YAUCOURT BUSSUS - 178 Hab.	ABBEVILLE	19	12	St Riquier	12
AILLY LE HAUT CLOCHER - 847 Hab.	ABBEVILLE	18	8		

BEAUQUESNE

Communes 2790 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
ARQUEVES	ALBERT	27	15	Toutencourt	13
AUTHIE 239 Hab.	DOULLENS	24	19		
LA VICOIGNE	DOULLENS	21	15	Beauval	14
LEALVILLERS	ALBERT	22	18	Toutencourt	14
MARIEUX 86 Hab.	DOULLENS	20	14		
PUCHEVILLERS 489 Hab.	DOULLENS	24	12		
RAINCHEVAL 246 Hab.	DOULLENS	23	13		
SAINT LEGER LES AUTHIE - 98 Hab.	DOULLENS	27	20		
TERRAMESNIL 234 Hab.	DOULLENS	16	11		
THIEVRES 132 Hab.	DOULLENS	20	17		
BEAUQUESNE 1266 Hab.	DOULLENS	20	8		

BEAUVAL

Communes 3709 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
BONNEVILLE 351 Hab.	BERNAVILLE	20	15		
CANDAS 894 Hab.	DOULLENS	19	16		
LA VICOIGNE 199 Hab.	DOULLENS	21	14		
BEAUVAL 2265 Hab.	DOULLENS	16	8		

FEUQUIERES EN VIMEU

Communes 4524 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
ACHEUX EN VIMEU	ABBEVILLE	24	17	Quesnoy le Montant	15
AIGNEVILLE 671 Hab.	GAMACHES	17	12		
CHEPY 1312 Hab.	FRIVILLE ESCARBOTIN	17	13		
ERCOURT 125 Hab.	ABBEVILLE	22	21	Martainneville	16
TOURS EN VIMEU	GAMACHES	21	15	Martainneville	15
FEUQUIERES EN VIMEU - 2416 Hab.	FRIVILLE ESCARBOTIN	14	8		

FLESSELLES

Communes 4157 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
HALLOY LES PERNOIS	FLIXECOURT	25	18	Vignacourt	14
HAVERNAS 380 Hab.	FLIXECOURT	25	13		
MONTONVILLERS	CATELAS	19	13	Villers Bocage	9
NAOURS 1133 Hab.	CATELAS	25	12		
VAUX EN AMIENOIS 393 Hab.	CATELAS	18	13		
WARGNIES 88 Hab.	CATELAS	27	15		
FLESSELLES 2163 Hab.	CATELAS	20	8		

HANGEST EN SANTERRE

Communes 3107 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
ARVILLERS 659 Hab.	ROYE	24	13		
CONTOIRE HAMEL 348 Hab.	MONTDIDIER	20	14		
DAVENESCOURT 472 Hab.	MONTDIDIER	19	14		
ERCHES 125 Hab.	ROYE	21	16		
FRESNOY EN CHAUSSEE 112 Hab.	MOREUIL	18	11		
LE QUESNEL 544 Hab.	ROSIERES EN SANTERRE	19	11		
HANGEST EN SANTERRE 847 Hab.	MOREUIL	26	8		

MAILLY MAILLET

Communes 2825 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
ACHEUX EN AMIENOIS - 522 Hab.	ALBERT	20	16		
AUCHONVILLERS 149 Hab.	ALBERT	23	11		
BAYENCOURT 74 Hab.	ALBERT	29	17		
BEAUMONT HAMEL 225 Hab.	ALBERT	23	13		
BERTRANCOURT 200 Hab.	ALBERT	23	13		
BUS LES ARTOIS 147 Hab.	ALBERT	26	16		
COIGNEUX 50 Hab.	ALBERT	28	18		
COLINCAMPS 94 Hab.	ALBERT	23	11		
COURCELLES AU BOIS - 75 Hab.	ALBERT	25	13		
ENGLEBELMER 246 Hab.	ALBERT	19	10		
FORCEVILLE EN AMIENOIS 164 Hab.	ALBERT	18	13		
LOUVENCOURT 265 Hab.	ALBERT	23	19		
MAILLY MAILLET 614 Hab.	ALBERT	20	8		

VIGNACOURT

Communes 4395 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
CANAPLES 605 Hab.	FLIXECOURT	27	14		
HALLOY LES PERNOIS - 356 Hab.	FLIXECOURT	25	14		
HAVERNAS	FLIXECOURT	28	14	Flesselles	13
PERNOIS 651 Hab.	FLIXECOURT	26	18		
SAINT VAAST EN CHAUSSEE 572 Hab.	CATELAS	21	14		
WARGNIES	CATELAS	27	16	Flesselles	15
VIGNACOURT 2221 Hab.	FLIXECOURT	27	8		

VILLERS BOCAGE

Communes 4738 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
BEAUCOURT SUR L'HALLUE	CATELAS	21	20	Toutencourt	15
BERTANGLES	CATELAS	17	14	Poulainville	13
COISY	CATELAS	16	14	Poulainville	11
MIRVAUX 145 Hab.	CATELAS	24	17		
MOLLIENS AU BOIS - 431 Hab.	CATELAS	23	15		
MONTIGNY SUR L'HALLUE - 305 Hab.	CATELAS	25	21	Toutencourt	18
MONTONVILLERS 72 Hab.	CATELAS	19	9		
PIERREGOT 244 Hab.	CATELAS	22	15		
RAINNEVILLE 773 Hab.	CATELAS	19	14		
RUBEMPRE 680 Hab.	CATELAS	25	14		
SAINT GRATIEN	CATELAS	21	19	Poulainville	17
TALMAS 1062 Hab.	CATELAS	22	11		
VILLERS BOCAGE 1431 Hab.	CATELAS	19	8		

CPI permettant de supprimer une ou plusieurs communes situées à plus de 20 minutes

HESCAMPS

Communes 588 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
MARLERS 148 Hab.	POIX DE PICARDIE	21	14		
HESCAMPS 440 Hab.	POIX DE PICARDIE	20	8		

LUCHEUX

Communes 984 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
BREVILLERS 87 Hab.	DOULLENS	19	19		
HUMBERCOURT 282 Hab.	DOULLENS	21	13		
LUCHEUX 615 Hab.	DOULLENS	18	8		

MARTAINNEVILLE

Communes 3168 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
BIENCOURT 119 Hab.	FORCEVILLE EN VIMEU	17	12		
ERCOURT 125 Hab.	ABBEVILLE	22	16		
FRAMICOURT 152 Hab.	FORCEVILLE EN VIMEU	18	15		
GREBAULT MESNIL 115 Hab.	FORCEVILLE EN VIMEU	18	13		
HUPPY 705 Hab.	ABBEVILLE	18	15		
LE TRANSLAY 187 Hab.	FORCEVILLE EN VIMEU	16	13		
SAINT MAXENT 375 Hab.	FORCEVILLE EN VIMEU	15	11		
TOURS EN VIMEU 734 Hab.	GAMACHES	21	15	Feuquières en Vimeu	15
VISMES 308 Hab.	GAMACHES	20	11		
MARTAINNEVILLE 348 Hab.	FORCEVILLE EN VIMEU	18	8		

MIRAUMONT

Communes 1704 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
BAZENTIN 77 Hab.	ALBERT	22	16		
BEAUCOURT SUR L'ANCRE 87 Hab.	ALBERT	22	11		
COURCELETTE 136 Hab.	ALBERT	22	12		
GRANDCOURT 181 Hab.	ALBERT	22	10		
IRLES 110 Hab.	ALBERT	27	10		
LONGUEVAL 250 Hab.	ALBERT	25	18		
PYS 86 Hab.	ALBERT	22	11		
THIEPVAL 100 Hab.	ALBERT	19	14		
MIRAUMONT 677 Hab.	ALBERT	25	8		

MOISLAINS

Communes 4185 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
BOUCHAVESNES BERGEN 358 Hab.	PERONNE	15	12		
COMBLES 691 Hab.	PERONNE	21	20		
ETRICOURT MANANCOURT 408 Hab.	PERONNE	23	15		
GINCHY 58 Hab.	PERONNE	26	23		
GUILLEMONT 116 Hab.	PERONNE	24	22		
MESNIL EN ARROUAISE 127 Hab.	PERONNE	23	17		
NURLU 388 Hab.	PERONNE	18	14		
SAILLY SAILLISEL 430 Hab.	PERONNE	21	17		
TEMPLEUX LA FOSSE 175 Hab.	PERONNE	17	14		
MOISLAINS 1434 Hab.	PERONNE	17	8		

MOLLIENS DREUIL

Communes 3235 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
BOUGAINVILLE 415 Hab.	HORNOY LE BOURG	21	11		
BRIQUEMESNIL 156 Hab.	CATELAS	21	12		
CAMPS EN AMIENOIS - 167 Hab.	HORNOY LE BOURG	14	11		
CAVILLON	AIRAINES	22	14	Picquigny	13
FLUY - 333 Hab.	CATELAS	23	15		
FOURDRINOY	CATELAS	25	15	Picquigny	13
OISSY - 220 Hab.	AIRAINES	23	11		
PISSY - 300 Hab.	CATELAS	23	19		
RIENCOURT 198 Hab.	AIRAINES	21	13		
SAINT AUBIN MONTENOY 213 Hab.	HORNOY LE BOURG	18	13		
SAISSEVAL 232 Hab.	CATELAS	19	15		
SEUX - 159 Hab.	CATELAS	24	16		
MOLLIENS DREUIL 842 Hab.	HORNOY LE BOURG	17	8		

PICQUIGNY

Communes 4076 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
BELLOYSUR SOMME 797 Hab.	FLIXECOURT	14	11		
BOUGAINVILLE	HORNOY LE BOURG	21	16	Molliens Dreuil	11
BREILLY 465 Hab.	CATELAS	18	10		
BRIQUEMESNIL	CATELAS	21	16	Molliens Dreuil	12
CAVILLON 98 Hab.	AIRAINES	22	13		
CROUY SAINT PIERRE - 305 Hab.	FLIXECOURT	15	12		
FLUY	CATELAS	23	20	Molliens Dreuil	15
FOURDRINOY 330 Hab.	CATELAS	25	13		
LA CHAUSSEE TIRANCOURT 688 Hab.	FLIXECOURT	15	9		
OISSY	AIRAINES	23	17	Molliens Dreuil	11
RIENCOURT	AIRAINES	21	16	Molliens Dreuil	13
SAISSEVAL	CATELAS	19	15	Molliens Dreuil	15
SEUX	CATELAS	24	19	Molliens Dreuil	16
PICQUIGNY 1393 Hab.	FLIXECOURT	19	8		

QUESNOY LE MONTANT

Communes 3588 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
ACHEUX EN VIMEU 503 Hab.	ABBEVILLE	24	15		
CAHON 230 Hab.	ABBEVILLE	18	11		
FRANLEU 529 Hab.	FRIVILLE ESCARBOTIN	17	14		
MIANNAY 595 Hab.	ABBEVILLE	18	12		
MONS BOUBERT 489 Hab.	SAINT VALERY SUR SOMME	17	13		
SAIGNEVILLE 390 Hab.	ABBEVILLE	19	12		
TOEUFLES 323 Hab.	ABBEVILLE	20	17		
QUESNOY LE MONTANT - 529 Hab.	ABBEVILLE	21	8		

SAINT RIQUIER

Communes 3601 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
AGENVILLERS 185 Hab.	ABBEVILLE	22	15		
BUIGNY L'ABBE 336 Hab.	ABBEVILLE	14	11		
BUSSUS BUSSUEL 251 Hab.	ABBEVILLE	22	13		
COULONVILLERS 230 Hab.	ABBEVILLE	20	13		
GAPENNES 220 Hab.	CRECY EN PONTHIEU	19	15		
MAISON ROLAND 114 Hab.	ABBEVILLE	25	16		
NEUFMOULIN 353 Hab.	ABBEVILLE	16	13		
ONEUX - 312 Hab.	ABBEVILLE	19	11		
YAUCOURT BUSSUS 688 Hab.	ABBEVILLE	19	12	Ailly le Haut Clocher	12
YVRENCH 252 Hab.	CRECY EN PONTHIEU	21	18		
YVRENCHÉUX 139 Hab.	CRECY EN PONTHIEU	22	19		
SAINT RIQUIER 1209 Hab.	ABBEVILLE	16	8		

TOUTENCOURT

Communes 2592 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
ARQUEVES - 144 Hab.	ALBERT	27	13		
BAVELINCOURT 85 Hab.	CORBIE	20	15		
BEAUCOURT SUR L'HALLUE - 227 Hab.	CATELAS	21	15		
CONTAY - 254 Hab.	ALBERT	22	12		
HARPONVILLE 130 Hab.	ALBERT	21	13		
HERISSART 500 Hab.	CATELAS	28	11		
LEALVILLERS 169 Hab.	ALBERT	22	14		
MONTIGNY SUR L'HALLUE - 201 Hab.	CATELAS ²	25	18		
PIERREGOT	CATELAS	22	17	Villers Bocage	15
PUCHEVILLERS	DOULLENS	24	12	Beauquesne	12
RAINCHEVAL	DOULLENS	23	14	Beauquesne	13
RUBEMPRE	CATELAS	25	15	Villers Bocage	14
VADENCOURT 104 Hab.	ALBERT	20	12		
VARENNES 179 Hab.	ALBERT	19	15		
TOUTENCOURT 499 Hab.	ALBERT	25	8		

Remarque : Le CPI Hescamps présente quelques lacunes concernant l'effectif.

CPI intégrables de part leur position géographique intéressante

NOUVION EN PONTHEIU

Communes 2493 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
LAMOTTE BULEUX 292 Hab.	ABBEVILLE	18	14		
SAILLY FLIBEAUCOURT 957 Hab.	ABBEVILLE	20	12		
NOUVION 1244 Hab.	CRECY EN PONTHEIU	18	8		

Remarque : Le CPI NOUVION a une localisation stratégique pour un renfort éventuel sur les CS de Crécy en Ponthieu – Rue – Saint Valery sur Somme et le CSP Abbeville

PROYART

Communes 1749 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
CHUIGNOLLES 140 Hab.	BRAY SUR SOMME	13	10		
FOUCAUCOURT EN SANTERRE 228 Hab.	PERONNE	16	13		
FRAMERVILLE RAINNECOURT 301 Hab.	ROSIERES EN SANTERRE	14	11		
HERLEVILLE 101 Hab.	ROSIERES EN SANTERRRE	18	14		
MERICOURT SUR SOMME 166 Hab.	BRAY SUR SOMME	16	12		
MORCOURT 274 Hab.	BRAY SUR SOMME	18	13		
PROYART 539 Hab.	BRAY SUR SOMME	14	8		

SAINT SAUFLIEU

Communes 3941 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
FOSSEMANANT 111 Hab.	CONTY	17	14		
GRATTEPANCHE 271 Hab.	AILLY SUR NOYE	16	11		
HEBECOURT 373 Hab.	FERRY	20	10		
ORESMAUX 763 Hab.	AILLY SUR NOYE	15	12		
PLACHY BUYON 942 Hab.	CATELAS	19	13		
RUMIGNY 575 Hab.	FERRY	19	11		
SAINT SAUFLIEU 906 Hab.	AILLY SUR NOYE	19	8		

CPI qui défendent un secteur à risques

DOMART EN PONTHEIU

Communes 3071 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
CANAPLES	FLIXECOURT	27	19	Vignacourt	14
FRANQUEVILLE 108 Hab.	BERNAVILLE	16	12		
GORENFLOS	FLIXECOURT	21	15	Ailly le Haut Cocher	14
HALLOY LES PERNOIS	FLIXECOURT	25	20	Vignacourt	14
PERNOIS	FLIXECOURT	26	21	Vignacourt	18
SAINT LEGER LES DOMART - 1772 Hab.	FLIXECOURT	16	11		
SURCAMPS 57 Hab.	FLIXECOURT	16	12		
DOMART EN PONTHEIU 1134 Hab.	FLIXECOURT	17	8		

HALLENCOURT

Communes 1688 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
LIMEUX 135 Hab.	ABBEVILLE	20	16		
MERELESSART 188 Hab.	FORCEVILLE EN VIMEU	15	12		
HALLENCOURT 1365 Hab.	AIRAINES	17	8		

Remarques : Le CPI DOMART EN PONTHEIU participe à la mise en œuvre de la chaîne de décontamination.

Le CPI HALLENCOURT possède une importante usine de moteurs électriques sur son secteur.

CPI à créer

CHAULNES

Communes 3180 Hab.	CIS de Rattachement	Temps CIS- Commune	Temps CPI- Commune	Proposition autre CPI	Temps autre CPI
ABLAINCOURT PRESOIR - 235 Hab.	PERONNE	17	12		
FONCHES FONCHETTES 136 Hab.	NESLE	16	13		
HALLU 156 Hab.	ROSIERES EN SANTERRE	17	11		
HYENCOURT LE GRAND - 84 Hab.	PERONNE	17	12		
OMIECOURT 226 Hab.	NESLE	16	13		
PUNCHY 66 Hab.	NESLE	17	11		
PUZEAUX 210 Hab.	NESLE	16	9		
VERMANDOVILLERS 120 Hab.	ROSIERES EN SANTERRE	16	13		
CHAULNES 1947 Hab.	ROSIERES EN SANTERRE	17	8		

Remarques : La nécessité de créer ce CPI est liée à la présence :

- de plateformes logistiques
- de la gare TGV Haute Picardie
- du diffuseur A1/A29
- de nombreuses industries sur le secteur

Par ailleurs, la population est relativement importante.

Proposition de fusion de CPI

La présence de CPI distants de quelques kilomètres seulement d'un CIS, laisse à penser que la fusion des CPI permettraient une meilleure distribution des secours grâce à une mutualisation des moyens et personnels, tout en continuant à valoriser les sapeurs pompiers volontaires.

CPI	CIS de rattachement	Motifs
Heudicourt	Epehy	Proximité avec le CPI intégré Epehy Mutualisation des moyens en personnels et matériels
Raincheval	Toutencourt	Proposition de fusion avec le CPI Toutencourt en raison de la proximité géographique
Harbonnières	Rosières en Santerre	Proposition de fusion avec le CIS Rosières en Santerre en raison de la proximité géographique
Flesselles – Rainneville – Naours	Villers Bocage	Proposition de fusion pour la création d'un CS (Voir avec la couverture de l'agglomération d'AMIENS.
Beauquesne	Beauval	Proposition de fusion de ces deux CPI

PROPOSITIONS D'ARMEMENT DES CPI INTEGRES

Actuellement, l'armement des CPI est assez disparate. Le VPI, véhicule de première intervention, est un engin polyvalent moins coûteux qu'un FPT. Il s'inscrit parfaitement dans le cadre des missions de prompt secours dévolues à ces centres (incendie, secours à personnes, opérations diverses).

Il est proposé d'harmoniser le matériel des CPI en les dotant d'un engin unique : le VPI.

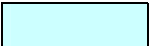


Proposition de mouvements des VPI

Centres de Secours	catégorie	Nombre d'interventions (Moyenne 2003 – 2007)	engins actuels	Retrait d'engins	Ajout d'engins	proposition en vue du SDACR
AILLY-LE-HAUT-CLOCHER	CPI INTEGRE	3			1 VPI	1 VPI
BEAUQUESNE	CPI INTEGRE	4	1 FPT	-1 FPT	1 VPI	1 VPI
BEAUVAL	CPI INTEGRE	10	1 FPT	-1 FPT	1 VPI	1 VPI
FEUQUIERES-EN-VIMEU	CPI INTEGRE	8	1 FPT	-1 FPT	1 VPI	1 VPI
FLESSELLES	CPI INTEGRE	2	1 FPT	-1 FPT	1 VPI	1 VPI
HANGEST-EN-SANTERRE	CPI INTEGRE	3	1 VPI			1 VPI
MAILLY-MAILLET	CPI INTEGRE	4	1 FPT	-1 FPT	1 VPI	1 VPI
VIGNACOURT	CPI INTEGRE	6	1 VPI			1 VPI
VILLERS-BOCAGE	CPI INTEGRE	14	1 VPI			1 VPI
			3 VPI		6 VPI	9 VPI
			5 FPT	5 FPT		

Proposition de mouvements des VID

Centres de Secours	catégorie	Nombre d'interventions (Moyenne 2003 – 2007)	engins actuels	Retrait d'engins	Ajout d'engins	proposition en vue du SDACR
AILLY-LE-HAUT-CLOCHER	CPI INTEGRE	20	1 VID	-1 VID		0 VID
BEAUQUESNE	CPI INTEGRE	9	1 VID	-1 VID		0 VID
BEAUVAL	CPI INTEGRE	24	1 VID	-1 VID		0 VID
FEUQUIERES-EN-VIMEU	CPI INTEGRE	27	1 VID	-1 VID		0 VID
FLESSELLES	CPI INTEGRE	9	1 VID	-1 VID		0 VID
HANGEST-EN-SANTERRE	CPI INTEGRE	17	1 VID	-1 VID		0 VID
MAILLY MAILLET	CPI INTEGRE	13				
VIGNACOURT	CPI INTEGRE	25				
VILLERS-BOCAGE	CPI INTEGRE	63	1 VID	-1 VID		0 VID
			7 VID	-7 VID		0 VID

Légende :

	Retrait d'engins
	Ajout d'engins
	Nombre d'engins inchangé

SYNTHESE DES PROPOSITIONS DE MOUVEMENTS DE VEHICULES DANS LES CPI INTEGRES

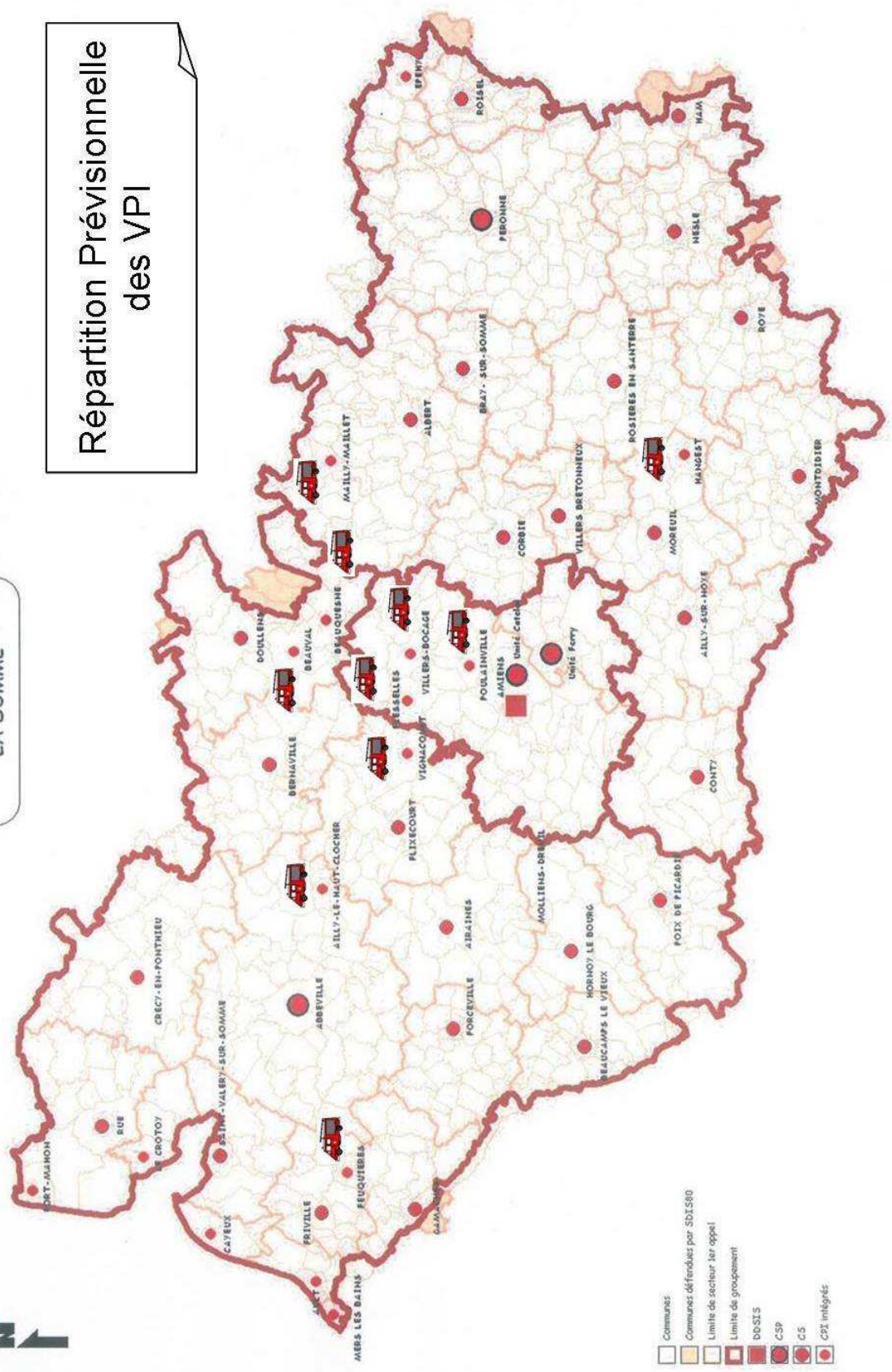
CPI	ENGINS	A ENLEVER	A AJOUTER
Ailly le Haut Clocher	1 VID	1 VID	1 VPI (de Fort Mahon)
Beauquesne	1 VID – 1 FPT 60	1 FPT et 1 VID	1 VPI
Beauval	1 VID – 1 FPT 60	1 FPT et 1 VID	1 VPI
Feuquières en Vimeu	1 VID – 1 FPT 60	1 FPT et 1 VID	1 VPI
Flesselles	1 VID – 1 FPT	1 FPT et 1 VID	1 VPI
Hangest en Santerre	1 VID – 1 VPI	1 VID	
Mailly Maillet	1 FPT 60	1 FPT	1 VPI
Vignacourt	1 VPI		
Villers Bocage	1 VID – 1 VPI	1 VID	

Le matériel du CIS Poulainville sera défini selon son classement (CPI ou CS).
Matériel actuel : 1 FPT 60.



LA SOMME

Répartition Prévisionnelle des VPI



RISQUES

PARTICULIERS

1. Analyse et couverture des risques

1.1. Risque naturel

Définition du risque naturel :

Le risque naturel est défini comme le croisement entre un phénomène naturel (avalanche, inondation, feu de forêt ...) et des vulnérabilités humaines, c'est-à-dire des activités ou des installations susceptibles d'être endommagées par la réalisation du phénomène en question.

Le risque naturel est, selon la DDSC, répertorié en différentes catégories :

- les séismes
- le volcanisme
- les glissements de terrain
- les inondations
- les dépressions atmosphériques
- les marées blanches ou les pluies verglaçantes
- les avalanches
- les feux de forêt



LE RISQUE INONDATION

Analyse du risque :

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide, d'une zone pouvant être habitée. Elle correspond au débordement des eaux hors du lit mineur à la suite d'une crue. Les eaux occupent alors le lit majeur du cours d'eau.

Les inondations peuvent avoir plusieurs origines :

- submersions marines
- débordements de cours d'eau ou remontées de nappes phréatiques
- stagnations d'eaux pluviales
- inondations de plaines
- crues torrentielles
- ruissellements en secteur urbain suite à de violents orages

L'analyse des risques liés aux inondations est réalisée à partir de la base de Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels (GASPAR)

Dans le département de la Somme on retrouve essentiellement des inondations par débordement de cours d'eau ou par remontée de nappes phréatiques.

Toutes les communes riveraines d'un cours d'eau peuvent être inondées de façon plus ou moins importante. Les communes les plus représentatives de ce risque sont réparties en 3 bassins :

- bassin de la Somme
- bassin de la Selle
- bassin de l'Authie

Historique :

Au printemps 2001, la Somme sort progressivement de son lit et inonde sa vallée pendant plus de deux mois sur 6000 ha. Ceci entraîne sur les 165 communes concernées :

- près de 3000 sinistrés, dont 1300 ont dû être évacués de chez eux,
- 1500 habitations endommagées,
- 2000 caves inondées,
- 200 entreprises touchées.

Les sinistrés devront attendre une lente et irrégulière décrue. La durée du phénomène en fait l'originalité mais aussi la gravité : plusieurs centaines de personnes sont évacuées pendant près de deux mois. A leur retour, ils constatent que leurs demeures sont parfois devenues inhabitables. Le bilan des dommages subis par la population est lourd même si, fort heureusement, les inondations n'ont fait aucune victime.

Objectifs de couverture

L'affectation actuelle des embarcations est réalisée dans les zones à risque d'inondation.

Cependant, un redéploiement des embarcations d'Airaines et d'Amiens Ferry (par exemple) est proposé dans les centres de secours d'Albert, Doullens, Rue, Cayeux et Corbie ainsi que dans les centres de première intervention de Miraumont et de Nouvion (après leur intégration) afin d'optimiser la couverture.

Les engins amphibies des centres de secours de Saint Valéry sur Somme et du Crotoy peuvent être utilisés lors d'inondations importantes.

Tous les centres de secours disposent de matériels d'épuisement.

Toutefois, en cas d'inondations de grande ampleur, une berce ou un véhicule contenant du matériel spécifique (barques avec leur moteur, motopompes d'épuisement à grand débit, bottes, waders, vêtement de pluie...) permettrait une montée en puissance rapide du dispositif de lutte.

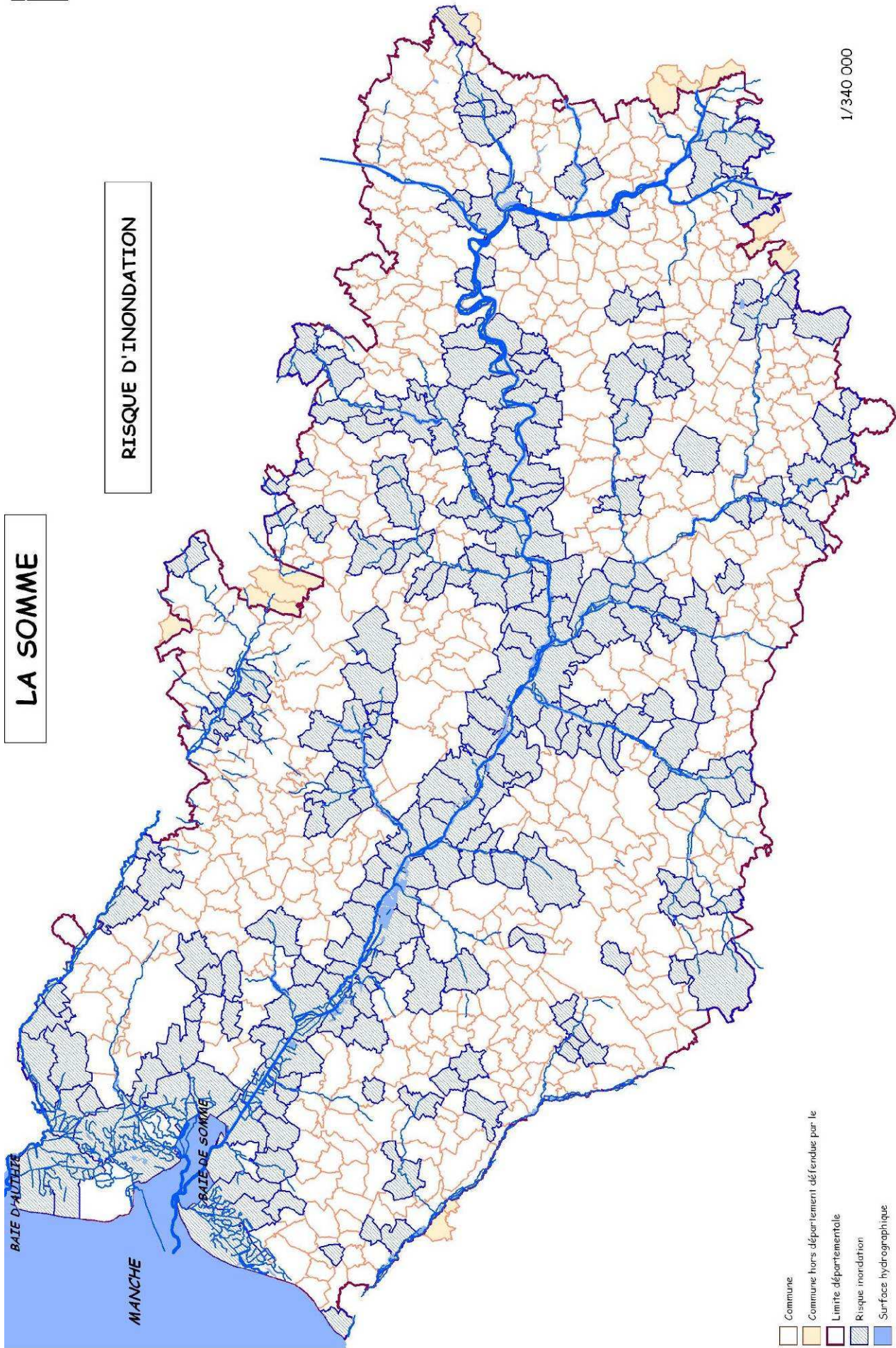
Les moyens figurants dans le tableau ci-contre sont prévus pour faire face aux conséquences immédiates d'un risque inondation important.

RISQUE INONDATION				
MISSIONS		MOYENS		
		Objectifs de nombre	Type	Objectifs de délai
Commandement		1	VLHG	30 min
		1	PCC	60 min
		1	PCS	75 min
SAP	<i>Reconnaissance</i>	1 engin / secteur	VLHR ou VLID (1 binôme)	30 min
	<i>Mise en sécurité</i>	1 groupe	4 CCF + 1 VLHR+ embarcations	45 min
	<i>Soins et transport des victimes</i>	1	VSAV	20 min
		2	VSAV	30 min
	<i>Sauvetage nautique</i>	1	U SAV dont BLS	45 min
		2	U SAV dont BLS	60 min
		1	U PLG + BLS	60 min
<i>Tri et prise en charge des nombreuses victimes</i>	1	PMA	60 min	
<i>Sauvetages - Dégagements</i>	1	U SD	90 min	
OD	<i>Remise en état des équipements touchés</i>	1	CE épuisement	90 min
		X	Lots épuisements	45 min
	<i>Eclairage</i>	1	Lots éclairage	30 min

Nota : Eclairage en fonction de l'heure de l'intervention

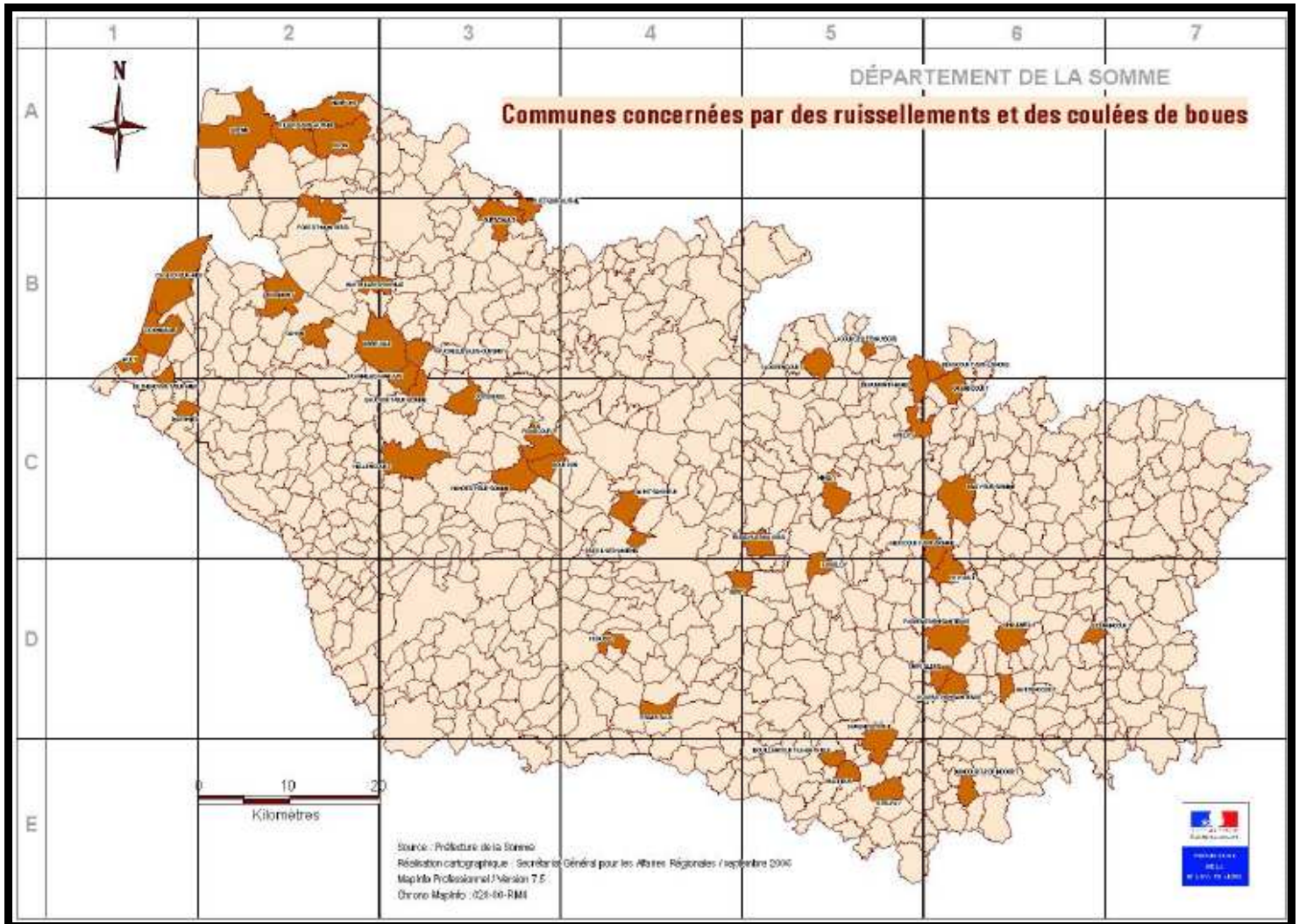
LA SOMME

RISQUE D'INONDATION



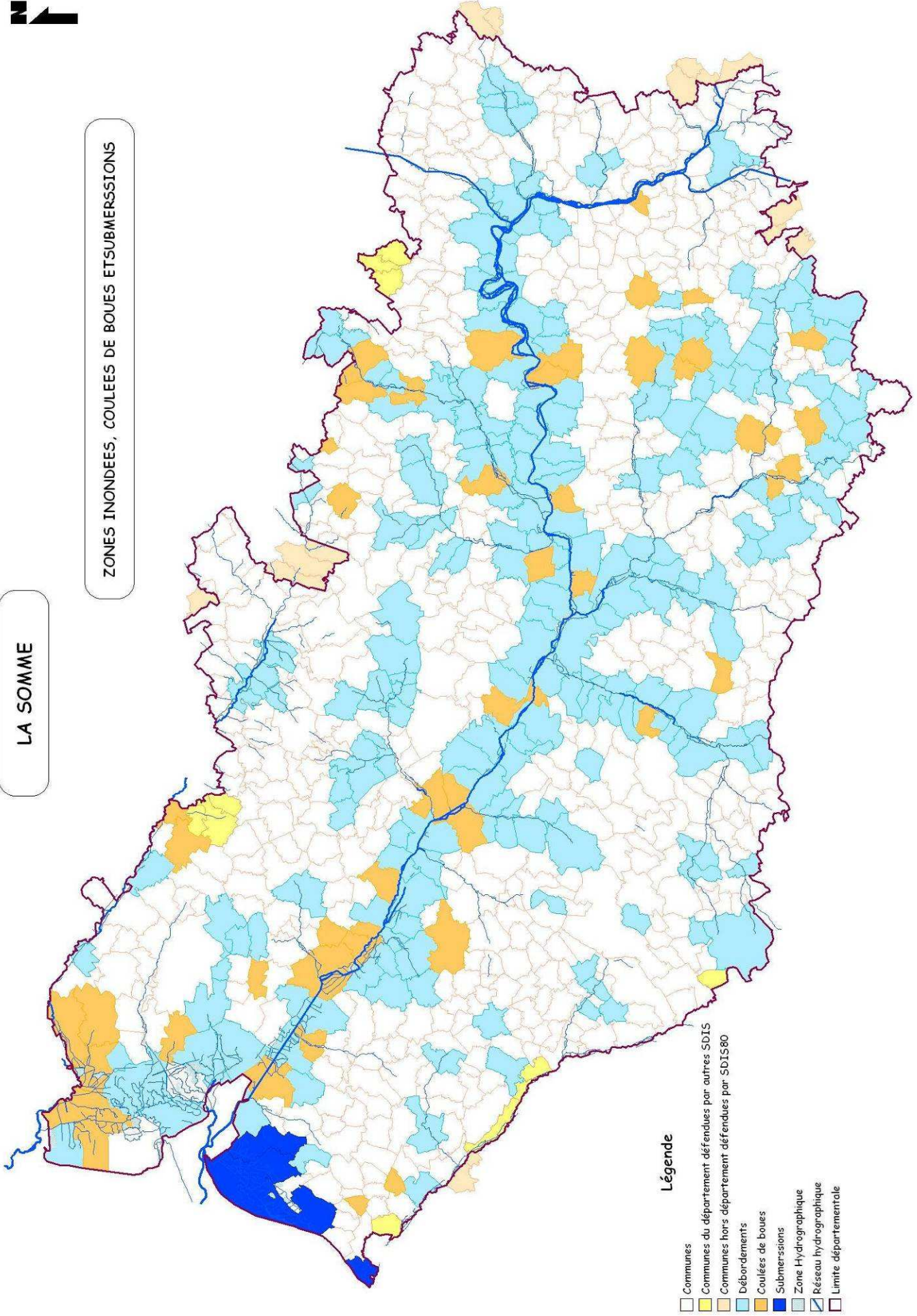
- Commune
- Commune hors département défendue par le
- Limite départementale
- Risque inondation
- Surface hydrographique
- Réseau hydrographique

1/340 000



LA SOMME

ZONES INONDEES, COULEES DE BOUES ET SUBMERSIONS



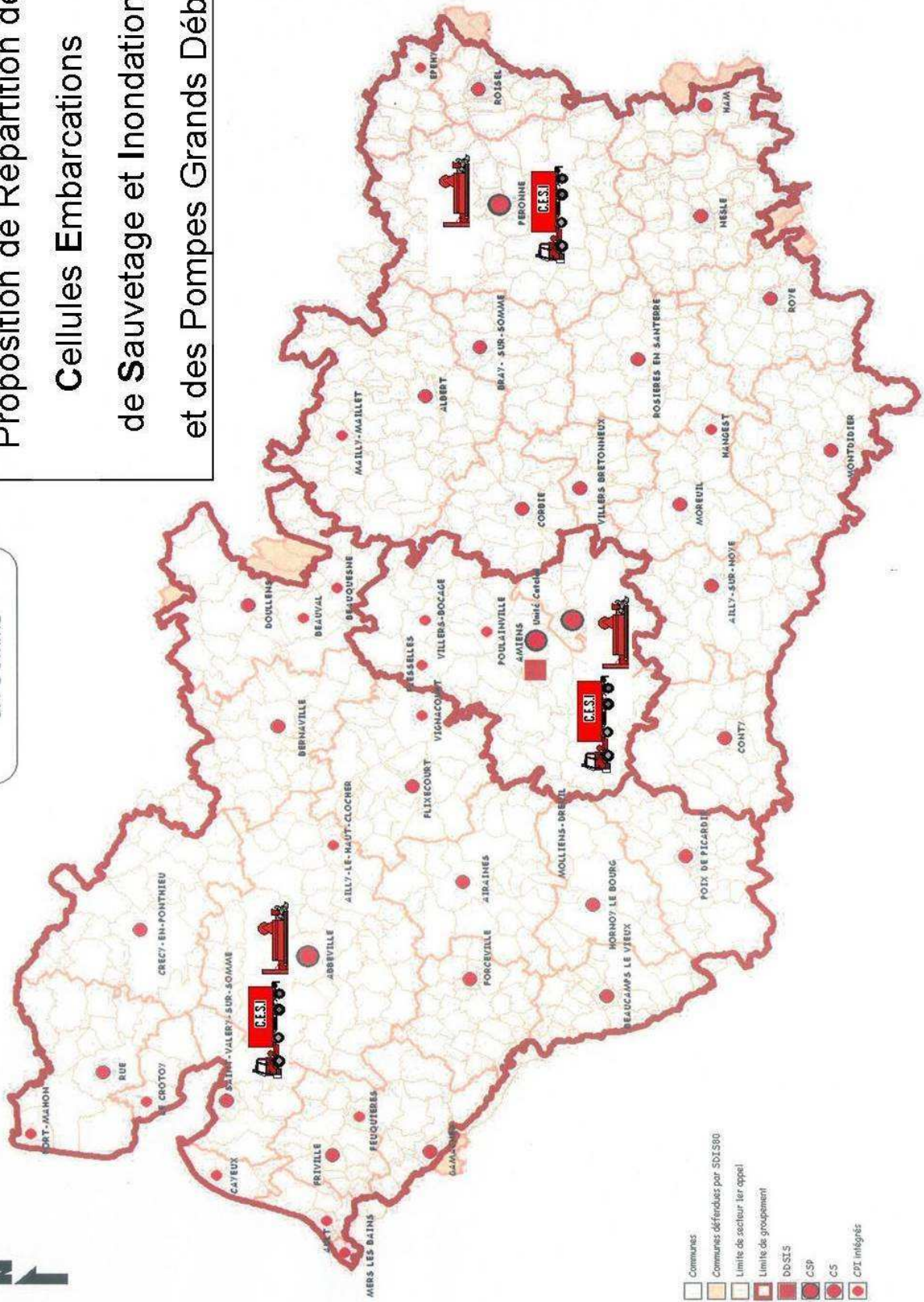
Légende

- Communes
- Communes du département défendues par autres SDIS
- Communes hors département défendues par SDIS80
- Débordements
- Coulees de boues
- Submersions
- Zone Hydrographique
- Réseau hydrographique
- Limite départementale



LA SOMME

Proposition de Répartition des
Cellules Embarcations
de Sauvetage et Inondation
et des Pompes Grands Débit



- Communes
- Communes défendues par SDI 580
- Limite de secteur (ter appel)
- Limite de groupement
- DB/SLS
- CSP
- CS
- CPT intégrés

1/340 000

LE RISQUE GLISSEMENT DE TERRAIN

Analyse du risque :

Un glissement de terrain est un phénomène géologique qui correspond à des mouvements d'une masse du sol.

Les facteurs influençant les glissements de terrains sont :

- un contact entre roches géologiques fragilisées, le plus souvent par une infiltration d'eau. Si cette dernière gèle ou est sous forme de vapeur, son effet est multiplié.
- Une pression, en plus de la pente, comme une accumulation de masse, un facteur déclenchant tel qu'une vibration de machine, une explosion ou même la foudre.

L'histoire tourmentée du département et sa topographie plate ont amené les hommes à creuser de nombreux abris notamment pour se protéger. On dénombre 485 communes qui possèdent des cavités souterraines.

Actuellement, l'extraction des roches s'effectue dans les 208 carrières exploitées dans le département.

L'analyse géographique des mouvements de terrain est réalisée à partir de l'analyse du conseiller technique GRIMP, relative à sa spécialité. Les mouvements de terrains sont répertoriés en fonction du type de désordre occasionné :

- Les affaissements
- Les effondrements
- Les éboulements
- Les glissements

Historique :

- En 2005 : une excavation sous une route à AMIENS a nécessité l'emploi de 3 m³ de béton pour la reboucher.
- La même année 350 m³ de béton permettaient de combler une cavité sous la cour d'une école au nord d'AMIENS.

La prévision de ce phénomène est très difficile, il est cependant possible d'identifier les zones à risque. Toutefois, on ne note aucune victime consécutivement à ce risque.

Objectifs de couverture

Les moyens figurants dans le tableau ci-après sont prévus pour faire face aux sauvetages et à la prise en charge des victimes.

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN				
MISSIONS		MOYENS		
		Objectifs de nombre	Type	Objectifs de délai
Commandement		1	VLCG	30 min
		1	PCC	60 min
		1	PCS	75 min
SAP	<i>Mise en Sécurité - Reconnaissance</i>	1	U SD	90 min
		1	U GRIMP	90 min
		1	U CYNO	90 min
	<i>Soins et transport des victimes</i>	1	VSAV	20 min
		2	VSAV	30 min
		3	VSAV	45 min
	<i>Tri et prise en charge des nombreuses victimes</i>	1	PMA	60 min
OD	<i>Rétablissement des voies de communication</i>	1	VID	30 min
	<i>Remise en état des équipements touchés</i>	1	CCF	30 min
	<i>Opération nécessitant un engin hors-chemin</i>			
	<i>Eclairage</i>	1	Lots éclairage	30 min

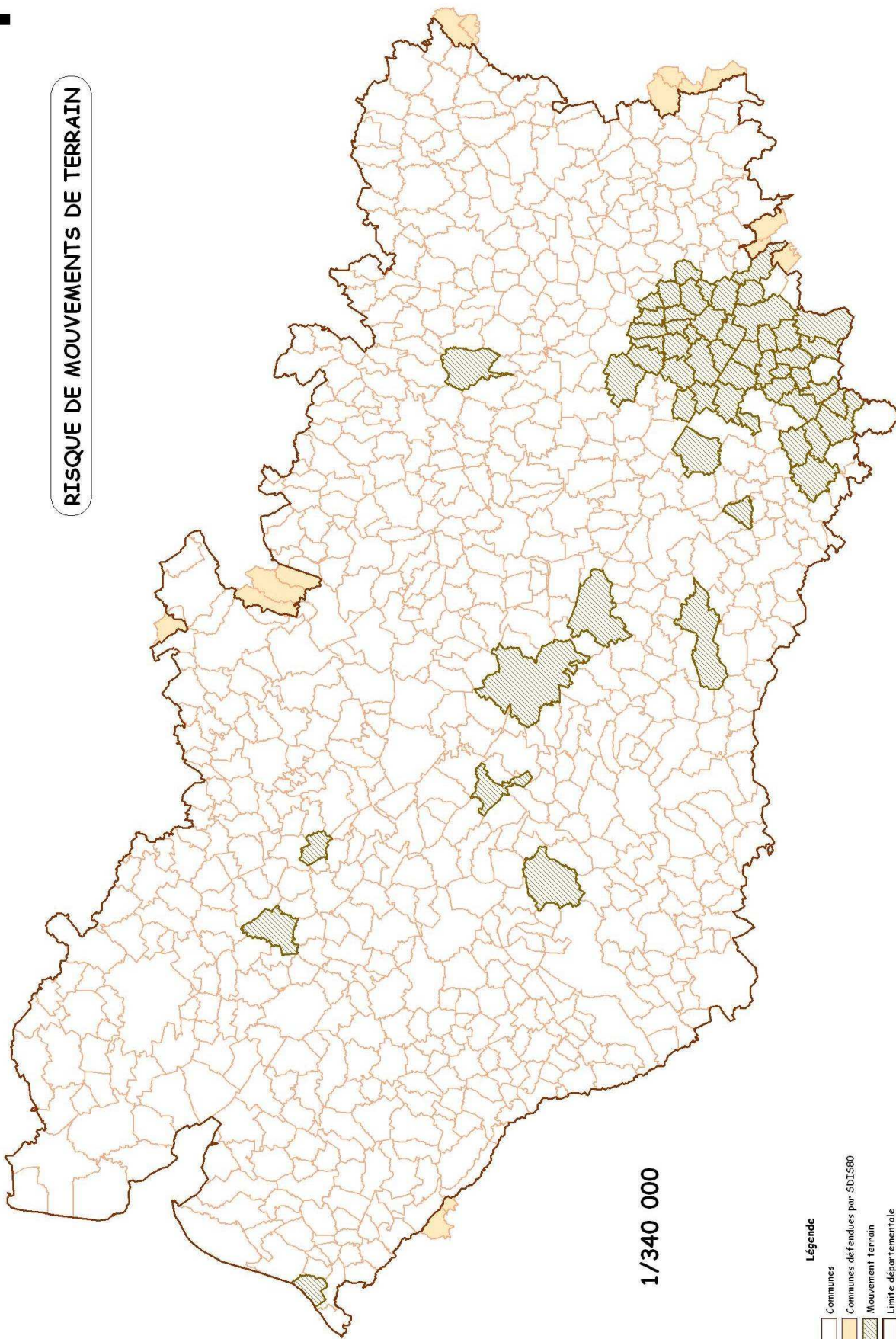
Nota : Eclairage en fonction de l'heure de l'intervention





LA SOMME

RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

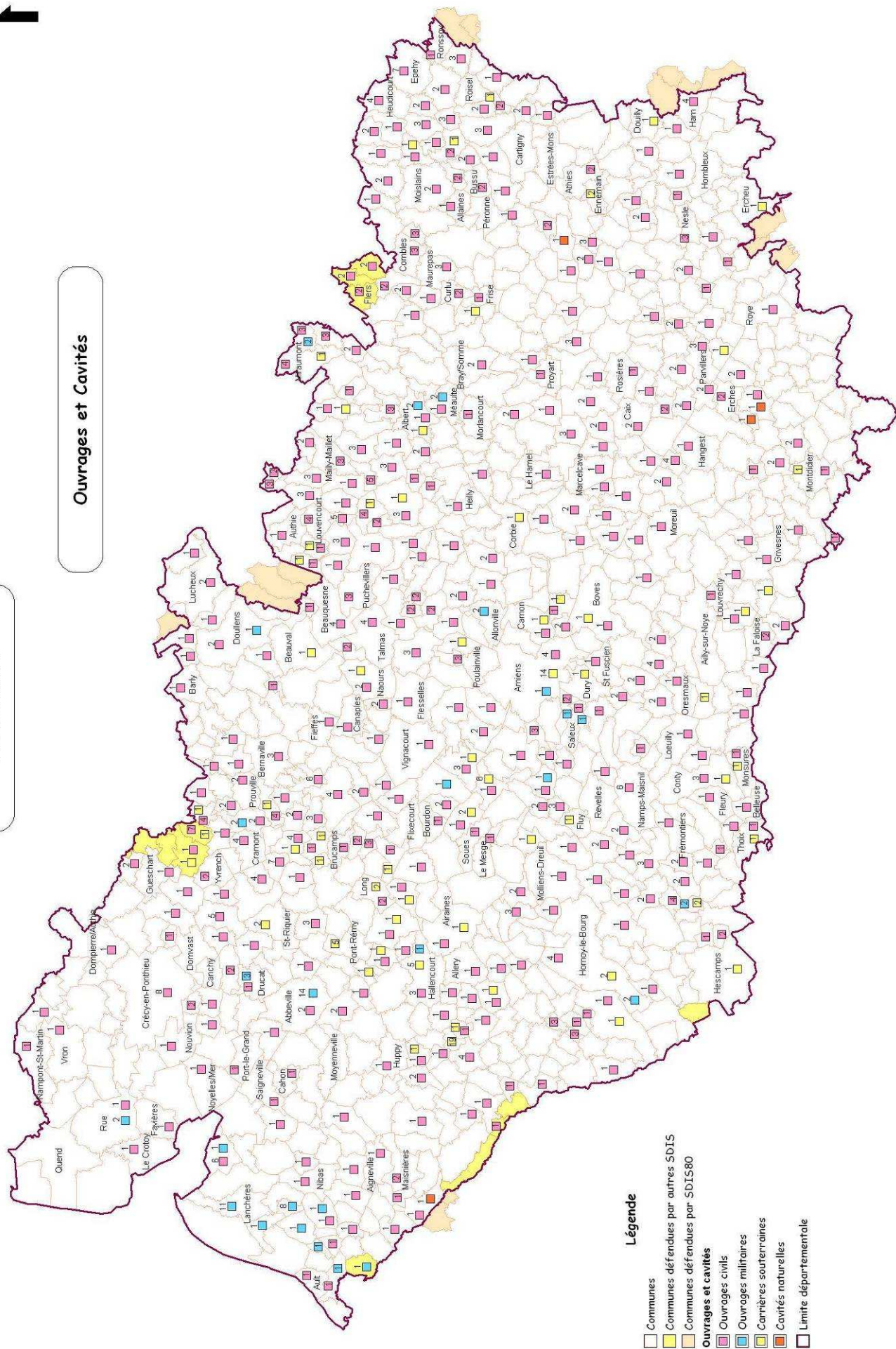


1/340 000

- Légende**
- Communes
 - Communes définies par SDIS80
 - Mouvement terrain
 - Limite départementale

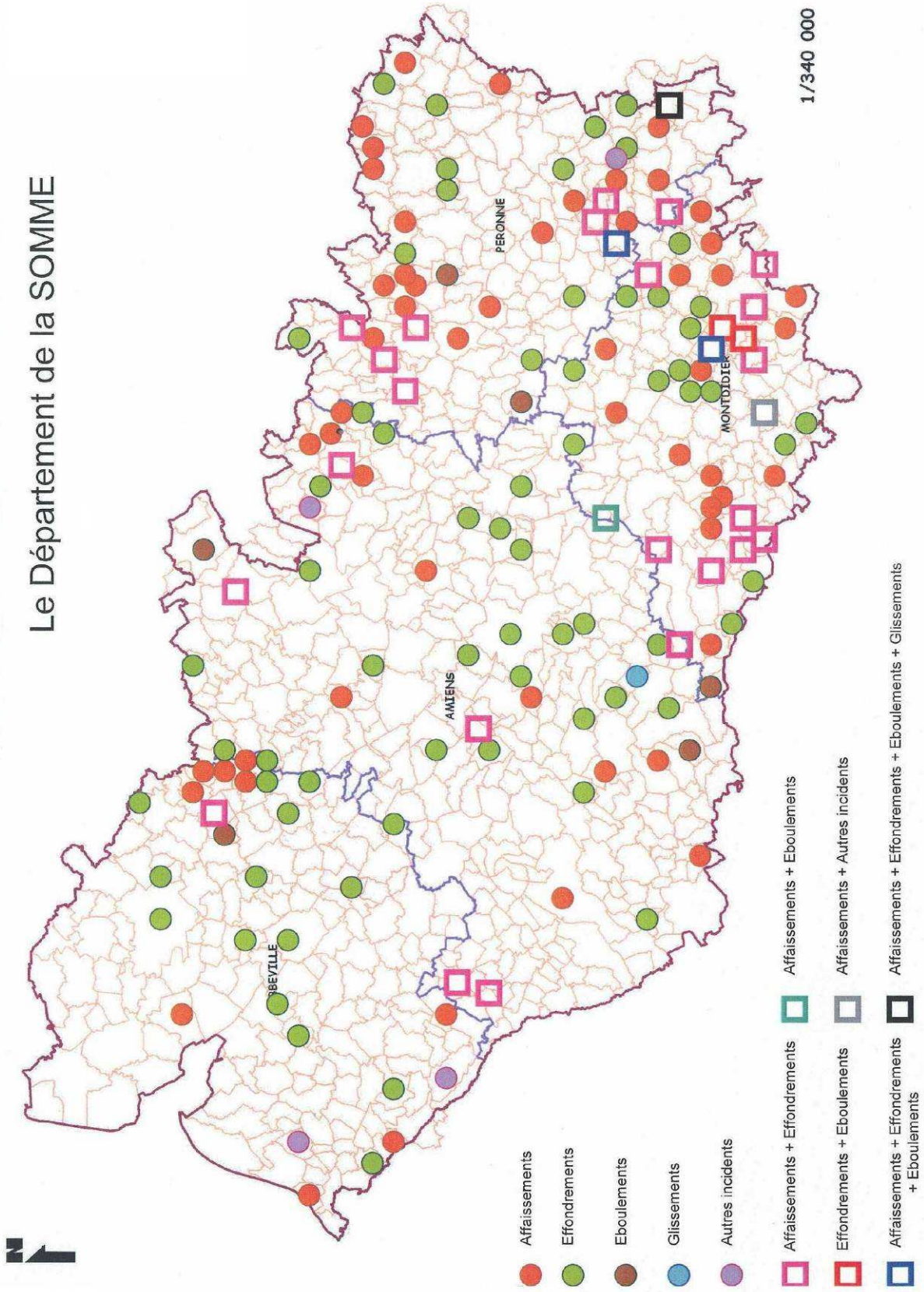
LA SOMME

Ouvrages et Cavités



Incidents constatés relatifs aux mouvements de terrain sur

Le Département de la SOMME



LES DEPRESSIONS ATMOSPHERIQUES

Analyse du risque :

La tempête est une violente perturbation atmosphérique caractérisée par un très fort vent (vitesse supérieure à 80 km/h) souvent accompagné de pluies et d'orages.

Historique :

- Le 16 décembre 2004 une alerte orange « vents violents » est émise par Météo France. Le lendemain, des vents à près de 140 km/h s'abattent sur le nord de la France, provoquant, dans notre département, le décès d'une personne, des blessés, des inondations ainsi que de multiples dégâts matériels. Le CTA-CODIS a reçu 10 030 appels pour 4 085 interventions.
- Le 19 janvier 2007, alors que Météo France a placé une quinzaine de départements en vigilance orange, le nord de la France est touché, suscitant environ 750 appels au centre de traitement de l'alerte de la Somme pour 380 interventions. Heureusement, aucune victime n'est à déplorer, mais on dénombre de nombreux dégâts matériels.

Objectifs de couverture

Les tableaux ci-après sont prévus pour prendre en compte les secours aux personnes tout en assurant la continuité de la vie quotidienne des sinistrés.

RISQUE TEMPETE				
MISSIONS		MOYENS		
		Objectifs de nombre	Type	Objectifs de délai
Commandement		1	VLCG secteur concerné	30 min
		1	PCC	75 min
SAP	<i>Reconnaissance</i>	1	VID	30 min
	<i>Mise en sécurité</i>	1	CCF	30 min
		1	FPT	30 min
	<i>Dégagements</i>	1	CCF	60 min
		1	FPT	60 min
1		U SD	90 min	
OD	<i>Remise en état des équipements touchés</i>	1	VID	30 min
		1	VSR	30 min
	<i>Opération nécessitant un engin hors-chemin</i>	1	CCF	60 min
	<i>Eclairage</i>	1	Lots éclairage	30 min

Nota : Eclairage en fonction de l'heure de l'intervention

LES CHUTES DE NEIGE

Analyse du risque :

La neige est un ensemble de précipitations sous forme solide (cristaux de glace, flocons) qui tombent d'un nuage lorsque la masse d'air est à température négative ou voisine de 0°C.

Les chutes de neige sont rares et peu importantes dans notre département. Toutefois, celles-ci entraînent souvent des perturbations de la circulation et des accidents matériels.

Historique :

- En 2005, un car bloqué dans les congères a entraîné l'évacuation de 50 adolescents dans une salle polyvalente.

Objectifs de couverture

Cet aléa provoquant des accidents principalement matériels, la réponse apportée sera identique à celle du risque courant

LES MAREES BLANCHES

Analyse du risque :

La pluie verglaçante se produit en hiver, lorsqu'une couche de gouttelettes de pluie froide gèle au contact du sol et des surfaces dont la température est inférieure à 0°C. La pluie verglaçante forme alors une mince couche de glace, qu'on appelle verglas, au sol et sur les objets.

Dans le département de la Somme, ce risque est bien présent lors des périodes froides de l'année. Etant donné que ce phénomène est extrêmement variable, tout le département peut donc en devenir la cible, il est donc tout simplement impossible d'anticiper la localisation de ces pluies verglaçantes.

Objectifs de couverture

Cet aléa provoquant des accidents principalement matériels, la réponse apportée sera identique à celle du risque courant

LES SEISMES

Analyse du risque :

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette fracturation est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère, en créant ou en faisant rejouer des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

La Somme est le siège d'une faille, et bien que le département soit classé en zone 0, l'analyse du risque sismique montre que le risque de séisme est probable dans notre département, sans pour autant être un risque majeur.

Historique :

- Le séisme du Pas de Calais du 6 avril 1580 : une étude historique de ce séisme a été réalisée lors de la construction du tunnel sous la Manche. Ce séisme a provoqué de nombreux dégâts dans le nord de la France avec beaucoup de maisons et d'églises détruites à Calais, dans la vallée de la Seine et dans le sud-est de l'Angleterre.
- D'après les données de l'institut de physique du globe de Strasbourg, quatorze séismes de magnitude comprise entre 2,8 et 4 ont été enregistrés dans la région depuis 1962.
- Depuis 1996, quatre séismes ont eu lieu dans le département de la Somme. La magnitude la plus élevée a été de 4 (sur une échelle de 9 degrés) en 1998.

Objectifs de couverture

La réponse à apporter en cas de séisme important sera identique à celle des risques de glissement de terrains.

LE RISQUE LITTORAL

Analyse du risque :

Avec une morphologie très variée (falaises au sud – plages de galets et bas champs au centre – estuaire de la Baie de Somme – plages de sable au nord et Baie d'Authie), notre littoral fait l'objet de risques très diversifiés.

L'érosion des falaises crayeuses (dites vives), et du cordon de galets (au pied de la falaise morte) et des digues expose les Bas Champs (d'une surface de plus de 4 000 ha) et les communes concernées à des incursions marines notamment lors des grandes marées et des tempêtes.

Les activités présentes sur la côte sont la pêche à pied (coques), la récolte de vers pour la pêche et de salicornes (ou passe-pierre), la mytiliculture pratiquée en bouchots, l'élevage de bovins et d'ovins, la chasse au gibier d'eau à l'affût dans des huttes et l'exploitation de galets (travaux publics, industries, renforcement de la digue des Bas-Champs et décoration). La pêche au large se pratique au chalut pour les crevettes, les poissons et les coquillages.

Historique :

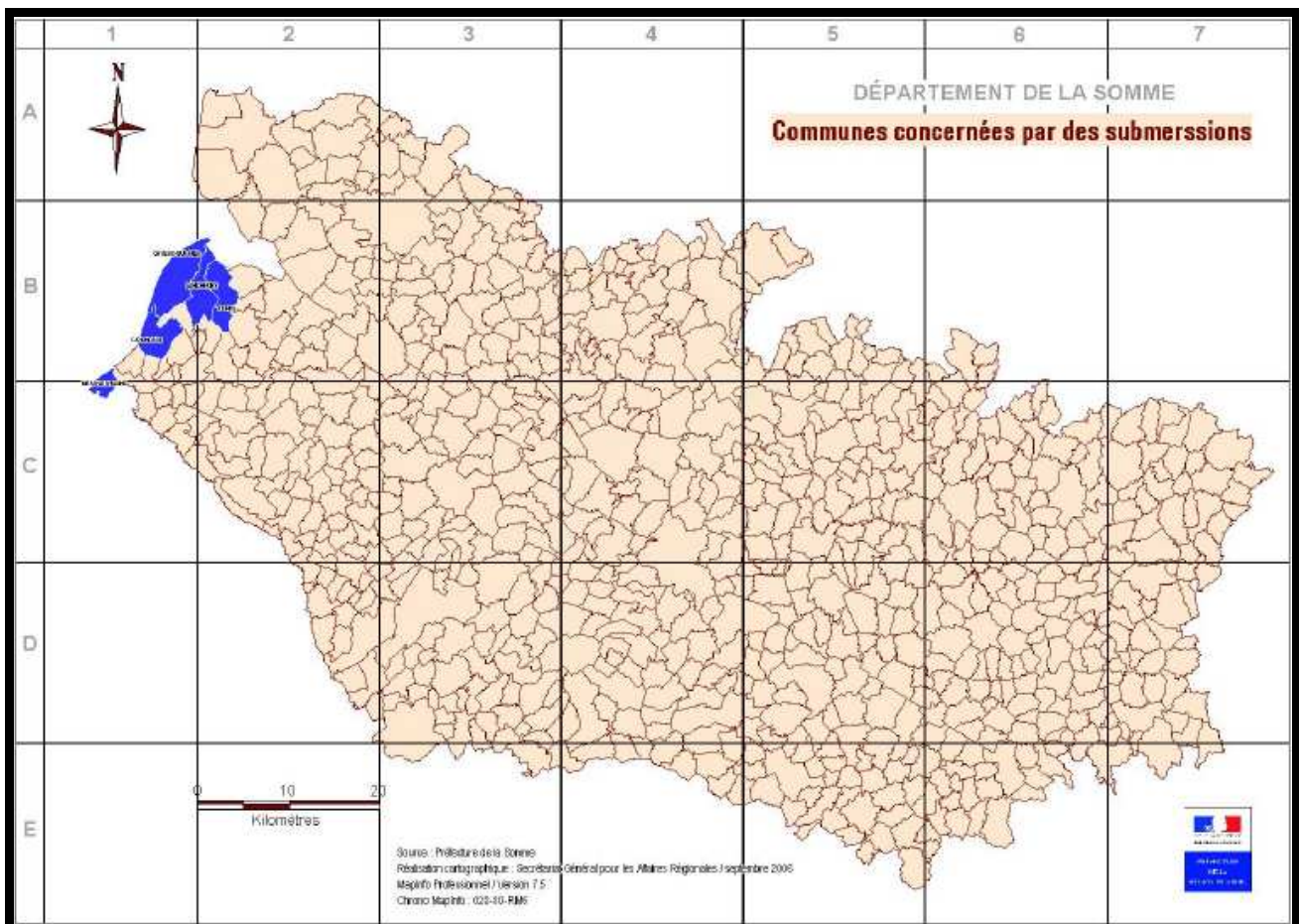
- Concernant les falaises, outre l'érosion, et par voie de conséquence le détachement de blocs de roche qui peuvent atteindre 200 000 tonnes, le risque de chute du haut des falaises (volontaire ou involontaire) a de nombreuses fois motivé l'intervention des sapeurs pompiers.
- Le risque de submersion de ces zones, mis en exergue par le DDRM (document départemental des risques majeurs), est bien réel et plusieurs communes ont eu à souffrir par le passé de tels débordements.
- En Baie de Somme, les diverses récoltes et les activités de chasse constituent un danger au regard des marées qui sont rapides et des courants qu'elles entraînent. Les sauvetages de chasseurs ou promeneurs en difficultés sont donc des missions courantes.

Objectifs de couverture :

Le tableau des moyens suivant permet de faire face aux risques présents le long du cordon littoral du département.

RISQUE LITTORAL				
MISSIONS		MOYENS		
		Objectifs de nombre	Type	Objectifs de délai
Commandement		1	VLCG secteur concerné	30 min
SAP	<i>Sauvetage nautique</i>	1	VSAV	20 min
		1	U SAV	45 min
	<i>Sauvetage en falaise</i>	Voir "risque mouvement de terrain et cavité souterraine"		
	<i>Soins, transport</i>	Voir "risque courant"		
récupération de produits suspects	<i>Conditionnement et mise en lieu sûr</i>	1	VRT	60 min
		X	Sur-fûts	45 min
	<i>Identification, enlèvement et stockage</i>	Compétence du service des affaires maritimes		
Pollutions maritimes		Compétence du Préfet maritime		
Surveillance des plages		Compétence des maires		
OD	<i>Eclairage</i>	1	Lots éclairage	30 min

Nota : Eclairage en fonction de l'heure de l'intervention



1.2. Risque Industriel

Analyse du risque :

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel. Il met en jeu des produits et des procédés dangereux et entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Le risque industriel peut ainsi se développer dans chaque établissement dangereux. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'Etat a classé les établissements les plus dangereux et les a soumis à une réglementation : le code de l'environnement. Ainsi on distingue :

- les installations, assez dangereuses, soumises à déclaration ;
- les installations, plus dangereuses, soumises à autorisation préfectorale ;
- les plus dangereuses, dites « installations SEVESO », sont assujetties à une réglementation spécifique : la directive SEVESO 2 du 9 décembre 1996.

Cette classification s'opère pour chaque établissement en fonction de différents critères : activités, procédés de fabrication, nature et quantités des produits élaborés, stockés...

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- l'incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux, dont les effets de brûlure peuvent se trouver conjugués avec des risques d'asphyxie liés à l'émission de produits toxiques.
- L'explosion due à la formation de mélanges particulièrement réactifs ou à un incendie, dont les effets peuvent être à la fois thermiques (brûlures), mais aussi mécaniques (surpression et effet missile)
- L'émission, puis la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux toxiques par inhalation, ingestion ou contact cutané, d'où peuvent résulter une pollution de l'environnement et un risque pour l'homme.

La Somme comprend 526 industries réparties comme suit :

- 7 dépôts d'hydrocarbures liquéfiés
- 10 dépôts d'hydrocarbures liquides
- 48 industries chimiques
- 315 industries autres que chimiques
- 19 sites de stockages de déchets industriels
- 4 entrepôts phytosanitaires
- 32 entrepôts de stockages
- 88 silos
- 3 dépôts d'explosifs

Parmi ces industries on trouve 13 sites SEVESO :

- 4 sites SEVESO seuil haut
- 9 sites SEVESO seuil bas

Historique :

- En 2006, une fuite d'ammoniac sur un wagon de 29 tonnes, a nécessité l'intervention des sapeurs pompiers.

Objectifs de couverture :

A partir des 3 niveaux de risque global issus de l'inventaire des risques industriels, il est possible de définir trois catégories de couvertures :

- une couverture des risques de niveau 1 correspondant au risque de type classique,
- une couverture des risques de niveau 2 correspondant au risque à occurrence limitée,
- une couverture des risques de niveau 3 correspondant au risque à occurrence faible,

Ainsi, les moyens complémentaires au risque courant figurant dans ces tableaux ci-après, sont prévus pour faire face à ces types de risques.



RISQUE INDUSTRIEL

MISSIONS		MOYENS			OBSERVATIONS
		Objectifs de Nombre	Type	Objectifs de délais	
COMMANDEMENT		1	VLCG	20 min	
		1	PCC	30 min	
SAP	<i>Soins et transport</i>	1	VSAV	20 min	<i>dont 1 VSAV dans les délais risque courant</i>
		1	VSAV	30 min	
		10	VSAV	60 min	
		1	PMA	60 min	
	<i>Dégagement des victimes</i>	1	VSR	30 min	<i>dont 1 VSR dans les délais risque courant</i>
		1	U SD	60 min	
		1	U CYNO	60 min	
		1	U GRIMP	60 min	
<i>Alerte des populations</i>		Compétence des maires			
INC	<i>Lutte classique</i>	2	FPT	30 min	<i>dont 2 FPT dans les délais risque courant</i>
		1	FPT	45 min	
		8	FPT	60 min	
	<i>Alimentation en eau</i>	1	FMOGP	45 min	
	<i>Sauvetage</i>	1	EA	20 min	<i>dont 1 EA dans les délais risque courant</i>
		2	EA	60 min	
	<i>Feux spéciaux</i>	3	FMOGP	60 min	<i>capacité totale 500 kg</i>
		1	CE émou	60 min	
		2	R poudre	60 min	
	<i>Protection respiratoire des personnels</i>	1	Lot bouteilles	45 min	
1		CEAR	60 min		
Risque technologique	<i>Première intervention (mesures conservatoires)</i>	1	VRT	20 min	
	<i>Actions complémentaires et lutte contre les pollutions</i>	1	VRT	60 min	
		1	CE dépol	60 min	
OD	<i>Eclairage - Ventilation</i>	1	Ventilation	30 min	
		1	Ventilation	60 min	
	<i>Eclairage</i>	1	Lots éclairage	30 min	
	<i>Protection</i>	1	VID	30 min	

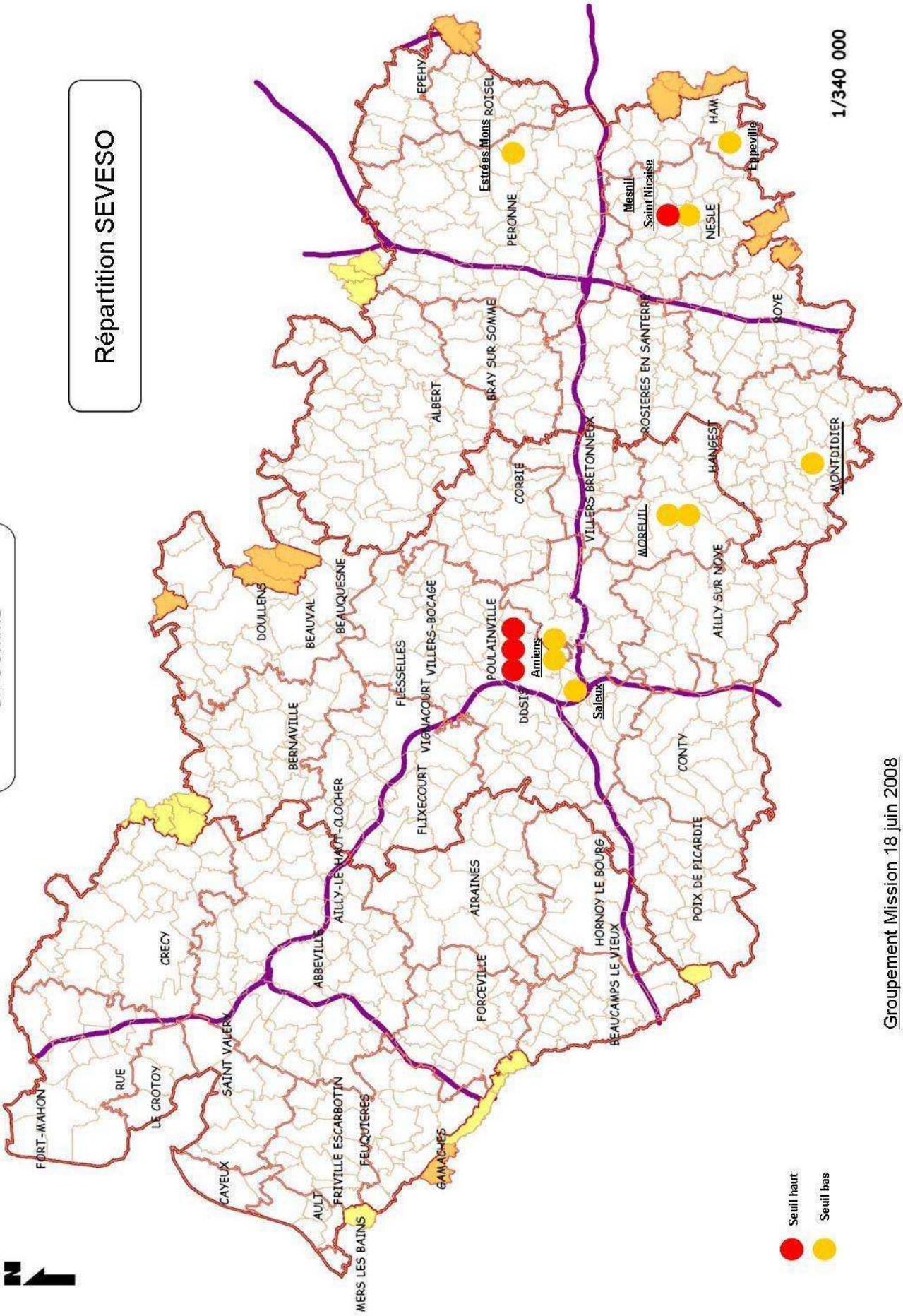
Nota : Eclairage en fonction de l'heure de l'intervention

Il convient de prendre en compte le tableau des moyens adaptés / adaptables afin de respecter au maximum les trains de départ.



LA SOMME

Répartition SEVESO



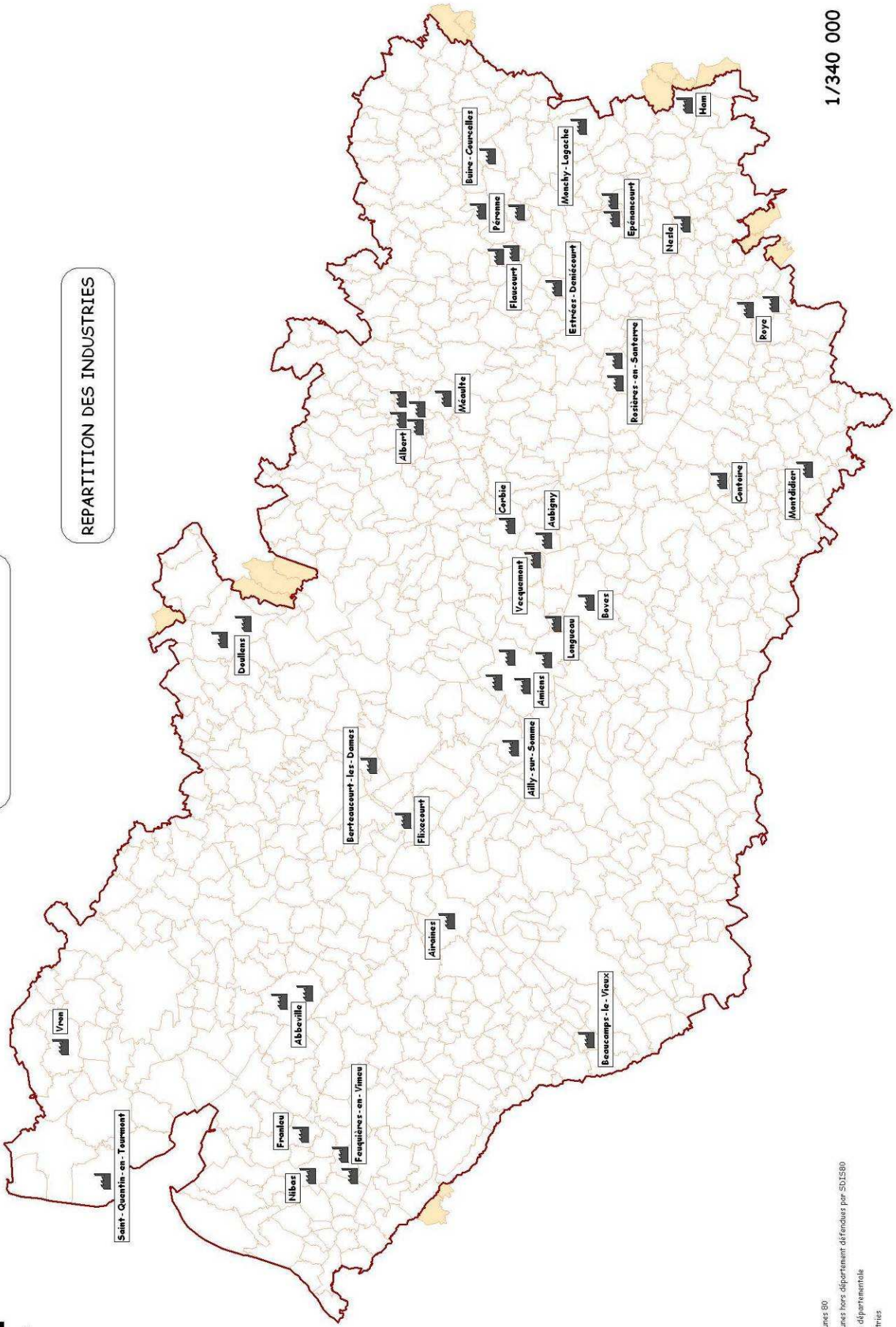
1/340 000

Groupement Mission 18 juin 2008



LA SOMME

REPARTITION DES INDUSTRIES



- Communes BO
- Communes hors département d'industries par SDUS80
- Limite départementale
- Industries

1/340 000

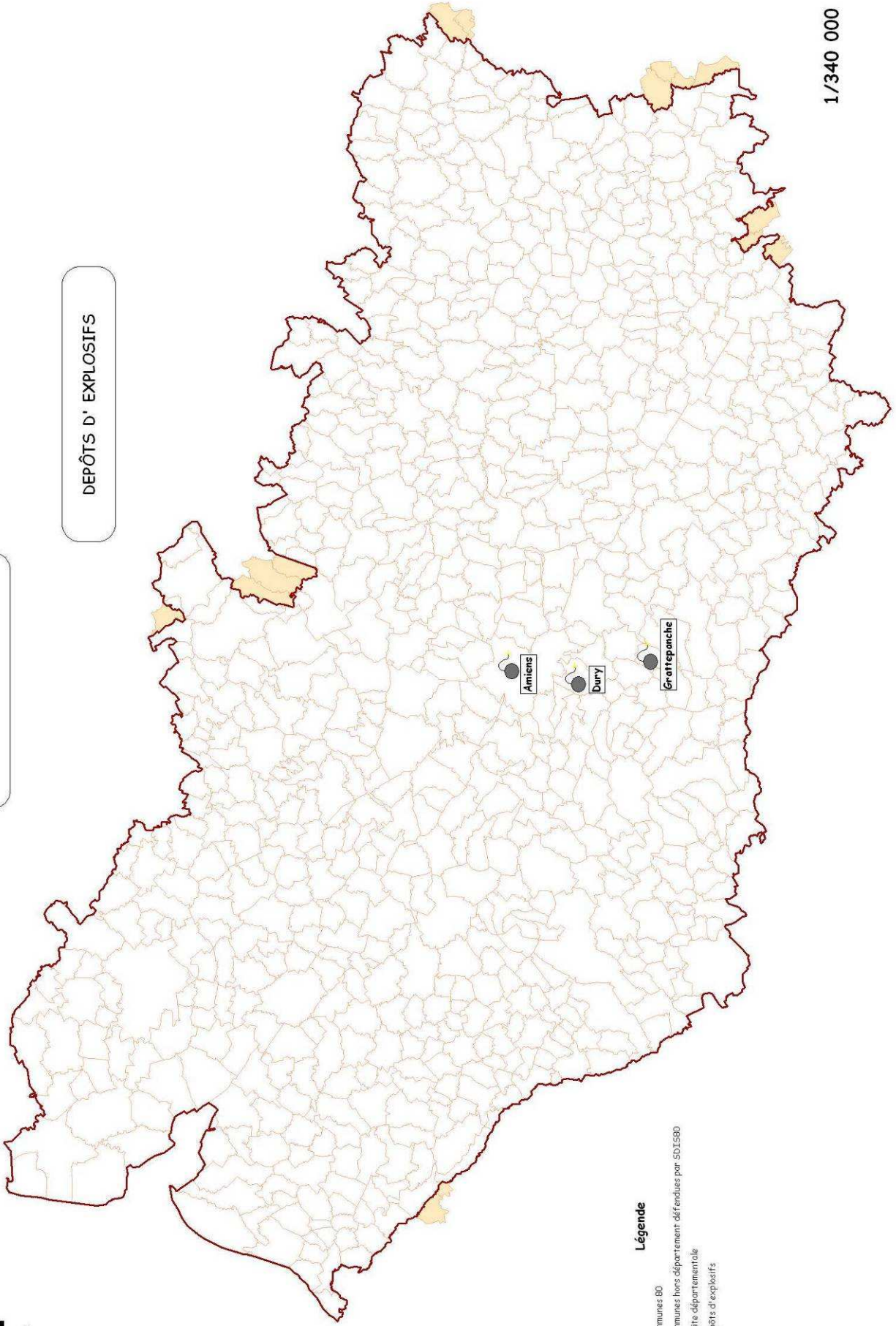
Source : BD CARTO - IGN 2004

Auteur: DBSIS80 - SDOP - BUREAU SIG - 08/03/2007







LA SOMME

DEPÔTS D'EXPLOSIFS



Légende

-  Communes BD
-  Communes hors département d'encloses par SDIS580
-  Limite départementale
-  Dépôts d'explosifs

1/340 000

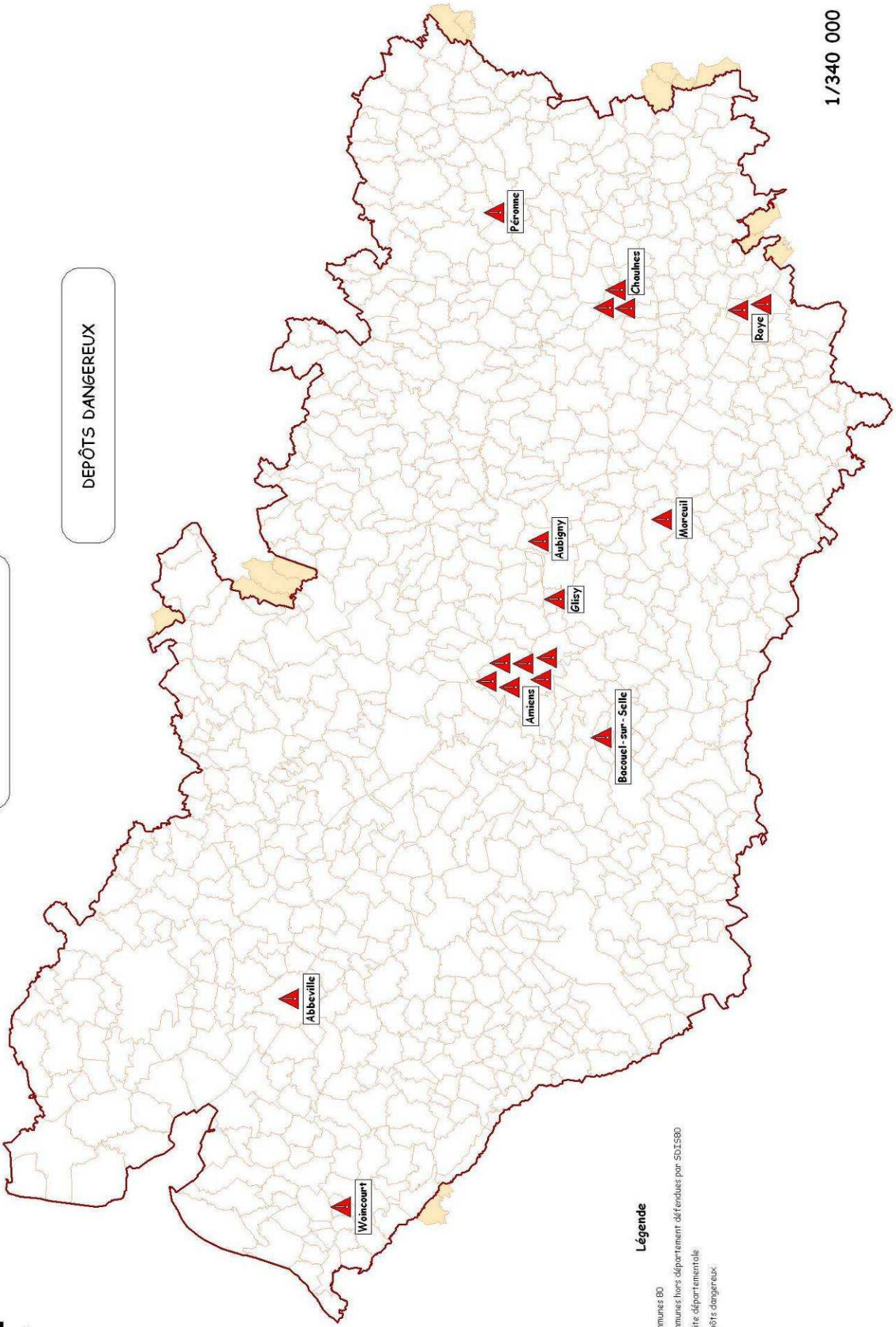
Source : BD CARTO - IGN 2004

Auteur: DDIS580 - SDOP - BUREAU SIG - 15/03/2007



LA SOMME

DEPÔTS DANGEREUX



Légende

- Communes BD
- Communes hors département d'encues par SDIS580
- Limite départementale
- Dépôts dangereux

1/340 000

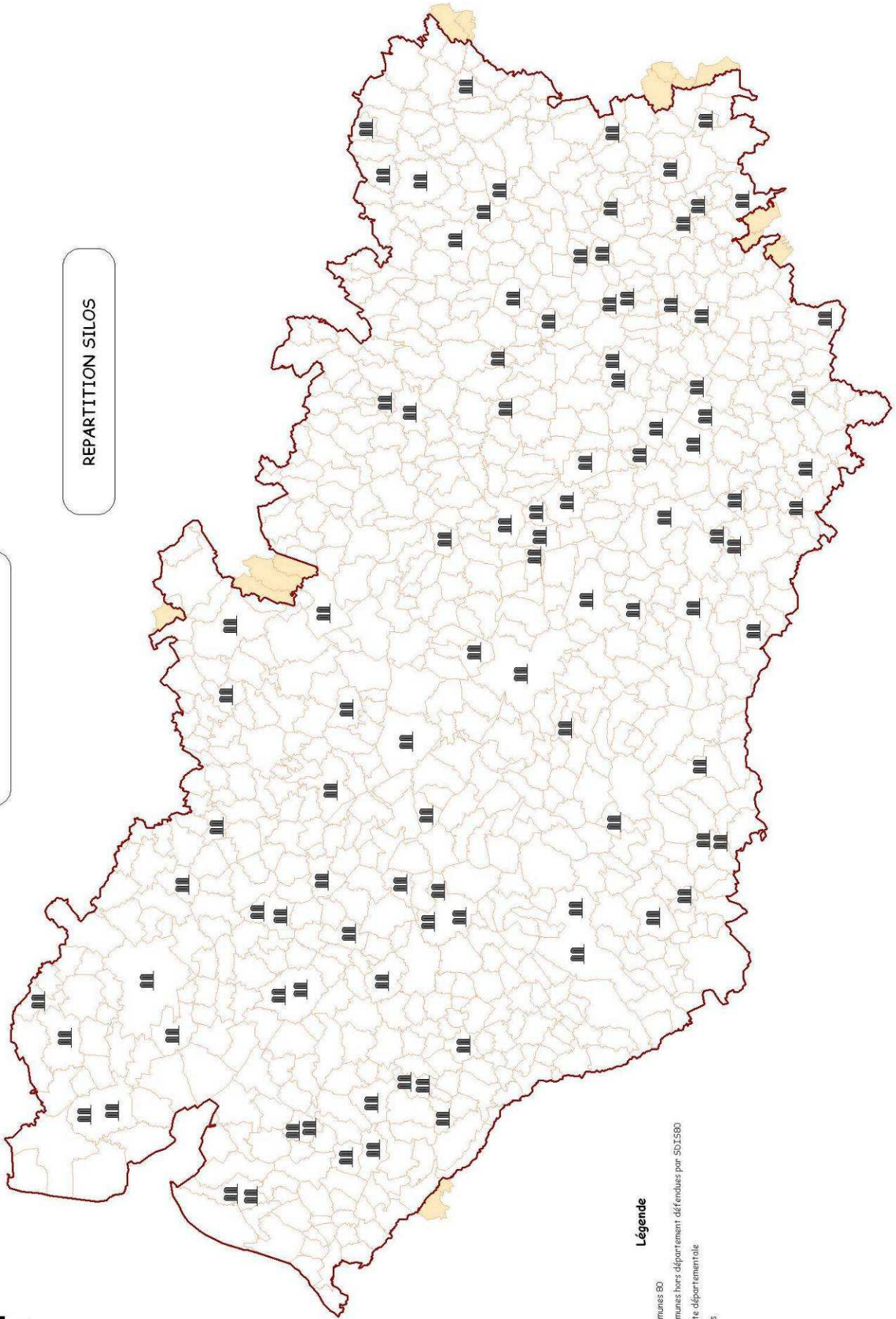
Source : BD CARTO - IGN 2004

Auteur: DDSI580 - SDOP - BUREAU SIG - 15/03/2007







LA SOMME

REPARTITION SILOS



Légende

-  Communes BD
-  Communes hors département : défendues par S01580
-  Limite départementale
-  Silos

L'espace Industriel Nord (EIN) d'Amiens

Historique :

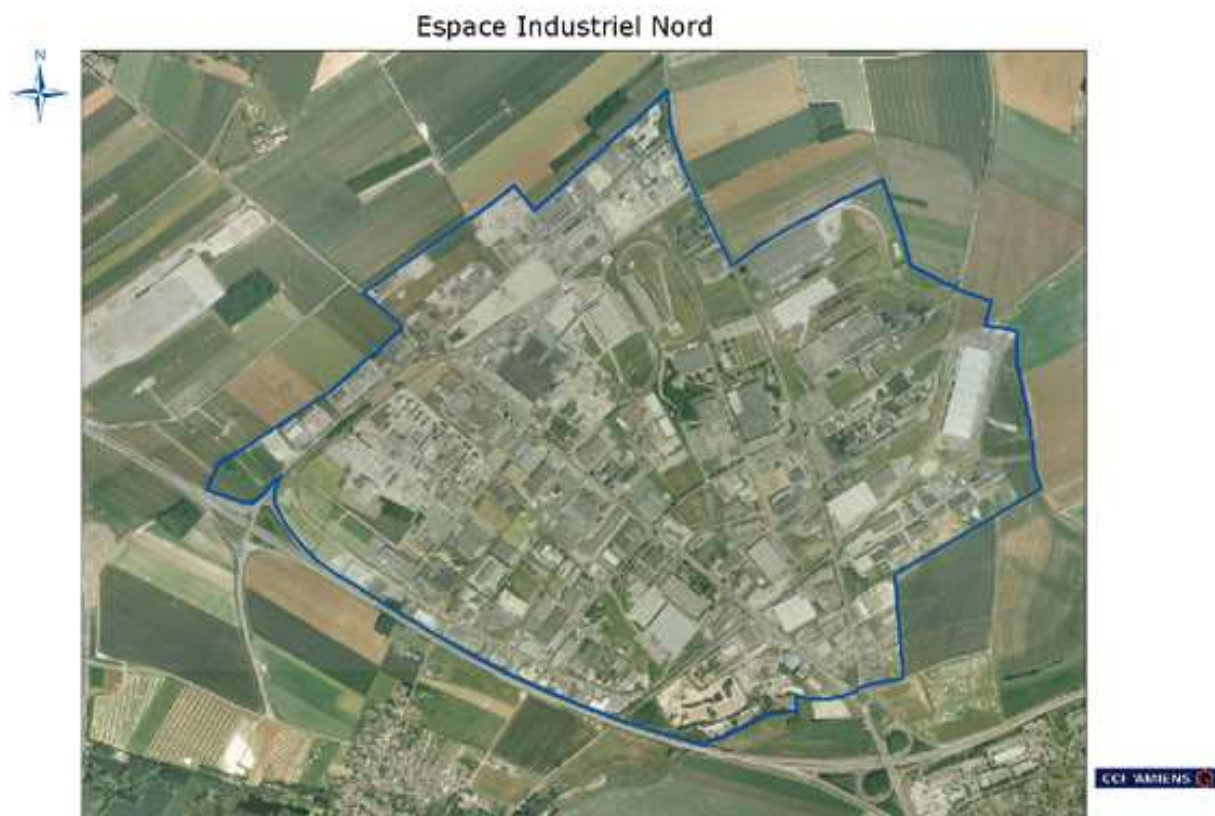
Suite à l'effondrement de branches entières d'activités traditionnelles (textile et bonneterie notamment), le Président de la CCI d'Amiens Roger Dumoulin, crée en 1954 une zone industrielle destinées à recevoir des activités nouvelles (sous-traitance automobile, chimie ...).

Depuis, cette zone n'a cessé de se développer et vient de faire l'objet, d'une requalification importante en termes de voirie, signalétique, éclairage et impact paysager.

Elle intègre une zone franche et plusieurs projets de développement sont à l'étude, dont notamment, un pôle logistique et un centre routier.

Descriptif :

L'EIN est une zone d'activités située au Nord de la ville Amiens, sur 450 ha (la plus grande du Département de la Somme) en bordure de la RN 1, de la rocade Nord-Est et de l'A16.



Le tissu industriel de l'EIN :

L'Espace Industrielle Nord possède sur son sol : 210 entreprises, 32 installations classées dont 3 établissements soumis à la directive SEVESO « seuil haut » et 2 établissements soumis à la directive SEVESO « seuil bas » ceux-ci représentent en tout 11 000 salariés (dont 72% sont des emplois du secteur de l'industrie).

CLASSIFICATION	NOM DES ETABLISSEMENTS
SEVESO « Seuil haut »	Ajinomoto Eurolysine
	Mory TEAM
	Procter & Gamble
SEVESO « Seuil bas »	Brenntag PICARDIE
	Mory Group

Ces installations classées sont soumises à une réglementation spécifique et possèdent une réponse organisée des secours en cas d'accident : plan d'établissement répertorié (document à l'usage des sapeurs pompiers), plan d'opération interne (POI), plan particulier d'intervention (PPI). Elles font l'objet d'exercices réguliers, d'une part en réponse à un besoin réglementaire, et d'autre part dans le cadre de la connaissance du secteur d'intervention des sapeurs pompiers.

Certains établissements sont recensés dans le dossier départemental des risques majeurs, qu'ils soient soumis à déclaration ou autorisation. Sans oublier que chaque établissement est connu et est pris en compte par le SDIS.

Les principaux risques industriels :

- Risques toxiques : liés à la libération de gaz toxiques. Les conséquences sont sanitaires et/ou environnementales.
- Risques d'explosion : liés notamment aux installations de gaz combustibles liquéfiés ou à l'utilisation et au stockage de produits explosibles. Leurs conséquences sont des effets de surpression dus à la propagation d'une onde de choc, des effets thermiques brefs et intenses et des effets liés à la projection de débris.
- Risques d'incendie : liés notamment au stockage de liquides inflammables de grande capacité. Les principaux effets sont des effets thermiques.

Indice de gravité :

Rappel : source tome 12 du document de la DSC – sous direction des services de secours et des sapeurs-pompiers (SDACR).

INDICE DE GRAVITE = classement entreprise x densité entreprise x flux de danger x densité de population

CLASSEMENT ENTREPRISE

Le coefficient obtenu au niveau du classement des entreprises est de **4 car l'EIN contient des Etablissements SEVESO.**

Classement entreprise	
<i>Non classé</i>	<i>Coeff 0.1</i>
<i>Soumis à déclaration</i>	<i>Coeff 0.5</i>
<i>Soumis à autorisation</i>	<i>Coeff 2</i>
<i>SEVESO</i>	<i>Coeff 4</i>

FLUX DE DANGER

Le type de flux de danger le plus grave de l'entreprise ou du secteur pour la Zone Industrielle Nord est l'établissement Ajinomoto – Eurolysine avec une sphère d'ammoniac.

Classement flux de danger	
<i>saturation</i>	<i>Coeff 0.1</i>
<i>thermique</i>	<i>Coeff 0.5</i>
<i>explosif</i>	<i>Coeff 1</i>
<i>toxicité</i>	<i>Coeff 2</i>
<i>Contamination radioactive</i>	<i>Coeff 3</i>

Ainsi, le flux de danger est la toxicité avec un **coeff de 2.**

DENSITE D'ENTREPRISE

	EIN AMIENS	NATIONAL
Nombre de Salariés	12 744	2 829 876
Superficie	450 ha	2 495 Km ²
Densité (salariés par km²)	2 832	1 134

Un ratio du pourcentage de densité de population dans la zone concernée est réalisé par rapport au pourcentage national.

La Zone Industrielle nord d'Amiens a un pourcentage de densité de 249,73%.

Classement Densité entreprise	
Inférieur à 50%	Coeff 0.5
De 50% à 150%	Coeff 1
De 150% à 500%	Coeff 1.5
Supérieur à 500%	Coeff 3

Ainsi, le % de densité est situé entre 150 à 500 % donc un **coeff 1,5** pour la DENSITE DE POPULATION doit être appliqué.

DENSITE DE POPULATION

	AMIENS	NATIONAL
Densité de population (hab/km ²)	91*	98

* densité de population de l'EIN

Le pourcentage de densité de population pour Amiens est donc de 92,86 %

Classement densité de population	
Inférieur à 150%	Coeff 0.5
De 150% à 500%	Coeff 1
De 500% à 1000%	Coeff 1.5
De 1000% à 5000%	Coeff 3

Ainsi, le % de densité est inférieur à 150 % donc un **coeff 0,5** est applicable.

RESULTAT

$$\text{INDICE DE GRAVITE} = 4 \times 2 \times 1,5 \times 0,5 = 6$$

En conclusion : l'indice ci-dessus correspond au niveau 3 de la couverture sur les 6 niveaux existant.

Objectif de couverture des niveaux 1 et 2 du risque

temps	engins	effectifs	CIS		délais	
10 min	2 FPT	12	AMIENS N	AMIENS O	10	9
	1 EA	2	AMIENS N		10	
	1 VSR	5	AMIENS O		9	
	1 VSAV	3	AMIENS N		10	
20 min	1 VLGG	1				
	1 EA	2	AMIENS O		9	
	1 VSAV	3	AMIENS E		19	
	1 VRT	5	AMIENS		13	
30 min	2 FPT	12	AMIENS S	AMIENS E	19	19
	1 VSAV	3	AMIENS S		19	
	1 PMA		ROSIERE EN S		45	
	1 CEAR	2	AMIENS		13	
	1 UV	2				
	1 UE	2				
	1 UPR	2				
	1 PCC	2	AMIENS		13	
45 min	1 FPT	6	FLIXECOURT		23	
	1 FMOGP	3	AMIENS		13	
	1 UGRIMP		AMIENS		13	
	1 USD		AMIENS		13	
	1 UCYN		AMIENS		13	
1 heure	10 VSAV	30	ABBEVILLE	ABBEVILLE	34	34
			FLIXECOURT	POIX DE P	23	31
			BRAY / S	PERONNE	46	44
			DOULLENS	FRIVILLE ES	38	57
			AILLY / N	VILLERS BR	36	28
	1 VSR	5	NESLE		58	
	2 EA	4	ABBEVILLE	CORBIE	34	30
	8 FPT	48	ST VALERY	FLIXECOURT	53	23
			AIRAINES	CORBIE	28	30
			ROYE	MOREUIL	53	34
			CONTY	PERONNE	32	44
	3 FMOGP	9	ABBEVILLE	PERONNE	34	32
			AMIENS		13	
	1 CEAR	2				
	2 R poudre	4				
	1 CE émulsion	2	AMIENS		13	
1 UV	2					
1 VRT	5	PERONNE		44		

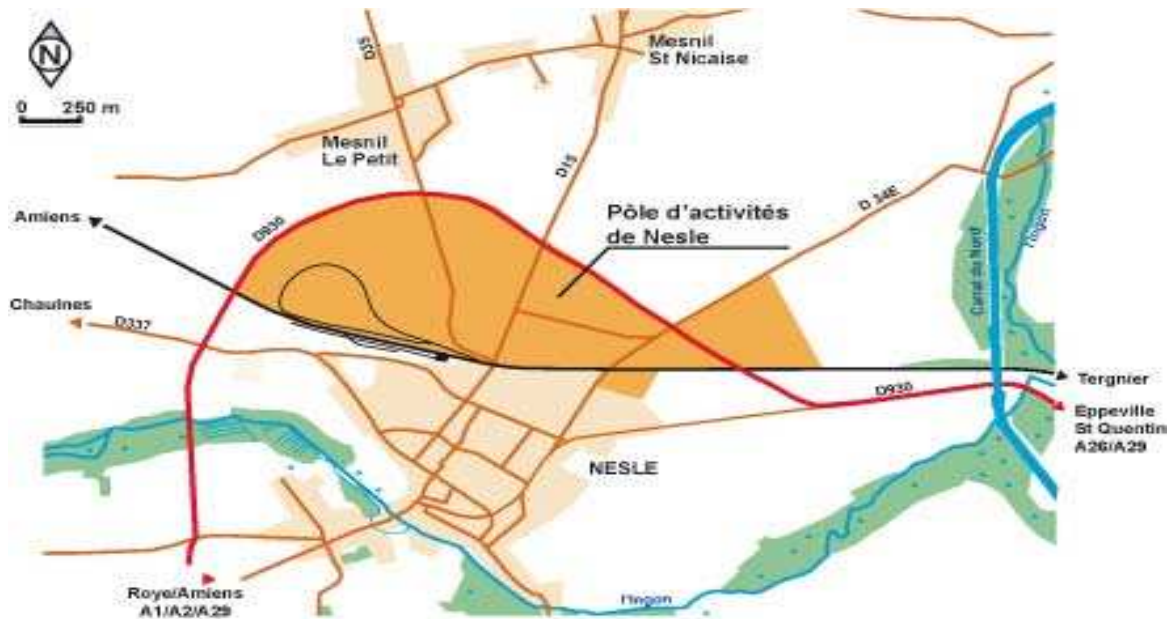
La couverture du risque de niveau 3 sera réalisée avec les moyens zonaux.

Pôle d'Activités de Nesle / Mesnil St Nicaise

Descriptif :

Le Pôle d'Activité de Nesle - Mesnil Saint Nicaise est desservi par la D930 direction Roye/Ham, la D35 direction Villers-Carbonnel, la D337 direction Chaulnes, l'Autoroute A1 à 13 km ainsi que l'accès à A29 à 11 km. De même, la Zone possède une desserte ferroviaire.

Celle-ci, a une superficie totale, sans extension, de 90 ha environ avec 8 ha encore disponible, une extension est donc possible.



Le tissu industriel du Pôle d'Activités de Nesle - Mesnil Saint Nicaise :

Le Pôle d'Activité de Nesle - Mesnil Saint Nicaise possède sur son sol : 18 entreprises, 14 installations classées dont 1 établissement soumis à la directive SEVESO « seuil haut » et 1 établissement soumis à la directive SEVESO « seuil bas ». Ceux-ci représentent en tout environ 800 salariés.

CLASSIFICATION	NOMS DES ETABLISSEMENTS
SEVESO « seuil haut »	Ajinomoto Foods Europe
SEVESO « seuil bas »	Syral (ex : Tate & Lyle)

Les principaux risques industriels :

- Risques toxiques : liés à la libération de gaz toxiques. Les conséquences sont sanitaires et/ou environnementales.

- Risques d'explosion : liés notamment aux installations de gaz combustibles liquéfiés ou à l'utilisation et au stockage de produits explosibles. Leurs conséquences sont des effets de surpression dus à la propagation d'une onde de choc, des effets thermiques brefs et intenses et des effets liés à la projection de débris.

- Risques d'incendie : liés notamment au stockage de liquides inflammables de grande capacité. Les principaux effets sont des effets thermiques.

Indice de gravité :

Rappel : source tome 12 du document de la DSC – sous direction des services de secours et des sapeurs-pompiers (SDACR).

INDICE DE GRAVITE = classement entreprise x densité entreprise x flux de danger x densité de population

CLASSEMENT ENTREPRISE

Le coefficient obtenu au niveau du classement des entreprises est de **4** car Le Pôle d'Activité de Nesle - Mesnil Saint Nicaise **contient des Etablissements SEVESO.**

Classement entreprise	
<i>Non classé</i>	<i>Coeff 0.1</i>
<i>Soumis à déclaration</i>	<i>Coeff 0.5</i>
<i>Soumis à autorisation</i>	<i>Coeff 2</i>
SEVESO	Coeff 4

FLUX DE DANGER

Le type de flux de danger le plus grave de l'entreprise ou du secteur pour la zone industrielle Nesle est l'établissement AJINOMOTO FOODS EUROPE avec une sphère d'ammoniac.

Classement flux de danger	
<i>saturation</i>	<i>Coeff 0.1</i>
<i>thermique</i>	<i>Coeff 0.5</i>
<i>explosif</i>	<i>Coeff 1</i>
<i>toxicité</i>	<i>Coeff 2</i>
<i>Contamination radioactive</i>	<i>Coeff 3</i>

Ainsi, le flux de danger est la toxicité avec un **coeff de 2.**

DENSITE D'ENTREPRISE

	NESLE	NATIONAL
Nombre de Salariés	804	2 829 876
Superficie	98 ha	2 495 Km ²
Densité (salariés par Km²)	820	1 134

Un ratio du pourcentage de densité de population dans la zone concernée est réalisé par rapport au pourcentage national.

La Zone Industrielle de NESLE a un pourcentage de densité de 72,31 %.

Classement Densité entreprise	
<i>Inférieur à 50%</i>	<i>Coeff 0.5</i>
<i>De 50% à 150%</i>	<i>Coeff 1</i>
<i>De 150% à 500%</i>	<i>Coeff 1.5</i>
<i>Supérieur à 500%</i>	<i>Coeff 3</i>

Ainsi, le % de densité est inférieur à 150 % donc un **coeff 1** doit être appliqué.

DENSITE DE POPULATION

	NESLE	NATIONAL
Densité de population (Hab/Km ²)	314	98

Le pourcentage de densité de population pour Nesle est donc de 320,4 %.

Classement Densité de population	
<i>Inférieur à 150%</i>	<i>Coeff 0.5</i>
<i>De 150% à 500%</i>	<i>Coeff 1</i>
<i>De 500% à 1000%</i>	<i>Coeff 1.5</i>
<i>De 1000% à 5000%</i>	<i>Coeff 3</i>

Ainsi, le % de densité est situé entre 150 à 500 %, un **coeff 1** est applicable.

RESULTAT

$$\underline{\text{INDICE DE GRAVITE}} = 4 \times 2 \times 1 \times 1 = 8$$

En conclusion : l'indice ci-dessus correspond au niveau 3 de la couverture sur 6 niveaux existant.

Objectif de couverture des niveaux 1 et 2 du risque

temps	engins	effectifs	CIS	délais
-------	--------	-----------	-----	--------

10 min	2 FPT	12	ROYE	NESLE	19	8
	1 EA	2	ROYE		19	
	1 VSR	5	NESLE		8	
	1 VSAV	3	NESLE		8	

20 min	1 VLGG	1				
	1 EA	2	HAM		22	
	1 VSAV	3	ROYE		19	
	1 VRT	5	PERONNE		27	

30 min	2 FPT	12	PERONNE	HAM	27	22
	1 VSAV	3	ROSIERE S		30	
	1 PMA		ROSIERE S		30	
	1 CEAR	2	AMIENS		56	
	1 UV	2				
	1 UE	2				
	1 UPR	2				
	1 PCC	2	AMIENS		56	

45 min	1 FPT	6	MONTDIDIER		37	
	1 FMOGP	3	PERONNE		27	
	1 UGRIMP		AMIENS		56	
	1 USD		AMIENS		56	
	1 UCYN		AMIENS		56	

1 heure	10 VSAV	30	AMIENS	MONTDIDIER	56	37
			AILLY / N	VILLERS BR	55	46
			GUISCARD	NOYON	34	38
			MOREUIL	ROISEL	44	46
			AMIENS	CORBIE	56	55
	1 VSR	5	NOYON		38	
	2 EA	4	AMIENS	MONTDIDIER	56	37
	8 FPT	48	AMIENS	MOREUIL	56	44
			AILLY / N	VILLERS BR	55	46
			CORBIE	ROISEL	55	56
			AMIENS	RESON / MATZ	56	39
	3 FMOGP	9	AMIENS	AMIENS	56	56
			MONTDIDIER		37	
	1 CEAR	2				
	2 R poudre	4				
	1 CE émulsion	2	AMIENS		56	
	1 UV	2				
1 VRT	5	AMIENS		56		

La couverture du risque de niveau 3 sera réalisée avec les moyens zonaux.

1.3. Risque Bâtimentaire

Analyse du risque :

Ces risques dépendent du type de construction (traditionnelle, préfabriquée, métallique...) et des activités qui s'y exercent.

Parmi les risques bâtimentaires, les incendies d'habitations sont, sans contexte, ceux qui engendrent le plus de conséquences sur l'homme (un mort par jour en France).

Les établissements recevant du public, au regard des flux de personnes, représentent également un risque non négligeable. Ils sont classés en catégories en fonction de leur capacité maximale d'accueil des personnes.

La Somme compte 2119 ERP (hors ceux de la 5^{ème} catégorie sans locaux à sommeil).

Les 56 ERP de la 1^{ère} catégorie et les 134 ERP de la 2^{ème} catégorie se répartissent dans les 39 communes suivantes :

ABBEVILLE	RUE
AILLY SUR NOYE	SAINT VALERY SUR SOMME
AIRAINES	SAINT QUENTIN LAMOTTE
ALBERT	WOINCOURT
AMIENS	CORBIE
BOVES	DOULLENS
DURY	FLIXECOURT
FRETTEMEULLE	FOUILLOY
FRIVILLE ESCARBOTIN	POIX DE PICARDIE
GLISY	SAINT SAUFLIEU
HAM	VILLERS BOCAGE
LONGUEAU	VILLERS BRETONNEUX
MERS LES BAINS	GAUVILLE
MONTDIDIER	CAMON
MUILLE VILLETTE	RIVERY
OISEMONT	SALEUX
PERONNE	MOREUIL
SALOUEL	ROSIERES EN SANTERRE
FORT MAHON PLAGE	DOINGT FLAMICOURT
GAMACHES	

En outre, il y a lieu de signaler l'existence d'un immeuble de grande hauteur et d'une dizaine de parcs de stationnement couverts.

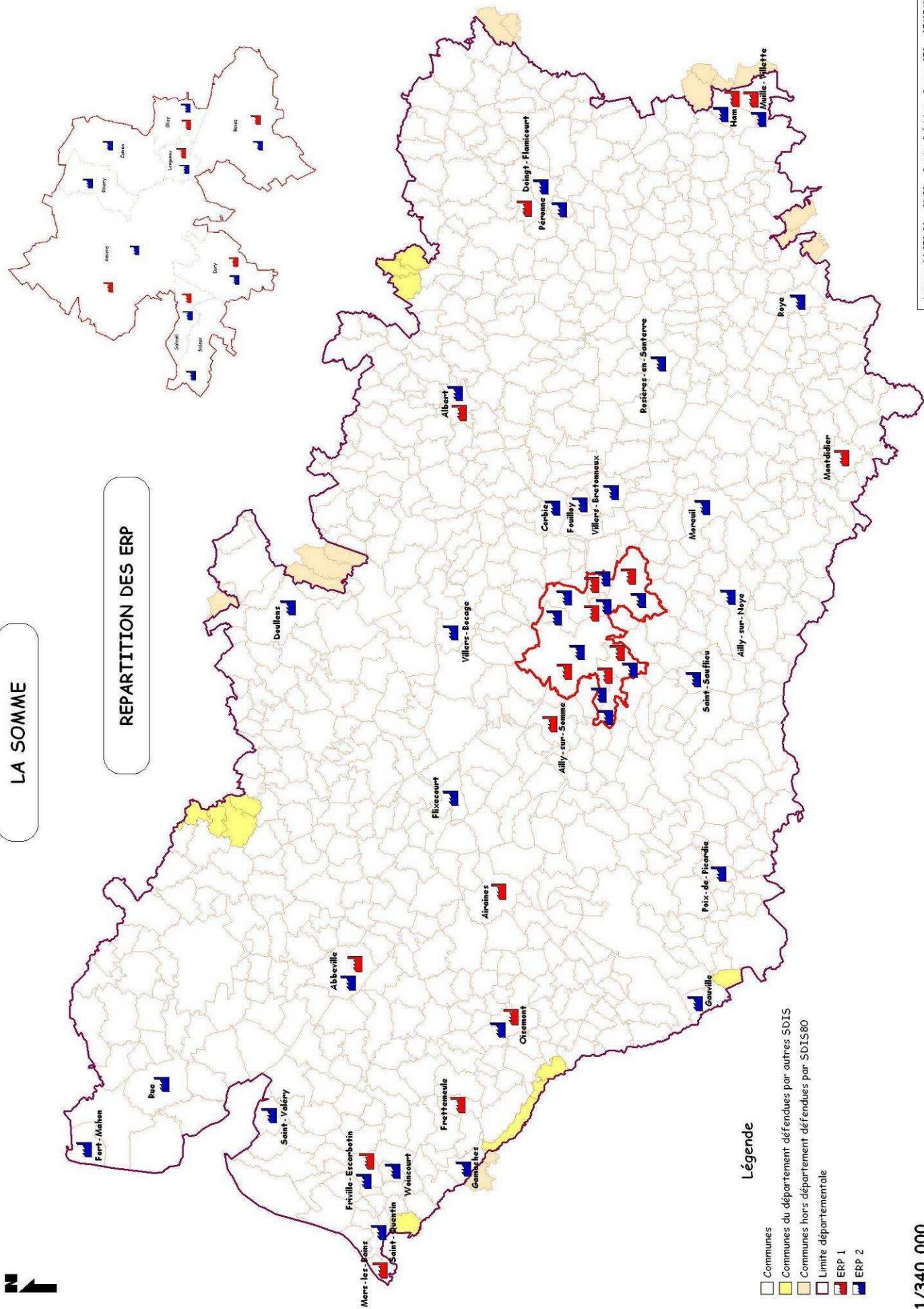
Principe de couverture :

La couverture est celle correspondant au type de zone concernée (A, B, C ou S).



LA SOMME

REPARTITION DES ERP



1.4. Risque lié aux transports

LE TRANSPORT ROUTIER

Analyse du risque :

Sillonné par de nombreuses autoroutes, routes nationales et départementales parfois sinueuses, le département de la Somme n'échappe pas à la triste réalité des accidents de circulation.

Au-delà des accidents dits « courants », le risque de sur-accident est bien réel et peut entraîner des carambolages heureusement souvent à caractère plus matériel qu'humain.

Le risque du transport routier concerne 2 types d'accidents pouvant avoir des conséquences humaines importantes :

- les accidents d'autocars,
- les accidents mettant en cause un grand nombre de véhicules impliquant la coupure de la circulation, notamment sur l'autoroute.

Historique :

- Dans la Somme, ce risque se rencontre essentiellement sur l'autoroute A1 qui supporte un trafic routier parmi les plus denses de l'hexagone avec une moyenne journalière de 50 000 véhicules.
- Le trafic journalier des poids lourds représente 30% du trafic total.
- Le nombre moyen de déclenchement de secours pour accident de circulation entre 2004 et 2006 est d'environ 2360 dont 350 sur autoroute.
- Les déplacements en bus dans les 2 agglomérations représentent pour Amiens 12 233 658 voyages et pour Abbeville 644 990 voyages par an.

Objectifs de couverture :

Il convient de permettre l'intervention rapide et adéquate de nos moyens, c'est-à-dire de tenter un dimensionnement conforme à la réalité du terrain.

A plusieurs reprises, le plan interne aux services d'incendie et de secours « Nombreuses Victimes » (NOVI) a été déclenché.

Les moyens figurants dans le tableau, ci-après, sont prévus pour réaliser la désincarcération et la mise en sécurité des personnes tout en procédant à l'extinction d'un incendie, c'est-à-dire pour faire face aux conséquences immédiates d'un risque routier important.

RISQUE TRANSPORT ROUTIER

MISSIONS		MOYENS		
		Objectifs de nombre	Types	Objectifs de délai
Commandement		1	VLCG	30 min
		1	PCC	75 min
SAP	<i>Soins et transport des victimes</i>	1	VSAV	20 min
		3	VSAV	30 min
		3	VSAV	60 min
	<i>Désincarcération</i>	1	VSR	30 min
		1	VSR	45 min
		1	VSR	60 min
<i>Soins à de nombreuses victimes</i>	1	PMA	60 min	
INCENDIE	<i>Alimentation en eau</i>	1	FPT	30 min
		1	FMOGP	45 min
		1	CD + MPR	90 min
	<i>Lutte contre les feux classiques</i>	1	FPT	20 min
OD	<i>Eclairage</i>	1	Lots éclairage	30 min

Nota : Eclairage en fonction de l'heure de l'intervention



LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Analyse du risque :

Traversé par de nombreuses voies ferrées, le département dispose de plusieurs ponts-routes et ponts-rails, d'accès plus ou moins aisé en fonction de la localisation ou du moment de la journée, ainsi que de passages à niveau et de quelques tunnels.

Par conséquent, certaines interventions peuvent s'avérer de longue durée compte tenu de la technicité nécessaire, de leur éloignement des voies de communications conventionnelles voire de l'inaccessibilité de certains sites.

L'utilisation des voies ferrées pour l'acheminement des voyageurs est en constante augmentation et le transport de fret reste soutenu. Le risque généré est certes faible mais peut avoir des conséquences graves sur les personnes, les biens et l'environnement, avec un impact financier, médiatique et psychologique important.

Historique :

- De manière générale, les accidents impliquant des trains relèvent plutôt de faits suicidaires, concernant une seule personne.
- Plusieurs accidents entre un train et un véhicule routier sont également à dénombrer aux passages à niveau.
- En 2006, les sapeurs pompiers ont subvenu aux besoins logistiques de 750 voyageurs à bord d'un TGV en panne.

Objectifs de couverture :

Les moyens figurants dans le tableau ci-après sont prévus pour faire face à un accident ferroviaire impliquant de nombreuses victimes avec désincarcération, tout en procédant à l'extinction d'un éventuel incendie.

RISQUE TRANSPORT FERROVIAIRE				
MISSIONS		MOYENS		
		Objectifs de nombre	Type	Objectifs de délai
Commandement		1	VLCG	30 min
		1	PCC	75 min
SAP	<i>Soins et transport des victimes</i>	1	VSAV	20 min
		3	VSAV	30 min
		3	VSAV	60 min
	<i>Désincarcération</i>	1	VSR	30 min
		1	VSR	45 min
		1	VSR	60 min
	<i>Soins à de nombreuses victimes</i>		1	PMA
INCENDIE	<i>Alimentation en eau</i>	2	FPT	30 min
		1	FMOGP	45 min
		1	CD + MPR	60 min
	<i>Lutte contre les feux classiques</i>		1	FPT
OD	<i>Eclairage</i>	2	Lots éclairage	45 min

Nota : Eclairage en fonction de l'heure de l'intervention



LE TRANSPORT FLUVIAL

Analyse du risque :

Le département est traversé d'est en ouest par la Somme, fleuve dont 160 km sont navigables. L'activité principale est la plaisance, notamment l'été. Les péniches transportent des céréales et d'autres matières en vrac (gravats, déblais) à 80%.

Quelques rares chimiquiers y transitent.

A l'est du département, le canal du nord a une vocation plus marchande avec le transport de matériaux de construction (59%), de produits agricoles (25%), d'engrais (6%), de produits chimiques (5%), de denrées alimentaires (3%) et de produits combustibles (2%).

Les risques principaux sont :

- la voie d'eau
- l'accident entre deux bateaux ou au niveau des écluses et des ponts
- la chute d'une personne dans l'eau
- le feu de bateau
- la pollution (fret et/ou réservoir de carburant)

Le projet de canal Seine Nord Europe multipliera par 4 le trafic fluvial, allégeant les voies routières et ferroviaires. Ce projet de canal à grand gabarit est un programme de dimension européenne qui consiste à réaliser le chaînon fluvial manquant de 106 km entre le bassin de la Seine et de l'Oise, au sud (Compiègne) et le bassin de l'Escaut (Cambrai) et le nord de l'Europe, au nord.

L'Est de la Somme, et plus particulièrement la cinquième circonscription, sont directement concernés par le tracé de cette infrastructure.

A noter que le risque de rupture de digue est présent dans notre département dans deux communes : Moislains qui se trouve en contrebas direct du canal bordé par une digue de 5 à 6 mètres de hauteur et Languevoisin Quiquery située en aval d'un important stockage d'eau.

Historique :

- On réalise en moyenne une intervention impliquant des bateaux sur les voies fluviales du département par an.
- La rupture partielle d'une digue à LANGUEVOISIN QUIQUERY n'a pas fait l'objet de conséquences dommageables sur les personnes, les biens et l'environnement.

Objectifs de couverture :

Les moyens figurants dans le tableau ci-après sont prévus pour procéder au sauvetage et à la mise en sécurité des personnes tout en procédant à l'extinction d'un incendie.

RISQUE TRANSPORT FLUVIAL				
MISSIONS		MOYENS		
		Objectifs de nombre	Type	Objectifs de délai
Commandement		1	VLCG	30 min
		1	PCC	75 min
SAP	<i>Soins et transport des victimes</i>	1	VSAV	20 min
		3	VSAV	60 min
	<i>Sauvetage nautique</i>	1	U SAV	45 min
		1	U PLG	60 min
		1	U SAV	60 min
<i>Soins à de nombreuses victimes</i>	1	PMA	60 min	
INCENDIE	<i>Alimentation en eau</i>	1	FPT	30 min
	<i>Lutte contre les feux classiques</i>	1	FPT	20 min
OD	<i>Eclairage</i>	1	Lots éclairage	30 min

Nota : Eclairage en fonction de l'heure de l'intervention



LE TRANSPORT AERIEN

Analyse du risque :

Le département de la Somme est doté de 5 aérodromes, dont l'activité est assez diversifiée, qui sont les suivants :

- Amiens Glisy qui a enregistré 36 000 mouvements en 2004.
- Abbeville Drucat a réalisé 10 370 mouvements en 2005.
- Albert Picardie à Méaulte a été inauguré en juin 2007. Sa piste est prévue pour accueillir l'avion cargo d'Airbus, le Béluga. A terme, le trafic prévu devrait être le plus important du département. L'activité de l'aéroclub reste inchangée.
- Estrées Mons accueille une école d'aviation et de parachutisme.
- Montdidier héberge une école d'aviation et d'ULM.
- Poix de Picardie, qui est un terrain de secours de l'aéronautique marchande, n'a aucune activité.

Historique :

- En 2005, notre département a été confronté à un feu sur un réacteur d'avion en vol heureusement maîtrisé par le dispositif prévu.
- En 2005 également, la chute d'un parachutiste en arrêt cardio-ventilatoire a fait l'objet d'une intervention des sapeurs pompiers.
- En 2006, un accident d'aéronef fait 2 blessés légers à Abbeville.

Objectifs de couverture :

Même si les interventions pour chute d'aéronef sont rares, il convient de prévoir les moyens nécessaires pour ce type d'intervention. En effet, les moyens aériens sont de plus en plus utilisés, notamment avec le développement prévu de l'aéroport d'Albert Picardie.

Les moyens figurants dans le tableau ci-après sont prévus pour faire face à une chute d'avion avec d'une part la prise en charge de nombreuses victimes et d'autre part l'extinction de l'incendie.

RISQUE TRANSPORT AERIEN				
MISSIONS		MOYENS		
		Objectifs de nombre	Type	Objectifs de délai
Commandement		1	VLCG	30 min
		1	PCC	75 min
SAP	<i>Soins et transport des victimes</i>	1	VSAV	20 min
		3	VSAV	30 min
		3	VSAV	60 min
		1	VSR	20 min
	<i>Désincarcération</i>	1	VSR	45 min
		1	VSR	60 min
		1	VSR	60 min
<i>Soins à de nombreuses victimes</i>	1	PMA	60 min	
INCENDIE	<i>Alimentation en eau</i>	1	FPT	30 min
		1	FMOGP	45 min
	<i>Attaque</i>	1	FPT	20 min
	<i>Lutte contre les feux spéciaux nécessitant de la mousse</i>	1	FMOGP	60 min
		1	CE émul	60 min
OD	<i>Eclairage</i>	1	Lots éclairage	30 min

Nota : Eclairage en fonction de l'heure de l'intervention



LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Analyse du risque :

Le risque généré par les matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisation (deux oléoducs qui alimentent Cambrai, traversent le département).

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et/ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Le transport de matières dangereuses concerne essentiellement les voies :

- Routières (2/3 du trafic en tonnes/kilomètre)
- Ferroviaires (1/3 du trafic)
- D'eau (maritimes et fluviales)
- Aériennes, concerne moins de 5% du trafic.

Les conséquences possibles d'un accident TMD :

On peut observer 4 types d'effets, qui peuvent être associés :

- Une explosion, qui peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles, par l'échauffement d'une cuve de produit liquéfié ou comprimé, ou par le mélange de plusieurs produits. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques. Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.
- Un incendie, qui peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle, l'inflammation accidentelle d'une fuite ou une explosion au voisinage immédiat du véhicule. 60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées.
- Le dégagement d'un nuage toxique, qui peut provenir d'une fuite de produit toxique ou résulter d'une combustion. Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.
- La pollution des eaux et des sols par le déversement du produit et/ou des eaux d'extinction.

Les communes concernées par ce risque sont principalement :

ABBEVILLE
AMIENS
ARGOEUVES
BACOUEL SUR SELLE
DREUIL LES AMIENS
EPPEVILLE

LONGUEAU
MESNIL SAINT NICAISE
NESLE
POULAINVILLE
ROYE
VILLERS FAUCON

Historique :

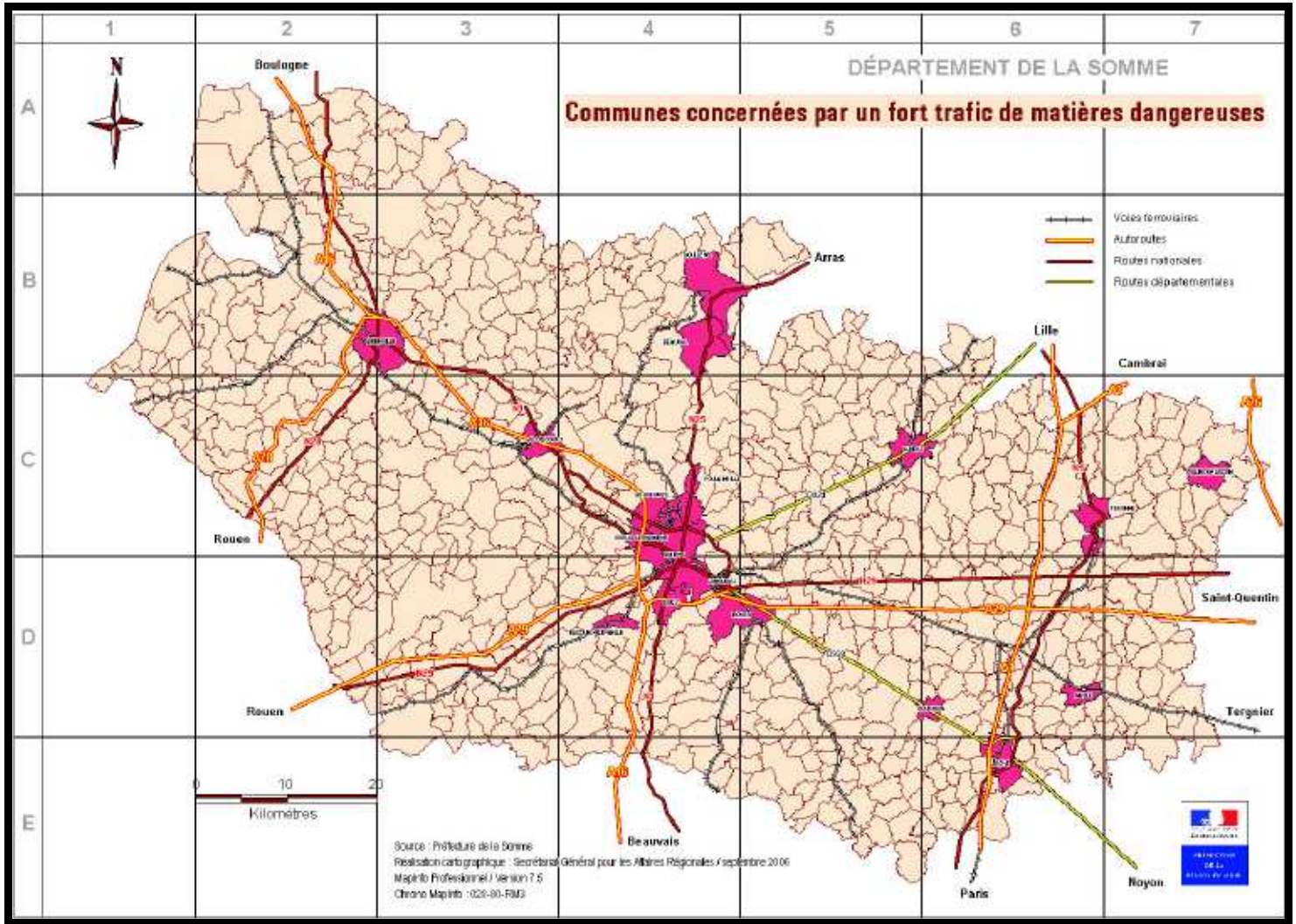
Les sapeurs-pompiers sont intervenus en 2004 sur un poids lourd transportant de l'essence. Celui-ci s'était embrasé suite à l'accident. Le conducteur a pu s'extraire de la cabine avant l'arrivée des secours.

Objectifs de couverture :

Les moyens figurants dans le tableau ci-après sont prévus pour faire face aux conséquences immédiates d'un risque TMD quel que soit le mode de transport.

RISQUE TMD				
MISSIONS		MOYENS		
		Objectifs de nombre	Type	Objectifs de délai
Commandement		1	VLCG	30 min
		1	PCC	75 min
SAP	<i>Soins et transport des victimes</i>	1	VSAV	20 min
		3	VSAV	30 min
		3	VSAV	60 min
	<i>Désincarcération</i>	1	VSR	30 min
		1	VSR	45 min
	<i>Soins à de nombreuses victimes</i>	1	PMA	60 min
LUTTE CONTRE MD	<i>Première action (reconnaissance)</i>	1	VRT (équipe RECO)	45 min
	<i>Actions complémentaires et lutte contre les pollutions</i>	1	CE Dépol	60 min
		1	VRT	60 min
INCENDIE	<i>Alimentation en eau</i>	1	FPT	30 min
		1	FMOGP	45 min
	<i>Protection respiratoire des personnels</i>	1	CEAR	60 min
		1	Lots bouteilles	45 min
	<i>Lutte contre l'incendie ventilation protection</i>	1	FPT	20 min
		1	VID	45 min
		1	Ventilateur	45 min
	<i>Lutte contre les feux spéciaux</i>	1	FMOGP	60 min
OD	<i>Eclairage</i>	1	Lots éclairage	30 min

Nota : Eclairage en fonction de l'heure de l'intervention



1.5. Le risque Nucléaire – Radiologique – Biologique et Chimique

Compte tenu du développement des sites industriels et des événements nationaux et internationaux actuels, l'intervention des services de secours face à un incident ou un accident majeur à caractère technologique ou, face à un acte de malveillance mettant en cause des produits industriels ou des agents de guerre, doit prendre une nouvelle dimension. L'attentat chimique ou biologique autrefois théorique est aujourd'hui devenu une réalité.

LE RISQUE CHIMIQUE

Analyse du risque :

Le risque chimique est dispersé et uniforme sur l'ensemble du département.

Le risque chimique est lié :

- aux transports des matières dangereuses.
- à l'utilisation et à la fabrication des matières dangereuses.
- aux stockages des matières dangereuses.

Les effets inhérents au risque chimique sont les suivants :

- risque toxique,
- risque d'explosion,
- risque d'incendie.

Principe de couverture :

L'intervention contre les produits toxiques nécessite l'utilisation de scaphandres étanches, dont le port implique une formation continue importante que seuls les SPP peuvent suivre assidûment.

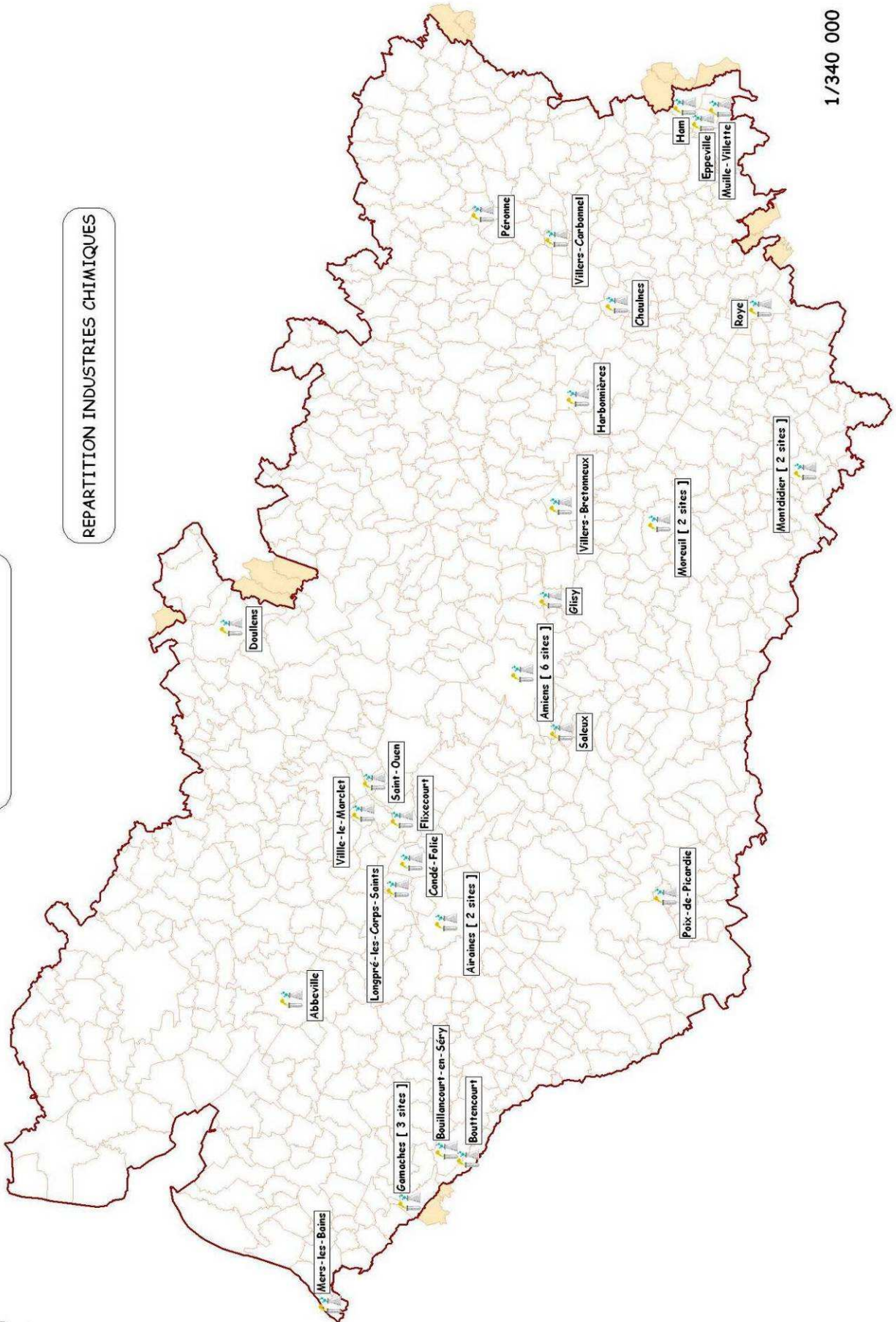
Les autres véhicules, qui ne peuvent intervenir seuls en présence d'un risque toxique, doivent contenir des lots NRBC (tenues légères de décontamination, gants, sur-bottes, masques à cartouche ...), du matériel de mesure (explosimètre, détecteur de CO) et du matériel de colmatage et de lutte contre les pollutions.

Cet ensemble pourra être complété par un moyen dédié à la lutte contre les pollutions aquatiques importantes, quelles soient maritimes ou en eaux intérieures.



LA SOMME

REPARTITION INDUSTRIES CHIMIQUES



1/340 000

Source : BD CARTO - IGN 2004

Auteur: DBSIS80 - SDOP - BUREAU SIG - 15/03/2007

LE RISQUE RADIOLOGIQUE

Analyse du risque :

Le risque radiologique dans la Somme est lié :

- Aux transports par voie aérienne (transit assez rare), par voie ferroviaire (1 convoi par mois environ), ainsi que par voie routière ou autoroutière (plus fréquent, mais concerne les colis les moins dangereux).
- A l'utilisation des radioéléments à des fins médicales, industrielles, d'enseignement ou de recherche. Au 1^{er} janvier 2006, 60 sources réparties dans 45 établissements étaient comptabilisées dans le département.
- Aux effets aléatoires liés à la dispersion atmosphérique de radioéléments en provenance de l'une des centrales nucléaires (Paluel et Penly) situées dans le département de la Seine-Maritime.

Principe de couverture

Le SDACR a pris en compte le montage d'une CMIR départementale et fait donc apparaître un fort déficit de spécialistes formés (notamment RAD 2 – chef d'équipe CMIR). Compte tenu de la faible probabilité d'occurrence et du retour d'expérience en la matière, le conseiller technique du risque radiologique avait, en 2003, souhaité que l'on ne constitue qu'une équipe de reconnaissance à l'échelon départemental. En cas de besoin, une CMIR d'un département voisin (Nord ou Seine Maritime) sera demandée.

Un ajustement du SDACR en ce sens s'avère aujourd'hui nécessaire.

Partant de cette nouvelle base, la couverture opérationnelle en la matière devra être réalisée par un CIS bénéficiant d'une GAC à ossature professionnelle et d'un VRT (cet engin plus spécialisé « chimique » permet néanmoins, moyennant l'ajout de matériels spécifiques, d'être opérationnel pour la reconnaissance du risque radiologique) et d'une position géographique centrale, car plus de 50% des sources radioactives fixes sont présentes dans l'agglomération Amiénoise.

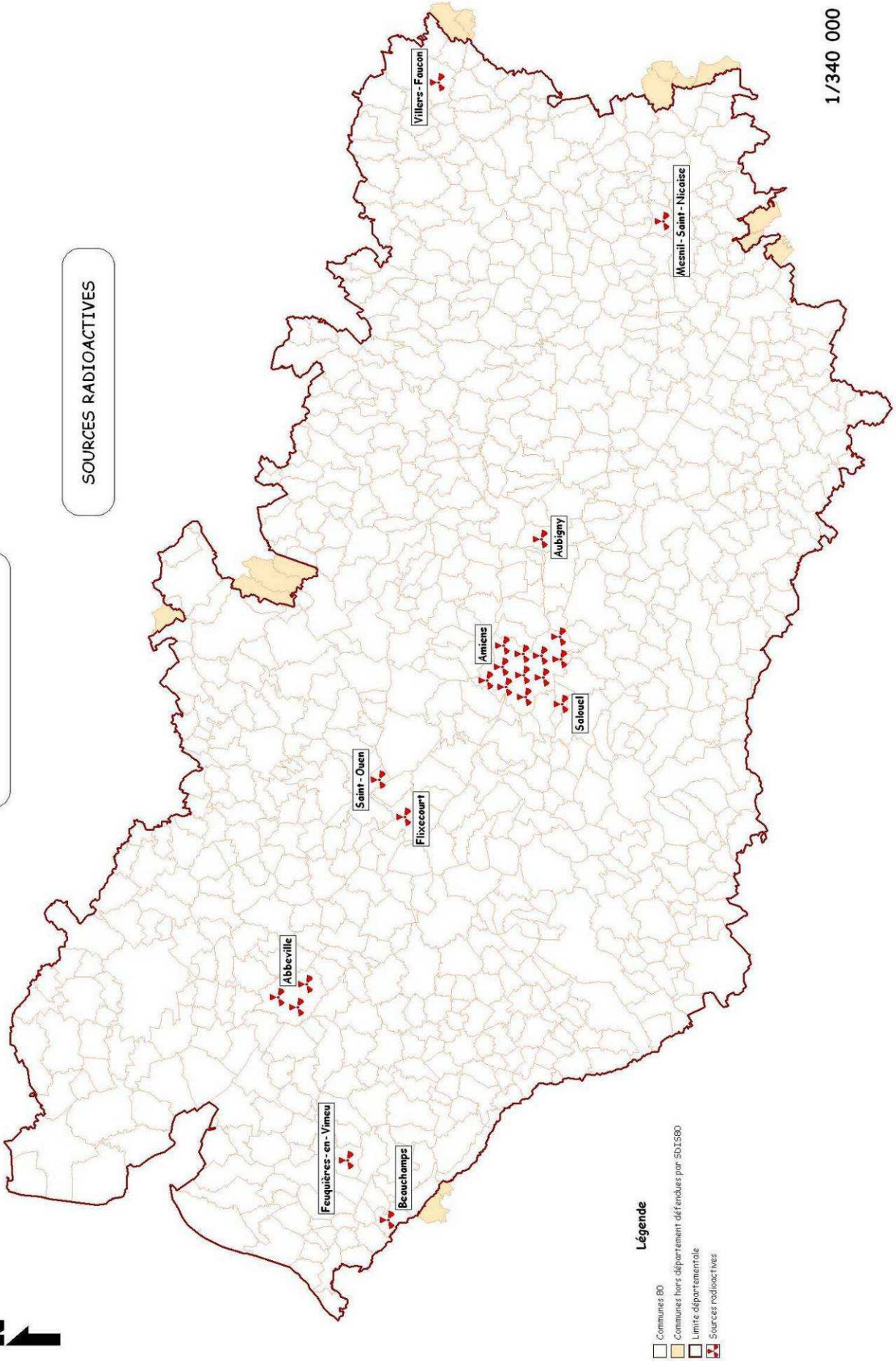
Le CSP Ferry répond à l'ensemble de ces critères. De plus, ses personnels déjà formés sont tous recyclés, et le reste du personnel sera formé à l'UV RAD 1 – équipier CMIR.

Enfin, dans un souci de quadrillage du risque sur le territoire départemental, les personnels titulaires de l'UV RAD 1 ou 2 des CSP Abbeville, Amiens Catelas et Péronne seront également recyclés sur la base de l'UV RAD 1.



LA SOMME

SOURCES RADIOACTIVES



Légende

- Communes SO
- Communes hors département d'indus par SDIS580
- Limite départementale
- Sources radioactives

Source : BD CARTO - IGN 2004

Auteur: DDSIS80 - SDOP - BUREAU SIG - 15/03/2007

LE RISQUE BIOLOGIQUE ET SANITAIRE

Analyse du risque :

Il regroupe les risques de pandémies, d'épizootie, et autres menaces sanitaires (grippe aviaire, SRAS, maladie de la vache folle...) jusqu'aux attentats avec diverses substances. Le vecteur principal de transmission à prendre en compte est le transport (victimes, animaux, autres ...)

La Baie de Somme constitue une halte sur le trajet migratoire des oiseaux, justifiant la création du parc ornithologique du Marquenterre (site classé depuis 1998) et de la maison de l'oiseau. Une réserve naturelle au Nord de la Baie de Somme qui englobe le parc Ornithologique du Marquenterre permet la protection des oiseaux, espèces végétales et mammifères, notamment la colonie de phoques qui a établi domicile dans la baie depuis 1986.

Historique :

- La découverte en juillet 2007 de cygnes morts atteints du virus H5N1 sur le territoire national a entraîné la réactivation des mesures relatives au ramassage d'animaux morts en insistant sur les protocoles d'habillage et de déshabillage.
- L'affaire des enveloppes à l'anthrax en 2002 a suscité une psychose dans le pays entraînant l'instauration de protocoles de ramassage des enveloppes, mais aussi de prise en charge des personnes supposées exposées.

Principe de couverture :

L'intervention sur ce type de risque repose sur une procédure d'intervention qui permet la protection maximale des intervenants, en confinant au mieux ou en évacuant les personnes, les animaux ou les produits concernés.

La forte concentration d'oiseaux sur le littoral ainsi que les mouvements migratoires expose plus que tout autre ce secteur à une épizootie de grippe aviaire. Ce constat implique toutes précautions utiles en cas d'intervention sur cette zone pour le ramassage de volatiles. Largement surveillée et analysée par des spécialistes, cette aire ne montre pas de signes laissant à penser que le virus H5N1 y est présent.

Les moyens figurants dans le tableau ci-contre sont prévus pour faire face aux conséquences immédiates d'un risque NRBC.

RISQUE NRBC

MISSIONS		MOYENS		
		Objectifs de nombre	Type	Objectifs de délai
Commandement		1	VLGG	30 min
		1	PCC	75 min
Reconnaissance		1	FPT	20 min
SAP	<i>Soins et transport des victimes</i>	1	VSAV	20 min
		2	VSAV	30 min
		3	VSAV	60 min
	<i>Désincarcération</i>	1	VSR	30 min
		1	VSR	45 min
		1	VSR	60 min
	<i>Soins à de nombreuses victimes</i>	1	PMA	60 min
	<i>Décontamination</i>	1	CE déconta	90 min
		autres	Moyens Dépt voisins	90 min
	<i>Evacuation</i>	X	VTP SP	délai lié au risque
X		Moyens privés ou publics		
<i>Distribution de médicaments</i>		A la charge des services concernés		
intervention sur le risque NRB ou C	<i>Première action (reconnaissance)</i>	1	FPT RCH	30 min
		1	VRT (équipe de RECO)	60 min
	<i>Actions complémentaires et lutte contre les pollutions</i>	1	CE Dépol	60 min
		1	FPT RCH	60 min
INCENDIE	<i>Protection respiratoire des personnels</i>	1	CEAR	60 min
		1	Lots bouteilles	45 min
	<i>Lutte contre l'incendie- Protection</i>	1	FPT	20 min
		1	VID	45 min
	<i>Lutte contre les feux spéciaux</i>	1	FMOGP	45 min
OD	<i>Ventilation</i>	1	Ventilateur	45 min
	<i>Eclairage</i>	1	Lots éclairage	30 min

Nota : Eclairage en fonction de l'heure de l'intervention

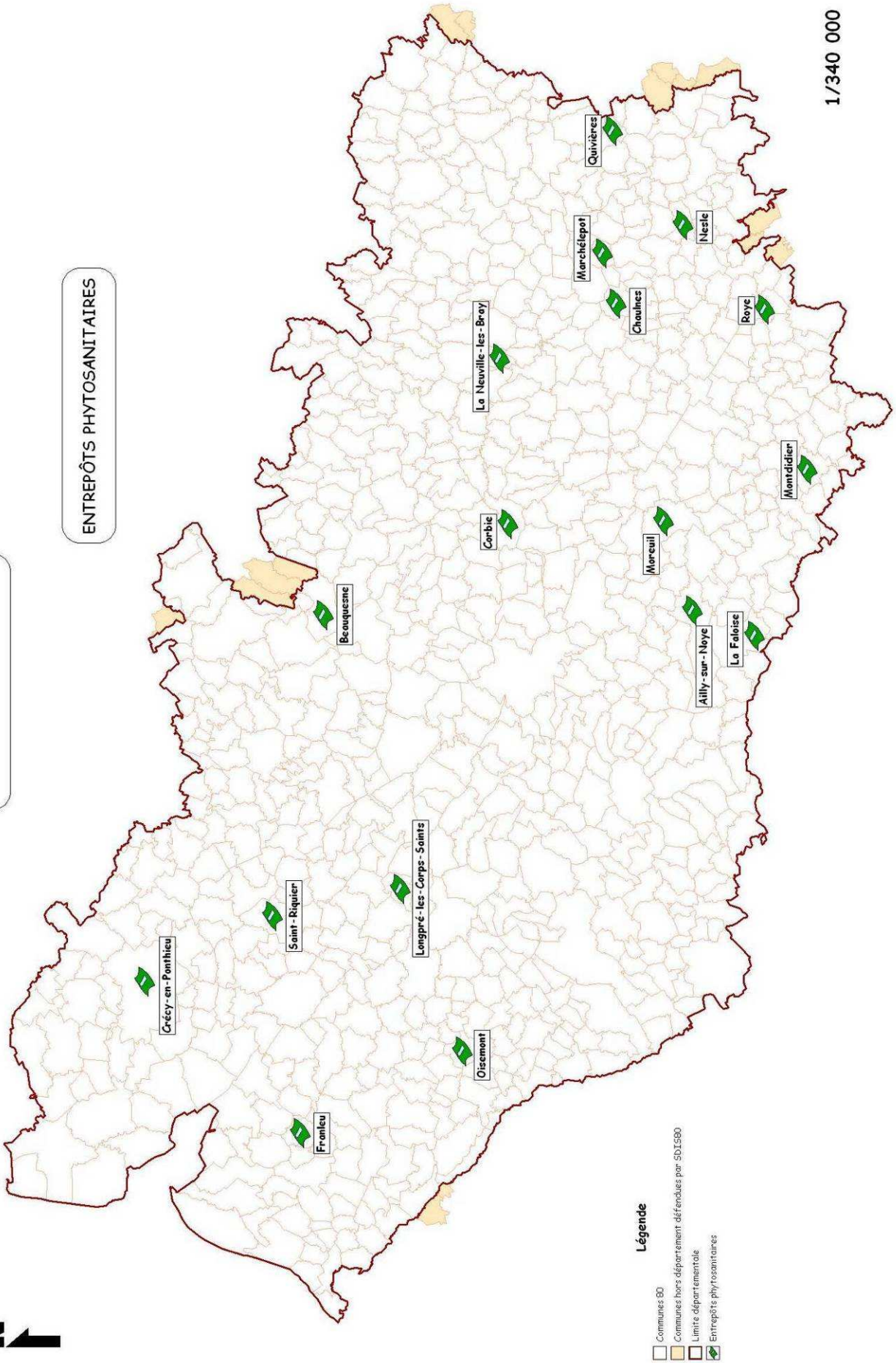
Tenues TLD dans FPT et VSAV









LA SOMME

ENTREPÔTS PHYTOSANITAIRES



Légende

-  Communes SD
-  Communes hors département défendues par SDIS80
-  Limite départementale
-  Entrepôts phytosanitaires

1/340 000

Source : BD CARTO - IGN 2004

Auteur: DDSIS80 - SDOP - BUREAU SIG - 15/03/2007

1.6. Risques Sociétaux

Analyse du risque :

Les risques sociétaux correspondent aux risques générés par l'augmentation brutale de la densité de la population sur un espace donné et pendant un temps donné.

Les éléments pris en compte sont :

- le tourisme,
- les rassemblements de foule.

La vocation touristique du département, récemment favorisée par les accès autoroutiers, a contribué à l'urbanisation de toute la côte et constitue à l'heure actuelle un attrait non négligeable en période estivale.

Saint Valery sur Somme, Le Hourdel et Le Crotoy sont des ports de plaisance très fréquentés tandis que Quend, Fort Mahon et Cayeux sur Mer sont des communes à forte densité estivale.

Les grands rassemblements de foule ont essentiellement lieu sur la côte picarde à l'occasion de compétitions sportives et sur la ville d'Amiens lors de rassemblements culturels.

Les rassemblements ponctuels sont généralement annoncés peu de temps avant leur réalisation et sur des lieux différents à chaque fois, ce qui rend impossible leur prise en considération dans le SDACR. Toutefois, les services prévention et prévision prennent en compte ces évènements afin d'y apporter une réponse spécifique en fonction des risques générés.

Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont également à prendre en compte. Les ZUS répertoriées sont les suivantes :

COMMUNES	QUARTIERS	POPULATION 1999
ABBEVILLE	Soleil Levant – Les Bouleaux	1 417
ABBEVILLE	Z.A.C. l'Espérance	4 213
AMIENS	Etouvie	8 530
AMIENS	Quartier Nord	15 191
AMIENS	Quartier Sud-Est	6 921
TOTAL :		36 272

Historique :

- Les activités pratiquées en Baie de Somme constituent un danger de part l'amplitude et la rapidité des marées. A plusieurs reprises, les pompiers ont dû se rendre au secours de promeneurs imprudents encerclés par la marée montante et incapables de revenir à cause des forts courants, de véliplanchistes et kayakistes en difficultés, de personnes inexpérimentées dont l'embarcation avait chaviré, ou de chasseurs aventureux.
- L'attrait touristique engendre une augmentation importante de la population estivale notamment lors des week-ends prolongés ou en période de congés scolaires, multipliant par 10 voire par 30 la population de certaines communes. Cet élément entraîne une augmentation du nombre des interventions notamment pour les secours à personnes.

Objectifs de couverture :

Les moyens figurants dans le tableau ci-après sont prévus pour faire face à un panel des risques élargis englobant tant le sauvetage de personnes que les incendies.

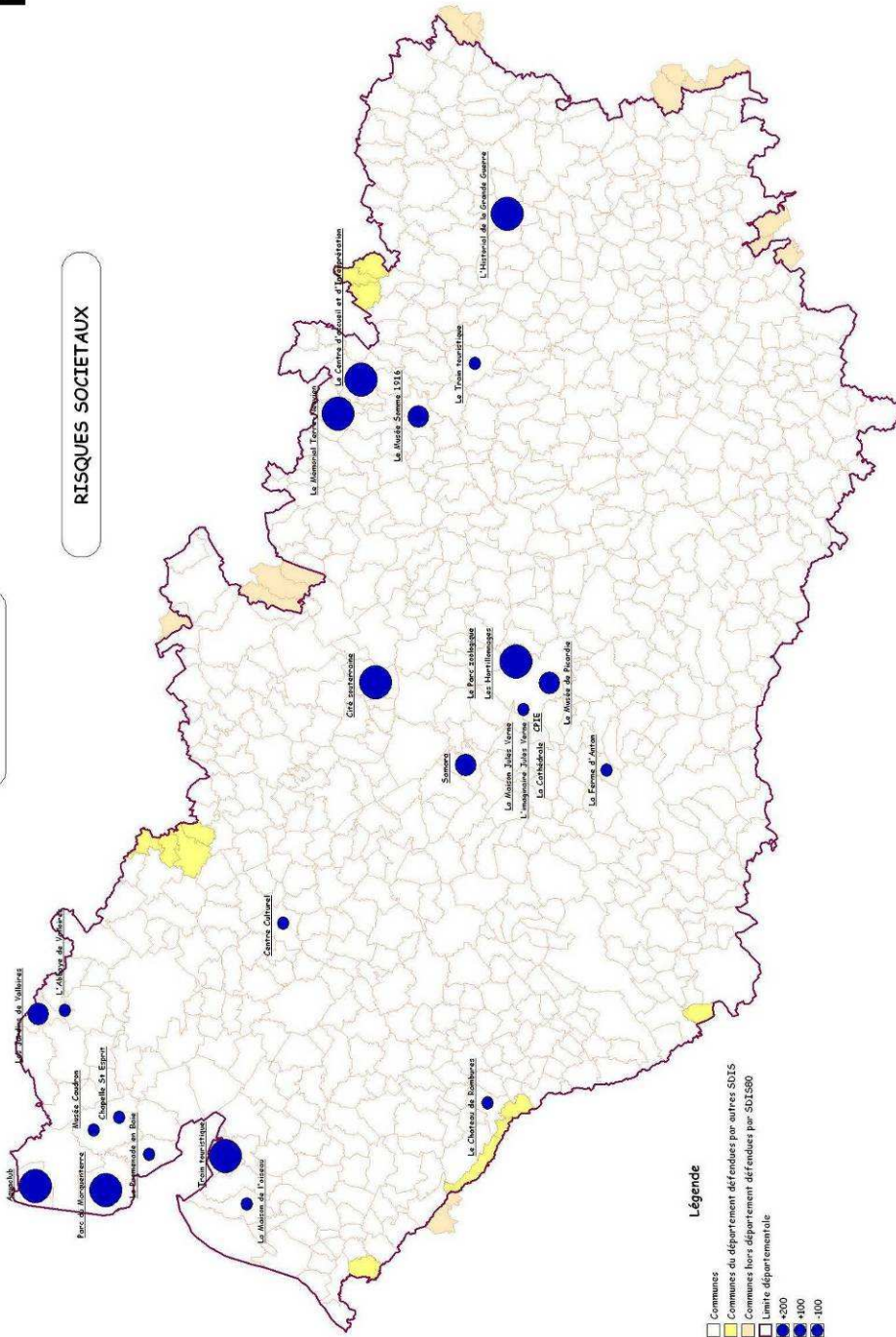
RISQUES SOCIETAUX				
MISSIONS		MOYENS		
		Objectifs de nombre	Type	Objectifs de délai
Commandement		1	VLCG	30 min
		1	PCC	75 min
SAP	<i>Soins et transport des victimes</i>	1	VSAV	10 min
		1	VSAV	20 min
		2	VSAV	30 min
	<i>Désincarcération</i>	1	VSR	30 min
	<i>Soins à de nombreuses victimes</i>	1	PMA	60 min
	<i>Sauvetage en mer</i>	1	U SAV	45 min
		1	U SAV	60 min
	Moyens SC et CROSS			
INCENDIE	<i>Lutte classique</i>	1	FPT	10 min
		1	FPT	20 min
		2	FPT	30 min
	<i>Alimentation en eau</i>	1	FMOGP	45 min
		1	CE H2O	60 min
	<i>Sauvetage</i>	1	EA	30 min
		1	EA	45 min
	<i>Assistance respiratoire</i>	1	CEAR	60 min
1		Lots bouteilles	45 min	
OD	<i>Ventilation</i>	1	Ventilateur	45 min
	<i>Protection</i>	1	VID	45 min
	<i>Eclairage</i>	1	Lots éclairage	30 min

Nota : Eclairage en fonction de l'heure de l'intervention



LA SOMME

RISQUES SOCIETAUX



Légende

- Communes
- Communes du département défendues par autres SDIS
- Communes hors département défendues par SDIS80
- Limite départementale
- +200
- +100
- 100

1/340 000

1.7. Sites Spécifiques

1.7.1. Risque Agglomération

Analyse du risque :

Le département compte deux grosses agglomérations qui sont AMIENS et ABBEVILLE, totalisant respectivement 139 210 hab (densité 2789,78 hab/km²) et 25 439 habitants (densité 962,87 hab/km²).

Deux grosses communes proches d'AMIENS ont une population plus faible mais une densité au km² assez importante. Il s'agit de LONGUEAU avec 5 251 habitants (densité de 1539,88 hab/km²) et SALOUEL avec 4 213 habitants (densité de 919,87 hab/km²)

Une telle concentration de personnes induit un niveau de risque accru, il convient donc de considérer ces données dans cette analyse et de prévoir des moyens qui prennent en compte tous les risques associés.

Objectifs de couverture :

Les moyens figurants dans le tableau ci-après sont prévus pour répondre à un risque qui se veut élever car proportionnel à la population tout en prévoyant un panel de missions représentatif de celles pouvant survenir.

RISQUE AGGLOMERATION

MISSIONS		MOYENS			
		Objectifs de nombre	Type	Proposition DDSC	Proposition SDIS 80
Commandement		1	VLCG	20 min	20 min
		1	PCC	30 min	30 min
SAP	<i>Soins et transport des victimes</i>	1	VSAV	10 min	10 min
		1	VSAV	20 min	20 min
		1	VSAV	30 min	30 min
	<i>Désincarcération</i>	1	VSR	10 min	15 min
	<i>Soins à de nombreuses victimes</i>	1	PMA	30 min	60 min
	<i>Dégagement de décombres</i>	1	U SD	45 min	60 min
		1	U cyno	45 min	60 min
	<i>Sauvetage en milieu périlleux</i>	1	U GRIMP	45 min	45 min
INCENDIE	<i>Lutte classique</i>	1	FPT	10 min	10 min
		1	FPT	10 min	20 min
		2	FPT	30 min	30 min
		1	FPT	45 min	45 min
	<i>Alimentation en eau</i>	1	FMOGP	45 min	45 min
		1	CD + MPR	45 min	45 min
	<i>Sauvetage</i>	1	EA	10 min	10 min
		1	EA	20 min	20 min
	<i>Risque Chimique</i>	1	VRT	20 min	20 min
		1	CE Dépol	30 min	30 min
OD	<i>Eclairage</i>	1	Lots éclairage	30 min	30 min
	<i>Ventilation</i>	1	ventilateur	30 min	30 min
	<i>Protection</i>	1	VID	30 min	30 min
	<i>Assistance respiratoire</i>	1	lots bouteilles	30 min	30 min

Nota : Eclairage en fonction de l'heure de l'intervention

Propositions de défense de l'Agglomération d'AMIENS

Les motifs :

A l'heure actuelle, deux centres assurent les secours sur Amiens et les communes périphériques. Avant d'engager des travaux dans ces deux centres, qui représentent des investissements importants, il convient de réaliser une étude sur la couverture opérationnelle la plus adaptée sur Amiens Métropole et sa périphérie.

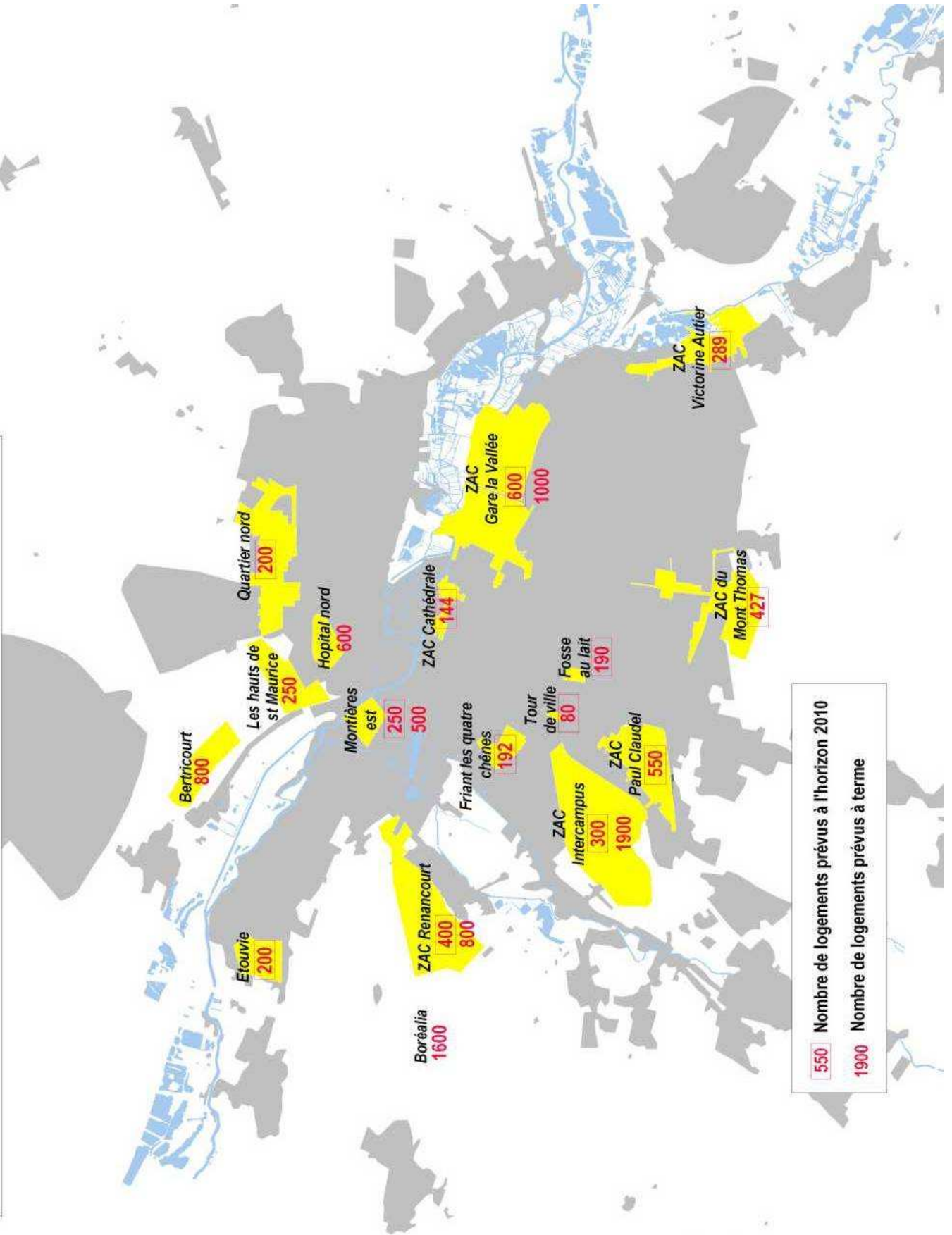
Cette étude est motivée par :

- Le projet de réhabilitation de Catelas ;
- La construction d'un nouveau centre à Ferry ;
- Les recommandations de la DDSC : Catelas effectue en moyenne 4769 sorties de secours à personnes par an. Au-delà de 2920 sorties de VSAV par an, la question doit être posée de la répartition géographique des véhicules dans plusieurs unités d'interventions ;
- Il en est de même pour les sorties pour incendie, au-delà de 730 sorties de FPT (Catelas effectue en moyenne 977 sorties pour feu par an) ;
- La distribution des secours à partir de plusieurs centres permet un appui mutuel et complémentaire en cas d'interventions multiples ou importantes.

Pour cette étude, les objectifs suivants sont fixés :

- Améliorer la répartition de l'activité opérationnelle des deux centres ; en effet Catelas effectue en moyenne 8180 interventions par an et Ferry 3879 (moyenne 2003-2007) ;
- Prendre en compte les projets de développements urbains d'Amiens métropole et notamment le projet Boréalia situé à l'ouest sur Renancourt, Pont de Metz et Salouël ainsi que les ZAC inter campus et Paul Claudel ;
- Améliorer la distribution des secours qui sont hors délais (plus de 10 minutes) dans les communes de Dreuil, Dury, Pont de Metz, Rivery, Saleux et Salouël, classées en zone A (zone urbaine).

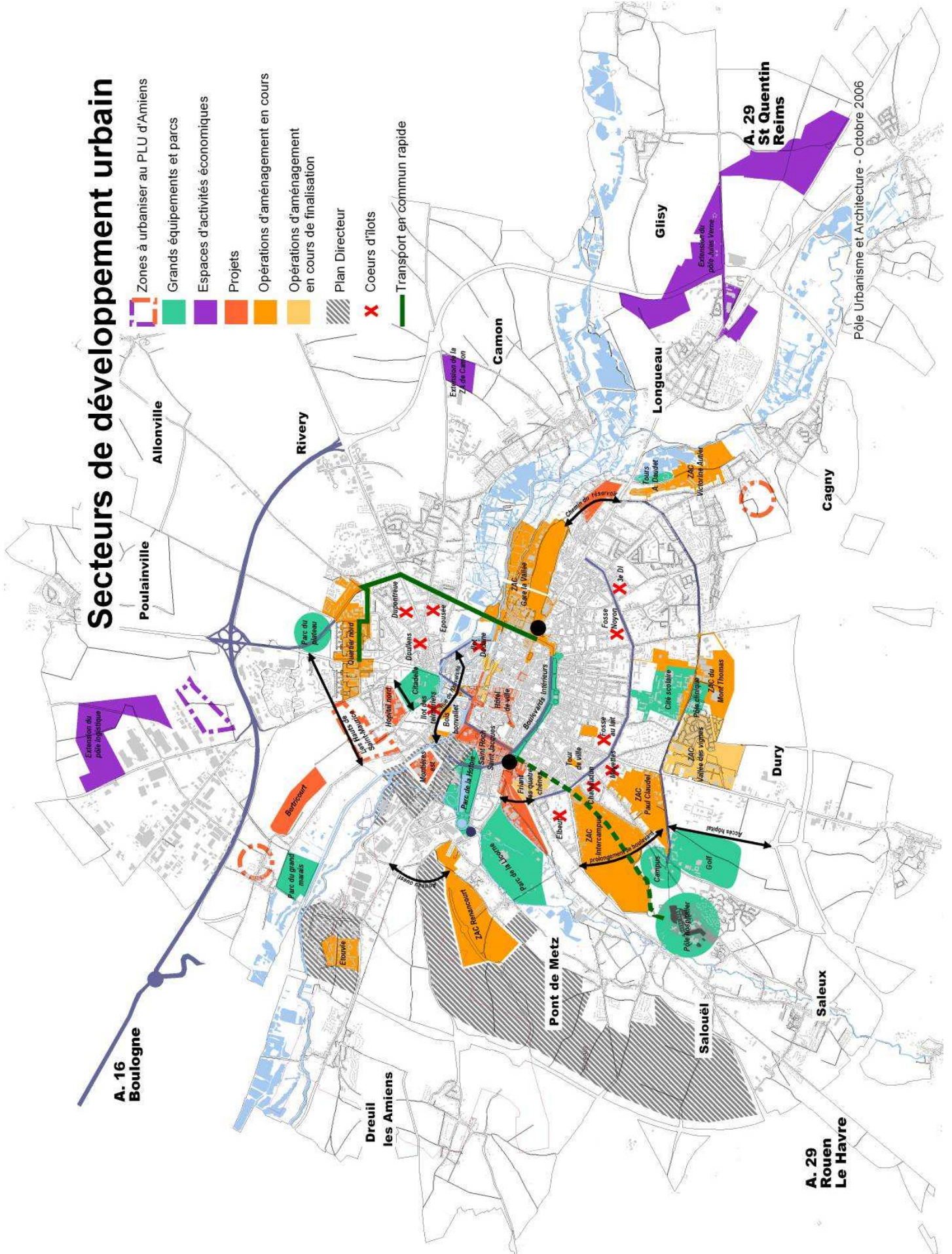
OPERATIONS DE LOGEMENTS PLANIFIEES



550 Nombre de logements prévus à l'horizon 2010
1900 Nombre de logements prévus à terme

Secteurs de développement urbain

- Zones à urbaniser au PLU d'Amiens
- Grands équipements et parcs
- Espaces d'activités économiques
- Projets
- Opérations d'aménagement en cours
- Opérations d'aménagement en cours de finalisation
- Plan Directeur
- Coeurs d'îlots
- Transport en commun rapide



Pôle Urbanisme et Architecture - Octobre 2006

Trois hypothèses sont présentées :

Hypothèse n°1

Présentation :

La couverture opérationnelle d'Amiens Métropole est assurée par quatre centres. Le CIS Catelas est maintenu et réhabilité. Le CIS Ferry est reconstruit. Deux nouveaux centres sont créés, l'un dans le secteur Sud et l'autre dans le secteur Nord. Le CPI est donc remplacé par un CIS. Ce centre – dont la localisation est à définir – défendrait la vallée Saint Ladre et sa zone commerciale, Amiens Nord, le secteur rive droite et les communes extérieures situées au nord d'Amiens.

Les avantages :

- Cela donne une meilleure répartition de l'activité opérationnelle entre les centres : le nombre d'interventions annuelles estimé (moyenne 2001-2003) est pour :
 - o Catelas : 4480
 - o Ferry : 3250
 - o Sud : 1700
 - o Nord : 1240
- La réduction de l'activité opérationnelle de Catelas est importante ;
- Le centre de Poulainville est valorisé ;
- Le centre Sud absorbera l'activité opérationnelle générée par le développement de l'ouest de l'agglomération ;
- Le centre Nord doit permettre un accès direct sur la rocade et sur la future autoroute A 24 Amiens-Lille, ainsi qu'une meilleure défense de la zone industrielle nord ;
- Catelas aura une activité principalement urbaine ;
- Les délais d'intervention pour Dury, Pont de Metz, Saleux et Salouël défendues par le centre Sud et de Rivery défendue par le centre Nord seront raccourcis ;

Les inconvénients :

- Le coût de l'opération qui comprend trois centres à construire et la réhabilitation de Catelas auxquels il faut prévoir quelques recrutements de SPP ;
- La réduction limitée du nombre d'interventions et de l'effectif de Catelas tant que le centre Sud ne sera pas réalisé ;
- La défense de Dreuil les Amiens reste hors délai.

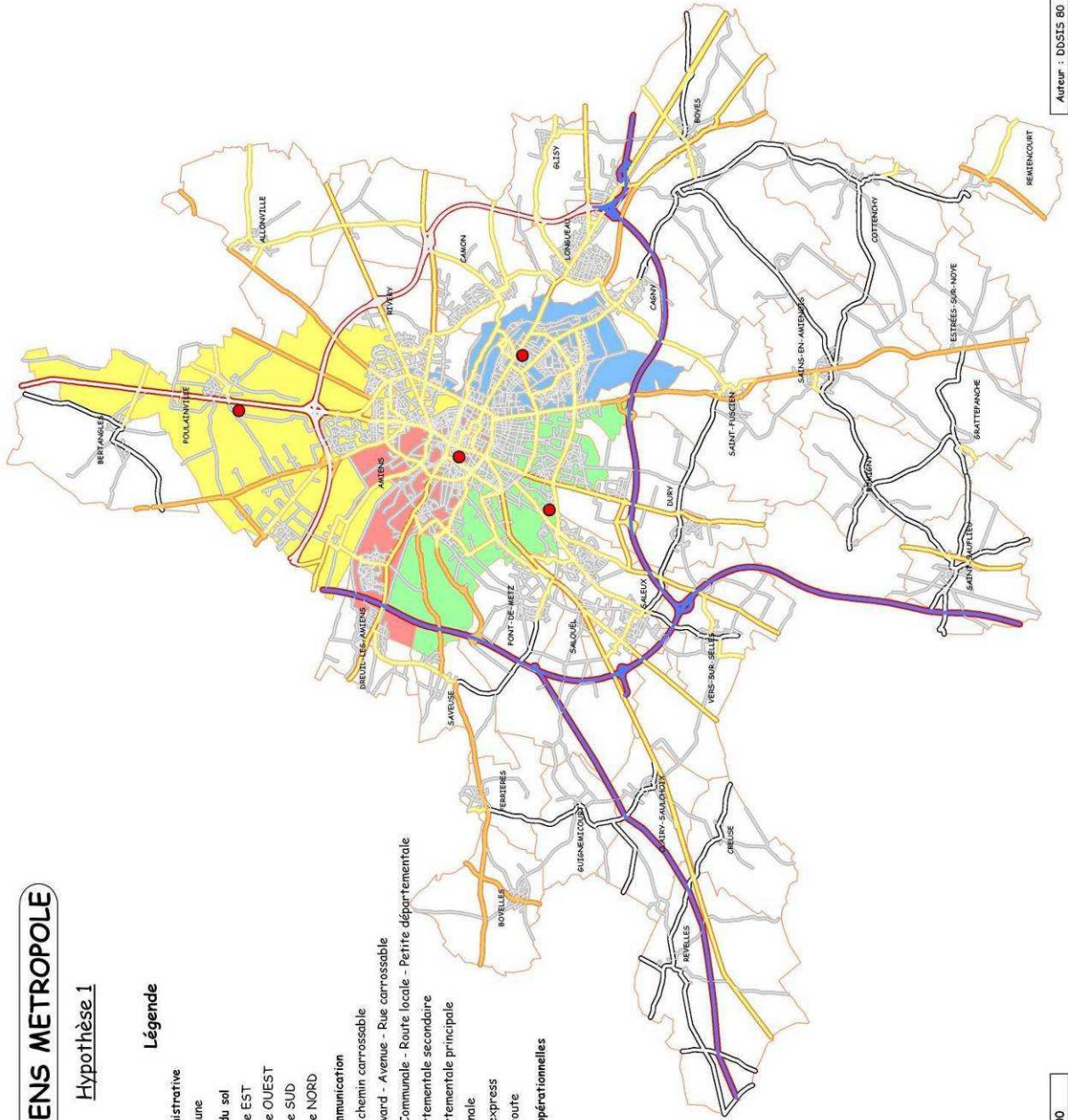


AMIENS METROPOLE

Hypothèse 1

Légende

- Entité administrative
 - Commune
- Occupation du sol
 - Centre EST
 - Centre OUEST
 - Centre SUD
 - Centre NORD
- Voies de communication
 - Rue - chemin carrossable
 - Boulevard - Avenue - Rue carrossable
 - Voie Communale - Route locale - Petite départementale
 - Départementale secondaire
 - Départementale principale
 - Nationale
 - Voie express
 - Autoroute
- Structures opérationnelles
 - CTS

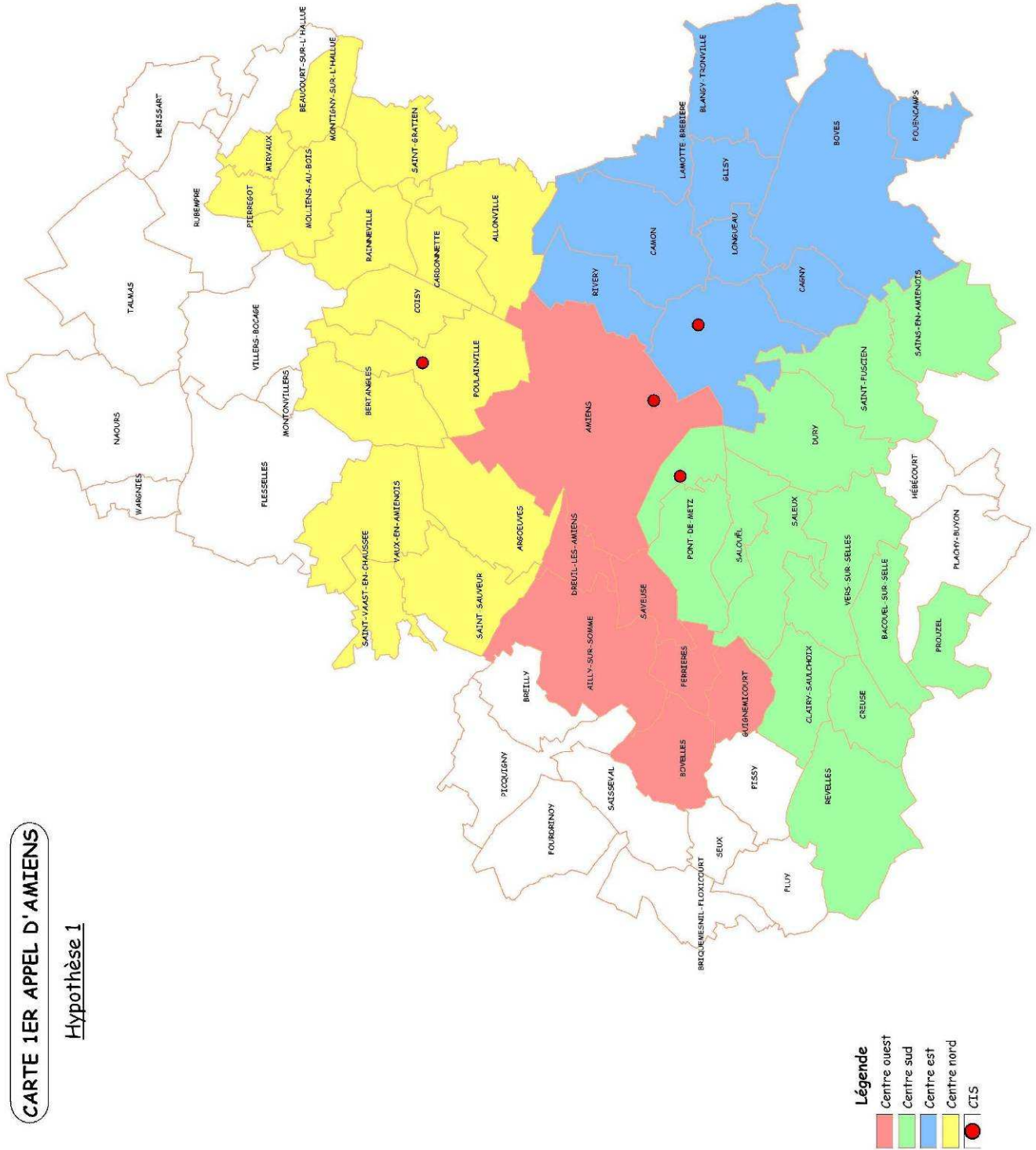


1/90 000

Auteur : DUSTIS 80 - GFR - Service Prévision - Bureau SIG - 29/05/08

CARTE 1ER APPEL D'AMIENS

Hypothèse 1



- Légende**
- Centre ouest
 - Centre sud
 - Centre est
 - Centre nord
 - CLS

Hypothèse n°2

Présentation :

La couverture opérationnelle d'Amiens Métropole est assurée par quatre centres. Le CIS Ferry est reconstruit. Le CSP Catelas est déplacé à l'Ouest d'Amiens. Deux autres nouvelles casernes sont construites, l'une dans le secteur Sud et l'autre au Nord avec le remplacement du CPI par un CIS.

Les avantages :

- Cette solution présente une bonne répartition géographique des unités et donne le meilleur équilibre de l'activité opérationnelle entre les centres. Le nombre d'interventions annuelles estimées (moyenne 2001-2003) est pour :
 - o Secteur Ouest : 3780
 - o Secteur Est : 3370
 - o Secteur Sud : 1750
 - o Secteur Nord : 1770
- Une diminution importante de l'activité de Catelas est obtenue ;
- Le centre Sud pourra absorber l'activité générée par le développement de l'ouest de l'agglomération ;
- Le centre Nord est valorisé ;
- Le centre Ouest devient un centre principalement urbain ;
- Toutes les communes classées en zone A sont défendues dans des délais proches des délais réglementaires ;
- Le centre Nord, en fonction de sa localisation, doit permettre un accès direct sur la rocade et sur la future autoroute A 24 Amiens-Lille, ainsi qu'une meilleure couverture opérationnelle de la zone industrielle nord ;
- L'acceptation de la mobilité sur le centre Nord sera plus facile avec le déplacement simultané de Catelas sur le centre Ouest ;
- La construction progressive du centre Est, du centre Nord, du centre Ouest puis du centre Sud est possible.

Les inconvénients :

- Le coût de l'opération car il y a quatre centres à construire ainsi qu'un renforcement du nombre de SPP ;
- Une opposition sociale est possible avec le déménagement de Catelas.



AMIENS METROPOLE

Hypothèse 2

Légende

Entité administrative

Commune

Occupation du sol

Centre EST

Centre OUEST

Centre SUD

Centre NORD

Voies de communication

Rue - chemin carrossable

Boulevard - Avenue - Rue carrossable

Voie Communale - Route locale - Petite départementale

Départementale secondaire

Départementale principale

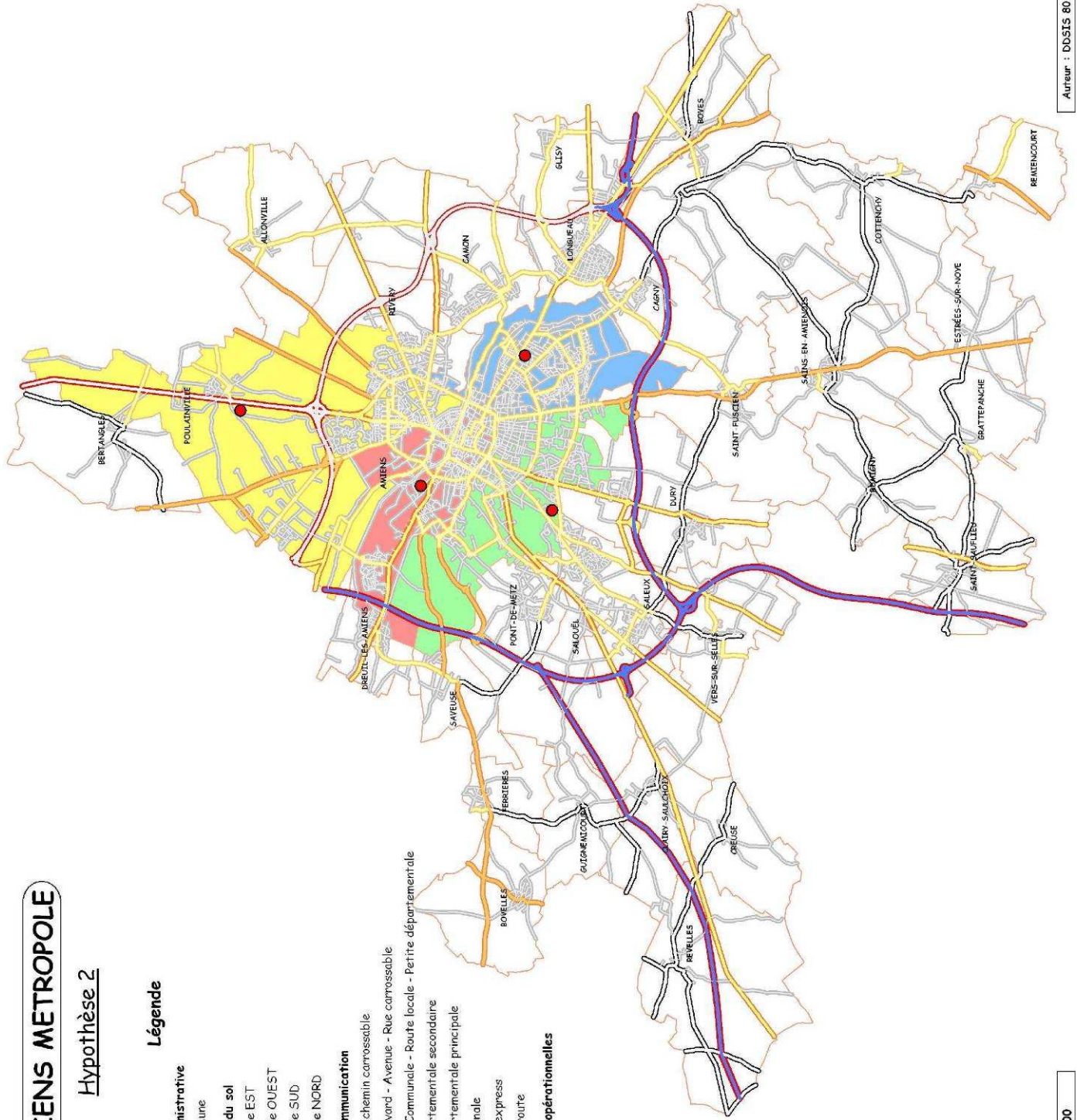
Nationale

Voie express

Autoroute

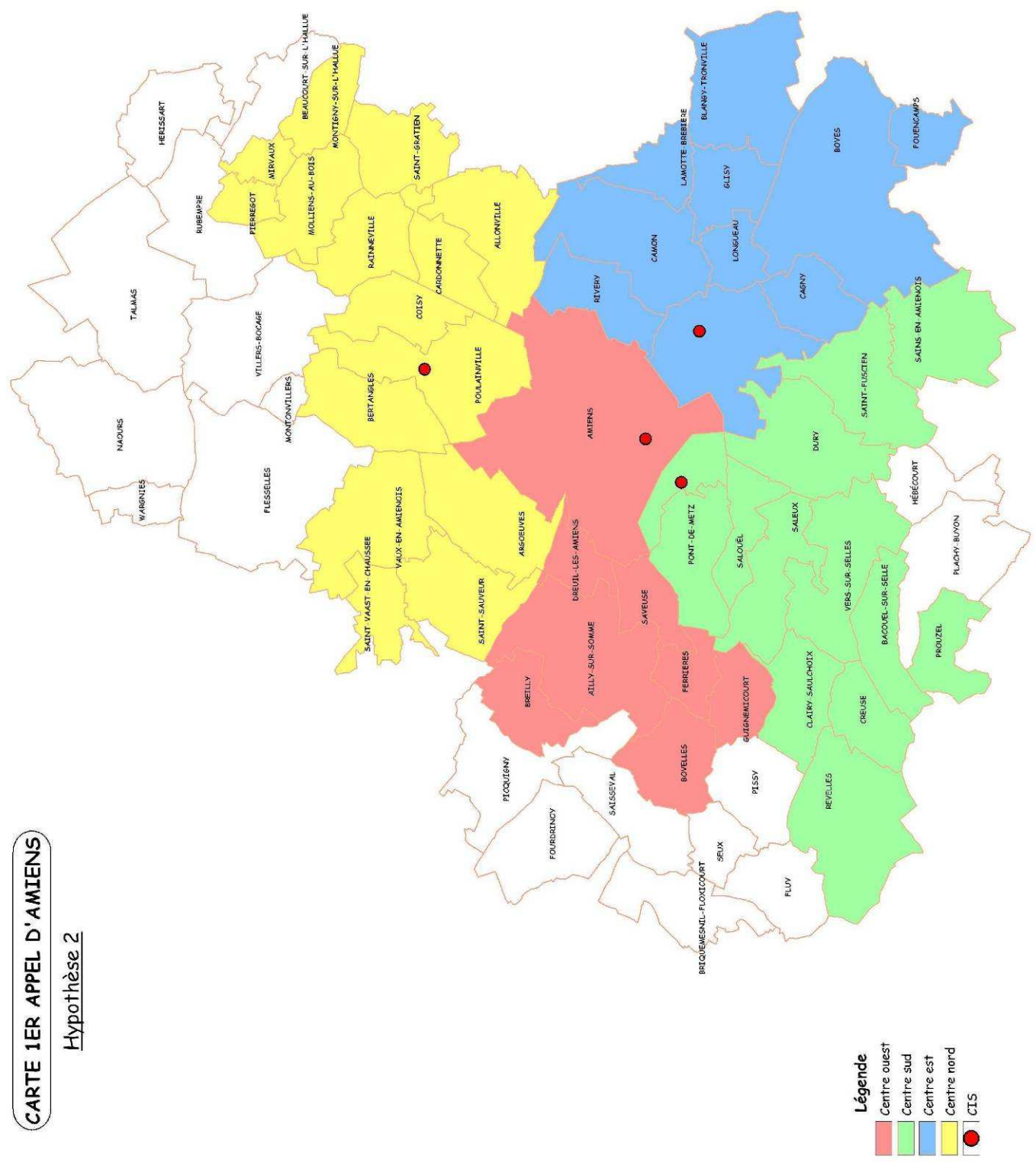
Structures opérationnelles

CIS



CARTE 1ER APPEL D'AMIENS

Hypothèse 2



Légende

- Centre ouest
- Centre sud
- Centre est
- Centre nord
- CTS

1/115 000

Hypothèse n°3

Présentation :

La couverture opérationnelle d'Amiens Métropole reste inchangée. Elle est assurée par le CSP Catelas réhabilité et le CSP Ferry reconstruit au même endroit.

Les avantages :

- Le coût de l'opération semble être le plus faible :
- La satisfaction sociale, avec l'amélioration des conditions de travail, est assurée à court terme.

Les inconvénients :

- Six communes de l'agglomération restent défendues hors délais ;
- Le déséquilibre important de l'activité opérationnelle entre les deux centres est maintenu ;
- Il n'y a aucune possibilité d'agrandissement de la remise de Catelas ce qui implique qu'une plus forte sollicitation des moyens existants, liée à l'extension de l'agglomération, pourra entraîner une augmentation des délais dans la distribution des secours ;
- In ne répond pas au souhait de la ville d'Amiens de reprendre le site de Catelas ;
- Les recommandations de la DDSC en ce qui concerne la répartition géographique des VSAV et des FPT ne sont pas respectées.

Conclusion :

Il est nécessaire de prendre une décision rapidement afin de pouvoir prendre éventuellement une option sur les terrains disponibles.

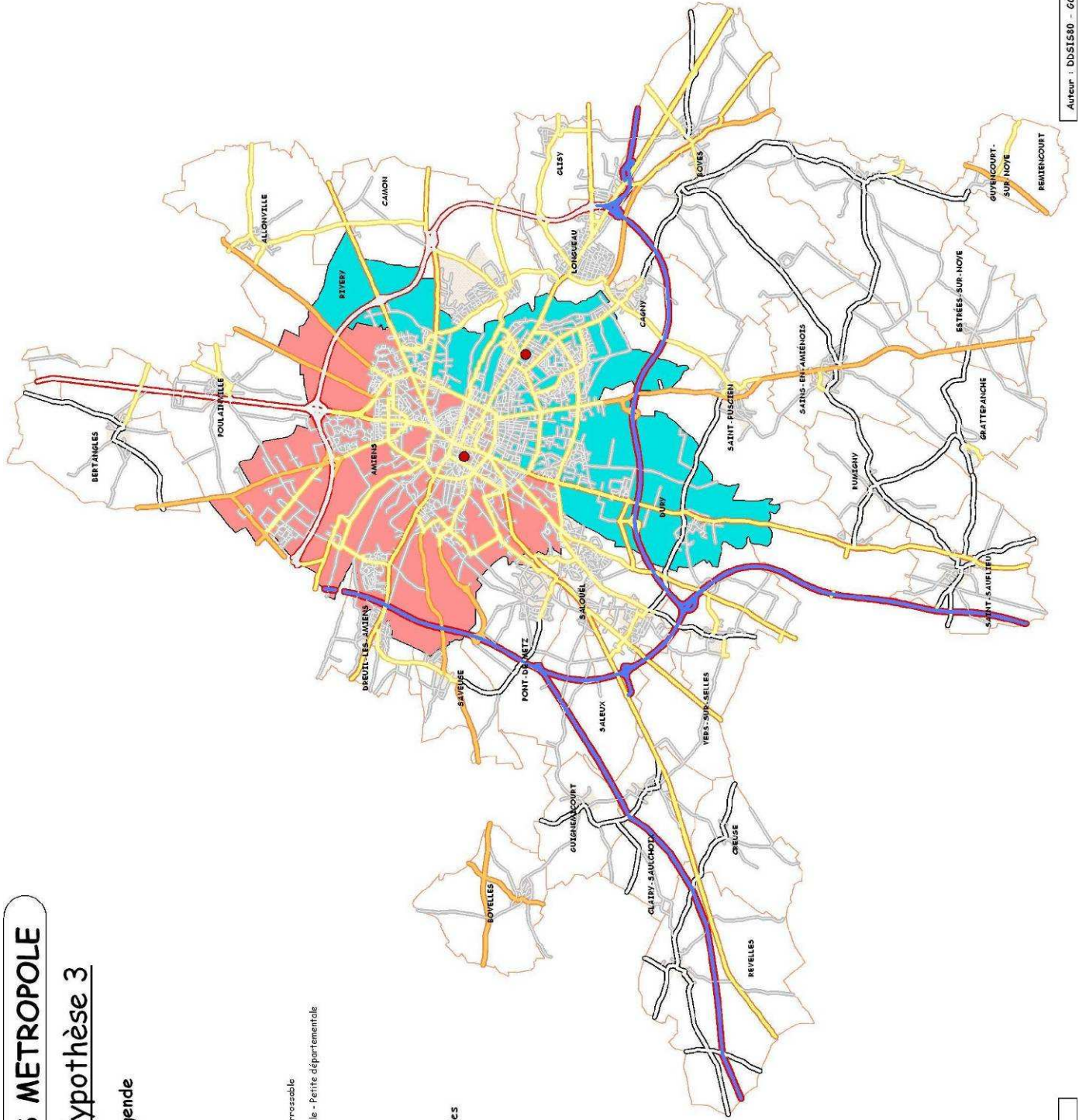


AMIENS METROPOLE

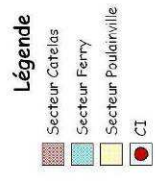
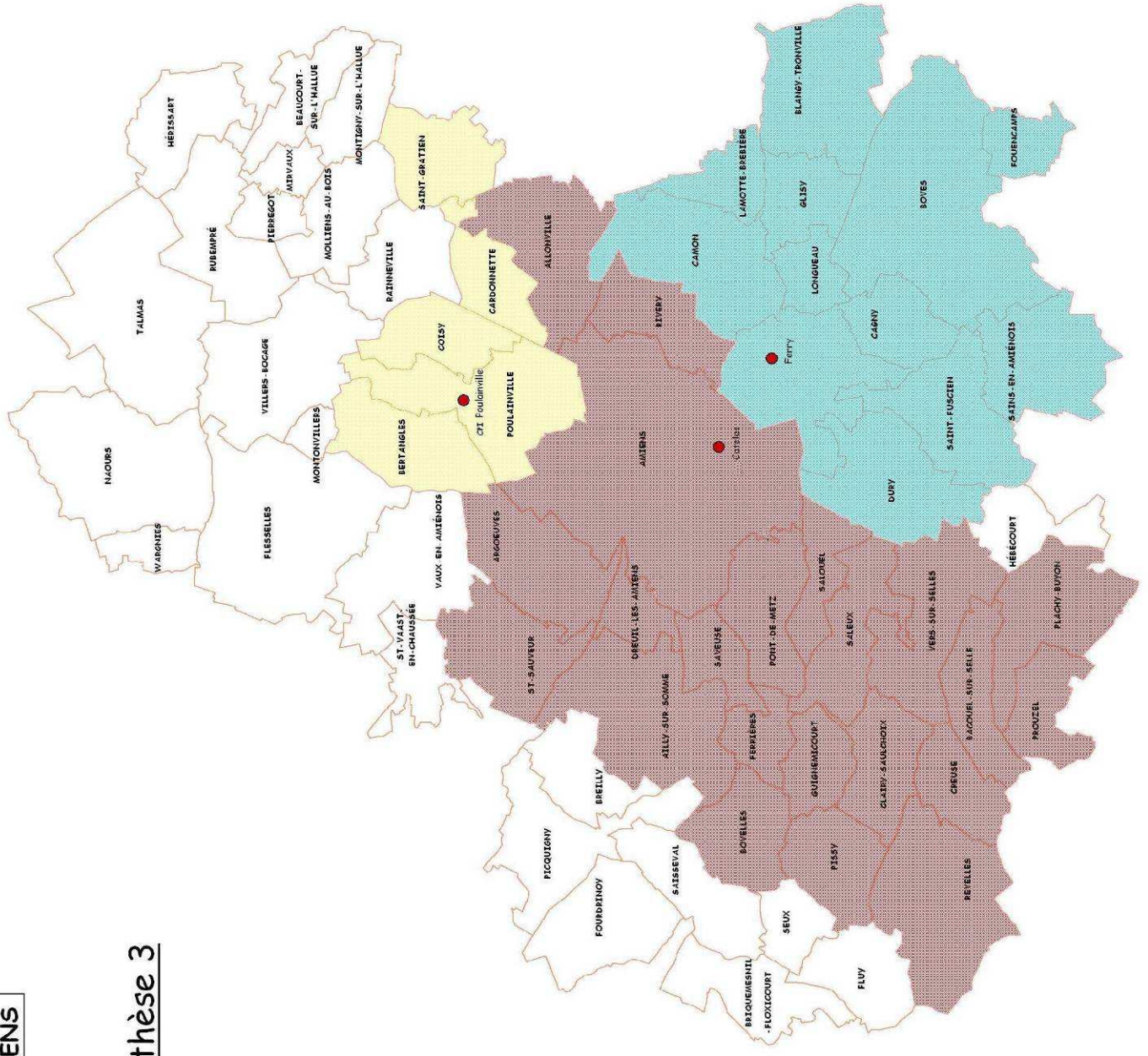
Hypothèse 3

Légende

- Commune
- Sectorisation**
 - Catelas existant
 - Ferry existant
- Voies de communication**
 - Rue - chemin carrossable
 - Boulevard - Avenue - Rue carrossable
 - Voie Communale - Route locale - Petite départementale
 - Départementale secondaire
 - Départementale principale
 - Nationale
 - Voie express
 - Autoroute
- Structures opérationnelles**
 - CI Ferry
 - CI Catelas



Hypothèse 3



SYNTHESE DES DELAIS

COMMUNES	Hypothèse 1		Hypothèse 2		Hypothèse 3	
	DELAIS 1	BALANCE	DELAIS 2	BALANCE	DELAIS 3	
Ailly sur Somme	16	0	15	-1	16	
Allonville	11	-3	11	-3	14	
Amiens	5	/	10	/	5	
Argoeuves	15	-2	15	-2	17	
Bacouel sur Selle	13	-3	13	-3	16	
Bertangles	10	-3	10	-3	13	
Blangy Tronville	14	0	14	0	14	
Bouvelles	17	0	17	0	17	
Boves	12	0	12	0	12	
Cagny	8	0	8	0	8	
Camon	9	0	9	0	9	
Cardonnette	11	-3	11	-3	14	
Clairy Saulchoix	15	-1	15	-1	16	
Coisy	8	-3	8	-3	11	
Creuse	16	-2	16	-2	18	
Dreuil lès Amiens	14	0	12	-2	14	
Dury	12	-3	12	-3	15	
Ferrières	15	0	14	-1	15	
Fouencamps	16	0	16	0	16	
Glisy	12	0	12	0	12	
Guignemicourt	18	0	17	-1	18	
Lamotte Brebières	11	0	11	0	11	
Longueau	8	0	8	0	8	
Mirvaux	17	-1	17	-1	18	Villers Bocage
Molliens au Bois	15	0	15	0	15	Villers Bocage
Montigny sur l'Hallue	17	-1	17	-1	18	Toutencourt
Pierregot	15	0	15	0	15	Villers Bocage
Pont de Metz	11	-2	11	-2	13	
Poulainville	8	0	8	0	8	
Prouzel	16	-3	16	-3	19	
Rainneville	11	-3	11	-3	14	
Revelles	17	-3	17	-3	20	
Rivery	11	-1	11	-1	12	
Sains en Amiénois	16	-3	16	-3	19	
Saint Fuscien	14	-2	14	-2	16	
Saint Gratien	14	-3	14	-3	17	
Saint Sauveur	13	-6	13	-6	19	
Saleux	11	-4	11	-4	15	
Salouël	9	-3	9	-3	12	
Saveuse	14	0	11	-3	14	
Vaux en Amiénois	13	0	13	0	13	Flesselles
Vers sur Selle	12	-5	12	-5	17	

Code couleur :

	Communes de la zone A
	Communes de la zone C
	Gain en temps
	Temps CPI

ESTIMATION DES COÛTS DEFENSE DE L'AGGLOMERATION D'AMIENS

Hypothèse 1

Catelas	9 M €
Ferry	4,5 M €
SUD	4,5 M €
NORD	7 M €
TOTAL	25 M €

Hypothèse 2

OUEST	4,5 M €
EST	4,5M €
SUD	4,5 M €
NORD	7 M €
TOTAL	20,5 M €

Hypothèse 3

Catelas	9 M €	Réhabilitation
Ferry	7M €	Reconstruction
CPI Poulainville	1 M €	
TOTAL	17 M €	

PROPOSITION D'AJOUT DE MATERIEL DANS DES CPI DU SECTEUR D'ABBEVILLE

Analyse du risque :

ABBEVILLE constitue la deuxième plus grosse agglomération du département, totalisant 25 439 habitants. Sa densité est de 962,87 hab/km².

Les CS susceptibles de renforcer le CSP ABBEVILLE sont relativement éloignés : 25 minutes pour FLIXECOURT (20 minutes par l'A16), 26 minutes pour SAINT VALERY SUR SOMME et 27 minutes pour RUE.

En conséquence, il est proposé de s'appuyer sur trois CPI qui sont plus proches et qui possèdent le personnel nécessaire pour armer les engins proposés.

Nom	Effectif	Nombre d'interventions total (Moyenne 2003-2007)	Moyens proposés	Justification
Ailly le Haut Clocher	24 SP	41	1 FPT à la place du VPI	- Effectif compatible
Saint Riquier	14 SP	43	1 VSAV en plus du VPI	- Effectif compatible - Point noir accidents
Feuquières en Vimeu	24 SP	78	1 PCC en plus du VPI	- Effectif compatible - Spécialisation des personnels - Respect des délais

RISQUE AGGLOMERATION ABBEVILLE

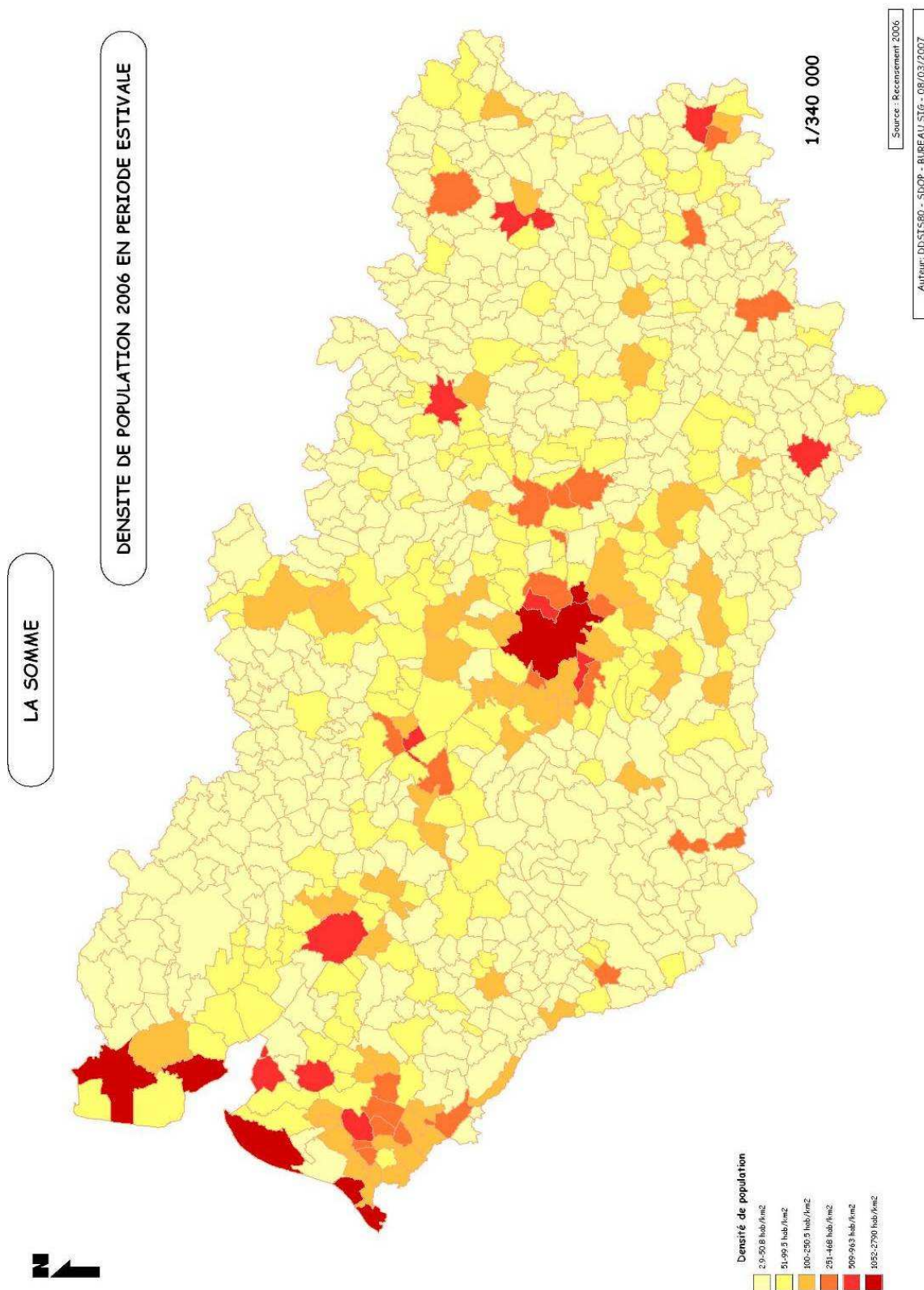
MISSIONS		MOYENS			
		Objectifs de nombre	Type	Proposition SDIS 80	Centre
Commandement		1	VLCG	20 min	ABBEVILLE
		1	PCC	30 min	FEUQUIERES EN VIMEU
SAP	<i>Soins et transport des victimes</i>	1	VSAV	10 min	ABBEVILLE
		1	VSAV	20 min	SAINT RIQUIER
		1	VSAV	30 min	SAINT VALERY SUR SOMME
	<i>Désincarcération</i>	1	VSR	15 min	ABBEVILLE
	<i>Soins à de nombreuses victimes</i>	1	PMA	60 min	FRIVILLE ESCARBOTIN
	<i>Dégagement de décombres</i>	1	U SD	60 min	AMIENS EST
		1	U cyno	60 min	AMIENS EST
<i>Sauvetage en milieu périlleux</i>	1	U GRIMP	45 min	AMIENS SUD	
INCENDIE	<i>Lutte classique</i>	1	FPT	10 min	ABBEVILLE
		1	FPT	20 min	AILLY LE HAUT CLOCHER
		2	FPT	30 min	SAINT VALERY SUR SOMME
		1	FPT	45 min	CRECY EN PONTHEIU
	<i>Alimentation en eau</i>	1	FMOGP	45 min	AMIENS NORD
		1	CD	45 min	RUE
	<i>Sauvetage</i>	1	EA	10 min	ABBEVILLE
		1	EA	20 min	FLIXECOURT
	<i>Risque Chimique</i>	1	VRT	45 min	AMIENS NORD
		1	CE dépol	45 min	AMIENS NORD
OD	<i>Ventilation</i>	1	Ventilateur	30 min	FRIVILLE ESCARBOTIN
	<i>Eclairage</i>	1	Lots éclairage	30 min	FORCEVILLE EN VIMEU
	<i>Protection</i>	1	VID	30 min	NOUVION (VPI)
	<i>Assistance respiratoire</i>	1	Lots bouteilles	30 min	ABBEVILLE

Nota : Eclairage en fonction de l'heure de l'intervention

1.7.2. Risque Saisonnier

PROPOSITION DE GARDE SAISONNIERE SUR LE SECTEUR CÔTIER

Pour faire face à l'affluence estivale sur la zone côtière, une étude afin de proposer une garde au centre (GAC) dans certains CIS a été réalisée.



Le tableau ci-dessous indique le nombre moyen d'interventions mensuelles de mai à septembre pour les centres de :

- Ault
- Cayeux sur Mer
- Fort Mahon
- Le Crotoy
- et Mers les Bains

CIS	mai	juin	juillet	août	septembre
Ault	20	26	43	47	24
Cayeux	19	32	39	46	28
Fort Mahon	25	39	82	83	26
Le Crotoy	24	24	40	41	23
Mers les Bains	26	34	50	53	32

Au vu du nombre d'interventions – notamment en Juillet et Août – il est proposé une GAC de 4 SP de jour, de 11h00 à 19h00 (horaire de fréquentation de la plage), pour armer 1 VSAV pour Fort Mahon uniquement.

La moyenne des sorties par jour en juillet et août est de 2,67 pour Fort Mahon.

On peut la comparer avec la moyenne de Doullens, qui a une GAC de jour de 3 SPP pour 2,36 sorties par jour en moyenne annuelle.

2. Les équipes spécialisées

2.1. Le Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP)

Présentation de la spécialité :

La spécialité GRIMP permet d'intervenir en matière de reconnaissance et de sauvetage dans les milieux naturels et artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison de la hauteur ou de la profondeur et des risques divers liés au cheminement.

Parmi les missions de sauvetage réalisées par les sapeurs pompiers, quelques-unes revêtent un caractère peu commun et nécessitent l'emploi de techniques qui s'inspirent largement de celles utilisées dans les domaines de l'alpinisme et de la spéléologie. Ces actions délicates ne peuvent être conduites que par des personnels qualifiés et spécialement instruits à la mise en œuvre de matériels dont l'utilisation dépasse les limites d'emploi du lot de sauvetage et de protection contre les chutes.

Localisation des risques et activité :

Le risque « milieu périlleux », caractérisé notamment par les divers ouvrages élevés et les cavités, est présent sur tout le département avec une répartition uniforme.

On comptabilise en moyenne 20 interventions par an dans le département de la Somme.

Guide National de Référence :

L'arrêté du 18 août 1999 fixe le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux.

L'effectif nécessaire à toutes intervention est de :
1 IMP 3 + 4 IMP 2.

Matériels et effectifs actuels :

Le département est doté d'un véhicule GRIMP situé à AMIENS.

Les 60 spécialistes GRIMP sont répartis sur l'ensemble du département. Ils sont affectés dans les CIS suivants :

- CATELAS
- FERRY
- ABBEVILLE
- PERONNE
- ROYE
- FLIXECOURT
- MONTDIDIER
- GAMACHES
- AIRAINES
- DOULLENS
- MOREUIL
- ALBERT
- ROSIERES EN SANTERRE

L'effectif dans chaque niveau est le suivant :

- 1 IMP 3 Conseiller Technique
- 6 IMP 3
- 53 IMP 2

Propositions :

Les préconisations de la DDSC stipulent que les équipes GRIMP doivent intervenir dans un délai de 45 minutes dans les communes classées en Zones A.

Le règlement Opérationnel va permettre de proposer une organisation effective en concertation avec les intervenants.

2.2. Les spécialités des Risques Technologiques

2.2.1. Les risques chimiques et biologiques

Présentation de la spécialité :

En contact permanent et privilégié avec le terrain, les sapeurs pompiers ont un rôle prépondérant à jouer en cas d'évènement ou d'accident à caractère chimique et/ou biologique.

Les personnels formés dans la spécialité des risques chimiques et biologiques doivent pouvoir répondre à toutes situation d'urgence : pollutions, accidents chimiques, incendies industriels actes terroristes chimiques ou biologiques.

Localisation des risques et activité :

Ce risque est présent sur tout le département ; sur les zones industrielles mais également sur la totalité du réseau routier avec notamment le transport de matières dangereuses, ainsi que dans l'ensemble des magasins de bricolage.

En 2006, on compte sur le département 61 déclenchements pour risque technologique dont 39 sorties justifiées.

Guide National de Référence :

L'arrêté du 23 mars 2006 fixe le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques.

Matériels et effectifs actuels :

Le département est doté de 3 VRT (ABBEVILLE – AMIENS – PERONNE), une berce Risque Technologiques (AMIENS) et une cellule de décontamination de masse (FLIXECOURT).

Les 191 spécialistes en risques chimiques et biologiques sont répartis sur l'ensemble du département. Ils sont affectés dans les CIS suivants :

- CATELAS
- FERRY
- DDSIS

- ABBEVILLE
- FLIXECOURT
- DOMART EN PONTTHIEU
- DOULLENS
- MONTDIDIER
- NESLE
- PERONNE
- ROYE

Proposition :

Le règlement opérationnel va permettre de proposer une organisation effective en concertation avec les intervenants.

2.2.2. Le risque radiologique

Présentation de la spécialité :

La catastrophe de Tchernobyl a rappelé dramatiquement que les activités liées à l'utilisation pacifique de l'atome pouvaient, mal maîtrisées, constituer une menace majeure pour les hommes et pour leur environnement.

Face à l'extension de l'emploi des sources radioactives en médecine et dans l'industrie, les équipes de radioprotection disposant d'un matériel spécialisé, ont pour mission une assistance technique d'urgence en cas d'accident ou d'incident à caractère radiologique lié aux diverses utilisations de l'énergie nucléaire ainsi qu'à leur transport.

Localisation des risques et activité :

Les sources radiologiques utilisées à des fins médicales représentent un faible risque de part leurs faibles puissances.

Le risque principal vient des transports de matières radiologiques (via les voies aériennes, ferroviaires, routières mais encore autoroutières). Toutefois, ce type de transport fait l'objet d'étiquetages et d'emballages rigoureux et contrôlés.

Une dispersion atmosphérique de radioéléments peut se produire avec pour origine les centrales nucléaires de PALUEL ou de PENLY dans le département de Seine-Maritime.

Par conséquent, ce risque peut-être présent en tous points du département.

Guide National de Référence :

L'arrêté du 20 décembre 2002 fixe le guide national de référence relatif aux risques radiologiques.

Matériels et effectifs actuels :

Le VRT du CSP FERRY est doté d'un module de reconnaissance radiologique qui contient le matériel de base nécessaire à toute intervention mettant en jeu des radioéléments.

On compte 7 personnels formés RAD, répartis comme suit :

- 1 RAD 3 Conseiller Technique
- 2 RAD 2
- 4 RAD 1

Proposition :

Le règlement opérationnel va permettre de proposer une organisation effective en concertation avec les intervenants.

2.3. Les secours nautiques

Présentation de la spécialité :

Les secours nautiques comprennent :

- le sauvetage aquatique
- les secours subaquatiques

Les missions de sauvetage aquatique recouvrent toutes les opérations aquatiques permettant de porter secours à des victimes en situation de détresse à la surface de l'eau.

Les secours subaquatiques sont constitués par les opérations se situant sous la surface de l'eau et qui nécessitent la mise en œuvre de techniques et de matériels particuliers.

Les sauveteurs aquatiques peuvent intervenir dans les cas suivants :

- Sauvetages en eaux intérieures vives
- Sauvetage de personnes en difficulté en surface en mer
- Conduite d'une embarcation
- Réalisation d'un sauvetage par hélicoptère

Les scaphandriers sont susceptibles d'assurer les missions suivantes :

- Reconnaissances
- Sauvetage et assistance
- Travaux subaquatiques d'urgence
- Traitement des pollutions et protection de l'environnement
- Prompt secours en milieu hyperbare
- Sécurité des interventions en site aquatique
- Recherches diverses

Localisation des risques et activité :

La localisation de ce risque suit le tracé de la Somme et est surtout présent dans les grandes villes du département et dans la bande des 300 mètres le long du littoral.

On comptabilise environ 60 interventions par an réparties comme suit :

- 27 sur le secteur d'ABBEVILLE dont 13 sur la côte
- 24 sur le secteur d'AMIENS
- 6 sur le secteur de PERONNE

Guide National de Référence :

L'arrêté du 7 novembre 2002 fixe le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique.

L'arrêté du 23 novembre 1999 fixe le guide national de référence relatif aux secours aquatiques.

L'effectif d'intervention est de 3 plongeurs : 1 CU + 2 SAL.

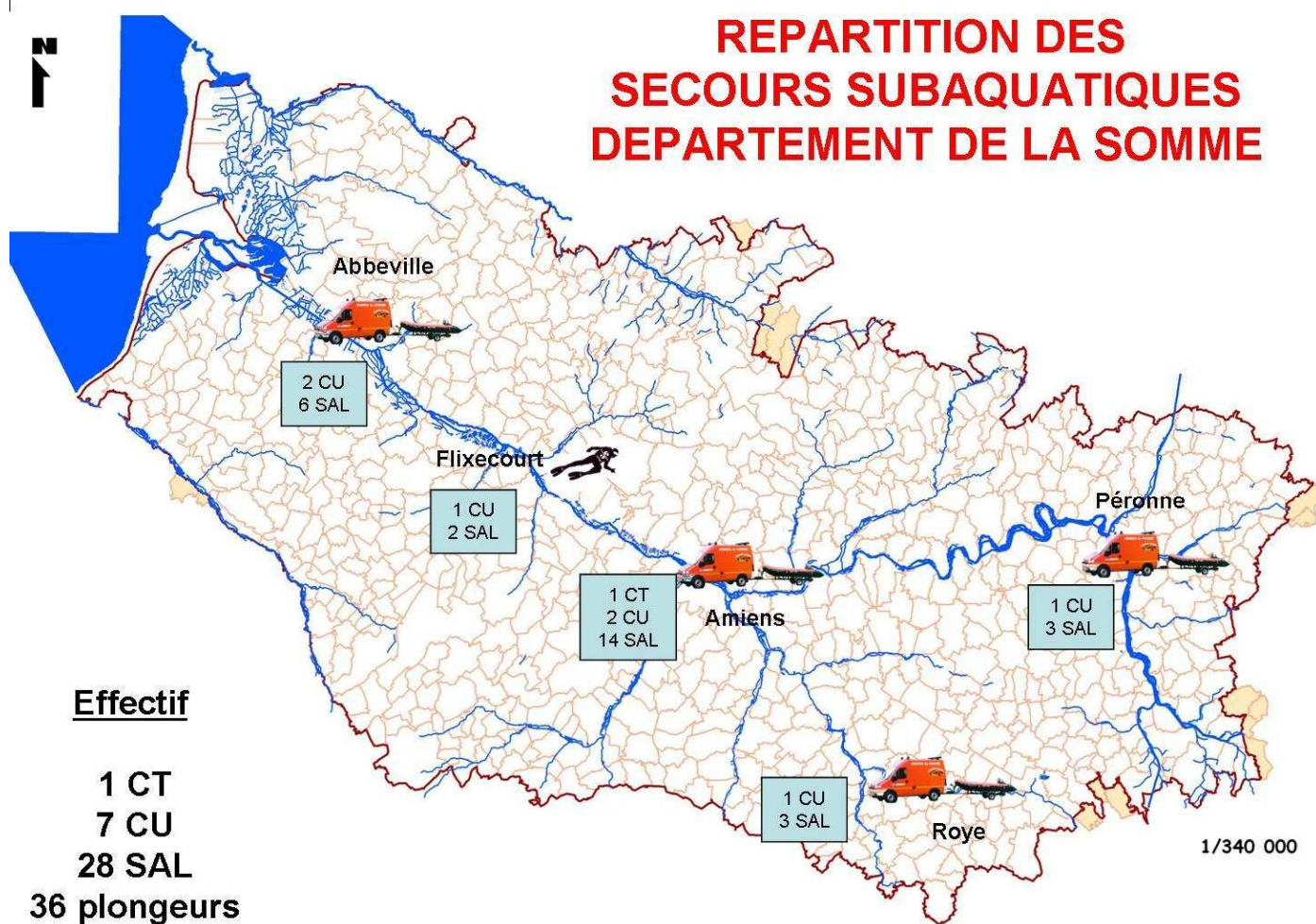
Matériels et effectifs actuels :

Les équipes opérationnelles du département sont réparties comme suit :

- Sauveteurs aquatiques (SAV)
 - ✧ 1 conseiller technique
 - ✧ 7 SAV 3
 - ✧ 20 SAV 2
 - ✧ 15 SAV 1

- Equipes de plongeurs subaquatiques (PLG)
 - ✧ 1 conseiller technique
 - ✧ 7 Chef d'unités
 - ✧ 2 PLG 2 jusque 40 mètres
 - ✧ 4 PLG 2 jusque 20 mètres
 - ✧ 22 PLG 1 jusque 20 mètres

REPARTITION DES SECOURS SUBAQUATIQUES DEPARTEMENT DE LA SOMME



Proposition :

Les nécessités de formation et de maintien des acquis de cette spécialité nous amènent à repenser la répartition des personnels concernés, d'une part en fonction de leur localisation actuelle, et d'autre part en fonction de la localisation des risques.

Le règlement opérationnel va permettre de proposer une organisation effective en concertation avec les intervenants.

2.4. Equipes de sauvetage déblaiement (SD)

Présentation de la spécialité :

Certaines actions de secours nécessitées par des événements tels que les glissements de terrain, les effondrements d'immeuble ou de tranchée, etc., ne peuvent être conduites, compte tenu de la spécialité du site d'intervention, que par des équipes d'intervention adaptées, structurées, formées et entraînées.

La spécialité sauvetage – déblaiement permet d'intervenir en matière de reconnaissance, de sauvetage et de sécurisation d'un site dans les milieux effondrés ou menaçants, ruines, où les moyens traditionnels des sapeurs pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison des risques présentés.

Localisation des risques et activité :

Ce risque peut-être présent sur tout le département.

On comptabilise environ 5 interventions par an, toutefois, ce n'est pas représentatif du nombre réel d'interventions à l'année car la cellule sauvetage – déblaiement du département est opérationnelle depuis Juillet 2007.

Guide National de Référence :

L'arrêté du 8 avril 2003 fixe le guide national de référence relatif au sauvetage – déblaiement.

Matériels et effectifs actuels :

On compte 26 personnels dans cette spécialité :

- 2 SDE 3 (Chef de section)
- 6 SDE 2 (Chef d'unité)
- 18 SDE 1 (Sauveteur – Déblayeur)

Proposition :

Le règlement opérationnel va permettre de proposer une organisation effective en concertation avec les intervenants.

2.5. Equipes cynotechniques

Présentation de la spécialité :

La spécialité cynotechnique permet d'intervenir lors de missions de recherche de personnes ensevelies ou de recherche de personnes égarées.

La prise en compte des aptitudes olfactives du chien a permis aux équipes de secours d'augmenter le taux de chance de retrouver rapidement des personnes incapables de répondre aux appels des sauveteurs ou de suivre, en l'absence d'indice visible, l'itinéraire emprunté par une victime.

Localisation des risques et activité :

Ce risque peut-être présent sur tout le département. On comptabilise environ 9 interventions par an.

Guide National de Référence :

L'arrêté du 18 Janvier 2000 fixe le guide national de référence relatif à la cynotechnie.

Matériels et effectifs actuels :

On compte 4 personnels opérationnels dans cette spécialité :

- 1 conseiller technique cynotechnique
- 3 conducteurs cynotechniques

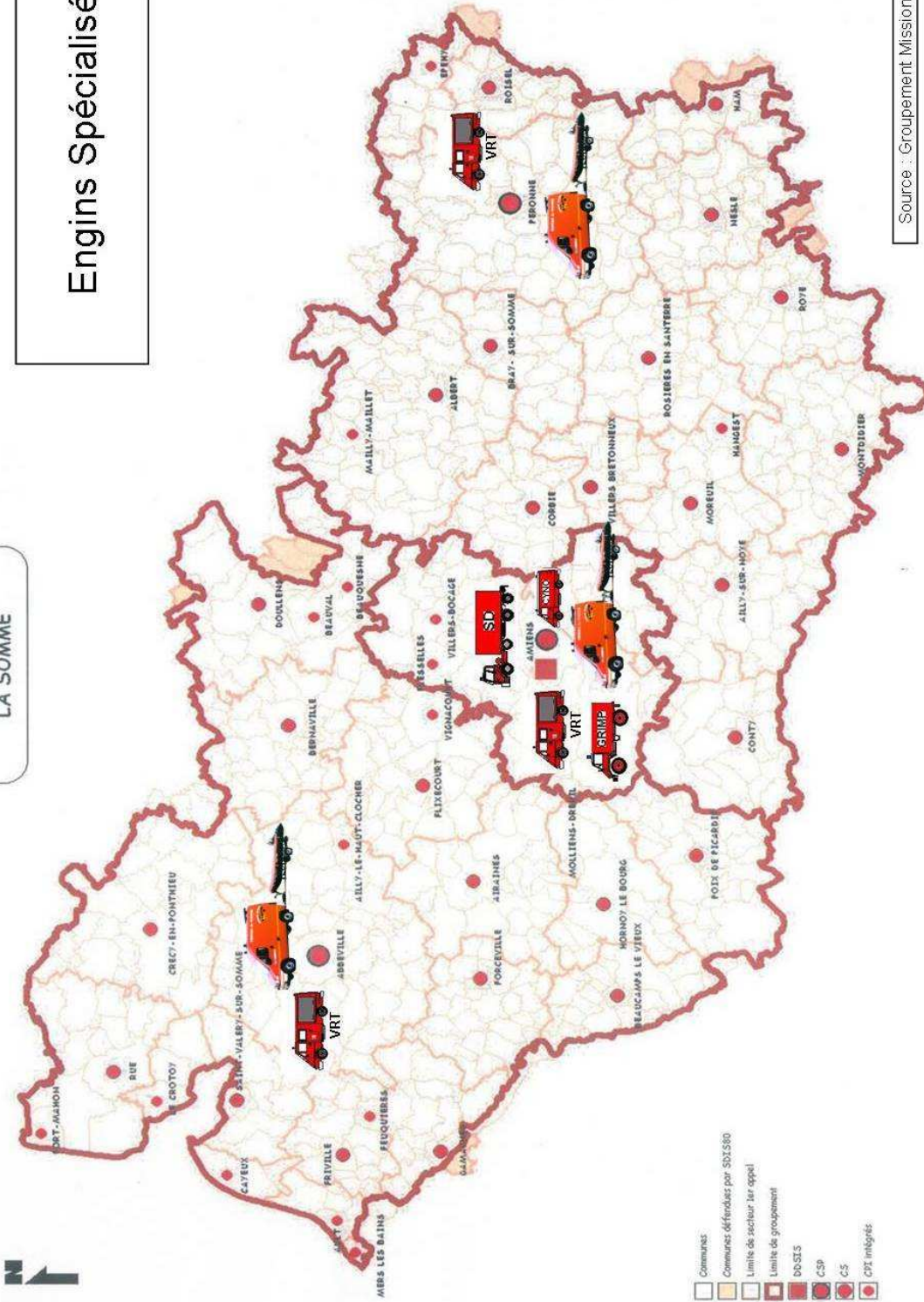
Proposition :

Le règlement opérationnel va permettre de proposer une organisation effective en concertation avec les intervenants.

CARTE DE LOCALISATION DES VEHICULES SPECIALISES

Engins Spécialisés

LA SOMME



Source : Groupement Mission

1/340 000

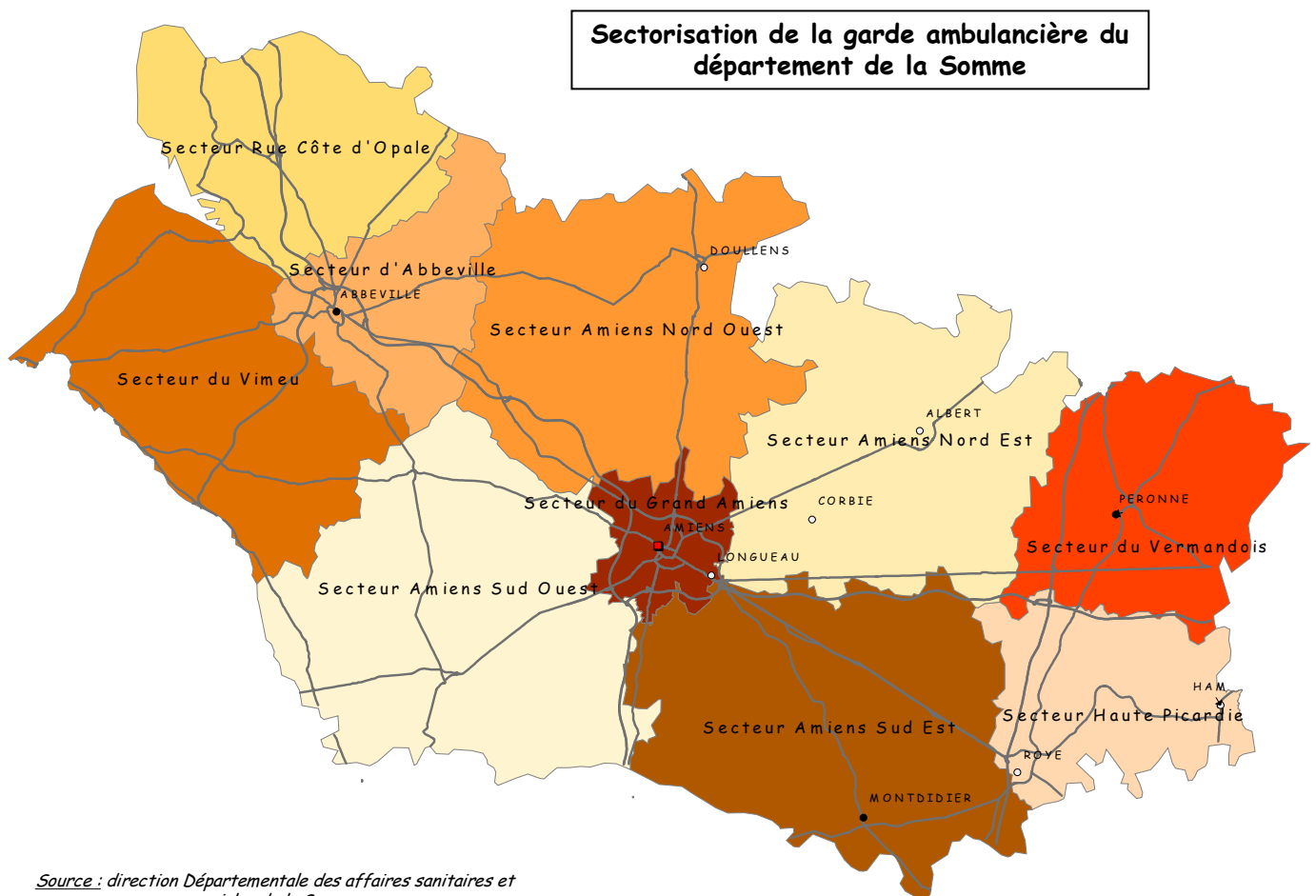
*LE SCHEMA
REGIONAL
D'ORGANISATION
SANITAIRE (SROS)*

Le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire dit de 3^{ème} génération date de mars 2006.

Il vise à susciter les adaptations et les complémentarités de l'offre de soins, ainsi que les coopérations, notamment entre les établissements de santé. Il fixe des objectifs en vue d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'efficacité de l'organisation sanitaire.

Il tient compte de l'articulation des moyens des établissements de santé avec la médecine de ville et le secteur médico-social et social.

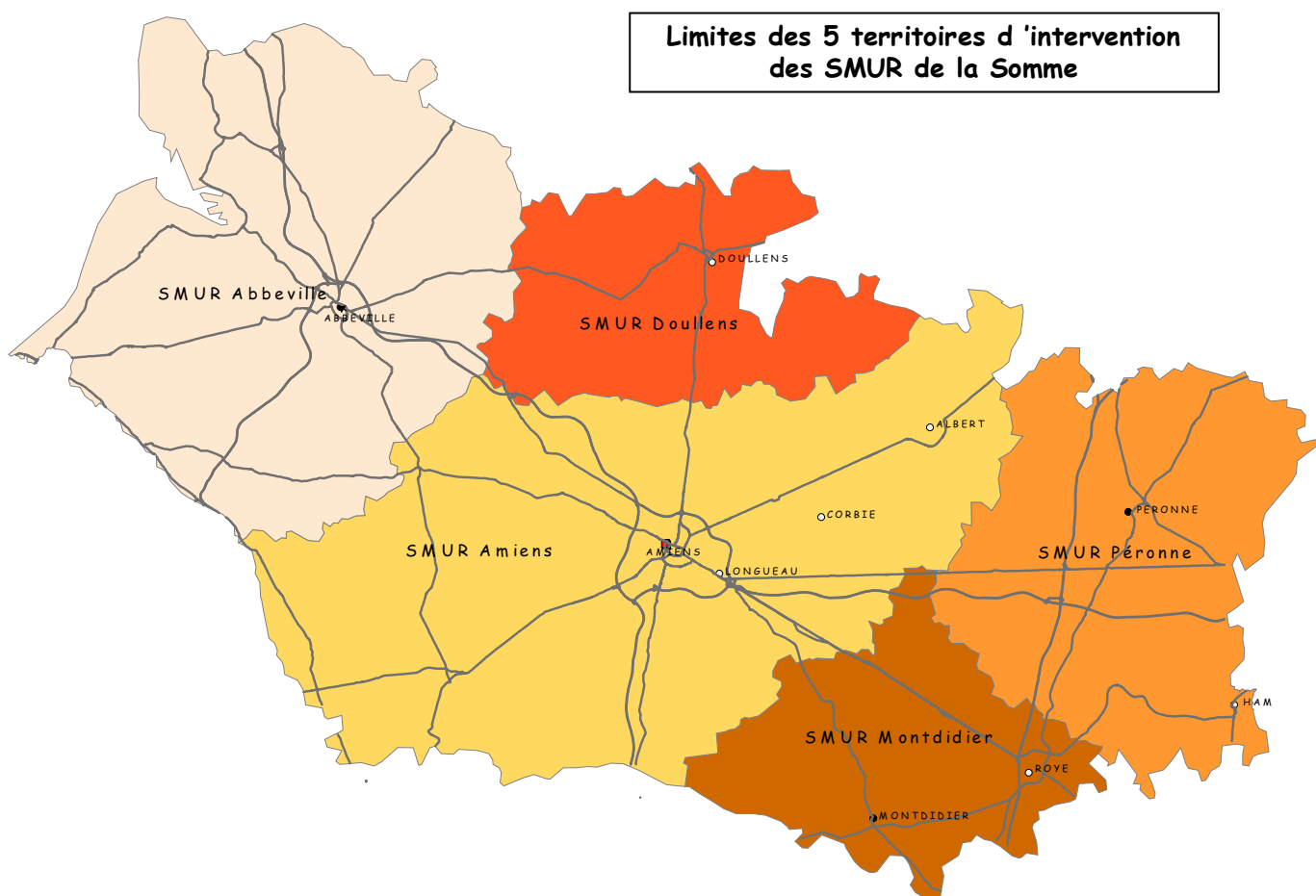
Sectorisation de la garde ambulancière du département de la Somme :



Source : direction Départementale des affaires sanitaires et sociales de la Somme

[Cpam de la Somme/Service stats/Tr](#)

Limite des 5 territoires d'intervention des SMUR de la Somme :

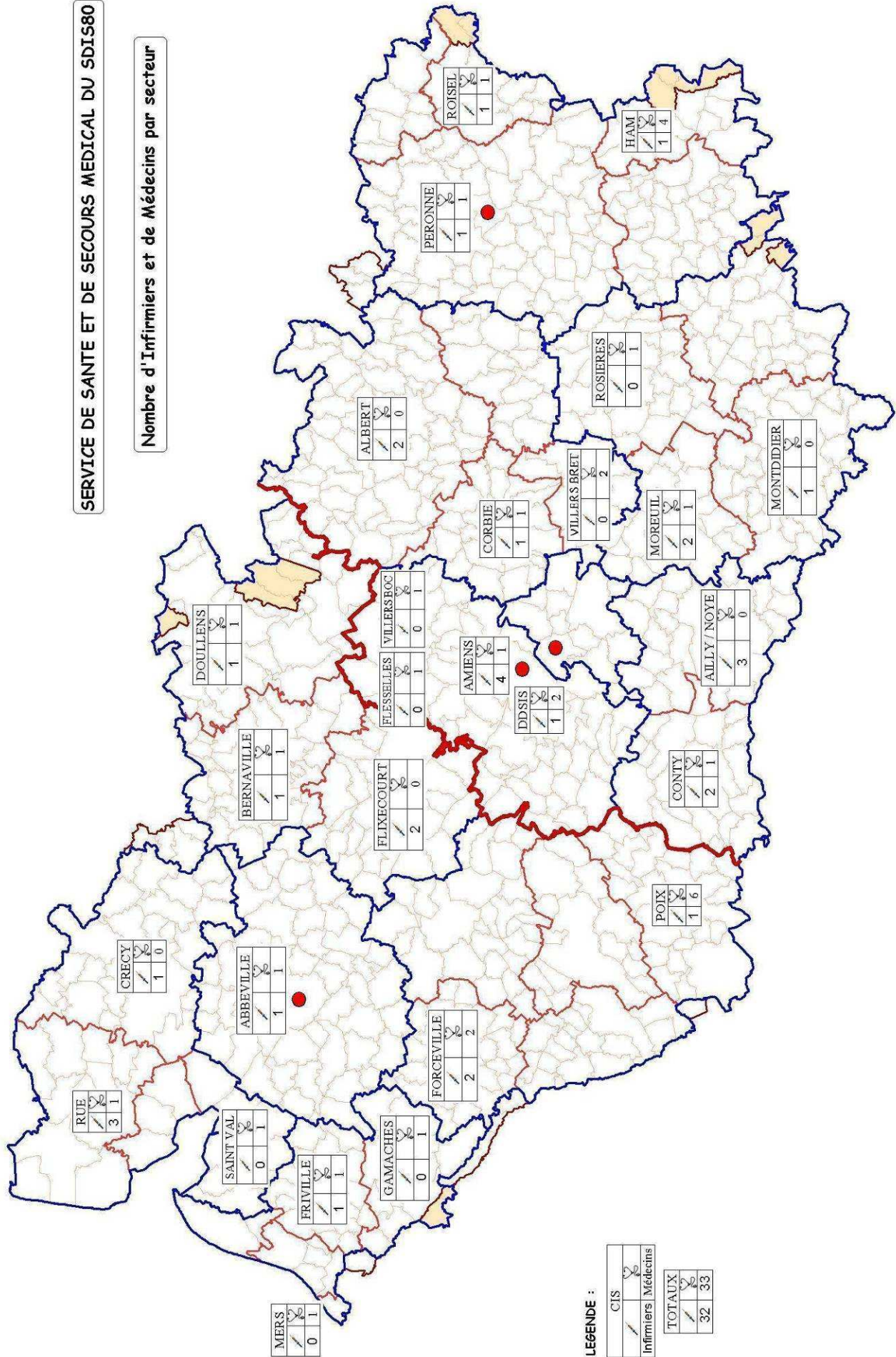


*Source : Ordre national des médecins et SAMU 80
[Cpam de la Somme/Service stats/Tr](#)*

Nombre d'Infirmiers et de médecins par secteur :

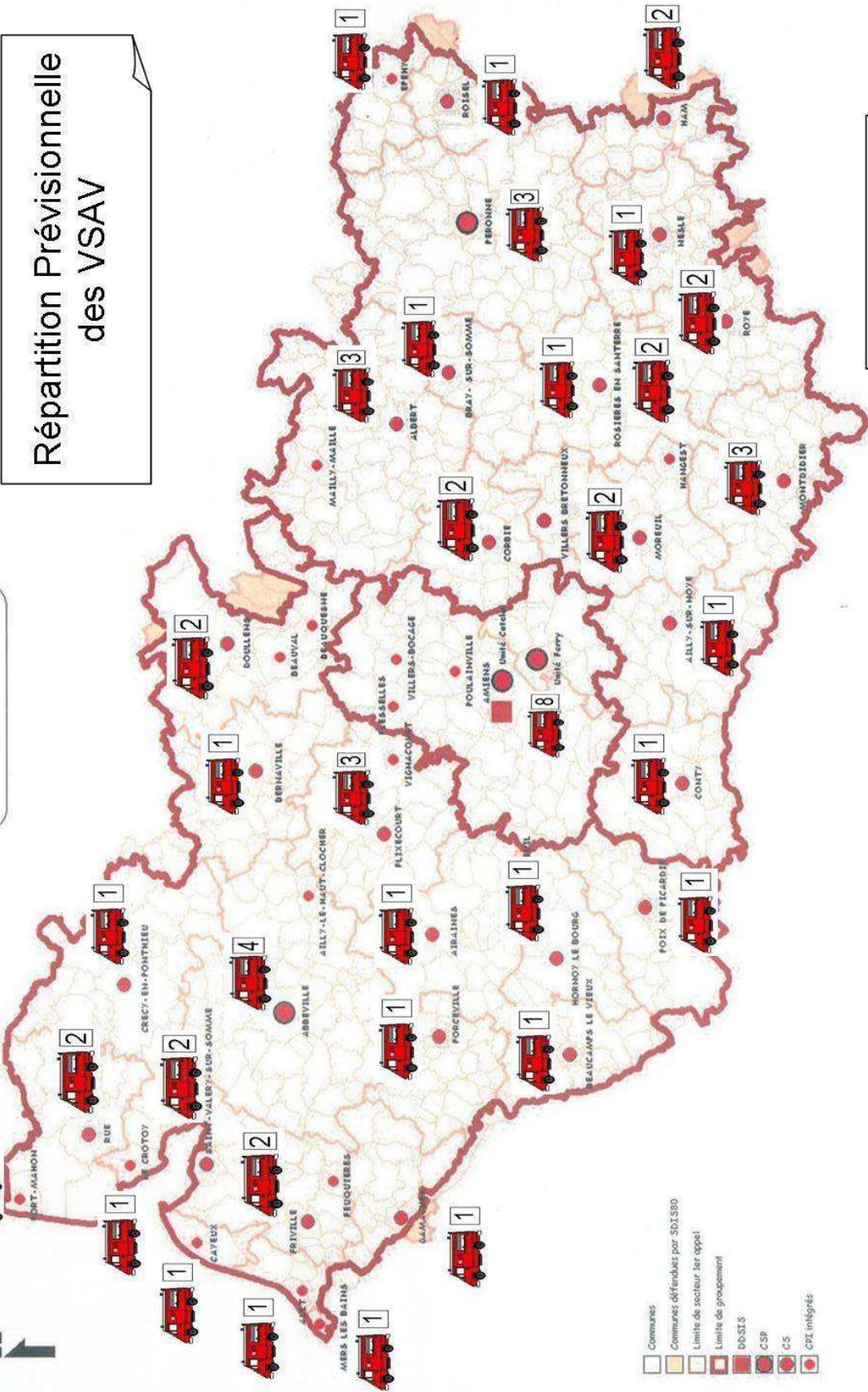
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL DU SDIS80

Nombre d'Infirmiers et de Médecins par secteur





LA SOMME



- Communes
- Communes défructées par SDIS80
- Limite de secteur 1er appel
- Limite de groupement
- DDIS
- CSP
- CS
- CPE intégrés

Source : Groupement Mission

Modification 04/05/08

1/340 000

*PROPOSITION DE
CLASSEMENT ET DE
REPARTITION DES
CENTRES*

CSP

Amiens Nord Amiens Ouest Abbeville	Amiens Sud Amiens Est Péronne
--	-------------------------------------

CS 13

Ailly sur Noye Airaines Albert Corbie Doullens Flixecourt Friville Escarbotin Gamaches Ham	Montdidier Moreuil Nesle Poix de Picardie Rosières en Santerre Roye Rue Saint Valery sur Somme Villers Bretonneux
--	---

CS 7

Ault Beaucamps le Vieux Bernaville Bray sur Somme Cayeux sur Mer Conty Crécy en Ponthieu	Epehy Forceville en Vimeu Hornoy le Bourg Fort Mahon Plage Le Crotoy Mers les Bains Roisel
--	--

CS 4

Ailly le Haut Clocher Beauquesne Beauval Domart en Ponthieu Feuquières en Vimeu Flesselles Hallencourt Hangest en Santerre Hescamps Lucheux Mailly Maillet Martainneville	Miraumont Moislains Molliens Dreuil Nouvion en Ponthieu Piquigny Proyart Quesnoy le Montant Saint Riquier Saint Saufflieu Toutencourt Vignacourt Villers Bocage
--	--

*PROPOSITION
D'EFFECTIF DANS
LES CENTRES*

EFFECTIF SAPEUR POMPIER PAR CENTRE AVEC CHEF DE CENTRE ET ADJOINT HORS SSSM

Classement par Centre	Nb maximum SPV en garde	effectif garde SPP	effectif minimum SPV	effectif maximum SPV	Chef de Centre	Adjoint Chef de centre	Officier de centre
CIS Amiens 1	6	3x20 60	3x12 36	5x12 60	<i>Cdt SPP</i>	<i>Cne SPP</i>	<i>Lt SPP</i>
CIS Amiens 2	6	3x20 60	3x12 36	5x12 60	<i>Cdt SPP</i>	<i>Cne SPP</i>	<i>Lt SPP</i>
CIS Amiens 3	4	3x15 45	3x16 48	5x16 80	<i>Cne SPP</i>	<i>Lt SPP</i>	<i>Lt SPP</i>
CIS Amiens 4	4	3x15 45	3x16 48	5x16 80	<i>Cne SPP</i>	<i>Lt SPP</i>	<i>Lt SPP</i>
CSP Abbeville	6	3x20 60	3x12 36	5x12 60	<i>Cne SPP</i>	<i>Lt SPP</i>	<i>Lt SPP</i>
CSP Péronne	6	3x10 30	3x12 36	5x12 60	<i>Cne SPP</i>	<i>Lt SPP</i>	<i>0</i>
CS 13 mixte	10	12	3x13 39	5x13 65	<i>Cne SPP</i>	<i>Lt SPP</i>	<i>Lt SPV</i>
CS 13	13		(3x13)+2 41	(5x13)+2 67	<i>Cne SPV</i>	<i>Lt SPV</i>	<i>0</i>
CS 7	7		(3x7)+2 23	(5x7)+2 37	<i>Lt SPV</i>	<i>Adj SPV</i>	<i>0</i>
CS 4	4		(3x4)+2 14	(5x4)+2 22	<i>Adj SPV</i>	<i>Sgt SPV</i>	<i>0</i>

Le potentiel opérationnel permanent des centres du département a été calculé en termes d'effectif minimum et d'effectif maximum.

L'effectif minimum se compose de 3 équipes, tandis que l'effectif maximum est calculé pour 5 équipes.

Dans un souci de catégorisation, il est proposé d'armer les centres à 4 – 7 ou 13 personnels en fonction des disponibilités de personnels, de la taille des locaux, des interventions réalisables en simultané.

PROPOSITION D'ARMEMENT DES CIS D'AMIENS METROPOLE

RISQUE COURANT	C.I.S			
	CIS 1	CIS 2	CIS 3	CIS 4
<i>FPT</i>	2	2	2	2
<i>VSAV</i>	2	2	2	2
<i>VID</i>	1	1	1	1
<i>EA</i>	1	1	-	-
<i>VSR</i>	-	-	1	1
<i>FMOGP</i>	1	1	-	-
<i>VPCE</i>	1	1	-	-
<i>STAT</i>				
<i>CDGarde</i>				

RISQUE COURANT	GARDES SP			
	CIS 1	CIS 2	CIS 3	CIS 4
<i>FPT</i>	6	6	6	6
<i>VSAV</i>	3	3	3	3
<i>VID</i>	2	2	2	2
<i>EA</i>	2	2	-	-
<i>VSR</i>	-	-	(5)	(5)
<i>FMOGP</i>	3	3	-	-
<i>VPCE</i>	-	-	-	-
<i>STAT</i>	1	1	1	1
<i>CDGarde</i>	1	1	1	1
	18	18	13	13

RISQUE COURANT	ASTREINTES SP			
	CIS 1	CIS 2	CIS 3	CIS 4
<i>FPT</i>	6	6	6	6
<i>VSAV</i>	3	3	3	3
<i>VID</i>	-	-	-	-
<i>EA</i>	-	-	-	-
<i>VSR</i>	-	-	(5)	(5)
<i>FMOGP</i>	-	-	-	-
<i>VPCE</i>	-	-	-	-
<i>STAT</i>	-	-	-	-
<i>CDGarde</i>	-	-	-	-
	9	9	9	9

(soit un départ FPT ou VSR)

CONCLUSION

1. Les domaines déjà abordés et pris en compte :

La gestion de l'alerte

- Le Conseil d'Administration a entériné dans le plan pluriannuel d'investissement initial la mise en place d'un nouveau CTA/CODIS dans les locaux existants du SDIS.
- En complément, la réalisation du nouveau réseau numérique d'alerte ANTARES permettra une meilleure coordination des vecteurs d'intervention.
- Le nouveau système devrait permettre :
 - Le géo-localisation,
 - Le déclenchement des CPI,
 - La gestion complète des moyens (SP et engins) avec la création de liens informatiques avec l'administratif.

La sécurité des personnels

C'est une des urgences fixées par le DDSIS à son arrivée avec l'alerte et la formation.

Première action engagée : acquisition d'EPI pour l'ensemble des SP du corps départemental.

Pour la suite :

- Nécessité de prendre en compte le niveau d'intégration des personnels des CPI (selon délibération CA décembre 2007),
- Mise en œuvre du règlement d'habillement basé sur des dotations de base avec renouvellement par échanges,
- Prise en compte du nettoyage des tenues par le SDIS (responsabilité employeur et obligation réglementaire).

La formation des personnels

La formation est un élément essentiel pour garantir l'efficacité du service public d'incendie et de secours.

L'acquisition d'un site est primordial pour pouvoir y assurer les stages techniques communs (incendie, management opérationnel, secours routiers)

avec les outils adéquats (maison à feu, caisson, parcours à fumée, moyens roulants et matériels appropriés) ;

Ainsi le choix porte entre deux solutions :

- un site vierge viabilisé à proximité d'Amiens avec construction neuve ; des bâtiments provisoires pourraient être positionnés dans l'attente de la réalisation définitive,
- un site industriel ou artisanal existant permettant une installation rapide avec peu de travaux.

La prise en compte à long terme d'un site régional dans l'Oise à vocation plus spécialisée et technique doit faire partie du projet global.

La formation de maintien des acquis et les formations initiales des SPV notamment doivent se poursuivre localement au travers des pôles de proximité.

La nécessité de se doter d'une équipe de formateurs permanents pour animer l'école départementale est indispensable.

2. La couverture opérationnelle :

Intégration des CPI

Un premier bilan des CPI non intégrés a été réalisé par le DDSIS en 2007.

Les CPI sont susceptibles d'intervenir avant l'arrivée des secours du centre de 1er appel.

Afin de compléter la couverture territoriale du département ou de positionner des premiers secours de proximité auprès de sites à risques, il est proposé d'intégrer au corps départemental 15 CPI communaux et d'en créer un sur Chaulnes avec des compétences dans les domaines : incendie, secours à personne, opérations diverses.

Une intégration complète des CPI (76 centres communaux actuellement mais loin d'être tous opérationnels) peut être envisagée mais nécessite une refonte profonde et un coût de réalisation élevé pour un bénéfice opérationnel contestable.

Une solution intermédiaire, approuvée par le CA du 04/12/2007, consiste à intégrer le maximum de SPV issus des CPI communaux et de les affecter au sein des CS de 1er appel,

- en les autorisant à faire partie de leur CPI communal si la volonté locale est de le maintenir,
- en les utilisant pour les risques courants dans la mesure du possible et pour les risques particuliers systématiquement.

Cela nécessite la prise en charge par le SDIS de leur formation et de leurs vacations (déjà effective à 50%).

Défense des agglomérations

- L'agglomération d'Amiens Métropole

La couverture de l'agglomération n'est pas assurée dans les délais réglementaires et nécessite une évolution multi-site.

La couverture satisfaisante et techniquement fiable requiert l'implantation de quatre centres de secours avec un centre supplémentaire au sud et la transformation du CPI actuel au nord en centre de secours.

La reconstruction urgente des deux casernes existantes vient aggraver la problématique.

La possibilité de réaliser le ou les pôles logistiques et formation du corps départemental à coté d'un futur CS est une solution rationnelle possible.

Ce repositionnement stratégique implique un redéploiement des moyens matériels et humains ainsi qu'un renforcement de ceux-ci en adéquation avec le niveau de couverture.

- L'agglomération d'Abbeville

Sa couverture correcte nécessite un renforcement, en moyens humains et matériels du CSP ; de plus, il apparaît judicieux de renforcer certains CPI voisins par intégration et attribution de moyens pour permettre une réduction des délais d'intervention, les centres de secours actuels les plus proches étant tous éloignés.

- **Les autres villes**

L'évolution des interventions ces dernières années entraîne un réajustement des moyens et nous fait proposer un ajustement en personnel à l'exception des centres de :

- Friville-Escarbotin qui va nécessiter la mise en place d'une garde professionnelle,
- Corbie-Villers-Bretonneux dont la fusion permettrait la réalisation d'une caserne unique dans un souci de rationalité mais qui nécessitera par la suite un noyau de professionnels au vu de l'importance de son activité et des carences de personnels SPV en journée. Elle deviendra alors un excellent centre de renfort sur l'est d'Amiens.

Couverture opérationnelle des risques particuliers

Les risques particuliers et surtout leur couverture ont été occultés dans la première version du SDACR.

Leur prise en compte entraîne l'acquisition de moyens matériels complémentaires (FMOGP entre autres). Celle-ci est envisagée dans le futur plan d'investissement matériel.

L'éventuelle rationalisation des équipes spécialisées dans chaque risque est à préciser dans le règlement opérationnel.

- **Les risques naturels**

- **Le risque saisonnier**

Il apparaît utile de prévoir un renforcement en personnel du CPI Fort-Mahon pendant la période estivale et les grands week-ends de printemps.

Une garde de SPV saisonniers au centre s'avère indispensable car pendant ces périodes le centre est souvent saturé et les accès du site très difficiles.

La construction d'une caserne adaptée est urgente et devrait couvrir judicieusement le secteur Quend-Fort-Mahon en regroupant les SPV des deux CPI.

Couverture opérationnelle des risques courants

Les besoins en casernements et l'état de vétusté du parc immobilier du SDIS nécessitent un plan d'investissement prenant en compte l'ensemble des propositions faites dans le document principal.

Un premier plan triennal dans le cadre d'une convention pluriannuelle SDIS/Conseil Général a été adopté en 2007.

Il est impératif de déterminer dans quels délais, on doit prévoir le plan global : 10,15 ou 23 ans en tenant compte :

- du choix de politique publique en matière immobilière,
- des conséquences sur le budget de fonctionnement par le biais des charges financières.

En effet, l'emprunt par le SDIS est la principale source de financement sachant que sa capacité d'endettement le permet pour chacun des délais.

Il est donc proposé :

- la reconstruction de 13 centres,
- l'amélioration ou l'agrandissement de 7 centres,
- la construction de 3 centres,
- la construction de l'école départementale et sa maison à feu,
- la réalisation du pôle logistique,
- l'aménagement du groupement Gestion des Risques à côté du nouveau CTA,
- La maintenance et l'entretien du parc existant.

A noter qu'un plan sur 10 ans permet de mettre les centres aux normes minimales de décence et d'efficacité urgentes.

Le SDIS doit assurer la réalisation en tenant compte de la lourdeur des procédures et en s'entourant des meilleures compétences.

Le fait de poursuivre le plan au niveau financier actuel (celui de la convention triennale en cours) va nécessiter 23 ans pour sa réalisation complète !

Cette option ne permet pas de répondre rapidement à l'urgence opérationnelle sur Amiens et laisse les centres en attente pour de longues

années dans un état lamentable pour certains d'où des coûts de maintenance encore plus élevés.

Besoins en équipements :

Les tableaux de synthèse du document principal mettent en évidence les possibilités de rationalisation des moyens roulants et les carences.

Les propositions portent sur :

- la couverture du département en échelles aériennes en moins de 30 minutes,
- celle en FMOGP en moins de 45 minutes pour les risques courants et particuliers (diffus ou locaux),
- l'acquisition de berces inondations et de pompes d'épuisements à grand débit,
- l'acquisition de VPI pour l'ensemble des CPI intégrés ou non,
- le renouvellement dans des délais corrects des matériels existants afin de pallier au vieillissement en cours du parc roulant (VSAV renouvelés tous les dix ans par exemple),
- les acquisitions nouvelles nécessaires à la couverture correcte du territoire et des risques. (Politique d'engins polyvalents : FPTSR, berces diverses, VPI,)

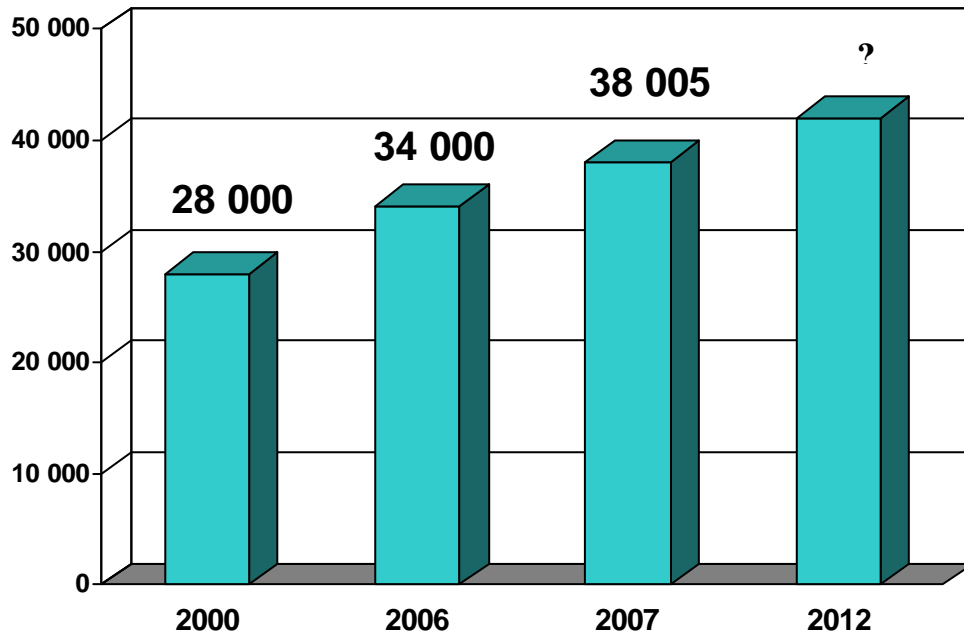
Le plan d'équipement est pris en compte dans la prospective financière associée au SDACR.

L'ensemble de ces propositions constitue une remise à niveau opérationnelle du SDIS 80, ayant pour ambition de lui redonner une efficacité réelle face aux risques nouveaux et classiques du XXI^{ème} siècle.

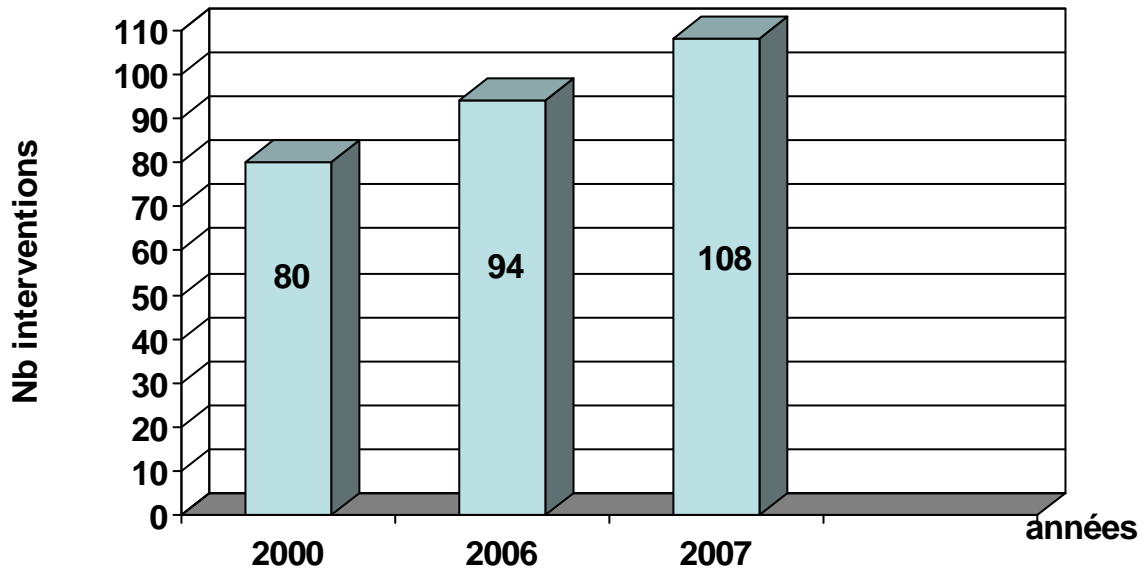
Une couverture minimale et rationnelle a toujours été notre préoccupation tout le long de la réalisation de cette révision du SDACR 80.

STATISTIQUES

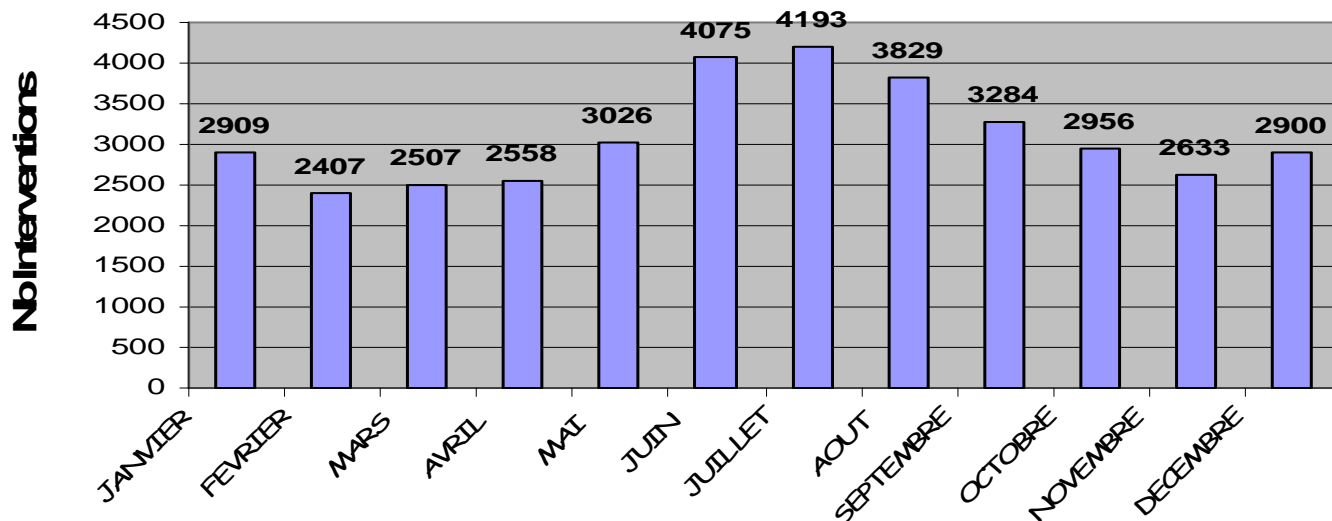
Interventions : Progression Annuelle



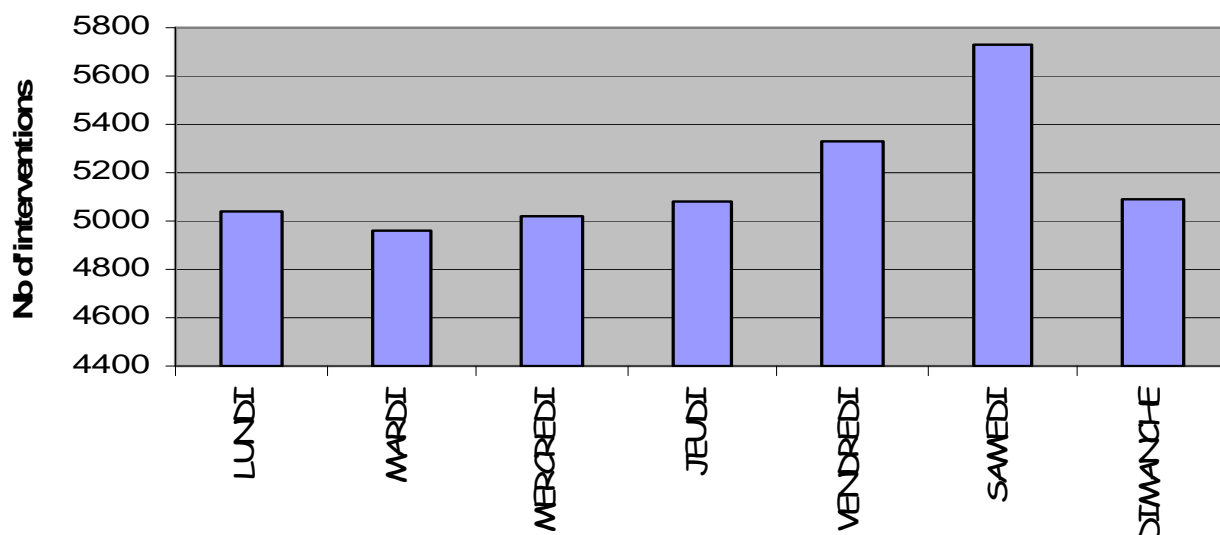
Progression Journalière



Répartition des interventions par mois dans le Département

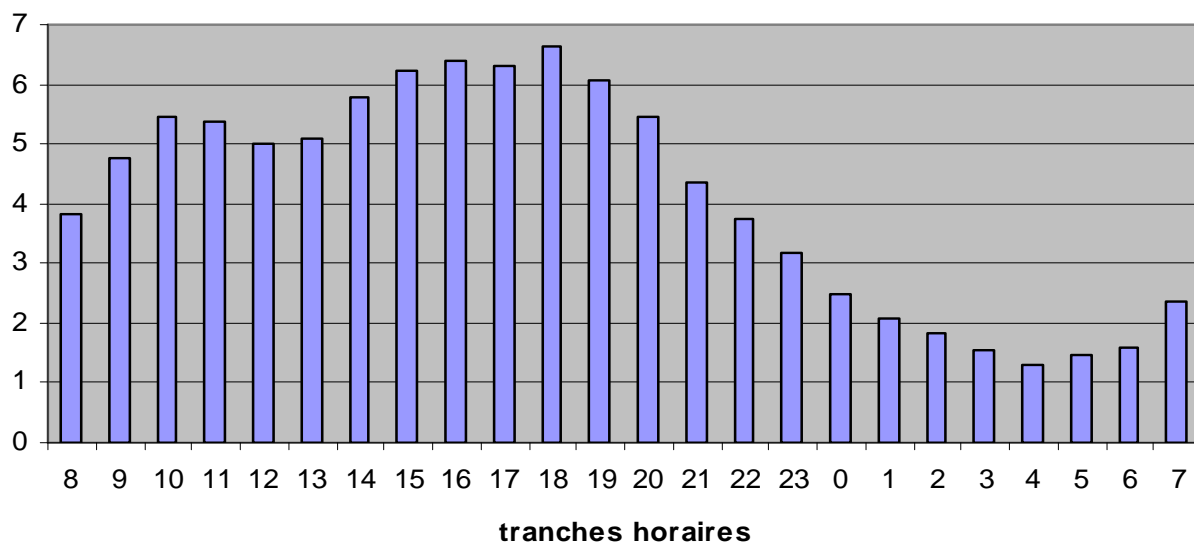


Répartition journalière des interventions dans le Département



Nombres d'interventions moyens par tranche horaire

moyenne



LEXIQUE

AVP : Accident Voie Publique	FMOGP : Fourgon Mousse Grande Puissance
BLS : Bateau Léger de Sauvetage	FPT : Fourgon Pompe Tonne (= Véhicule incendie)
BRS : Bateau de Reconnaissance et de Sauvetage	FPTL : Fourgon Pompe Tonne Léger
CCF : Camion Citerne Feu de Forêt	FPTSR : Fourgon Pompe Tonne Secours Routier
CCR : Camion Citerne Rural	FPTR : Fourgon Pompe Tonne Rural
CD : Camion Dévidoir (= Véhicule transportant des tuyaux en écheveaux)	FPT RCH : Fourgon Pompe Tonne équipé de matériel de lutte contre le Risque CHimique
CD : Garde : Chef De Garde	GAC : Garde Au Centre
CDHR : Camion Dévidoir Hors Route	GRIMP : Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux
CDL / VDL : Camion / Véhicule Dévidoir Léger	ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
CE : Cellule	INC : Incendies
CEAR : Cellule Assistance Respiratoire	MPR : Moto Pompe Remorquable
CE Déconta : Cellule Décontamination	NRBC : Nucléaire – Radiologique – Biologique – Chimique
CED : Cellule Dévidoir	OD : Opérations Diverses
CE H2O : Cellule eau	PCC : Poste de Commandement de Colonne
CESI : Cellule Embarcations de Sauvetage et Inondations	PCS : Poste de Commandement de Site
CIS : Centre d'Incendie et de Secours	PMA : Poste Médical Avancé
CMIC : Cellule Mobile d'Intervention Chimique	PPI : Plan Particulier d'Intervention
CMIR : Cellule Mobile d'Intervention Radiologique	U CYNO : Unité CYNophile
CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours	U E : Unité d'Eclairage
COS : Commandant des Opérations de Secours	U PLG : Unité de PLongeur Subaquatique
COZ : Centre Opérationnel Zonal	U PR : Unité de Protection
CPI : Centre de Première Intervention	U SAV : Unité de Sauvetage Aquatique
CROSS : Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage	U SD : Unité Sauvetage Déblaiement
CS : Centre de Secours	U V : Unité de Ventilation
CSP : Centre de Secours Principal	RO : Règlement Opérationnel
CTA : Centre de Traitement de l'Alerte	REP : Remorque d'Epuisement
DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs	RSR : Remorque de Secours Routier
DDSC : Direction de la Défense et la Sécurité Civiles	SAL : Scaphandrier Autonome Léger
DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	SAP : Secours à Personnes
DOS : Directeur des Opérations de Secours	SAV : Sauveteur Aquatique
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	SD : Sauvetage Déblaiement
EA : Echelle Aérienne	SDACR : Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
EPI : Equipement de Protection Individuelle	SIG : Système d'Information Géographique
ERP : Etablissement Recevant du Public	SPP : Sapeur Pompier Professionnel
	SPV : Sapeur Pompier Volontaire
	STAT : STATionnaire

TLD : Tenue Légère de Décontamination
TMD : Transport de Matières Dangereuses
VID : Véhicule d'Interventions Diverses
VLCG : Véhicule de Liaison Chef de Groupe
VLHR : Véhicule de Liaison Hors Route
VLID : Véhicule Léger d'Interventions Diverses
VPI : Véhicule de Première Intervention
VRT : Véhicule Risques Technologiques

VSAV : Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (= Ambulance)
VSR : Véhicule de Secours Routier (= Véhicule de désincarcération)
VSRL : Véhicule de Secours Routier Léger
VSRM : Véhicule de Secours Routier Moyen
VSRS : Véhicule de Secours Routier Super
VTP : Véhicule de Transport des Personnels

NOMENCLATURE DES ENGIN EFFECTIF PAR ENGIN

	Type	NOM	Emploi	Effectifs	nb
	VSAV	Véhicule de Secours et d'assistance aux victimes	SAP	0/1/2	24
	VSAB	Véhicule de Secours aux Asphyxiés et aux Blessés		ou 0/1/3	35
		réserve			7
	FPT 120	Fourgon Pompe Tonne 120 m ³ /h	INC	0/1/5 ou 0/1/7	19
	FPT 60	Fourgon Pompe Tonne 60 m ³ /h		0/1/5 ou 0/1/7	24
	FPTL 60	Fourgon Pompe Tonne Léger 60 m ³ /h		0/1/5	2
	FPTR 60	Fourgon Pompe Tonne Rural 60 m ³ /h		0/1/5 ou 0/1/7	2
	CCF 2000	Camion Citerne Feux de Forêts 2000 litres		0/1/3	20
	CCR	Camion Citerne Rural		0/1/5	6
	VPI	Véhicule Première Intervention		0/1/3	4
	EA 30	Echelle Pivotante Séquentielle 30m	INC	0/1/1	3
	EA 24	Echelle Pivotante Séquentielle 24m		0/1/1	10
	EA 18	Echelle Pivotante Séquentielle 18m		0/1/1	1
	ER 18	Echelle Remorquable 18m			1
	VSRS	Véhicule de Secours Routier Super	SAP	0/1/5	5
	VSRM	Véhicule de Secours Routier Moyen		0/1/4	16
	RSR	Remorque Secours Routier		-	1
	VSRL	Véhicule de Secours Routier Léger		0/1/2	12




	Type	NOM	Emploi	Effectifs	nb
	VLTT	Véhicule de Liaison Tout Terrain	RECO	0/1/1	5
	VLHR	Véhicule de Liaison Hors Route		0/1/1	1
	VLID	Véhicule Léger d'Interventions Diverses	OD	0/1/1	45
	VID	Véhicule d'Interventions Diverses		0/1/2	46
	VIDHR	Véhicule d'Interventions Diverses Hors Route	0/1/1	1	
	FMOGP	Fourgon Mousse Grande Puissance	INC	0/1/2	1
	VPL	Véhicule Plongeurs	SAP	2 PLG1	4
	VRT	Véhicule Risques Technologiques	-	3 RCH1 1RCH3 dont 1RAD1	3
	VGRIMP	Véhicule Groupe de Reconnaissances et d'Interventions en Milieux Périlleux	-	1 IMP 3 2 IMP 2	2

	Type	NOM	Emploi	Effectifs	nb
	V Cyno	Véhicule cynophile	-		1
	VPCC	Véhicule Poste de Commandement de Colonne	-	0/1/1	2
	VPCE	Véhicule Porte Cellule	-	0/1/1	2
	CESI	CEllule Embarcations de Sauvetage et Inondation	RECO	-	1
	CESD	CEllule Sauvetage Déblaiement	-	0/1/1	1

Type	NOM	Emploi	Effectifs	nb
	UARI Unité ARI			2
CEAR	CELLule d'Assistance Respiratoire	-	-	1
	CE Dépol			1
CE Déconta	CELLule décontamination	-	-	1
	CE H2O			1
CE Emul	CELLule émulseur	-	-	1

	Type	NOM	Emploi	Effectifs	nb
	PMA	Poste Médical Avancé	-	0/1/1	2
	RVSL	Remorque Véhicule Soutien Logistique	-		1
	VSL	Véhicule Soutien Logistique	-	0/0/2	1
	CD	Cellule Dévidoir			1
	CD 2000	Camion Dévidoir 2000 m			5
	CDHR2000	Camion Dévidoir Hors Route 2000 m			3
	CDL 600	Camion Dévidoir Léger 600 m			4
	VDL 600	Véhicule Dévidoir Léger 600 m	-	0/1/1	1
	VTP	Véhicule Transport de Personnes	-	-	>5
	BLS	Bateau Léger de Sauvetage			5
	BLS	Bateau Léger de Sauvetage 6CV			1
	BLS	Bateau Léger de Sauvetage 9CV			2
	BLS	Bateau Léger de Sauvetage 30CV			3
	BLS	Bateau Léger de Sauvetage 40CV			5
	BLS	Bateau Léger de Sauvetage 55CV			1
	BLS	Bateau Léger de Sauvetage 140CV			1
	BRS	Bateau Reconnaissance Sauvetage			3
	BRS	Bateau Reconnaissance Sauvetage 9CV			7
	BRS	Bateau Reconnaissance Sauvetage 30CV			1
	BRS	Bateau Reconnaissance Sauvetage 40CV			1
	BLR	Bateau Léger Reconnaissance			3
	BLR	Bateau Léger Reconnaissance 9CV			1
		CE E	Berce Eclairage		
UE		Unité Eclairage			1
U MPE		Unité Moto Pompe d'Epuisement	-	-	1

	Type	NOM	Emploi	Effectifs	nb
	R Poudre	Remorque Poudre	-	-	4
	R GHF	Remorque Générateur Haut Foisonnement	-	-	1
	GHF	Générateur Haut Foisonnement			4
	R HF	Remorque Haut Foisonnement			2
	R BF	Remorque Bas Foisonnement			2
	GMV	Groupe Moto Ventilateur	-	-	1
	R MV	Remorque Moto Ventilateur			8
	VPRM	Véhicule Producteur de Mousse	-	-	1
	R LEM	Remorque Lance Eau Mousse			10
	GE2	Groupe Electrogène 2 KW	-	-	38
	GE3	Groupe Electrogène 3 KW			1
	GE4	Groupe Electrogène 4 KW			5
	GE6	Groupe Electrogène 6 KW			3
	MPE18	MotoPompe d'Epuisement 18 m ³ /h	OD	-	27
	MPE30	MotoPompe d'Epuisement 30 m ³ /h			33
	MPE60	MotoPompe d'Epuisement 60 m ³ /h			29
	MPE90	MotoPompe d'Epuisement 90 m ³ /h			1
	MPE150	MotoPompe d'Epuisement 150 m ³ /h			1

	Type	NOM	Emploi	Effectifs	nb
	MPR 120	MotoPompe Remorquable 2000/15 2000 l/min/15 bars	-	-	13
	MPR 60	MotoPompe Remorquable 1000/10 1000 l/min/10bars			15
		MotoPompe Remorquable 1000/15 1000 l/min/15 bars			16
	PEE10	Pompe Epuisement Electrique 10 m ³ /h	-	-	1
	PEE15	Pompe Epuisement Electrique 15 m ³ /h			15
	PEE30	Pompe Epuisement Electrique 30 m ³ /h			8
	RVGD	Remorque Ventilateur Grand Débit	-	-	1

SYNTHESE DES PROPOSITIONS DE MOUVEMENTS DE VEHICULES PAR CENTRE

CSP ABBEVILLE					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	255	2 FPT	1 FPT 120 1 FPT 60		
SAP	1490	4 VSAV	2 VSAV		<u>2 VSAV</u>
AVP	254	1 VSR	1 VSRS		
OD	692	2 VID	2 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EPA 30		
CD	1 CD 2000	<u>1 CD 2000</u>	
CCF	1 CCF 2000		

CS AILLY SUR NOYE					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	77	1 FPT	1 FPT 60		
SAP	256	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	48		1 VSRL	RAS car A16	
OD	92	1 VID	3 VID	<u>2 VID</u>	

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD			<u>1 CD 4000 FERRY</u>
CCF	1 CCF 2000		

CS AIRAINES					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	67	1 FPT	1 FPT 60 1 FPTR	<u>1FPT</u>	
SAP	254	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	39		1 VSRL	RAS (AVP+SAP suffisants)	
OD	114	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 18		
CD			
CCF			

CS ALBERT					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	125	2 FPT	1 FPT 120 1 CCR		
SAP	685	3 VSAV	2 VSAV		<u>1 VSAV</u>
AVP	108	1 VSR	1 VSRL		
OD	240	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 24		
CD			
CCF			

CSP CATELAS					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	977	4 FPT	2 FPT 120 1 FPTL		<u>1 FPT</u>
SAP	4625	Revoir la répartition	4 VSAV		
AVP	144	1 VSR	1 VSRS		
OD	2095	3 VID	3 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 30		
CD			
CCF	1 CCF 2000		

CSP FERRY					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	403	3 FPT	1 FPT 120 1 FPTL		<u>1 FPT</u>
SAP	2218	4 VSAV	3 VSAV		<u>1 VSAV</u>
AVP	123	1 VSR	1 VSRS		
OD	1030	2 VID	3 VID	<u>1 VID</u>	

Autres véhicules	Nb engin existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 24	<u>1 EA 24</u>	<u>1 EA 30</u>
CD	1 CDHR 4000	<u>1 CDHR 4000</u>	<u>1 CED</u>
CCF			

CPI AULT

Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	19	1 FPT	1 FPT 60		
SAP	188	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	24				
OD	35	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD			
CCF			

CS BEAUCAMPS LE VIEUX

Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	39	1 FPT	1 FPT 60	<u>1FPT</u>	<u>FPTSR</u>
SAP	147	1 VSAV	2 VSAV	<u>1 VSAV</u>	
AVP	26		1 VSRL	<u>1 VSRL</u>	
OD	66	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD	1 VDL 600	<u>1 VDL 600</u>	<u>1 CD 2000 ABBEVILLE</u>
CCF			

CS BERNAVILLE					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	45	1 FPT	1 FPTR	<u>1FPT</u>	<u>FPTSR</u>
SAP	98	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	18		1 VSRL	<u>1 VSRL</u>	
OD	39	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD			
CCF			<u>1 CCF mais placé à Beauval provisoirement</u>

CS BRAY SUR SOMME					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	44	1 FPT	1 FPT 120	<u>1FPT</u>	<u>FPTSR</u>
SAP	186	1 VSAV	2 VSAV	<u>1 VSAV</u>	
AVP	31		1 VSRL	<u>1 VSRL</u>	
OD	49	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD			<u>1 CD 2000 PERONNE</u>
CCF	1 CCF 2000		

CPI CAYEUX					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	18	1 FPT	1 FPT 60		
SAP	221	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	18				
OD	53	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD			
CCF			

CS CONTY					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	42	1 FPT	1 FPT 60		
SAP	160	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	45		1 VSRL		
OD	104	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD			
CCF	1 CCF 2000		

CS CORBIE					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	84	2 FPT	1 FPT 60		<u>RAS</u>
SAP	520	2 VSAV	2 VSAV		
AVP	81	1 VSR	1 VSRL		
OD	106	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 18	<u>1 EA 18</u>	<u>1 EA 24</u>
CD			
CCF	1 CCF 2000		

CS CRECY en PONTTHIEU					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	51	1 FPT	1 FPT 60	<u>1FPT</u>	<u>FPTSR</u>
SAP	1174	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	33		1 VSRL	<u>1 VSRL</u>	
OD	105	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			<u>1 EA</u>
CD			
CCF	1 CCF 2000		

CS DOULENS

Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	123	2 FPT	1 FPT 60 1 CCR		
SAP	572	2 VSAV	2 VSAV		
AVP	83	1 VSR	1 VSRS		
OD	183	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 24		
CD	1 CD 2000		
CCF			

CPI EPEHY

Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	22	1 FPT	1 FPTL		
SAP	121	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	8				
OD	54	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD			
CCF			

CS FLIXECOURT

Familie	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	102	2 FPT	1 FPT 60		<u>1 FPT</u>
SAP	695	2 VSAV	2 VSAV		<u>1 VSAV</u>
AVP	105	1 VSR	1 VSRM		
OD	196	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 30		
CD	1 CDHR 2000	<u>1 CDHR 2000</u>	
CCF	1 CCF 2000		

CS FORCEVILLE en VIMEU

Familie	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	33	1 FPT	1 FPT 120	<u>1 FPT</u>	<u>FPTSR</u>
SAP	147	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	30		1 VSRL	<u>1 VSRL</u>	
OD	67	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD			
CCF	1 CCF 2000		

CPI FORT MAHON

Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	9	1 FPT	1 VPI	<u>1 VPI</u>	<u>1 FPT</u>
SAP	146	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	9				
OD	65	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD			
CCF			

CS FRIVILLE ESCARBOTIN

Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	91	2 FPT	1 FPT 60 1 CCR		
SAP	543	2 VSAV	1 VSAV		<u>1 VSAV</u>
AVP	79	1 VSR	1 VSRL		
OD	194	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 24		
CD	1 CDL 600	<u>1 CDL 600</u>	<u>1 CD 2000 FLIXECOURT</u>
CCF			

CS GAMACHES					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	55	1 FPT	1 FPT 120		
SAP	315	1 VSAV	2 VSAV	<u>1 VSAV</u>	
AVP	75	1 VSR	1 VSRM		
OD	178	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			<u>1 EA</u>
CD			
CCF	1 CCF 2000		

CS HAM					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	82	2 FPT	1 FPT 120		<u>RAS</u>
SAP	422	2 VSAV	2 VSAV		
AVP	52	1 VSR	1 VSRL		
OD	164	1 VID	2 VID	<u>1 VID</u>	

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 24		
CD	1 CDL 600	<u>1 CDL 600</u>	
CCF	1 CCF 2000		

CS HORNOY LE BOURG

Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	41	1 FPT	1 FPT 120	<u>1 FPT</u>	<u>FPTSR</u>
SAP	116	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	19		1 VSRL	<u>1 VSRL</u>	
OD	44	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD			
CCF			

CPI LE CROTOY

Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	24	1 FPT	1 FPT 60		
SAP	133	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	5				
OD	70	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD			
CCF			

CPI MERS-LES-BAINS					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	32	1 FPT	1 FPT 120		
SAP	238	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	15				
OD	100	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD			
CCF			

CS MONDIDIER					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	90	2 FPT	1 FPT 120 1 CCR		
SAP	775	3 VSAV	2 VSAV		<u>1 VSAV</u>
AVP	86	1 VSR	1 VSRL		
OD	159	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 24		
CD	1 CD 2000	<u>1 CD 2000</u>	
CCF			

CS MOREUIL					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	72	2 FPT	1 FPT 60 1 CCR		
SAP	462	3 VSAV	2 VSAV		
AVP	82	1 VSR	1 VSRM		
OD	195	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 24		
CD			
CCF			

CS NESLE					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	51	1 FPT	1 FPT 120		
SAP	252	1 VSAV	2 VSAV	<u>1 VSAV</u>	
AVP	42		1 VSRM	<u>RAS car A29</u>	
OD	120	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD	1 CDL 600	<u>1 CDL 600</u>	<u>1 CD 2000 ROYE</u>
CCF	1 CCF 2000		

CSP PERONNE					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	145	2 FPT	1 FPT 120 1 FPT 60		
SAP	685	2 VSAV	2 VSAV		<u>1 VSAV</u>
AVP	200	1 VSR	1 VSRS		
OD	325	1 VID	3 VID	<u>2 VID</u>	

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 24		
CD	1 CDHR 2000	<u>1 CDHR 2000</u>	
CCF	1 CCF 2000		

CS POIX DE PICARDIE					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	57	1 FPT	1 FPT 120		
SAP	210	1 VSAV	2 VSAV	<u>1 VSAV</u>	
AVP	43		1 VSRL	<u>RAS car A29</u>	
OD	131	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 ER 18	<u>1 ER 18</u>	<u>1 EA</u>
CD			
CCF	1 CCF 2000		

CS ROISEL					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	26	1 FPT	1 FPT 60	<u>1 FPT</u>	<u>FPTSR</u>
SAP	127	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	24		1 VSRL	<u>1 VSRL</u>	
OD	51	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			<u>1 EA</u>
CD			
CCF			

CS ROSIERES EN SANTERRE					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	63	1 FPT	1 FPT 120		
SAP	388	2 VSAV	2 VSAV		
AVP	67	1 VSR	1 VSRM		
OD	146	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			<u>1 EA</u>
CD			
CCF	1 CCF 2000		

CS ROYE					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	107	2 FPT	1 FPT 120 1 CCR		
SAP	588	2 VSAV	2 VSAV		
AVP	160	1 VSR	1 VSRM		
OD	253	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 24		
CD	1 CD 2000	<u>1 CD 2000</u>	
CCF			

CS RUE					
Famille	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	97	2 FPT	1 FPT 60		<u>1 FPT</u>
SAP	347	1 VSAV	2 VSAV	<u>RAS car Nb inter</u>	
AVP	66	1 VSR	1 VSRM		
OD	121	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 24		
CD	1 CDL 600	<u>1 CDL 600</u>	<u>1 CDHR 2000 MONTDIDIER</u>
CCF	1 CCF 2000		

CS SAINT VALERY SUR SOMME

Familie	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	61	1 FPT	1 FPT 60		
SAP	359	1 VSAV	2 VSAV		
AVP	47		1 VSRL	<u>RAS car</u> <u>Nb inter</u>	
OD	125	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA	1 EA 24		
CD			
CCF	1 CCF 2000		

CS VILLERS BRETONNEUX

Familie	Nb de sorties	Nb Réglementaire	Nb d'engins existants	à enlever	à ajouter
INC	47	1 FPT	1 FPT 120		
SAP	225	1 VSAV	1 VSAV		
AVP	47		1 VSRM	<u>RAS car</u> <u>A29</u>	
OD	106	1 VID	1 VID		

Autres véhicules	Nb engins existants	à enlever	à ajouter
EA			
CD			
CCF	1 CCF 2000	<u>1 CCF 2000</u>	

